

# Fonds communs de placement de la HSBC et Fonds en gestion commune HSBC

## Prospectus simplifié

Le 18 décembre 2018

### Fonds communs de placement de la HSBC

#### Fonds en espèces et du marché monétaire<sup>1</sup>

Fonds en titres du marché monétaire canadien de la HSBC  
Fonds en titres du marché monétaire en dollars US de la HSBC

#### Fonds de revenu<sup>1</sup>

Fonds en prêts hypothécaires de la HSBC  
Fonds en obligations canadiennes de la HSBC  
Fonds mondial en obligations de sociétés de la HSBC  
Fonds en titres de créance des nouveaux marchés de la HSBC  
Fonds revenu mensuel de la HSBC  
Fonds revenu mensuel en dollars US de la HSBC

#### Fonds d'actions canadiennes<sup>1</sup>

Fonds équilibré canadien de la HSBC  
Fonds de dividendes de la HSBC  
Fonds en actions de la HSBC  
Fonds de croissance de titres de sociétés à petite capitalisation de la HSBC

#### Fonds d'actions étrangères<sup>1</sup>

Fonds en actions internationales de la HSBC  
Fonds concentré gestion de la volatilité actions mondiales de la HSBC  
Fonds en actions américaines de la HSBC  
Fonds européen de la HSBC  
Fonds du marché du Sud-Est asiatique de la HSBC  
Fonds en actions chinoises de la HSBC  
Fonds en actions indiennes de la HSBC  
Fonds en titres des nouveaux marchés de la HSBC  
Fonds en actions BRIC de la HSBC

#### Fonds diversifiés HSBC Sélection mondiale<sup>MD 2</sup>

Fonds conservateur diversifié Sélection mondiale de la HSBC  
Fonds conservateur modéré diversifié Sélection mondiale de la HSBC  
Fonds équilibré diversifié Sélection mondiale de la HSBC  
Fonds de croissance diversifié Sélection mondiale de la HSBC  
Fonds de croissance dynamique diversifié Sélection mondiale de la HSBC

#### Fonds HSBC Horizon Patrimoine<sup>MC 3</sup>

Fonds conservateur HSBC Horizon Patrimoine  
Fonds conservateur modéré HSBC Horizon Patrimoine  
Fonds équilibré HSBC Horizon Patrimoine  
Fonds de croissance HSBC Horizon Patrimoine  
Fonds de croissance dynamique HSBC Horizon Patrimoine

### Fonds en gestion commune HSBC

Fonds en gestion commune marché monétaire canadien HSBC  
Fonds en gestion commune prêts hypothécaires HSBC  
Fonds en gestion commune obligations canadiennes HSBC  
Fonds en gestion commune obligations mondiales à rendement élevé HSBC  
Fonds en gestion commune obligations mondiales liées à l'inflation HSBC  
Fonds en gestion commune titres de créance des nouveaux marchés HSBC  
Fonds en gestion commune de dividendes canadiens HSBC  
Fonds en gestion commune actions canadiennes HSBC  
Fonds en gestion commune actions de sociétés canadiennes à petite capitalisation HSBC  
Fonds en gestion commune actions américaines HSBC  
Fonds en gestion commune actions internationales HSBC  
Fonds en gestion commune titres des nouveaux marchés HSBC  
Fonds en gestion commune mondial en actions immobilières HSBC

<sup>1</sup> Offre de parts de série investisseurs, de série conseillers, de série privilèges, de série gestionnaires et de série institutions

<sup>2</sup> Offre de parts de série investisseurs, de série conseillers, de série gestionnaires et de série institutions

<sup>3</sup> Offre de parts de série investisseurs, de série gestionnaires et de série institutions

# Table des matières

---

<b>Introduction et principales expressions</b> . . . . .	2
<b>Information générale sur les organismes de placement collectif et les Fonds</b> . . . . .	4
Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? . . . . .	4
Modalités d'organisation et de gestion des Fonds . . . . .	11
Souscriptions, échanges et rachats . . . . .	12
Services facultatifs . . . . .	18
Frais et charges . . . . .	21
Incidences des frais . . . . .	25
Rémunération du courtier . . . . .	25
Rémunération des courtiers payée à partir des frais de gestion . . . . .	27
Incidences fiscales pour les investisseurs . . . . .	27
Quels sont vos droits? . . . . .	29
Renseignements sur les opérations conclues avec les membres du Groupe HSBC ou d'autres apparentés . . . . .	29
<b>Information propre à chacun des Fonds dont il est question dans le présent document</b> . . . . .	32
Choix de fonds sous-jacents pour les Fonds diversifiés HSBC Sélection mondiale et les Fonds HSBC Horizon Patrimoine . . . . .	32
Information sur le rendement de certains Fonds en gestion commune . . . . .	32
Choix des sous-conseillers . . . . .	32
Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres . . . . .	33
Opérations sur dérivés . . . . .	33
Vente à découvert . . . . .	34
Achat de titres offerts aux termes de placements privés . . . . .	34
Méthode de classification du risque de placement . . . . .	35

**Renseignements propres aux Fonds :****Fonds en espèces et du marché monétaire**

Fonds en titres du marché monétaire canadien de la HSBC . . . . .	36
Fonds en titres du marché monétaire en dollars US de la HSBC . . . . .	39

**Fonds de revenu**

Fonds en prêts hypothécaires de la HSBC . . . . .	41
Fonds en obligations canadiennes de la HSBC . . . . .	44
Fonds mondial en obligations de sociétés de la HSBC . . . . .	47
Fonds en titres de créance des nouveaux marchés de la HSBC . . . . .	50
Fonds revenu mensuel de la HSBC . . . . .	54
Fonds revenu mensuel en dollars US de la HSBC . . . . .	58

**Fonds d'actions canadiennes**

Fonds équilibré canadien de la HSBC . . . . .	62
Fonds de dividendes de la HSBC . . . . .	65
Fonds en actions de la HSBC . . . . .	68
Fonds de croissance de titres de sociétés à petite capitalisation de la HSBC . . . . .	71

**Fonds d'actions étrangères**

Fonds en actions internationales de la HSBC . . . . .	74
Fonds concentré gestion de la volatilité actions mondiales de la HSBC . . . . .	77
Fonds en actions américaines de la HSBC . . . . .	80
Fonds européen de la HSBC . . . . .	83
Fonds du marché du Sud-Est asiatique de la HSBC . . . . .	86
Fonds en actions chinoises de la HSBC . . . . .	89
Fonds en actions indiennes de la HSBC . . . . .	92
Fonds en titres des nouveaux marchés de la HSBC . . . . .	95
Fonds en actions BRIC de la HSBC . . . . .	98

**Fonds diversifiés HSBC Sélection mondiale**

Fonds conservateur diversifié Sélection mondiale de la HSBC . . . . .	101
Fonds conservateur modéré diversifié Sélection mondiale de la HSBC . . . . .	104
Fonds équilibré diversifié Sélection mondiale de la HSBC . . . . .	107
Fonds de croissance diversifié Sélection mondiale de la HSBC . . . . .	110
Fonds de croissance dynamique diversifié Sélection mondiale de la HSBC . . . . .	113

**Fonds HSBC Horizon Patrimoine**

Fonds conservateur HSBC Horizon Patrimoine . . . . .	116
--	-----

Fonds conservateur modéré HSBC Horizon Patrimoine . . . . .	118
Fonds équilibré HSBC Horizon Patrimoine . . . . .	121
Fonds de croissance HSBC Horizon Patrimoine . . . . .	123
Fonds de croissance dynamique HSBC Horizon Patrimoine . . . . .	125

**Fonds en gestion commune HSBC**

Fonds en gestion commune marché monétaire canadien HSBC . . . . .	127
Fonds en gestion commune prêts hypothécaires HSBC . . . . .	129
Fonds en gestion commune obligations canadiennes HSBC . . . . .	131
Fonds en gestion commune obligations mondiales à rendement élevé HSBC . . . . .	133
Fonds en gestion commune obligations mondiales liées à l'inflation HSBC . . . . .	136
Fonds en gestion commune titres de créance des nouveaux marchés HSBC . . . . .	140
Fonds en gestion commune de dividendes canadiens HSBC . . . . .	143
Fonds en gestion commune actions canadiennes HSBC . . . . .	146
Fonds en gestion commune actions de sociétés canadiennes à petite capitalisation HSBC . . . . .	148
Fonds en gestion commune actions américaines HSBC . . . . .	150
Fonds en gestion commune actions internationales HSBC . . . . .	152
Fonds en gestion commune titres des nouveaux marchés HSBC . . . . .	154
Fonds en gestion commune mondial en actions immobilières HSBC . . . . .	157
<b>Comment communiquer avec nous . . . . .</b>	<b>159</b>

# Introduction et principales expressions

---

**L**E PRÉSENT PROSPECTUS SIMPLIFIÉ contient des renseignements importants visant à vous aider à prendre une décision éclairée relativement à un placement et à comprendre vos droits à titre d'investisseur. Dans le présent document, nous utilisons les expressions principales suivantes :

- ◆ les mots vous, votre et vos se rapportent à vous, l'investisseur;
- ◆ le mot Fonds désigne un ou plusieurs Fonds communs de placement de la HSBC ou Fonds en gestion commune HSBC offerts aux termes du présent prospectus simplifié;
- ◆ l'expression Fonds commun(s) de placement désigne un ou plusieurs des Fonds communs de placement de la HSBC, y compris les Fonds diversifiés HSBC Sélection mondiale et les Fonds HSBC Horizon Patrimoine;
- ◆ l'expression Fonds en gestion commune désigne un ou plusieurs des Fonds en gestion commune HSBC;
- ◆ les mots nous, notre et nos désignent la société Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée, gestionnaire, fiduciaire et conseiller en placement principal des Fonds;
- ◆ les expressions Fonds d'investissement HSBC et placeur principal désignent la société Fonds d'investissement HSBC (Canada) Inc., notre filiale en propriété exclusive qui est principalement responsable de la commercialisation et du placement des parts des Fonds communs de placement;
- ◆ le mot représentant désigne les courtiers ou les conseillers autorisés à vendre des parts des Fonds, y compris nous et le placeur principal;
- ◆ l'expression Fonds diversifiés HSBC Sélection mondiale<sup>MD</sup> désigne le Fonds conservateur diversifié Sélection mondiale de la HSBC, le Fonds conservateur modéré diversifié Sélection mondiale de la HSBC, le Fonds équilibré diversifié Sélection mondiale de la HSBC, le Fonds de croissance diversifié Sélection mondiale de la HSBC et le Fonds de croissance dynamique diversifié Sélection mondiale de la HSBC;
- ◆ l'expression Fonds HSBC Horizon Patrimoine<sup>MC</sup> désigne le Fonds conservateur HSBC Horizon Patrimoine, le Fonds conservateur modéré HSBC Horizon Patrimoine, le Fonds équilibré HSBC Horizon Patrimoine, le Fonds de croissance HSBC Horizon Patrimoine et le Fonds de croissance dynamique HSBC Horizon Patrimoine.

---

Le présent document est divisé en deux parties. La première partie, qui va de la page 4 à la page 32, contient de l'information générale applicable à tous les Fonds. La deuxième partie, qui va de la page 33 à la page 160, contient de l'information propre à chacun des Fonds offerts au moyen du présent prospectus simplifié.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chacun des Fonds dans les documents suivants :

- ◆ la notice annuelle;
- ◆ le dernier aperçu du fonds déposé;
- ◆ les derniers états financiers annuels déposés;
- ◆ les rapports financiers intermédiaires déposés après les derniers états financiers annuels déposés;

## Introduction et principales expressions (suite)

---

- ◆ le dernier rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds déposé;
- ◆ tout rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds déposé après le dernier rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds déposé.

Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie impri-

mée. Vous pouvez obtenir sur demande sans frais un exemplaire de ces documents en nous téléphonant au numéro sans frais 1 888 390-3333 ou en communiquant avec votre représentant, ou en consultant notre site Web à l'adresse [www.hsbc.ca/ressourcesenplacement](http://www.hsbc.ca/ressourcesenplacement).

Vous pouvez obtenir ces documents et d'autres renseignements concernant les Fonds, comme les circulaires d'information et les contrats importants, à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?**

### **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif?**

Un organisme de placement collectif (« OPC ») regroupe des sommes d'argent mises en commun et gérées par des spécialistes pour le compte d'un groupe d'investisseurs possédant des objectifs de placement semblables; les Fonds communs de placement et les Fonds en gestion commune sont des organismes de placement collectif. Les investisseurs partagent les gains réalisés ou les pertes subies par l'OPC. Vous investissez dans un OPC en souscrivant des parts de l'OPC. Le conseiller en placement de l'OPC utilise l'argent investi pour acheter divers titres et d'autres placements en fonction des objectifs de placement de l'OPC. Ces placements peuvent comprendre des actions, des obligations, des devises, des dérivés, des parts de fiducies de revenu, des titres à revenu fixe à court terme, des titres de fonds négociés en bourse ou des titres d'autres OPC. Lorsque vous souscrivez des parts d'un OPC, vous achetez indirectement ces placements sous-jacents, et la valeur de votre placement est déterminée par le rendement de ces placements sous-jacents. En règle générale, vous pouvez en tout temps effectuer des échanges entre les OPC ou faire racheter vos parts par un OPC afin d'en retirer votre argent. Au moment où vous vendez ou faites racheter vos parts, la valeur de votre placement peut avoir augmenté ou diminué par rapport à sa valeur initiale.

### **En quoi les Fonds en gestion commune sont-ils différents des organismes de placement collectif habituels?**

Bien que les Fonds en gestion commune soient des OPC, un placement dans les Fonds en gestion commune diffère d'un placement dans des OPC habituels. En règle générale, les Fonds en gestion commune ne sont offerts aux investisseurs que dans le cadre d'un service de gestion discrétionnaire ou d'un service de placement en portefeuilles fournis par un représentant autorisé. Avant que vous investissiez dans les Fonds en gestion commune, votre représentant déterminera avec vous vos objectifs de placement généraux et vous proposera ensuite un portefeuille modèle qui vous aidera à les atteindre. Vous conclurez une convention aux termes de laquelle vous autoriserez votre représentant à décider du ou des Fonds en gestion commune dans lesquels il investira votre argent pour votre compte. Chaque modèle de portefeuille représente un Fonds en gestion commune, ou une combinaison de Fonds en gestion commune et d'autres Fonds, choisi pour correspondre à

votre profil d'investisseur précis. Lorsque vous aurez commencé à faire des placements dans le ou les Fonds en gestion commune, votre représentant exercera l'autorité qui lui a été conférée pour acheter ou vendre des parts des Fonds en gestion commune de temps à autre et aussi souvent qu'il est nécessaire de le faire afin de s'assurer que votre portefeuille continue de respecter vos objectifs.

À l'heure actuelle, les Fonds en gestion commune sont offerts dans le cadre du service de gestion privée de placements de la HSBC ou du service Portefeuille HSBC Sélection mondiale<sup>MD</sup>, et aux clients institutionnels aux termes d'une convention de gestion de placements. Vous obtiendrez plus de renseignements concernant le service Portefeuille HSBC Sélection mondiale en visitant une succursale de la Banque HSBC Canada ou notre site Web à l'adresse [www.hsbc.ca/selection-mondiale](http://www.hsbc.ca/selection-mondiale).

### **En quoi consiste la gestion discrétionnaire?**

En règle générale, la gestion discrétionnaire signifie que vous donnez à un spécialiste en placement le pouvoir de gérer votre portefeuille conformément à vos objectifs personnels de placement.

La première étape à suivre pour profiter du service de gestion discrétionnaire consiste à rencontrer votre spécialiste en placement. Ensuite, vous remplissez un questionnaire détaillé afin de déterminer vos objectifs financiers et votre tolérance au risque. Puis, votre spécialiste en placement établit la répartition par catégorie d'actifs de votre portefeuille, selon vos besoins. Une fois que vous avez examiné et approuvé la répartition des actifs proposée, votre portefeuille personnalisé est constitué.

Un spécialiste en placement effectuera un suivi régulier de votre portefeuille et verra à acheter ou vendre des actifs si nécessaire, afin de s'assurer que votre portefeuille continue de respecter vos objectifs. Cette méthode vous permet de profiter des capacités considérables dont nous disposons en matière de placement tout en bénéficiant du service personnalisé destiné à vous procurer la tranquillité d'esprit.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?**

À l'instar d'autres placements, un placement dans des OPC comporte des risques. La valeur des placements sous-jacents d'un OPC varie d'un jour à l'autre, ce qui se répercute

# Information générale sur les organismes de placement collectif et les Fonds (suite)

---

sur la valeur de l'OPC. Parmi les facteurs qui peuvent avoir une incidence sur la valeur des placements sous-jacents d'un OPC, l'on trouve :

- ◆ la fluctuation des taux d'intérêt;
- ◆ la conjoncture économique;
- ◆ les événements se produisant sur les marchés financiers;
- ◆ la fluctuation des taux de change; et
- ◆ les nouvelles à propos des sociétés dans lesquelles l'OPC a investi.

En raison de la valeur fluctuante des placements sous-jacents, la valeur des parts d'un OPC peut varier à la hausse ou à la baisse au fil du temps, et la valeur de votre placement dans celui-ci au moment de son rachat peut être supérieure ou inférieure à sa valeur au moment où vous l'avez acheté.

Contrairement aux certificats de placement garanti, également appelés CPG, ou aux dépôts dans votre compte de banque, les parts d'un OPC ne sont pas garanties par la Société d'assurance-dépôts du Canada ou par un autre organisme d'assurance-dépôt gouvernemental ou une institution financière. Vos placements dans un Fonds ne sont pas garantis.

Dans des circonstances extraordinaires, nous pouvons suspendre votre droit de vendre vos parts d'un Fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique Souscriptions, échanges et rachats pour obtenir plus de détails à ce propos.

Nous expliquons ci-après les risques auxquels sont exposés les Fonds. Les risques ne s'appliquent pas tous à chaque Fonds. Les risques et l'étendue des risques auxquels un Fonds particulier est exposé dépendent des stratégies et des placements sous-jacents de ce Fonds. La rubrique Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? de chaque Fonds vous indique quels sont les principaux risques s'appliquant à ce Fonds.

## Quel est le lien entre le risque et le rendement?

En règle générale, le risque associé à un placement particulier est étroitement lié au potentiel de plus-value que présente ce placement à long terme. Les placements qui comportent un risque faible ont également tendance à avoir un rendement inférieur parce que les facteurs qui peuvent avoir une incidence sur la valeur des placements, c'est-à-dire les risques, sont bien connus ou bien gérés et ont déjà été pris en compte dans le prix du placement. Par contre, les placements qui pourraient avoir des rendements plus élevés dans des conditions favorables risquent également de générer des pertes élevées

si les conditions se détériorent. Cela s'explique par le fait que les facteurs influant sur la valeur de ces placements sont incertains ou difficiles à gérer.

## Risque lié à la répartition de l'actif

Les Fonds qui investissent dans différentes catégories d'actifs, comme les titres à revenu fixe canadiens et étrangers, les actions canadiennes et/ou étrangères, attribueront à chaque catégorie d'actifs une pondération stratégique correspondant à l'objectif de placement et au profil de risque visés par le Fonds. C'est ce que l'on appelle la « répartition de l'actif ». Dans certains cas, le conseiller en placement du Fonds peut également avoir recours à des stratégies de répartition stratégique de l'actif qui visent à augmenter la valeur du Fonds et à procurer des rendements plus stables en tirant profit des conditions du marché actuelles et prévues pour l'avenir. Pour atteindre ce but, il modifie l'exposition du Fonds aux diverses catégories d'actifs en augmentant ou en réduisant la pondération dans une catégorie ou des catégories d'actifs en particulier, tout en demeurant à l'intérieur d'une fourchette acceptable. Le risque lié à la répartition de l'actif est le risque qu'une ou plusieurs catégories d'actifs dont la pondération a été augmentée de façon stratégique offrent un rendement inférieur à celui des autres catégories d'actifs; ou à l'inverse, le risque qu'une ou plusieurs catégories d'actifs dont la pondération a été réduite de façon stratégique offrent un rendement supérieur à celui des autres catégories d'actifs.

## Risque lié au renflouement interne des dettes

Les institutions financières de certains pays, dont le Canada, sont assujetties à des lois qui confèrent à l'autorité gouvernementale compétente des pouvoirs considérables pour contrôler et gérer les risques liés au système financier si des institutions financières se trouvent en difficulté ou déclarent faillite.

Cela signifie que, si l'autorité gouvernementale compétente estime que la stabilité et le bon fonctionnement du système financier est menacé par la précarité d'une institution financière, ou par des incertitudes quant au maintien de ses activités, l'autorité gouvernementale aura certains pouvoirs d'intervention, notamment le pouvoir d'annuler la totalité ou une partie du montant en capital de certaines obligations émises par l'institution financière, ou de l'intérêt payable sur celles-ci, de modifier les modalités de ces obligations ou de convertir ces obligations en actions ou en titres similaires.

De plus, certains titres de créance émis par des institutions financières prévoient un seuil qui donne lieu à la conversion du titre de créance en actions ou en titres similaires, habituellement en fonction du ratio des fonds propres de l'institution financière. Par conséquent, si le ratio des fonds propres de



# Information générale sur les organismes de placement collectif et les Fonds (suite)

---

l'institution financière baisse en deçà d'un niveau donné, les titres de créance seront automatiquement convertis de façon à augmenter le ratio des fonds propres de l'institution financière.

Si un Fonds détient un titre de créance visé par un « renflouement interne » dans le cadre de sa stratégie de placement et qu'une conversion est effectuée, il est très probable que la valeur des actions qu'il reçoit à la conversion des obligations soit considérablement inférieure au prix qu'il a payé pour les obligations, et le Fonds pourrait perdre la totalité de son placement. De plus, il est difficile de prévoir le moment où une autorité gouvernementale pourrait décider d'exercer son pouvoir, ou de prévoir si le ratio des fonds propres de l'institution financière tombera en deçà du seuil applicable, ce qui signifie qu'un Fonds pourrait ne pas être en mesure de se départir de ces obligations avant qu'une conversion soit effectuée.

## Risque lié à la concentration

Le risque lié à la concentration est le risque associé aux placements concentrés dans un secteur, un émetteur ou un groupe d'émetteurs en particulier ou dans un seul pays ou une seule partie du monde. La concentration des placements permet à un Fonds de mettre l'accent sur les possibilités que présente un émetteur, un secteur ou une région en particulier. Toutefois, la concentration signifie également que la valeur du Fonds a tendance à être plus volatile que la valeur d'un Fonds plus diversifié puisque la valeur du Fonds est davantage touchée par le rendement de cet émetteur ou groupe d'émetteurs précis ou par le rendement des placements dans ce secteur, ce pays ou cette région en particulier.

## Risque lié au crédit

Lorsque vous investissez dans des titres à revenu fixe, comme des obligations, vous accordez un prêt à la société ou au gouvernement émettant le titre. Le risque lié au crédit est le risque que l'émetteur ne soit pas en mesure de rembourser ce prêt lorsqu'il devient exigible. Les titres à revenu fixe sont notés par des agences comme la société Standard & Poor's. Si un titre est déclassé parce que l'agence de notation estime que l'émetteur pourrait ne pas être en mesure de rembourser les investisseurs, la valeur du placement pourrait diminuer.

## Risque lié au taux de change

Les Fonds détenant des placements en titres étrangers sont assujettis au risque lié au taux de change, dans la mesure où leur exposition n'est pas couverte directement par des contrats de change. Ce risque s'applique à tout Fonds détenant des placements étrangers dans son portefeuille. Ce risque signifie que les variations du taux de change entre le dollar cana-

dien et la devise du pays où le Fonds détient des placements ont une incidence sur la valeur en dollars canadiens de ces placements parce que ces derniers doivent être achetés et vendus dans la devise en question. Lorsque la valeur du dollar canadien baisse par rapport à la devise, la valeur en dollars canadiens d'un titre étranger augmente puisque la vente du titre rapportera à l'investisseur un montant plus élevé en dollars canadiens. Par contre, lorsque la valeur du dollar canadien augmente, la valeur en dollars canadiens d'un titre étranger baisse, puisque sa vente rapporterait moins de dollars canadiens.

## Risque lié à la cybersécurité

Le risque lié à la cybersécurité s'entend du risque qu'une organisation subisse une perte ou engage sa responsabilité en raison d'une défaillance des systèmes de technologie de l'information, ou d'une intrusion dans de tels systèmes, qu'elle ou ses fournisseurs de services utilisent, ou qui sont utilisés en leur nom, notamment des incidents découlant d'un accès non autorisé à des données sensibles, protégées ou réglementées ou de l'utilisation ou de la divulgation non autorisée de ces données. L'utilisation que nous faisons, et que les Fonds et leurs fournisseurs de services font, d'Internet et de systèmes de technologie de l'information peut nous exposer et exposer les Fonds à une perte ou à une responsabilité éventuelle découlant d'incidents de cybersécurité.

Les cyberincidents peuvent découler d'attaques délibérées ou de cas non intentionnels et peuvent provenir de sources internes (p. ex. des employés, des sous-traitants, des fournisseurs de services, des fournisseurs et des risques liés à l'exploitation) ou de sources externes (p. ex. des États-nations, des terroristes, des cyberactivistes, des concurrents et des cas de force majeure). Les cyberincidents comprennent notamment l'accès non autorisé aux systèmes d'information et aux données (p. ex. au moyen du piratage, d'un logiciel malveillant ou d'hameçonnage) visant le détournement ou la corruption de données ou l'interruption des activités. Les cyberincidents peuvent également prendre une forme autre qu'un accès non autorisé, comme des attaques de type déni de service sur les sites Web (p. ex. pour que les utilisateurs visés n'aient pas accès aux services de réseau).

Un cyberincident dont nous, les Fonds, nos fournisseurs de services ou ceux des Fonds (notamment les conseillers en valeurs, l'agent des transferts, le dépositaire ou les sous-dépositaires d'un Fonds) sommes victimes pourrait perturber nos activités commerciales respectives ou avoir une incidence négative sur celles-ci (p. ex. l'incapacité des Fonds de calculer leur valeur liquidative et d'effectuer des transactions, d'accéder aux opérations avec des porteurs de parts auprès des Fonds, de traiter les opérations des Fonds, notamment les rachats



# Information générale sur les organismes de placement collectif et les Fonds (suite)

---

de parts). Il pourrait donner lieu au dévoilement ou à la modification de renseignements sensibles ou confidentiels sur les clients ou les concurrents, voire entraîner des violations des lois applicables. Cela pourrait nous exposer, ou exposer les Fonds, à des pertes et à des obligations financières importantes, à des amendes, ainsi qu'à des sanctions prévues dans la réglementation, pourrait porter atteinte à notre réputation et nous obliger à rembourser des coûts ou à payer d'autres frais compensatoires. De plus, les enquêtes, les mesures correctives et la prévention associés aux cyberincidents pourraient entraîner des coûts considérables.

Les Fonds et nous avons établi des plans de continuité de l'exploitation et des systèmes de gestion des risques visant à réduire au minimum le risque d'atteintes à la cybersécurité et/ou les cyberincidents. Toutefois, ces plans et systèmes comportent des limites inhérentes, y compris la possibilité que certains risques ne soient pas détectés. De plus, nous surveillons les politiques et procédures des fournisseurs, mais les plans et systèmes de cybersécurité des tiers fournisseurs dont les activités peuvent avoir une incidence sur les Fonds ou leurs porteurs de parts sont indépendants de notre volonté. Par conséquent, les Fonds et leurs porteurs de parts pourraient être défavorablement touchés.

## Risque lié aux dérivés

Un dérivé est habituellement un contrat conclu entre deux parties qui conviennent d'acheter ou de vendre un actif à une date ultérieure. La valeur du contrat est fondée sur le cours ou la valeur marchande de l'actif sous-jacent, qui peut être une devise ou un titre, ou encore un indicateur économique, comme les indices boursiers ou les taux d'intérêt. Les dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture.

Par « couverture », on entend la réduction du risque associé à un placement existant en déterminant certains ou tous les aspects du prix futur de ce placement. La couverture au moyen de dérivés peut aider à réduire les risques associés à d'autres placements, tels que les fluctuations de la valeur de devises, les risques liés aux marchés boursiers et les variations de taux d'intérêt. Toutefois, rien ne garantit que les stratégies de couverture d'un Fonds seront efficaces. La couverture des fluctuations des devises, des marchés boursiers ou des taux d'intérêt n'élimine pas nécessairement toutes les variations du prix des titres en portefeuille ni n'empêche les pertes si le prix de ces titres baisse. La couverture pourrait également réduire les possibilités de réaliser des gains dans la monnaie de présentation des comptes du Fonds si la valeur de la devise ou du marché boursier couvert devait augmenter ou si le taux d'intérêt couvert devait baisser. Il pourrait ne pas être possible pour

un Fonds de protéger ses placements contre les variations généralement prévues des devises, des marchés boursiers ou des taux d'intérêt au moyen de dérivés.

L'utilisation de dérivés à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture présente notamment les risques suivants :

- ◆ l'autre partie au contrat de dérivés peut ne pas s'acquitter de ses obligations;
- ◆ un Fonds peut ne pas être en mesure d'acheter ou de vendre un dérivé afin de réaliser un profit ou de limiter ses pertes;
- ◆ les dérivés négociés sur des marchés étrangers peuvent être moins liquides que ceux négociés sur des marchés nord-américains.

Les dérivés seront utilisés d'une façon compatible avec les objectifs de placement de chaque Fonds et dans la mesure autorisée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

## Risque lié aux marchés étrangers

Les placements sur les marchés étrangers peuvent présenter un risque additionnel parce que les normes de comptabilité et de déclaration de l'information financière, les systèmes politiques et juridiques, les pratiques sur les marchés des valeurs mobilières, ainsi que les cultures et les coutumes des pays étrangers, sont souvent différents de ceux du Canada. Les placements sur les marchés étrangers peuvent également être assujettis à des exigences de contrôle des changes, à l'imposition de diverses taxes, à des retenues d'impôt avant le paiement de dividendes ou d'autres distributions et à l'expropriation d'actifs. La capacité d'un Fonds à verser des distributions aux porteurs de parts dépend du maintien de la convertibilité des devises dans lesquelles les placements du Fonds sont effectués. Par conséquent, la valeur des titres qui sont émis par une société sur un marché étranger peut être inférieure, puisque les titres peuvent être moins liquides et plus volatils que ceux émis par des sociétés semblables en Amérique du Nord. En règle générale, les placements effectués sur des marchés développés, comme aux États-Unis et en Europe de l'Ouest, comportent un risque lié aux marchés étrangers plus faible, alors que pour les placements effectués sur des marchés nouveaux, comme le sud-est de l'Asie ou l'Amérique latine, ce risque est plus élevé.

## Risque lié aux fonds de fonds

Dans le cadre de leur stratégie de placement, certains Fonds investissent directement dans des titres d'autres OPC ou sont exposés à de tels titres. Ces Fonds sont assujettis aux risques associés aux fonds sous-jacents. En outre, si un Fonds détient des parts d'un fonds sous-jacent et que le fonds sous-jacent

# Information générale sur les organismes de placement collectif et les Fonds (suite)

---

en question suspend ses rachats, le Fonds ne sera pas en mesure d'établir la valeur d'une partie de son portefeuille et peut être incapable de procéder au rachat de parts du fonds sous-jacent. Ces Fonds peuvent avoir investi plus de 10 % de leur actif net dans un fonds sous-jacent ou ils peuvent détenir plus de 10 % des parts d'un fonds sous-jacent à un moment donné. En conséquence, si les Fonds font racheter un nombre important de parts des fonds sous-jacents, les fonds sous-jacents touchés peuvent devoir modifier de façon importante la composition de leur portefeuille ou vendre leurs placements à des prix désavantageux, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur le rendement global des fonds sous-jacents et, donc, sur le reste du placement que les Fonds détiennent dans ceux-ci, le cas échéant.

## Risque lié aux fiducies de revenu

Les fiducies de revenu détiennent habituellement des titres de créance ou de capitaux propres dans des entreprises actives sous-jacentes ou reçoivent des redevances de ces entreprises. En règle générale, les fiducies de revenu font partie de quatre secteurs : les fiducies commerciales, les fiducies de services publics, les fiducies de ressources et les fiducies de placement immobilier. Les fiducies de revenu font face à des risques semblables à ceux décrits sous la rubrique Risque lié aux titres figurant ci-après.

Les placements dans les fiducies de revenu comportent des risques à divers degrés selon le secteur et les actifs sous-jacents. Ces placements sont aussi assujettis aux risques généraux associés aux cycles commerciaux, aux prix des marchandises, aux taux d'intérêt et à d'autres facteurs économiques.

Le rendement tiré des fiducies de revenu n'est ni fixe ni garanti. Les fiducies de revenu et autres titres desquels un revenu devrait provenir sont plus volatils que les titres à revenu fixe. La valeur des parts des fiducies de revenu peut diminuer grandement si ces fiducies ne peuvent atteindre leur cible en matière de distribution. Dans la mesure où une fiducie ne peut régler les réclamations présentées contre elle, ses investisseurs (y compris un OPC qui investit dans la fiducie de revenu) pourraient être tenus responsables de ces obligations. Certains territoires du Canada, et non la totalité, ont adopté des lois pour protéger les investisseurs de certaines de ces obligations.

## Risque lié aux titres de créance indexés

Le Fonds en gestion commune obligations mondiales liées à l'inflation HSBC investit dans des obligations à rendement réel et dans des obligations liées à l'inflation qui sont des « titres de créance indexés » aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) (la « Loi de l'impôt »). Par conséquent, le Fonds

est obligé selon la Loi de l'impôt d'inclure un montant nominal de référence dans son revenu pour une année d'imposition calculé en référence à une augmentation du taux d'inflation sur le capital du placement, malgré le fait que le Fonds ne recevra pas ce montant dans l'année. Puisque le Fonds doit distribuer la totalité de son revenu net aux porteurs de ses parts chaque année à des fins fiscales, tout montant qu'il est réputé avoir reçu à l'égard d'une variation du taux d'inflation sur le montant en capital des obligations à rendement réel et des obligations liées à l'inflation sera pris en compte pour déterminer le montant des distributions imposables faites aux porteurs de parts de ce Fonds.

## Risque lié aux taux d'intérêt

Les Fonds qui investissent dans des titres de créance, qu'il s'agisse notamment d'obligations, de prêts hypothécaires et de débentures, sont exposés au risque lié aux taux d'intérêt. Les titres de créance portent intérêt à un taux fixe qui est payé aux investisseurs à intervalles réguliers, souvent semestriellement ou annuellement. Lorsque les taux d'intérêt augmentent, les placements existants dans des titres de créance perdent de la valeur puisque les nouveaux titres de créance portent intérêt au taux supérieur en vigueur. Par conséquent, au fur et à mesure que les taux d'intérêt augmentent, le prix que les investisseurs sont disposés à payer pour les placements existants des titres de créance diminue. Par contre, si les taux d'intérêt baissent, la valeur d'un placement existant dans des titres de créance ayant un taux d'intérêt plus élevé augmente. Les titres de créance à long terme sont habituellement plus touchés par les variations de taux d'intérêt que les autres titres.

## Risque lié aux rachats importants

Un investisseur, un groupe d'investisseurs ou un autre OPC peut détenir une partie importante des parts en circulation d'un Fonds. Si un investisseur, un groupe d'investisseurs ou un autre OPC procède au rachat de parts représentant une grande partie des parts en circulation d'un Fonds, soit généralement 10 % ou plus de la valeur liquidative du Fonds, le Fonds peut devoir modifier de façon importante la composition de son portefeuille ou vendre une partie importante de ses placements à des prix désavantageux, ce qui peut avoir une incidence sur le rendement global du Fonds.

## Risque lié au manque de liquidité

Le risque lié au manque de liquidité est la possibilité qu'une partie importante des placements dans le portefeuille d'un Fonds ne puissent être facilement convertis en espèces au besoin. Bien que chaque Fonds dispose de lignes directrices qui visent

# Information générale sur les organismes de placement collectif et les Fonds (suite)

---

à limiter le nombre de titres non liquides qu'il peut détenir à un moment donné, les Fonds sont exposés à des risques de manque de liquidité à divers degrés, selon les conditions du marché.

## Risque lié aux marchés

Les Fonds qui investissent dans des titres inscrits à la cote d'une bourse seront influencés par les variations générales du marché boursier. C'est ce que l'on désigne risque lié aux marchés. Des changements aux marchés boursiers peuvent survenir en raison d'un certain nombre de facteurs, y compris les fluctuations des taux d'intérêt, les changements des perspectives du marché et l'évolution de l'environnement économique, social ou politique de la région. Par exemple, si une récession est annoncée, le marché boursier pourrait enregistrer une baisse, les investisseurs craignant un repli de l'économie et la baisse du cours des actions. À mesure que les investisseurs vendent leurs titres pour limiter leurs pertes, le cours des titres d'une société inscrits à la cote d'une bourse pourrait être touché par la baisse générale du marché, même si la société qui a émis les titres est encore solide.

## Risque lié aux séries multiples de parts

Les Fonds communs de placement ont autorisé l'émission de parts en séries multiples. Nous facturerons à chaque série de parts les frais qui lui sont attribuables. Les frais sont déduits au moment du calcul du prix des parts de cette série seulement et réduisent d'autant la valeur des actifs du Fonds commun de placement qui sont attribuables à cette série. Toutefois, les frais demeurent la responsabilité du Fonds commun de placement dans son ensemble et, si les actifs d'une série sont insuffisants pour acquitter la totalité de ses frais, les autres actifs d'un Fonds commun de placement serviront à payer les frais excédentaires. Dans ce cas, le prix par part des autres séries baisserait en proportion de leur quote-part des frais excédentaires. Pour obtenir plus de renseignements sur chaque série et les frais applicables à chacune, veuillez vous reporter aux rubriques Souscriptions, échanges et rachats et Frais et charges.

## Risque lié à la gestion passive

Les fonds gérés de façon passive, dont les fonds négociés en bourse et les fonds indiciaires dans lesquels un Fonds investit, peuvent ne pas être gérés « activement ». Par conséquent, les fonds gérés de façon passive ne vendront pas un titre si son émetteur éprouve des difficultés financières, à moins que le titre ne soit retiré de l'indice qui est reproduit. Même si l'indice affiche un faible rendement, le fonds géré de façon passive

continuera à investir dans les titres de l'indice. Il s'ensuit donc que le fonds géré de façon passive ne sera pas en mesure de réduire le risque en diversifiant ses placements dans des titres faisant partie d'autres indices. Par conséquent, le rendement d'un fonds géré de façon passive peut être très différent de celui d'un fonds négocié en bourse ou d'un OPC géré de façon active, ce qui peut avoir une incidence sur le rendement d'un Fonds qui investit dans de tels fonds gérés de façon passive.

## Risque lié aux remboursements de capital

Certains OPC cherchent à procurer un niveau raisonnablement stable de revenu mensuel aux investisseurs. Dans certaines situations, par exemple en période de recul des marchés ou de variation des taux d'intérêt, le Fonds pourrait générer un revenu inférieur à ses distributions ordinaires. Le cas échéant, afin de contribuer à maintenir un taux de versement constant d'un mois à l'autre, on ajoute un remboursement de capital au reste du versement. Or, une distribution qui dépasse le revenu net ou les gains en capital nets réalisés d'un Fonds constitue un remboursement à l'investisseur d'une partie ou de la totalité de son placement initial. Les remboursements de capital peuvent réduire la valeur liquidative du Fonds et diminuer sa capacité à générer des revenus dans l'avenir.

## Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres

Il existe des risques liés aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, puisque la valeur des titres prêtés dans le cadre d'une opération de prêt de titres ou vendus dans le cadre d'une opération de mise en pension peut être supérieure à la valeur des biens donnés en garantie et détenus par le Fonds. En cas de manquement à une obligation de rendre ou de revendre les titres au Fonds, les biens donnés en garantie peuvent être insuffisants pour permettre au Fonds d'acquérir des titres de remplacement, et la différence représentera une perte pour le Fonds. De plus, la valeur des titres acquis par un Fonds dans le cadre d'une opération de prise en pension de titres peut diminuer au point d'être inférieure au montant en espèces payé par le Fonds. En cas de manquement à une obligation de racheter les titres au Fonds, ce dernier peut devoir vendre les titres à un prix inférieur, et la différence représentera une perte pour le Fonds.

Veuillez vous reporter à la rubrique Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui se trouve dans l'introduction de la deuxième partie du présent prospectus simplifié pour obtenir plus de renseignements sur le sujet.

# Information générale sur les organismes de placement collectif et les Fonds (suite)

---

À la date du présent prospectus simplifié, aucun des Fonds n'exécute d'opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres.

## Risque lié aux titres

Lorsqu'un Fonds investit dans une société, des facteurs associés directement à cette société, tels la façon dont elle est gérée, les produits qu'elle vend et sa situation financière, peuvent se répercuter sur la valeur des placements du Fonds. C'est ce que l'on désigne risque lié aux titres. Si la société affiche un rendement médiocre en ce qui concerne l'un ou plusieurs de ces facteurs, la valeur de ses actions devrait diminuer. Le risque lié aux titres est l'une des raisons pour lesquelles la valeur des actions d'une société peut baisser en dépit d'un marché à la hausse.

## Risque lié aux ventes à découvert

Les ventes à découvert effectuées par les Fonds, le cas échéant, comportent des risques spécifiques. Une vente à découvert consiste en la vente par un Fonds d'un titre qu'il a emprunté, et qu'il espère acheter à une date ultérieure et à un prix inférieur. Les Fonds peuvent également prendre une position à découvert sur des dérivés au moyen d'un contrat à terme standardisé ou d'un contrat de swap. Si le cours du titre ou du dérivé augmente dans l'intervalle, le Fonds subira alors une perte équivalant à la hausse du cours à compter de la conclusion de la vente à découvert, majorée des primes et des intérêts versés au tiers. Par conséquent, les ventes à découvert comportent le risque que les pertes subies soient amplifiées, voire supérieures au coût réel du placement. En outre, il se pourrait que le tiers qui est partie à la vente à découvert ne respecte pas les modalités de son contrat, ce qui résulterait en une perte pour le Fonds. Un Fonds peut également éprouver de la difficulté à racheter les titres empruntés s'il n'existe pas de marché liquide pour ces titres. Veuillez vous reporter à la rubrique Vente à découvert qui se trouve dans l'introduction de la deuxième partie du présent prospectus simplifié pour obtenir plus de renseignements sur les ventes à découvert que les Fonds peuvent effectuer.

## Risque lié aux petites capitalisations

La fréquence et le volume des opérations sur les titres de petites sociétés sont généralement plus faibles que ceux observés

chez les grandes sociétés. Les Fonds qui investissent une partie importante de leurs actifs dans de petites sociétés sont assujettis au risque lié aux petites capitalisations et peuvent avoir plus de difficulté à acheter et à vendre des titres et ont tendance à être plus volatils que les Fonds qui sont axés sur les titres de sociétés à grande capitalisation.

## Risque associé à un fait lié à la restriction de pertes fiscales

Si le Fonds expérimente un « fait lié à la restriction de pertes » :  
i) l'exercice du Fonds est réputé se terminer aux fins de l'impôt et ii) le Fonds deviendra assujetti aux règles concernant la restriction de pertes généralement applicables aux sociétés qui font l'objet d'une acquisition de contrôle, notamment la règle prévoyant la réalisation réputée des pertes en capital non réalisées et les restrictions concernant la possibilité de reporter prospectivement les pertes. Un Fonds sera assujetti à un fait lié à la restriction de pertes si une personne devient un « bénéficiaire détenant une participation majoritaire » du Fonds ou si un groupe de personnes devient un « groupe de bénéficiaires détenant une participation majoritaire » du Fonds, selon le sens donné à ces expressions dans les règles relatives aux personnes affiliées prévues par la Loi de l'impôt, avec les modifications nécessaires. En général, un bénéficiaire détenant une participation majoritaire du Fonds sera un bénéficiaire qui, avec les participations bénéficiaires des personnes et des sociétés de personnes auxquelles il est affilié, détient une participation de bénéficiaire dans le Fonds dont la juste valeur marchande est supérieure à 50 % de la juste valeur marchande de toutes les participations dans le revenu ou le capital, respectivement, du Fonds. En règle générale, une personne est réputée ne pas devenir un bénéficiaire détenant une participation majoritaire et un groupe de personnes est réputé ne pas devenir un groupe de bénéficiaires détenant une participation majoritaire d'un Fonds, si celui-ci respecte certains critères de placement et est admissible à titre de « fiducie de placement déterminée », selon le sens donné à cette expression dans la Loi de l'impôt. Les Fonds devraient généralement satisfaire à ces exigences et être admissibles à titre de fiducies de placement déterminées conformément à ces règles.

# Information générale sur les organismes de placement collectif et les Fonds (suite)

## Modalités d'organisation et de gestion des Fonds

Le tableau suivant explique la structure de gestion des Fonds :

<b>Gestionnaire</b> Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée 3rd Floor – 885 West Georgia Street Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3E8	À titre de gestionnaire des Fonds, nous gérons l'ensemble des activités et des affaires des Fonds et nous administrons au quotidien leur exploitation ou prenons des dispositions à cet égard.* Pour de plus amples renseignements sur les services que nous fournissons aux Fonds à titre de gestionnaire, veuillez vous reporter à la rubrique Frais et charges – Frais et charges payables par les Fonds ci-après.
<b>Fiduciaire</b> Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée Vancouver (Colombie-Britannique)	À titre de fiduciaire des Fonds, nous détenons le titre de propriété des actifs de chacun de ces Fonds, c'est-à-dire son portefeuille de titres et d'espèces, en votre nom.
<b>Conseiller en placement</b> Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée Vancouver (Colombie-Britannique)	<p>Puisque nous agissons à titre de conseiller en placement principal de tous les Fonds, nous sommes chargés d'offrir des conseils en placement et des services de gestion de portefeuille aux Fonds. Nous pouvons retenir les services de sous-conseillers qui font partie de notre groupe afin qu'ils fournissent des conseils en placement et des services de gestion de portefeuille aux Fonds. Nous pouvons engager ou remplacer des sous-conseillers en tout temps. Nous paierons la rémunération des sous-conseillers en la prélevant sur les frais que nous recevons. Les sous-conseillers des Fonds à la date du présent prospectus simplifié, s'il en est, sont décrits à la rubrique Détails du Fonds de chaque Fonds.</p> <p>Lorsque nous retenons les services de sous-conseillers non liés afin qu'ils fournissent des conseils en placement et des services de gestion de portefeuille aux Fonds, nous suivons principalement les recommandations de notre unité d'exploitation responsable de la gestion de portefeuille, Patrimoine. Veuillez vous reporter à la rubrique Choix des sous-conseillers.</p> <p>Bien que nous ayons la responsabilité des conseils en placement donnés et des services de gestion de portefeuille fournis par les sous-conseillers désignés, nous sommes tenus de vous informer que vous pourriez éprouver des difficultés à faire valoir les droits que vous confère la loi contre les sous-conseillers qui résident à l'extérieur du Canada ou dont la totalité ou la majeure partie des actifs sont situés à l'extérieur du Canada.</p>
<b>Placeur principal</b> Fonds d'investissement HSBC (Canada) Inc.** Vancouver (Colombie-Britannique)	En tant que placeur principal des parts des Fonds communs de placement, Fonds d'investissement HSBC (Canada) Inc. commercialise et effectue le placement des parts des Fonds communs de placement.
<b>Dépositaire</b> La Société de fiducie du Nord, succursale du Canada Toronto (Ontario)	La Société de fiducie du Nord, succursale du Canada est le dépositaire des Fonds. Le dépositaire est chargé de la garde des titres et des autres placements d'un Fonds. Conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables, le dépositaire peut nommer un sous-dépositaire dans chacun des pays dans lesquels les Fonds effectuent des opérations sur titres.
<b>Agent chargé de la tenue des registres</b> International Financial Data Services (Canada) Limited Toronto (Ontario)	En qualité d'agent chargé de la tenue des registres des Fonds, International Financial Data Services (Canada) Limited tient à jour le registre des propriétaires des parts des Fonds et traite les souscriptions, les échanges et les ventes de parts des Fonds.
<b>Auditeur</b> KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables professionnels agréés Vancouver (Colombie-Britannique)	KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l. audite les états financiers des Fonds chaque année pour s'assurer qu'ils sont présentés, à tous les égards importants, conformément aux Normes internationales d'information financière.



# Information générale sur les organismes de placement collectif et les Fonds (suite)

## Comité d'examen indépendant

Conformément au Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement (le « Règlement 81-107 » et la Norme canadienne 81-107 ailleurs qu'au Québec), nous avons mis sur pied un comité d'examen indépendant (le « CEI ») pour les Fonds. Nous transmettons les questions de conflit d'intérêts qui font partie du champ d'application du Règlement 81-107 et qui concernent les Fonds au CEI pour qu'il procède à leur examen et donne son approbation.

Le CEI compte trois membres, chacun d'eux étant indépendant au sens du Règlement 81-107.

Le CEI prépare, au moins une fois par année, un rapport de ses activités à l'intention des porteurs de parts. On peut se procurer le rapport sans frais sur notre site Web à l'adresse [www.hsbc.ca/ressourcesenplacement](http://www.hsbc.ca/ressourcesenplacement) ou, sur demande, en communiquant avec nous en écrivant à l'adresse qui figure sur la couverture arrière du présent prospectus simplifié. On trouvera dans la notice annuelle des Fonds de l'information additionnelle sur le CEI, dont le nom de ses membres.

Conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables, nous ne serons pas tenus de demander votre approbation au sujet d'une fusion de fonds ou d'un changement d'auditeurs. Si c'est le cas, le CEI doit approuver la proposition, et nous vous ferons parvenir un avis écrit d'au moins 60 jours avant la prise d'effet du changement.

\* Nous sommes membre du groupe de sociétés HSBC (le « Groupe HSBC »), groupe de sociétés apparentées dont l'entité mère ultime est HSBC Holdings plc, basée à Londres, au Royaume-Uni. Les Fonds peuvent investir dans des parts d'autres OPC et fonds négociés en bourse gérés par nous ou par d'autres membres du Groupe HSBC (les « Fonds apparentés »). Nous n'exercerons pas les droits de vote rattachés aux parts des Fonds apparentés que les Fonds détiennent. Les porteurs de parts des Fonds n'ont aucun droit de vote ni droit de propriété dans les titres que les Fonds détiennent dans d'autres OPC ou fonds négociés en bourse. Toutefois, nous pourrions transférer les droits de vote rattachés aux parts des Fonds apparentés aux porteurs de parts des Fonds qui détiennent ces parts.

\*\* Cette société nous est apparentée, car elle est membre de notre groupe. Toutefois, la société constitue une entité juridique distincte.

## Souscriptions, échanges et rachats

### Information générale

Avant de pouvoir nous adresser un ordre de souscription de parts d'un Fonds, vous devez d'abord ouvrir un compte auprès de votre représentant.

Lorsque vous nous adressez un ordre de souscription, d'échange ou de rachat de parts d'un Fonds, le montant que vous versez ou recevez pour chaque part dépend du moment où nous recevons votre ordre.

En règle générale, nous devons avoir reçu tous les ordres avant 13 h, heure du Pacifique, un jour d'évaluation pour que la valeur par part du Fonds déterminée le jour d'évaluation en question soit utilisée. Si nous recevons des ordres après 13 h, heure du Pacifique, un jour d'évaluation, ces ordres seront traités selon la valeur par part du Fonds déterminée le jour d'évaluation suivant.

Votre représentant aura ses propres exigences en matière de délais pour ce qui est de l'heure à laquelle il doit recevoir un ordre pour respecter notre heure limite. Veuillez communiquer avec lui pour obtenir des renseignements sur l'heure limite qu'il a fixée pour le traitement des ordres.

## Évaluation des parts des Fonds

Nous, ou nos mandataires autorisés, calculons une valeur liquidative distincte pour chaque série de parts des Fonds communs de placement et pour chaque part des Fonds en gestion commune à la fin de chaque jour d'évaluation.

On entend par jour d'évaluation tout jour où la Bourse de Toronto est ouverte ou tout autre jour que nous pouvons fixer de temps à autre.

### Fonds communs de placement

Pour les Fonds communs de placement, la valeur liquidative par part de chaque série est calculée en prenant la part proportionnelle des actifs nets du Fonds commun de placement attribuée à la série de parts calculée le jour d'évaluation précédent, et en ajoutant ou en soustrayant, selon le cas, la part proportionnelle du revenu net, des gains en capital nets réalisés (ou des pertes en capital nettes subies), des dépenses communes, des dépenses directes pour la série et la fluctuation de valeur latente du portefeuille de placements du Fonds commun de placement, depuis le jour d'évaluation précédent en ce qui concerne la série. Enfin, ce résultat est divisé par le nombre de parts en circulation de la série de parts au cours de ce jour d'évaluation, obtenant ainsi la valeur liquidative quotidienne des parts de la série.

### Fonds en gestion commune

# Information générale sur les organismes de placement collectif et les Fonds (suite)

Pour les Fonds en gestion commune, la valeur liquidative par part du Fonds correspond à la valeur marchande de tous les actifs du Fonds au moment de l'évaluation, déduction faite des passifs, divisée par le nombre total de parts en circulation à ce moment.

## Placement minimal

Vous devez respecter les exigences relatives au montant minimal du placement initial, des placements subséquents et du solde afin de pouvoir souscrire des parts des Fonds ou de continuer à les détenir.

### Fonds communs de placement

Le tableau suivant fait état du montant minimal du placement initial, des placements subséquents et du solde pour chaque série des Fonds communs de placement :

Série de Fonds communs de placement	Montant minimal du placement initial	Montant minimal des placements subséquents*	Solde minimal
Série investisseurs	500 \$	50 \$	500 \$
Série conseillers	500 \$	50 \$	500 \$
Série privilèges	100 000 \$	50 \$	100 000 \$
Série gestionnaires	500 \$	50 \$	500 \$
Série institutions**	-	-	-

\* Les exigences relatives au placement minimal pourraient ne pas être les mêmes suivant le programme de placements réguliers, le programme de retraits mensuels ou le service de transfert entre les fonds communs de placement que le placeur principal offre. Veuillez vous reporter à la rubrique Services facultatifs pour obtenir plus de détails.

\*\* Établi dans le contrat que vous avez conclu avec votre représentant.

Les exigences relatives au placement minimal s'appliquent à chaque Fonds commun de placement détenu dans un compte. Le montant minimal ne peut être réparti entre plusieurs Fonds dans un même compte ou entre différents comptes. Le solde minimal correspond à la valeur marchande de vos parts à un moment donné. Si vous investissez dans le Fonds en titres du marché monétaire en dollars US de la HSBC, le Fonds mondial en obligations de sociétés de la HSBC, le Fonds revenu mensuel en dollars US de la HSBC ou le Fonds concentré gestion de la volatilité actions mondiales de la HSBC, ou que vous utilisez le service d'acquisition en dollars américains, le montant de placement minimal et tous les frais sont calculés en dollars américains. Pour un complément d'information au sujet du service de souscription en dollars américains, veuillez vous reporter à la rubrique Services facultatifs – Service d'acquisition en dollars américains.

Si vous avez investi dans des parts de série investisseurs ou de série conseillers d'un Fonds commun de placement dans un compte et que vous atteignez par la suite le montant mini-

mal vous permettant de souscrire des parts de série privilégiées du même Fonds commun de placement en conséquence de souscriptions additionnelles (dont celles suivant le programme de placements réguliers), du réinvestissement de dividendes ou de la hausse de la valeur de vos placements, nous n'échangerons pas automatiquement vos parts contre des parts de série privilégiées. Vous devez demander à votre représentant d'échanger vos parts d'un Fonds commun de placement dans votre compte contre des parts de série privilégiées du même Fonds commun de placement qui seront détenues dans le même compte. Si la valeur des parts de série privilégiées d'un Fonds commun de placement dans votre compte devient inférieure au solde minimal requis parce que vous avez fait racheter ou avez échangé des parts, nous nous réservons le droit de changer vos parts de série privilégiées contre des parts d'une autre série du même Fonds commun de placement dans le même compte, sans votre consentement. Nous nous réservons le droit de restreindre la possibilité de souscrire des parts de série privilégiées. Nous pouvons changer le montant minimal du placement initial ou du solde ou toute autre condition relative aux parts de série privilégiées, à l'occasion, sans préavis.

Si vous avez investi dans des parts de série gestionnaires d'un Fonds commun de placement et que vous n'êtes plus admissible à détenir des parts de série gestionnaires, nous nous réservons le droit de les changer contre des parts d'une autre série du même Fonds commun de placement.

### Fonds en gestion commune

Les fonds en gestion commune ne sont offerts que dans le cadre du service Portefeuille HSBC Sélection mondiale et du service de gestion privée de placement de la HSBC, ou à des clients institutionnels.

Pour le service Portefeuille HSBC Sélection mondiale, vous devez conclure un contrat avec Fonds d'investissement HSBC, faire un placement initial d'au moins 50 000 \$, ou de tout autre montant établi par Fonds d'investissement HSBC, et maintenir un tel montant.

Pour le service de gestion privée de placement de la HSBC, vous devez conclure un contrat avec Service de gestion privée de patrimoine HSBC (Canada) Inc. et faire le placement initial minimal indiqué dans le contrat ou verser tout autre montant établi par Service de gestion privée de patrimoine HSBC (Canada) Inc. :

Les clients institutionnels doivent conclure un contrat avec nous et faire le placement initial minimal indiqué dans le contrat.

Le contrat que vous avez conclu avec votre représentant sera assorti d'autres modalités. Veuillez obtenir des détails à ce sujet auprès de votre représentant.



# Information générale sur les organismes de placement collectif et les Fonds (suite)

---

## Séries de parts offertes

### Fonds communs de placement

Chaque Fonds commun de placement peut avoir un nombre illimité de séries de parts et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque série. Même si le suivi du montant que vous et les autres investisseurs payez pour l'acquisition de parts est effectué séparément par série, aux fins des registres administratifs du Fonds commun de placement, les actifs de toutes les séries du Fonds commun de placement sont combinés en un seul montant afin de constituer un seul portefeuille à des fins de placement.

Chacun des Fonds communs de placement (à l'exception des Fonds diversifiés HSBC Sélection mondiale et des Fonds HSBC Horizon Patrimoine) offre actuellement cinq séries de parts : la série investisseurs, la série conseillers, la série privilèges, la série gestionnaires et la série institutions.

Chacun des Fonds diversifiés HSBC Sélection mondiale offre actuellement quatre séries de parts : la série investisseurs, la série conseillers, la série gestionnaires et la série institutions.

Chacun des Fonds HSBC Horizon Patrimoine offre actuellement trois séries de parts : la série investisseurs, la série gestionnaires et la série institutions.

Aucuns frais d'acquisition ou de rachat ne s'appliquent aux parts de série investisseurs, de série privilèges, de série gestionnaires et de série institutions.

La souscription de parts de série conseillers donnent lieu à des frais d'acquisition. Veuillez vous reporter à la rubrique Frais pour obtenir plus de détails.

### Fonds en gestion commune

Les Fonds en gestion commune n'offre pas de séries différentes de parts.

Aucuns frais d'acquisition ou de rachat ne s'appliquent aux Fonds en gestion commune.

## Souscriptions, rachats et échanges de parts des Fonds

Vous devez respecter les exigences relatives au montant minimal du placement initial, des placements subséquents et du solde, ainsi que toutes les autres exigences qui s'appliquent aux Fonds en gestion commune et à chaque série des Fonds communs de placement. Veuillez vous reporter à la rubrique Placement minimal pour obtenir plus de détails.

La série de parts que vous choisissez influe sur les frais que vous payez et pourrait influencer sur les frais que nous payons à votre représentant. Veuillez vous reporter aux rubriques Frais et Rémunération du courtier pour obtenir de plus amples renseignements.

### Série investisseurs

Les parts de série investisseurs des Fonds communs de placement (à l'exception des Fonds HSBC Horizon Patrimoine) sont offertes à tous les investisseurs et on peut se les procurer :

1. par l'intermédiaire du placeur principal :
  - a) soit à toute succursale de la Banque HSBC Canada,
  - b) soit en communiquant avec TeleFund, au 1 800 830-8888
2. par l'intermédiaire d'autres courtiers autorisés.

Les parts de série investisseurs des Fonds HSBC Horizon Patrimoine sont offertes à tous les investisseurs et on peut se les procurer :

1. par l'intermédiaire du placeur principal uniquement après avoir ouvert un compte en ligne dans le portail HSBC Horizon Patrimoine, et les ordres peuvent être placés :
  - a) soit en ligne par le biais du portail HSBC Horizon Patrimoine,
  - b) soit en communiquant avec un conseiller de HSBC Horizon Patrimoine, au 1 877 801-4722
2. par l'intermédiaire d'autres courtiers autorisés à distribuer les Fonds HSBC Horizon Patrimoine.

### Série conseillers

Les parts de série conseillers des Fonds communs de placement sont offertes à tous les investisseurs et on peut se les procurer par l'intermédiaire de courtiers autorisés autres que le placeur principal.

### Série privilèges

Les parts de série privilèges des Fonds communs de placement sont réservées aux investisseurs qui placent un montant minimal que nous fixons à l'occasion. Veuillez vous reporter à la rubrique « Placement minimal » pour obtenir plus de détails.

Les frais de gestion des parts de série privilèges sont inférieurs aux frais des parts de série investisseurs et de série conseillers parce que nous versons des commissions de suivi réduites sur cette série.

On peut se procurer des parts de série privilèges :

1. par l'intermédiaire du placeur principal :
  - a) soit à toute succursale de la Banque HSBC Canada,
  - b) soit en communiquant avec TeleFund, au 1 800 830-8888
2. par l'intermédiaire d'autres courtiers autorisés.

# Information générale sur les organismes de placement collectif et les Fonds (suite)

---

## Série gestionnaires

Les parts de série gestionnaires des Fonds communs de placement sont généralement réservées aux investisseurs qui participent à un programme de service moyennant rémunération ou programme de compte intégré à frais fixes parrainé par leurs courtiers et qui doivent payer une rémunération annuelle calculée en fonction des actifs plutôt qu'une commission prélevée sur chaque opération. Les parts de série gestionnaires sont également offertes à tout autre investisseur pour lequel nous n'engageons aucuns frais de placement, habituellement parce que l'investisseur verse des frais de service directement à son représentant.

Les frais de gestion des parts de série gestionnaires sont inférieurs aux frais des parts de série investisseurs et de série conseillers parce que nous ne payons pas de commission de suivi sur cette série.

On peut obtenir les parts de série gestionnaires par l'intermédiaire de courtiers autorisés, ce qui pourrait comprendre le placeur principal.

À la date du présent prospectus simplifié, aucune part de série gestionnaires des Fonds HSBC Horizon Patrimoine n'est offerte.

## Série institutions

Les parts de série institutions des Fonds communs de placement sont réservées aux investisseurs particuliers ou institutionnels qui placent une somme minimale et/ou qui ont conclu avec leur représentant un contrat leur permettant de souscrire des parts de série institutions. D'autres conditions que nous fixons à l'occasion pourraient s'appliquer.

## Fonds en gestion commune

Les Fonds en gestion commune sont réservés aux investisseurs qui se sont inscrits au service Portefeuille HSBC Sélection mondiale ou au service de gestion privée de placement de la HSBC. Ils sont également offerts aux clients institutionnels qui ont conclu avec leurs représentants un contrat leur permettant de souscrire des Fonds en gestion commune et/ou qui répondent à certaines autres conditions que nous fixons à l'occasion.

## Souscriptions

Lorsque vous souscrivez des parts d'un Fonds, le nombre de parts que vous recevez est fonction de la valeur liquidative par part le jour d'évaluation où nous traitons votre demande. Afin d'investir toutes les sommes que vous nous transmettez, nous prenons le montant que vous investissez moins tous les frais d'acquisition applicables à payer, divisé par la valeur liquidative par part de cette série et nous vous émettons le nombre approprié de parts (y compris, au besoin, des fractions de part d'un Fonds). Par exemple, si vous investissez 500 \$, dans l'hypothèse où aucuns frais d'acquisition ne s'appliquent et que les

parts du Fonds dans lequel vous investissez ont une valeur liquidative de 11,75 \$ chacune, vous recevrez 42,553 parts du Fonds.

Les parts ne peuvent être transférées ou cédées, mais vous pouvez les faire racheter. Nous n'émettons pas de certificat représentant les parts des Fonds que vous souscrivez. Votre représentant vous fera cependant parvenir un avis d'exécution de votre souscription.

**Nous avons le droit de refuser toute demande de souscription de parts des Fonds dans un délai de un jour ouvrable de la réception de votre demande.** Si nous refusons votre demande, nous vous rembourserons en entier.

Si le paiement de vos parts est refusé pour une raison quelconque une fois que les parts vous ont été émises, nous rachetons immédiatement toutes les parts souscrites. Nous utilisons alors le produit du rachat pour payer les parts, en fonction de leur valeur liquidative au moment où vous les avez souscrites. Si la valeur des parts est supérieure à leur valeur à la souscription, le ou les Fonds pertinents conservent la différence. Dans le cas contraire, nous pouvons alors recouvrer la différence pour le compte du Fonds, augmentée des intérêts et des frais, auprès de vous ou de votre représentant, qui peut à son tour la recouvrer auprès de vous.

Si le contrat que vous avez conclu avec votre représentant lui confère un pouvoir discrétionnaire, votre représentant souscrira pour votre compte des parts d'un ou de plusieurs Fonds qui sont conformes à vos objectifs de placement et à votre tolérance au risque.

## Rachats

Lorsque vous faites racheter des parts d'un Fonds, les sommes d'argent que vous recevez sont fonction de la valeur liquidative par part le jour d'évaluation où votre demande est traitée, moins les frais applicables. Nous vous transmettons le produit de la vente aussitôt que possible, mais au plus tard deux jours ouvrables suivant le jour d'évaluation où les parts sont vendues.

Avec votre approbation, un Fonds peut régler la somme qu'il vous doit, pour des parts que vous faites racheter, au moyen de titres qu'il détient. Dans ce cas, les titres que vous recevez auront la même valeur que l'argent que vous auriez reçu à la date de rachat applicable.

Si le contrat que vous avez conclu avec votre représentant lui confère un pouvoir discrétionnaire, votre représentant peut faire racheter votre placement dans un ou plusieurs Fonds et utiliser le produit pour investir dans d'autres titres. De tels placements seront conformes à vos objectifs de placement et à votre tolérance au risque.

# Information générale sur les organismes de placement collectif et les Fonds (suite)

---

Dans des circonstances exceptionnelles, nous nous réservons le droit de suspendre la vente de parts d'un Fonds ou de retarder le paiement du produit de la vente de parts. Ce sera notamment le cas dans les circonstances suivantes :

- ◆ lorsque les opérations habituelles sont suspendues à une bourse à laquelle des titres représentant en valeur plus de 50 % des placements sous-jacents d'un Fonds sont négociés, si ces titres ne sont pas négociés à une autre bourse constituant une solution de rechange raisonnablement pratique; ou
- ◆ lorsque nous jugeons que l'achat et la vente de parts ne sont pas raisonnablement pratiques (avec le consentement des autorités en valeurs mobilières applicables).

Des frais d'opérations à court terme peuvent s'appliquer si vous faites racheter vos parts de Fonds communs de placement dans les 30 jours suivant la date de votre dernière souscription de telles parts. Veuillez vous reporter à la rubrique Opérations à court terme pour obtenir plus de détails.

## Échanges

Lorsque vous échangez des parts d'un Fonds, nous rachetons les parts du Fonds dont vous souhaitez vous départir et utilisons le produit pour souscrire des parts du Fonds que vous souhaitez obtenir. Le nombre de parts qui sont souscrites et vendues est fonction de la valeur liquidative par part du Fonds le jour d'évaluation où la demande est traitée, déduction faite des frais applicables.

Aux fins de l'impôt, les échanges de parts entre Fonds différents sont traités de la même façon que les ventes de parts et entraînent un gain ou une perte en capital. Un échange entre différentes séries du même Fonds commun de placement n'entraînera pas de gain ni de perte en capital. Veuillez vous reporter à la rubrique Incidences fiscales pour les investisseurs pour obtenir plus de renseignements.

Vous ne pouvez effectuer des échanges qu'entre les Fonds dont les souscriptions ont été faites dans la même devise. Vous ne pouvez échanger des parts souscrites en dollars canadiens contre des parts souscrites en dollars américains, et vice versa.

Vous ne pouvez effectuer un échange qu'entre des séries différentes du même Fonds commun de placement ou entre une série d'un Fonds commun de placement et la même série d'un autre Fonds commun de placement, sauf approbation contraire de notre part. Les exigences relatives au placement minimal et les autres exigences relatives à l'admissibilité qui s'appliquent aux parts des séries du Fonds commun de placement que

vous souhaitez obtenir sont maintenues. Veuillez vous reporter à la rubrique Placement minimal pour obtenir de plus amples renseignements.

Des frais d'opérations à court terme peuvent s'appliquer si vous échangez vos parts de Fonds commun de placement dans les 30 jours suivant la date de votre dernière souscription de telles parts. Veuillez vous reporter à la rubrique Frais d'opérations à court terme pour obtenir de plus amples renseignements.

Si vous échangez des parts de série conseillers d'un Fonds commun de placement contre des parts de série conseillers d'un autre Fonds commun de placement, vous ne payerez aucuns frais d'acquisition additionnels à l'échange.

Des frais d'échange pourraient s'appliquer lorsque vous échangez vos parts de Fonds commun de placement. Veuillez vous reporter à la rubrique Frais – Frais et charges payables directement par vous – Frais d'échange pour obtenir de plus amples renseignements.

Si le contrat que vous avez conclu avec votre représentant lui confère un pouvoir discrétionnaire, votre représentant pourrait échanger vos parts d'un Fonds contre des parts d'un autre Fonds, en votre nom. Ces placements seront conformes à vos objectifs de placement et à votre tolérance au risque.

Nous n'échangerons pas automatiquement vos parts même si vous respectez les exigences relatives au placement minimal et que vous êtes admissible à détenir les parts de la série concernée. Cependant, si vous n'êtes plus admissible à détenir une série de parts, ou si une série de parts n'est plus offerte, nous pouvons changer vos parts de cette série contre des parts d'une autre série du même Fonds commun de placement, sans votre consentement. Veuillez vous reporter à la rubrique Placement minimal pour obtenir de plus amples renseignements.

## Opérations à court terme

Les OPC étant habituellement considérés comme des placements à long terme, nous dissuadons les investisseurs d'effectuer fréquemment des échanges ou des rachats de parts. De plus, les opérations à court terme peuvent accroître les frais d'administration pour l'ensemble des investisseurs et avoir une incidence négative sur le rendement global d'un Fonds en le forçant à détenir plus de liquidités ou à vendre des avoirs en portefeuille pour acquitter le produit des rachats, ce qui donne lieu à des frais d'opérations supplémentaires.

Nous nous réservons le droit d'imposer des frais d'opérations à court terme pouvant atteindre 2 % de la valeur des parts si vous **échangez ou vendez** des parts des Fonds communs de placement dans les 30 jours civils suivant la date de votre dernière souscription de ces parts, sauf dans le cas du Fonds

# Information générale sur les organismes de placement collectif et les Fonds (suite)

en titres du marché monétaire canadien de la HSBC et du Fonds en titres du marché monétaire en dollars US de la HSBC. Ces frais seront versés au Fonds commun de placement visé. Nous comptons vous imposer des frais d'opérations à court terme que vous utilisiez ou non le produit de l'échange ou de la vente pour souscrire d'autres parts des Fonds. Reportez-vous à la rubrique Frais et charges – Frais et charges payables directement par vous.

Si vous ne payez pas intégralement les frais d'opérations à court terme dus immédiatement, il est considéré que vous donnez en gage des parts de tout Fonds que vous détenez à titre de garantie pour les frais à payer et que vous nous donnez par les présentes une procuration, y compris en ce qui concerne le droit de signer et de livrer les documents nécessaires, afin de recouvrer ces frais en effectuant le rachat d'autres parts de Fonds que vous pouvez détenir sans vous en aviser, et vous serez responsable de toute conséquence fiscale ou des autres frais connexes. Nous pouvons, à notre seule appréciation, choisir quelles parts seront rachetées et ces rachats peuvent être effectués sans qu'un avis préalable vous soit transmis, de la manière qui, selon nous, est souhaitable. Vous devez également payer tous les frais (y compris les honoraires d'avocat) ainsi que les frais de gestion raisonnables engagés lors du recouvrement de la totalité ou d'une partie de votre dette.

Nous nous réservons le droit de refuser votre demande d'échange ou de souscription de parts des Fonds communs de placement si, à notre avis, vous faites des opérations à court terme. Si nous refusons votre demande, nous vous retournerons le plein montant initial que nous avons reçu de vous.

## Rachat obligatoire

Nous nous réservons le droit d'exiger d'un porteur de parts d'un Fonds qu'il fasse racheter tous ses avoirs ou une partie de ses parts du Fonds à notre seule appréciation, notamment si un porteur de parts est ou devient un citoyen ou un résident des États-Unis ou un résident d'un autre pays étranger, si nous concluons que sa participation risque de donner lieu à des incidences défavorables sur le plan réglementaire ou fiscal pour le Fonds ou pour d'autres porteurs de parts du Fonds.

## Restrictions quant aux ventes et aux offres à des personnes des États-Unis

Les parts des Fonds ne peuvent être offertes ou vendues à des « personnes des États-Unis » (au sens de U.S. Person), sauf dans la mesure permise par nous et par les lois des États-

Unis de temps à autre, y compris dans la mesure permise en vertu de dispenses de l'obligation d'inscription des Fonds. À ces fins, l'expression « personne des États-Unis » désigne ce qui suit :

1. Une personne qui est réputée être un résident des États-Unis en vertu de toute loi ou de tout règlement des États-Unis.
2. Une entité qui est :
  - a) soit une société par actions, une société de personnes, une société à responsabilité limitée ou une autre entité commerciale :
    - i. qui a été créée ou organisée en vertu d'une loi fédérale ou étatique des États-Unis, y compris toute succursale ou tout organisme non américain de l'entité;
    - ii. qui a été organisée principalement à des fins d'investissement passif (comme une société ou un fonds d'investissement ou une entité similaire autre qu'un régime d'avantages sociaux ou un régime de retraite à l'intention des employés pour les employés, dirigeants ou directeurs d'une entité non américaine dont l'établissement principal est situé à l'extérieur des États-Unis), peu importe son lieu de constitution ou d'organisation et :
      - ◆ soit qui appartient, directement ou indirectement, à une ou à plusieurs personnes des États-Unis, lesquelles (à moins qu'elles ne soient définies comme étant des personnes admissibles (au sens de Qualified Eligible Person) en vertu du Règlement 4.7(a) de la Commodity Futures Trading Commission (CFTC) des États-Unis) détiennent, directement ou indirectement, dans l'ensemble, une participation véritable de 10 % ou plus;
      - ◆ soit dont une personne des États-Unis est le commandité, un membre de la direction ou un directeur général ou occupe un autre poste en vertu duquel elle a les pouvoirs nécessaires pour diriger les activités de l'entité;
      - ◆ soit qui a été constituée par une ou des personnes des États-Unis principalement aux fins d'investir dans des titres qui ne sont pas inscrits auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis;
      - ◆ soit dont plus de 50 % des participations

# Information générale sur les organismes de placement collectif et les Fonds (suite)

---

- avec droit de vote ou des participations sans droit de vote sont détenues, directement ou indirectement, par des personnes des États-Unis;
- iii. qui est un organisme ou une succursale d'une entité non américaine située aux États-Unis;
  - iv. qui a son établissement principal aux États-Unis;
- b) soit une fiducie créée ou organisée en vertu d'une loi fédérale ou étatique des États-Unis, peu importe le lieu de constitution ou d'organisation :
- i. dont une ou plusieurs personnes des États-Unis ont les pouvoirs nécessaires pour exercer un contrôle à l'égard de toutes les décisions importantes de la fiducie;
  - ii. dont l'administration ou les documents de constitution sont assujettis à la supervision d'un ou de plusieurs tribunaux des États-Unis;
  - iii. dont tout constituant, fondateur ou fiduciaire ou toute autre personne responsable de la prise de décisions au sujet de la fiducie est une personne des États-Unis;
- c) soit une succession d'une personne décédée, peu importe le lieu de résidence de cette personne alors qu'elle était vivante, si l'exécuteur ou l'administrateur de la succession est une personne des États-Unis.
3. Un régime d'avantages sociaux à l'intention des employés établi et administré conformément aux lois des États-Unis.
4. Un compte de placement à gestion discrétionnaire ou non ou un compte semblable (autre qu'une succession ou une fiducie) détenu par un courtier ou un autre fiduciaire à l'avantage d'une personne des États-Unis (définie précédemment) ou pour son compte.

Aux fins de la définition qui précède, « États-Unis » et « américain » (sous toutes ses formes) désignent les États-Unis d'Amérique (y compris les États et le District de Columbia), leurs territoires, possessions et autres zones de compétence.

Si, après avoir effectué un placement dans les Fonds, un porteur de parts devient une personne des États-Unis, il i) pourrait ne pas pouvoir effectuer des placements supplémen-

taires dans les Fonds; et ii) pourrait, dès que possible, voir ses parts faire l'objet d'un rachat obligatoire par les Fonds (sous réserve des exigences des lois applicables).

Nous pouvons, de temps à autre, modifier les restrictions qui précèdent ou y renoncer.

## Services facultatifs

### Programme de placements réguliers

Si vous ouvrez un compte chez le placeur principal, vous pouvez profiter d'un programme de placements réguliers dans des parts de série investisseurs, de série privilèges et de série gestionnaires des Fonds communs de placement. Ce programme facultatif s'adresse aux investisseurs qui souhaitent effectuer des placements réguliers. Le montant minimal des placements réguliers est de 25 \$, ce montant minimal ne s'applique pas à la série investisseurs et à la série gestionnaires. Le montant minimal des placements réguliers est de 25 \$ pour les parts de série privilèges. Toutefois, vous devrez tout de même effectuer le placement minimal initial requis pour les parts de série privilèges avant que votre programme de placements réguliers puisse commencer. Les placements aux termes du programme de placements réguliers peuvent être à la fréquence qui vous convient : hebdomadaire, à toutes les deux semaines, deux fois par mois, mensuelle ou trimestrielle. Lorsque vous adhérez au programme de placements réguliers, des parts de série investisseurs, de série privilèges ou de série gestionnaires que vous avez choisies seront souscrites le premier jour d'évaluation suivant le retrait.

Aucuns frais ne sont exigés pour participer au programme de placements réguliers. Vous pouvez commencer à y participer ou mettre fin à votre participation à n'importe quel moment, sans frais, au moyen d'un avis écrit au placeur principal ou, pour les Fonds HSBC Horizon Patrimoine, en communiquant avec un conseiller de HSBC Horizon Patrimoine, par téléphone au 1 877 801-4722, ou de toute autre méthode de communication que peut accepter le placeur principal de temps à autre, qui doit lui parvenir au moins cinq jours ouvrables avant la date de votre prochain placement régulier.

Vous ne recevrez les derniers aperçus du fonds déposés relativement à une souscription ultérieure de parts d'un Fonds commun de placement effectuée dans le cadre d'un programme de placements réguliers que si vous en faites la demande. Toutefois, vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire des derniers aperçus du fonds déposés à l'égard d'un Fonds en composant le 1 888 390-3333 ou en communiquant avec le placeur principal. Vous trouverez également



# Information générale sur les organismes de placement collectif et les Fonds (suite)

---

les aperçus du fonds sur notre site Web au [www.hsbc.ca/ressourcesenplacement](http://www.hsbc.ca/ressourcesenplacement) ou sur le site de SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Vous pourriez ne pas bénéficier d'un droit de résolution accordé par la loi à l'égard d'une souscription de parts d'un Fonds effectuée dans le cadre d'un programme de placements réguliers. Vous continuerez cependant de bénéficier de tous les autres droits qui vous sont accordés en vertu de la législation en valeurs mobilières, notamment le droit découlant de déclarations fausses ou trompeuses (reportez-vous à la rubrique *Quels sont vos droits?*). Comme il est mentionné précédemment, vous avez le droit de mettre fin à votre participation à un programme de placements réguliers en tout temps.

## Programme de retraits mensuels

Si vous avez un compte chez le placeur principal et que vous souhaitez effectuer des retraits réguliers provenant d'un Fonds commun de placement dans votre compte, vous pouvez participer au programme de retraits mensuels. Pour participer au programme de retraits mensuels, vous devez avoir investi au moins 10 000 \$ dans les parts de série investisseurs ou de série gestionnaires d'un Fonds commun de placement ou 110 000 \$ dans les parts de série privilèges d'un Fonds commun de placement. Les retraits réguliers doivent être d'au moins 50 \$ par Fonds commun de placement, et ceux-ci doivent être effectués le 15<sup>e</sup> jour de chaque mois sur vos parts de série investisseurs, de série privilèges ou de série gestionnaires du Fonds commun de placement concerné. De plus, pour continuer à détenir des parts de série privilèges d'un Fonds commun de placement, vous devez conserver le solde minimal applicable à cette série même si vous effectuez des retraits mensuels. Si, avec le temps, le montant de vos retraits dépasse la croissance de la valeur de vos placements et le revenu qu'ils peuvent rapporter, votre placement dans les Fonds communs de placement sera éventuellement épuisé.

Aucuns frais ne sont exigés pour participer au programme de retraits mensuels. Vous pouvez y mettre fin à n'importe quel moment, au moyen d'un avis écrit au placeur principal ou, pour les Fonds HSBC Horizon Patrimoine, en communiquant avec un conseiller de HSBC Horizon Patrimoine, par téléphone au 1 877 801-4722, ou de toute autre méthode de communication que peut accepter le placeur principal de temps à autre, qui doit lui parvenir au moins cinq jours ouvrables avant la date de votre prochain retrait régulier.

## Réinvestissement automatique des distributions

À moins que vous ne nous ayez donné des directives indiquant le contraire, les distributions que vous versent les Fonds sont automatiquement réinvesties, pour vous, dans des parts de la même série que celles d'un Fonds commun de place-

ment ou dans des parts supplémentaires du même Fonds en gestion commune que vous détenez. Aucuns frais ne vous seront imposés à la souscription de ces parts.

Si vous préférez recevoir les distributions de vos Fonds en espèces et que vous donnez à votre représentant des directives en ce sens par écrit ou par toute autre méthode de communication acceptée, nous déposerons électroniquement le montant de vos distributions mensuelles dans votre compte bancaire de la Banque HSBC Canada ou d'un autre établissement financier. Les distributions en espèces ne s'appliquent pas aux Fonds détenus dans le cadre du service Portefeuille Sélection mondiale.

## Service d'acquisition en dollars américains

Le service d'acquisition en dollars américains est un service d'échange de devises offert uniquement pour faciliter la tâche aux investisseurs qui détiennent des dollars américains et qui souhaitent investir dans certains de nos Fonds communs de placement (dont la liste figure ci-après). Nous nous réservons le droit de limiter les personnes par l'entremise desquelles ce service est offert et les Fonds communs de placement à l'égard desquels il est offert. Le service d'acquisition en dollars américains n'est pas offert si vous souscrivez des parts par l'entremise du placeur principal. Veuillez communiquer avec votre représentant afin de savoir si vous pouvez profiter de ce service.

Les parts de série investisseurs, de série conseillers et de série privilèges des Fonds communs de placement suivants sont offertes au moyen du service d'acquisition en dollars américains :

- ◆ le Fonds en actions internationales de la HSBC;
- ◆ le Fonds en actions américaines de la HSBC;
- ◆ le Fonds européen de la HSBC;
- ◆ le Fonds du marché du Sud-Est asiatique de la HSBC;
- ◆ le Fonds en actions chinoises de la HSBC;
- ◆ le Fonds en actions indiennes de la HSBC;
- ◆ le Fonds en titres des nouveaux marchés de la HSBC;
- ◆ le Fonds en actions BRIC de la HSBC.

Si vous choisissez le service d'acquisition en dollars américains, vous recevrez des dollars américains à la vente de vos parts. Si vous échangez des parts souscrites en dollars américains, les parts que vous obtiendrez seront réputées avoir été souscrites aux termes du service d'acquisition en dollars américains, sauf pour les parts du Fonds en titres du marché monétaire en dollars US de la HSBC, du Fonds mondial en obligations de sociétés de la HSBC, du Fonds revenu mensuel en dollars US de la HSBC ou du Fonds concentré gestion

# Information générale sur les organismes de placement collectif et les Fonds (suite)

---

de la volatilité actions mondiales de la HSBC, qui sont libellées en dollars américains. Veuillez vous reporter à la rubrique Échanges.

Lorsque vous souscrivez des parts d'un Fonds commun de placement en ayant recours au service d'acquisition en dollars américains, dès leur réception, vos dollars américains sont convertis en dollars canadiens en appliquant le taux de change pertinent en vigueur à la date d'évaluation où votre souscription est traitée et vos parts du Fonds commun de placement sont ensuite souscrites en dollars canadiens. En conséquence, au moment du rachat de vos parts, le montant que vous recevez en dollars américains est assujéti aux fluctuations du cours de la devise canadienne par rapport à la devise américaine pendant la période de détention de votre placement. Le service d'acquisition en dollars américains ne constitue pas une couverture à l'égard des fluctuations de la devise canadienne par rapport à la devise américaine.

Vous êtes prié de noter que les variations à court terme des taux de change peuvent avoir une incidence sur le rendement de votre placement et que votre rendement exprimé en dollars américains pourrait être plus volatil lorsque le service d'acquisition en dollars américains est utilisé. Le rendement des Fonds communs de placement exprimé en dollars américains rend compte du rendement des Fonds communs de placement et des fluctuations du cours du dollar canadien par rapport au dollar américain. Étant donné que la valeur d'une devise change par rapport aux autres, il est possible qu'une fluctuation défavorable du taux de change réduise voire élimine toute augmentation de la valeur d'un placement effectué dans une autre devise. Par exemple, si vous souscrivez des parts d'un Fonds commun de placement en ayant recours au service d'acquisition en dollars américains et que, par la suite, le dollar canadien faiblit par rapport au dollar américain, le rendement du Fonds commun de placement exprimé en dollars américains sera inférieur au même rendement du Fonds exprimé en dollars canadiens.

## Service de transfert entre les fonds communs de placement

Si vous avez un compte chez le placeur principal, vous pouvez profiter du service de transfert entre les fonds communs de placement relativement aux parts de série investisseurs, de série privilèges et de série gestionnaires. Ce service vous offre un moyen de diversifier systématiquement vos placements. Votre représentant en épargne collective du placeur principal vous aide à déterminer le montant à transférer et le ou les Fonds communs de placement convenant à un placement, en fonction de vos objectifs de placement et de votre tolérance au risque. Le montant minimal est de 25 \$ pour trans-

férer des parts d'un Fonds commun de placement à un autre Fonds commun de placement. Les transferts peuvent être effectués à la fréquence qui vous convient : hebdomadaire, toutes les deux semaines, deux fois par mois, mensuelle ou trimestrielle. Le placeur principal transférera à intervalles réguliers vos placements dans un Fonds commun de placement dans votre compte, que nous désignons le Fonds commun de placement de départ, à un ou plusieurs autres Fonds communs de placement dans votre compte. Dans le cas des parts de série privilèges, vous devez tout de même respecter les exigences relatives au placement minimal du Fonds commun de placement de départ et des autres Fonds communs de placement suivant le service de transfert entre les fonds communs de placement.

Aucuns frais ne sont exigés pour le service de transfert entre les fonds communs de placement. Vous pouvez mettre fin à votre participation à n'importe quel moment au moyen d'un avis écrit au placeur principal ou, pour les Fonds HSBC Horizon Patrimoine, en communiquant avec un conseiller de HSBC Horizon Patrimoine, par téléphone au 1 877 801-4722, ou de toute autre méthode de communication que peut accepter le placeur principal, à l'occasion. Vos directives doivent lui parvenir au moins cinq jours ouvrables avant la date du prochain transfert régulier.

## Régimes enregistrés

Les types de régimes enregistrés suivants sont offerts aux investisseurs qui souscrivent des parts de série investisseurs, de série privilèges ou de série gestionnaires des Fonds communs de placement par l'entremise du placeur principal :

- ◆ le régime enregistré d'épargne-retraite (« REER »);
- ◆ le fonds enregistré de revenu de retraite (« FERR »);
- ◆ le régime enregistré (familial) d'épargne-études (« REEE »);
- ◆ le compte d'épargne libre d'impôt (« CELI »).

Un FERR établi par l'intermédiaire du placeur principal ne peut détenir des parts du Fonds en titres du marché monétaire en dollars US de la HSBC, du Fonds mondial en obligations de sociétés de la HSBC, du Fonds revenu mensuel en dollars US de la HSBC ou du Fonds concentré gestion de la volatilité actions mondiales de la HSBC. Le placeur principal peut imposer des frais administratifs pour chaque régime enregistré établi auprès de ce dernier. Veuillez vous reporter à la rubrique Frais et charges ci-après pour obtenir plus de détails.

Les types de régimes enregistrés suivants sont offerts aux investisseurs qui souscrivent des parts des Fonds dans le cadre du service Portefeuille Sélection mondiale :

- ◆ le REER;
- ◆ le FERR;



# Information générale sur les organismes de placement collectif et les Fonds (suite)

---

## ◆ le CELI.

Fonds d'investissement HSBC ne vous imposera aucuns frais pour établir ou conserver un régime enregistré relatif au service Portefeuille Sélection mondiale.

Veuillez consulter votre représentant pour connaître les différents types de régimes enregistrés offerts par ce dernier et pour lui demander quels sont les frais d'administration qu'il pourrait imposer pour établir le régime enregistré.

Des renseignements sur le régime fiscal des placements des régimes enregistrés dans les Fonds en vertu de la Loi de l'impôt sont donnés à la rubrique Incidences fiscales pour les investisseurs.

## **Frais et charges**

Le tableau ci-après présente les frais et charges que vous payez lorsque vous investissez dans les Fonds. Vous payez certains des frais et certaines des charges directement, et d'autres sont payés par les Fonds. Les investisseurs ne doivent pas oublier que, dans la mesure où ils ne sont pas compensés par le revenu de placement et les gains nets réalisés, ces frais et charges payés par les Fonds réduisent la valeur de votre placement dans les Fonds.

# Information générale sur les organismes de placement collectif et les Fonds (suite)

## Frais et charges payables par les Fonds<sup>1</sup>

### Frais de gestion<sup>2</sup>

Chaque Fonds commun de placement nous verse des frais de gestion, majorés des taxes applicables<sup>3</sup>, pour nos services de gestionnaire et de fiduciaire des Fonds communs de placement. Les frais de gestion pour chaque série de parts de chacun des Fonds communs de placement sont indiqués ci-après, sauf pour les séries institutions des Fonds communs de placement, pour lesquels les frais de gestion de placements, plus les taxes applicables<sup>3</sup>, sont versés à votre représentant directement par vous, et non par le Fonds commun de placement. Veuillez vous reporter à la rubrique « Frais et charges payables directement par vous ». Les Fonds en gestion commune ne paient pas de frais de gestion; c'est plutôt vous qui versez directement à votre représentant des frais de gestion de placement, majorés des taxes applicables<sup>3</sup>. Veuillez vous reporter à la rubrique « Frais et charges payables directement par vous » pour obtenir de plus amples renseignements.

À titre de gestionnaire des Fonds communs de placement, nous gérons l'ensemble des activités et des affaires des Fonds communs de placement et nous administrons au quotidien leur exploitation ou prenons des dispositions à cet égard. Dans l'exercice de ces fonctions, nous fournissons aux Fonds communs de placement des services de gestion et d'administration ou prenons des dispositions pour qu'ils leur soient fournis, et ces services comprennent :

- ◆ la gestion des placements, y compris la sélection et le placement des titres en portefeuille, la négociation et l'emploi de dérivés, l'exécution d'opérations de portefeuille, notamment la sélection du marché, du courtier ou de la contrepartie, la négociation des courtages et la nomination des conseillers en placement;
- ◆ l'établissement de programmes de placement, de restrictions et de politiques pour les Fonds communs de placement ainsi que des services de recherche et de statistique liés aux portefeuilles des Fonds communs de placement;
- ◆ la surveillance de la gestion des placements;
- ◆ le vote par procuration relatif aux titres en portefeuille des Fonds communs de placement;
- ◆ tous les services et le matériel administratif dont les Fonds communs de placement ont besoin relativement aux porteurs de parts, y compris la préparation et la tenue d'assemblées des Fonds communs de placement, le calcul du revenu net et des gains en capital nets des Fonds communs de placement en vue de faciliter les distributions et les autres services d'information aux porteurs de parts;
- ◆ les bureaux, les installations et le personnel, le téléphone et autres services de communication, les fournitures de bureau, les services bancaires, de comptabilité interne et d'audit;
- ◆ la coordination et la surveillance des fournisseurs de services des Fonds communs de placement;
- ◆ l'approbation des frais des Fonds communs de placement et le suivi de leurs conventions. Les coûts de fourniture de certains de ces services sont considérés comme des charges d'exploitation des Fonds communs de placement, qui les acquittent en sus des frais de gestion qu'ils nous versent. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique Charges d'exploitation ci-après. Nous payons les autres charges liées aux services de gestion que nous fournissons aux Fonds communs de placement à même les frais de gestion que nous recevons d'eux.

Dans certains cas, nous pourrions renoncer à notre droit de recevoir une partie des frais de gestion payables par un Fonds commun de placement. Par exemple, nous pourrions renoncer à certains frais payables par un nouveau Fonds commun de placement jusqu'à ce qu'il ait accumulé suffisamment d'actifs pour être en mesure de mettre pleinement en œuvre ses stratégies de placement, mais nous ne sommes pas tenus de le faire. Le cas échéant, nous déterminons à notre seule appréciation le montant des frais auxquels nous renonçons, et nous n'en aviserons pas les porteurs de parts.

Nous pouvons de fait réduire les frais de gestion imputés aux investisseurs qui ont investi d'importantes sommes dans les Fonds communs de placement. La possibilité d'obtenir ce genre de réduction et son montant sont négociés entre l'investisseur et nous et tiennent compte de facteurs comme l'importance du placement, nos relations générales avec l'investisseur et l'ensemble des services fournis à l'investisseur par le Groupe HSBC. Veuillez vous reporter à la rubrique Frais de la notice annuelle des Fonds pour obtenir plus de détails à ce propos.

Si l'on décide d'imposer de nouveaux frais de gestion aux Fonds communs de placement ou d'augmenter ces frais, les porteurs de parts recevront un avis écrit au moins 60 jours avant que les Fonds communs de placement commencent à payer des frais de gestion et au moins 60 jours avant que toute augmentation de ces frais prenne effet.

	Série investisseurs	Série conseillers	Série gestionnaires	Série privilèges
Fonds en titres du marché monétaire canadien de la HSBC	0,85 %	0,85 %	0,35 %	0,35 %
Fonds en titres du marché monétaire en dollars US de la HSBC <sup>4</sup>	1,00 %	1,00 %	0,40 %	0,40 %
Fonds en prêts hypothécaires de la HSBC	1,35 %	1,35 %	0,675 %	0,85 %
Fonds en obligations canadiennes de la HSBC <sup>1</sup>	1,00 %	1,00 %	0,50 %	0,75 %
Fonds mondial en obligations de sociétés de la HSBC <sup>4</sup>	1,50 %	1,50 %	0,75 %	1,20 %
Fonds en titres de créance des nouveaux marchés de la HSBC	1,50 %	1,50 %	0,75 %	1,20 %
Fonds revenu mensuel de la HSBC <sup>1</sup>	1,25 %	1,25 %	0,625 %	0,75 %
Fonds revenu mensuel en dollars US de la HSBC <sup>4</sup>	1,55 %	1,55 %	0,775 %	1,25 %

# Information générale sur les organismes de placement collectif et les Fonds (suite)

## Frais et charges payables par les Fonds<sup>1</sup> (suite)

	Série investisseurs	Série conseillers	Série gestionnaires	Série privilèges
Fonds équilibré canadien de la HSBC <sup>1</sup>	1,75 %	1,75 %	0,75 %	1,25 %
Fonds de dividendes de la HSBC <sup>1</sup>	1,75 %	1,75 %	0,75 %	1,25 %
Fonds en actions de la HSBC	1,75 %	1,75 %	0,75 %	1,25 %
Fonds de croissance de titres de sociétés à petite capitalisation de la HSBC	2,00 %	2,00 %	1,00 %	1,50 %
Fonds en actions internationales de la HSBC	1,25 %	1,25 %	0,625 %	0,95 %
Fonds concentré gestion de la volatilité actions mondiales de la HSBC <sup>4</sup>	2,00 %	2,00 %	1,00 %	1,50 %
Fonds en actions américaines de la HSBC	2,00 %	2,00 %	1,00 %	1,50 %
Fonds européen de la HSBC	2,00 %	2,00 %	1,00 %	1,50 %
Fonds du marché du Sud-Est asiatique de la HSBC	2,00 %	2,00 %	1,00 %	1,50 %
Fonds en actions chinoises de la HSBC	2,25 %	2,25 %	1,125 %	1,75 %
Fonds en actions indiennes de la HSBC	2,25 %	2,25 %	1,125 %	1,75 %
Fonds en titres des nouveaux marchés de la HSBC	2,25 %	2,25 %	1,125 %	1,75 %
Fonds en actions BRIC de la HSBC	2,25 %	2,25 %	1,125 %	1,75 %
Fonds conservateur diversifié Sélection mondiale de la HSBC <sup>1</sup>	1,40 %	1,40 %	0,50 %	–
Fonds conservateur modéré diversifié Sélection mondiale de la HSBC <sup>1</sup>	1,40 %	1,40 %	0,50 %	–
Fonds équilibré diversifié Sélection mondiale de la HSBC <sup>1</sup>	1,55 %	1,55 %	0,75 %	–
Fonds de croissance diversifié Sélection mondiale de la HSBC <sup>1</sup>	1,75 %	1,75 %	1,00 %	–
Fonds de croissance dynamique diversifié Sélection mondiale de la HSBC <sup>1</sup>	1,75 %	1,75 %	1,00 %	–
Fonds conservateur HSBC Horizon Patrimoine	0,75 %	–	0,40 %	–
Fonds conservateur modéré HSBC Horizon Patrimoine	0,75 %	–	0,40 %	–
Fonds équilibré HSBC Horizon Patrimoine	0,80 %	–	0,45 %	–
Fonds de croissance HSBC Horizon Patrimoine	0,85 %	–	0,50 %	–
Fonds de croissance dynamique HSBC Horizon Patrimoine	0,85 %	–	0,50 %	–

### Charges d'exploitation

Les Fonds sont responsables de toutes les charges liées à leur exploitation et à leur administration, qui comprennent :

- ◆ les frais payables aux commissions des valeurs mobilières provinciales concernant l'exploitation des Fonds;
- ◆ la rémunération et les frais du comité d'examen indépendant (le « CEI »);
- ◆ les frais et honoraires juridiques et d'audit;
- ◆ les frais de courtage relatifs aux opérations pour les portefeuilles des Fonds;
- ◆ les frais liés à la conclusion de contrats à terme de gré à gré et aux autres opérations sur dérivés;
- ◆ les frais liés à la préparation, à la production et à la distribution des rapports financiers et autres rapports, y compris les rapports semestriels et annuels, les déclarations, les communications destinées aux porteurs de parts et d'autres documents d'usage courant nécessaires;
- ◆ les frais liés à la préparation, à la production et à la distribution du présent prospectus simplifié, de la notice annuelle, des aperçus du fonds et des autres documents requis suivant la réglementation;
- ◆ les dépenses liées aux technologies nécessaires pour exploiter les Fonds;
- ◆ les frais de garde, des services aux investisseurs, de tenue des registres et de comptabilité, les honoraires du fiduciaire et les frais bancaires;
- ◆ les frais associés à la conformité à la législation sur les valeurs mobilières applicable à l'exploitation des Fonds;
- ◆ les taxes et impôts applicables.<sup>3</sup>

Les charges d'exploitation communes d'un Fonds commun de placement seront réparties entre chaque série en proportion de la valeur liquidative de la série. Si des charges d'exploitation sont attribuables à une série particulière, elles seront imputées à cette série. Toutefois, si les actifs attribuables à une série donnée ne suffisent pas à acquitter des charges, celles-ci seront imputées aux autres séries du Fonds commun de placement. Veuillez vous reporter à la rubrique Risque lié aux séries multiples de parts.

# Information générale sur les organismes de placement collectif et les Fonds (suite)

## Frais et charges payables par les Fonds<sup>1</sup> (suite)

Ces charges sont payées soit directement par les Fonds, soit par nous, à titre de gestionnaire des Fonds. Les Fonds nous remboursent toutes les charges d'exploitation et tous les frais d'administration raisonnables que nous avons payés.

Nous pouvons prendre en charge certaines charges d'exploitation des Fonds à l'occasion, à notre appréciation, mais ne sommes pas tenus de le faire.

Le Fonds en prêts hypothécaires de la HSBC doit payer des frais d'administration annuels pour les prêts hypothécaires (les « frais d'administration des prêts hypothécaires ») à la Banque HSBC Canada pour l'administration des prêts hypothécaires achetés par le Fonds en prêts hypothécaires de la HSBC. Les frais d'administration des prêts hypothécaires correspondent à 0,10 % de la valeur des prêts hypothécaires que le Fonds en prêts hypothécaires de la HSBC a achetés auprès de la Banque HSBC Canada. Les frais d'administration des prêts hypothécaires sont répartis entre l'ensemble des séries du Fonds en prêts hypothécaires de la HSBC en proportion de la valeur liquidative de chaque série. Les frais d'administration des prêts hypothécaires sont acquittés soit directement par le Fonds en prêts hypothécaires de la HSBC, soit par nous, en tant que gestionnaire du Fonds en prêts hypothécaires de la HSBC. Le Fonds en prêts hypothécaires de la HSBC nous remboursera toute partie des frais d'administration des prêts hypothécaires que nous pourrions avoir prise en charge.

Comme il est indiqué précédemment, les charges d'exploitation des Fonds comprennent la rémunération et les frais payables aux membres du CEI. Les honoraires et frais payables se rapportant au CEI, qui sont facturés aux Fonds, comprennent la rémunération versée aux membres du CEI, qui prend la forme d'une provision annuelle pour chaque membre et d'une provision annuelle distincte pour le président, les frais de déplacement, les primes d'assurance et les frais liés à leur perfectionnement, ainsi que les autres frais raisonnablement liés au CEI. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la rémunération globale qui a été versée aux membres du CEI s'est élevée à 130 037,50 \$. Le président du CEI a reçu 52 000,00 \$ et les trois autres membres ont reçu 39 000,00 \$ et 39 037,50 \$, respectivement. Les frais engagés par chaque membre du CEI dans l'exécution de ses fonctions lui ont également été remboursés.

Nous transmettrons aux porteurs de parts un préavis écrit d'au moins 60 jours si nous ou un Fonds modifions le calcul de base des frais demandés par une personne physique ou morale sans lien de dépendance avec le fonds d'investissement, payables par un Fonds ou payables directement par les porteurs de parts relativement à la détention de parts dans un Fonds, lors qu'une telle modification aura pour effet d'augmenter les charges du Fonds ou des porteurs de parts. De plus, nous vous transmettrons le préavis écrit avant que nous ou un Fonds ajoutions tous frais demandés par une personne physique ou morale sans lien de dépendance avec le fonds d'investissement, payables par un Fonds ou payables directement par les porteurs de parts relativement à la détention de parts dans un Fonds, lorsqu'un tel ajout aura pour effet d'augmenter les charges du Fonds ou des porteurs de parts. Cependant, nous ne vous transmettrons pas ce préavis écrit dès lors que nous aurons obtenu l'approbation des porteurs de parts au projet d'ajout ou de modification des frais.

## Frais et charges payables directement par vous

<b>Frais de gestion de placements</b>	Vous devez payer à votre représentant les frais de gestion de placements, plus les taxes applicables, qui découlent de la gestion discrétionnaire de votre portefeuille. Ces frais sont calculés en fonction du montant que vous avez investi dans la série institutions des Fonds communs de placement et dans les Fonds en gestion commune et sont négociés entre vous et votre représentant. Les frais de gestion de placements pour la série institutions des Fonds communs de placement ne dépasseront pas les frais de gestion de la série investisseurs du même Fonds commun de placement. Les frais de gestion de placements pour les Fonds en gestion commune ne dépasseront pas 2 % par année. Si vous investissez par l'intermédiaire d'un représentant autre que nous, nous recevons une rémunération de sa part, en contrepartie des services de gestion que nous fournissons à la série institutions des Fonds communs de placement et aux Fonds en gestion commune. Nous pouvons, dans certains cas et à notre gré, renoncer aux frais ou réduire les frais que nous demandons aux investisseurs.
<b>Frais d'acquisition</b>	Les parts de série conseillers acquises selon le mode de souscription avec frais d'acquisition comportent des frais d'acquisition pouvant atteindre 5 % du prix de souscription, selon ce que vous négociez avec votre représentant. Les parts de série investisseurs, de série privilèges, de série gestionnaires et de série institutions, de même que les parts des Fonds en gestion commune, ne comportent pas de frais d'acquisition.
<b>Frais de rachat</b>	Aucuns frais de rachat ne sont imposés sur les parts des Fonds. Nous pouvons imposer des frais d'opérations à court terme dans certains cas. Veuillez vous reporter à la rubrique Opérations à court terme.
<b>Frais d'échange</b>	Sous réserve de ce qui est indiqué ci-après à la rubrique Opérations à court terme, aucuns frais ne nous sont payables lorsque vous échangez des parts d'une série d'un Fonds commun de placement contre des parts de la même série d'un autre Fonds commun de placement ou des parts de différentes séries du même Fonds commun de placement. Il se peut toutefois que vous ayez à verser à votre représentant des frais d'échange pouvant atteindre 2 % de la valeur des parts que vous souscrivez lorsque vous effectuez un échange entre parts de Fonds communs de placement différents ou lorsque vous effectuez un échange entre parts de différentes séries du même Fonds commun de placement à l'exception des Fonds diversifiés HSBC Sélection mondiale. Ces frais sont négociés entre vous-même et votre représentant et vous les lui versez directement. Veuillez vous reporter aux rubriques Échanges et Opérations à court terme.
<b>Frais d'opérations à court terme</b>	Nous nous réservons le droit d'imposer des frais d'opérations à court terme pouvant atteindre 2 % de la valeur des parts d'un Fonds commun de placement si vous <b>échangez ou vendez</b> des parts dans les 30 jours suivant la date de votre dernière souscription de ces parts, sauf dans le cas du Fonds en titres du marché monétaire canadien de la HSBC et du Fonds en titres du marché monétaire en dollars US de la HSBC. Ces frais sont attribués au Fonds commun de placement visé. Veuillez vous reporter à la rubrique Opérations à court terme.

# Information générale sur les organismes de placement collectif et les Fonds (suite)

## Frais et charges payables directement par vous (suite)

<b>Frais liés aux régimes fiscaux enregistrés</b>	<p>Le placeur principal peut vous demander des frais de 15 \$ par année, plus les taxes applicables<sup>3</sup>, pour régler les coûts administratifs annuels à l'égard de chacun des REER, des FERR, des REEE et des CELI qu'il a établis pour vous. Vous devrez acquitter ces frais en deux versements de 7,50 \$ par année, plus les taxes applicables<sup>3</sup>, les derniers jours ouvrables de juin et de décembre. Le placeur principal percevra ces frais en rachetant suffisamment de parts du Fonds ayant la valeur marchande la plus élevée dans votre régime enregistré.</p> <p>Des frais de 40 \$, plus les taxes applicables<sup>3</sup>, sont imposés par le placeur principal si vous transférez un REER ouvert chez lui après le 1<sup>er</sup> novembre 1997 à un autre établissement financier.</p> <p>Des frais de 25 \$, plus les taxes applicables<sup>3</sup>, sont imposés par le placeur principal si vous transférez votre FERR ou CELI à un autre établissement financier.</p> <p>Le placeur principal prélève ces frais en soustrayant le montant de ceux-ci du produit total provenant du rachat de vos parts. Ces frais sont exigés pour chaque régime enregistré et non pour chaque Fonds, mais le placeur principal peut y renoncer.</p> <p>Si vous avez un régime enregistré auprès d'un autre représentant, veuillez le consulter pour connaître les frais liés aux régimes fiscaux enregistrés.</p>
---	--

<sup>1</sup> Les Fonds peuvent investir dans les parts d'autres OPC et fonds négociés en bourse, y compris les Fonds apparentés. Il faut noter qu'en plus des frais payés par les Fonds, ces autres fonds ont leurs propres charges d'exploitation à payer. Les Fonds prendront en charge la portion des charges d'exploitation des autres fonds qui leur revient en proportion de leurs avoirs dans ces autres fonds. Toutefois, les Fonds n'investiront pas dans les parts d'autres fonds si cela devait les obliger à verser des frais de gestion à l'égard de ces placements qu'une personne raisonnable pourrait considérer comme une répétition des frais qui nous sont payables par les Fonds pour le même service. Les Fonds n'investiront pas non plus dans les parts d'autres fonds si cela devait les obliger à verser à l'égard de ces placements des frais d'acquisition ou de rachat qu'une personne raisonnable pourrait considérer comme une répétition des frais payables par les porteurs de parts des Fonds. Enfin, les Fonds n'investiront pas dans les parts de Fonds apparentés si de tels placements devaient entraîner des frais d'acquisition ou de rachat.

<sup>2</sup> Calculés en pourcentage annuel de la valeur liquidative quotidienne moyenne du Fonds.

<sup>3</sup> La taxe sur les produits et services, la taxe de vente harmonisée, la taxe de vente du Québec ou toute autre taxe sur la valeur ajoutée ou taxe de vente de même nature. Ces taxes ne sont pas comprises dans les frais présentés.

<sup>4</sup> Certains frais payables relativement au Fonds en titres du marché monétaire en dollars US de la HSBC, au Fonds mondial en obligations de sociétés de la HSBC, au Fonds revenu mensuel en dollars US de la HSBC, au Fonds concentré gestion de la volatilité actions mondiales de la HSBC ou aux parts souscrites en vertu du service d'acquisition en dollars américains peuvent être en dollars américains. Pour un complément d'information au sujet du service d'acquisition en dollars américains, veuillez vous reporter à la rubrique Services facultatifs – Service d'acquisition en dollars américains.

## Incidences des frais

Le tableau qui suit indique les frais que vous aurez à payer à votre représentant si vous faites un placement de 1 000 \$ en parts de série conseillers d'un Fonds commun de placement, si vous le détenez pendant une année civile ou trois, cinq ou dix années civiles et si son rachat a lieu immédiatement avant la fin de l'année civile. Nous avons présumé que vous aviez payé le maximum de 5 % en frais d'acquisition, bien que vous puissiez négocier des frais moins élevés avec votre représentant.

<b>Parts de série conseillers</b>	<b>À l'acquisition</b>				
	<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>	
Mode de souscription avec frais d'acquisition	50,00 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$

Aucuns frais d'acquisition ni aucune commission ne sont exigibles lorsque vous souscrivez ou faites racheter des parts de série investisseurs, de série privilèges, de série gestionnaires ou de série institutions d'un Fonds commun de placement ou des parts des Fonds en gestion commune.

## Rémunération du courtier

Nous versons au placeur principal des frais relatifs à la vente de parts des Fonds communs de placement, selon ce qui est convenu de temps à autre entre nous et le placeur principal. Nous payons ces frais à partir des frais de gestion que nous percevons des Fonds communs de placement.

Le placeur principal verse à la Banque HSBC Canada des frais de service mensuels en contrepartie desquels celle-ci permet aux représentants autorisés du placeur principal de vendre des parts des Fonds communs de placement dans ses suc-

# Information générale sur les organismes de placement collectif et les Fonds (suite)

curiales et nous fournit certains services administratifs. Les frais de service ne sont pas à votre charge ni à celle des Fonds communs de placement.

Nous versons des frais aux autres courtiers qui vendent des parts des Fonds communs de placement. Les frais, également appelés commissions de suivi, correspondent habituellement à un pourcentage de la valeur liquidative des parts que détiennent les clients d'un courtier ou que celui-ci détient pour ses clients. Les frais maximaux applicables aux Fonds communs de placement sont indiqués à la rubrique Commission de suivi.

Nous ne versons pas de frais à votre représentant dans le cadre la vente de parts des Fonds en gestion commune. Vous ou votre représentant nous versez les frais que vous, ou votre représentant, avez convenu avec nous à l'occasion.

## Courtage

Vous payez à votre représentant des frais de courtage à l'acquisition si vous souscrivez des parts de série conseillers selon le mode de souscription avec frais d'acquisition. Le montant maximal du courtage correspond à 5 % du montant de votre placement, et vous pouvez négocier ce pourcentage avec votre représentant.

## Commission de suivi

Si vous souscrivez des parts de Fonds communs de placement par l'entremise d'un représentant (sauf le placeur principal), nous versons une commission de suivi à votre représentant relativement aux services continus qu'il vous fournit. Cette commission de suivi est généralement calculée selon un pourcentage de la valeur liquidative quotidienne des parts de série investisseurs, de série privilèges ou de série conseillers des Fonds communs de placement détenues par les clients d'un représentant ou par le représentant pour le compte de ses clients. Aucune commission de suivi n'est payable relativement aux parts de série gestionnaires ou de série institutions des Fonds communs de placement ou des Fonds en gestion commune. La commission de suivi maximale relative aux divers Fonds communs de placement est présentée ci-après. Nous acquittons cette commission de suivi à partir des frais de gestion que nous percevons des Fonds communs de placement.

	Commission de suivi maximale	
	Série investisseurs et série conseillers	Série privilèges
Fonds en titres du marché monétaire canadien de la HSBC	0,25 %	0,15 %
Fonds en titres du marché monétaire en dollars US de la HSBC	0,25 %	0,15 %
Fonds en prêts hypothécaires de la		

	Commission de suivi maximale	
	Série investisseurs et série conseillers	Série privilèges
HSBC	0,50 %	0,25 %
Fonds en obligations canadiennes de la HSBC	0,50 %	0,25 %
Fonds mondial en obligations de sociétés de la HSBC	0,50 %	0,25 %
Fonds en titres de créance des nouveaux marchés de la HSBC	0,50 %	0,25 %
Fonds revenu mensuel de la HSBC	0,50 %	0,25 %
Fonds revenu mensuel en dollars US de la HSBC	0,50 %	0,25 %
Fonds équilibré canadien de la HSBC	0,85 %	0,50 %
Fonds de dividendes de la HSBC	0,85 %	0,50 %
Fonds en actions de la HSBC	0,85 %	0,50 %
Fonds de croissance de titres de sociétés à petite capitalisation de la HSBC	1,00 %	0,75 %
Fonds en actions internationales de la HSBC	0,50 %	0,25 %
Fonds concentré gestion de la volatilité actions mondiales de la HSBC	1,00 %	0,75 %
Fonds en actions américaines de la HSBC	1,00 %	0,75 %
Fonds européen de la HSBC	1,00 %	0,75 %
Fonds du marché du Sud-Est asiatique de la HSBC	1,00 %	0,75 %
Fonds en actions chinoises de la HSBC	1,00 %	0,75 %
Fonds en actions indiennes de la HSBC	1,00 %	0,75 %
Fonds en titres des nouveaux marchés de la HSBC	1,00 %	0,75 %
Fonds en actions BRIC de la HSBC	1,00 %	0,75 %
Fonds conservateur diversifié Sélection mondiale de la HSBC	0,70 %	–
Fonds conservateur modéré diversifié Sélection mondiale de la HSBC	0,70 %	–
Fonds équilibré diversifié Sélection mondiale de la HSBC	0,75 %	–
Fonds de croissance diversifié Sélection mondiale de la HSBC	0,85 %	–
Fonds de croissance dynamique diversifié Sélection mondiale de la HSBC	0,85 %	–
Fonds conservateur HSBC Horizon Patrimoine*	0,35 %	–
Fonds conservateur modéré HSBC Horizon Patrimoine*	0,35 %	–
Fonds équilibré HSBC Horizon Patrimoine*	0,35 %	–
Fonds de croissance HSBC Horizon Patrimoine*	0,35 %	–
Fonds de croissance dynamique HSBC Horizon Patrimoine*	0,35 %	–

\* Les Fonds HSBC Horizon Patrimoine n'offrent pas de parts de série conseillers.



# Information générale sur les organismes de placement collectif et les Fonds (suite)

---

## Autres types d'appui aux courtiers

Nous payons la documentation de commercialisation comme les rapports et les commentaires au sujet des marchés, des Fonds et des services que nous offrons aux investisseurs. Nous pouvons également partager avec les courtiers jusqu'à 50 % de leurs frais de commercialisation des Fonds, tels que les frais de publicité sur les Fonds offerts par l'intermédiaire de leurs conseillers financiers. Nous pouvons également payer une partie des frais liés aux séminaires qu'un courtier peut organiser pour vous informer sur les Fonds ou les avantages que comporte en général un placement dans des OPC.

Nous pouvons payer également jusqu'à 10 % des frais qu'engagent les courtiers pour la tenue de séminaires ou de conférences à caractère pédagogique à l'intention de leurs conseillers financiers. Nous organisons des séminaires à l'intention des conseillers financiers afin de les renseigner sur les nouveautés concernant les Fonds, sur nos produits et services et sur des questions relatives au secteur des OPC. Nous invitons les courtiers à faire participer leurs conseillers financiers à nos séminaires, mais nous ne choisissons pas les participants. Les conseillers financiers doivent acquitter leurs frais personnels ainsi que leurs frais de déplacement et d'hébergement associés à leur présence à nos séminaires.

## Rémunération des courtiers payée à partir des frais de gestion

En 2017, 47,18 % des frais de gestion que nous avons touchés des Fonds communs de placement ont servi à payer les commissions et les commissions de suivi et à financer d'autres activités de promotion. Nous n'avons touché aucuns frais de gestion des Fonds en gestion commune.

## Incidences fiscales pour les investisseurs

Le sommaire qui suit est de nature générale et ne s'applique à vous que si vous êtes un particulier résidant au Canada (autre qu'une fiducie), que vous traitez avec les Fonds sans lien de dépendance et que vous détenez vos parts des Fonds comme immobilisations ou par l'entremise d'un régime enregistré. Nous vous recommandons de consulter un conseiller en fiscalité compétent avant d'investir puisque la situation fiscale de chaque personne est différente. Vous pouvez trouver davantage d'information au sujet des incidences fiscales dans la notice annuelle des Fonds.

En règle générale, chacun des Fonds distribue suffisamment de revenu net et de gains en capital nets réalisés à ses porteurs de parts chaque année pour s'assurer qu'il n'a pas à payer d'impôt au Canada.

À titre d'investisseur dans les Fonds, vous devriez comprendre les incidences fiscales éventuelles des situations suivantes :

- ◆ les distributions de revenu et de gains en capital qui vous sont versées en espèces ou sous forme de parts additionnelles des Fonds;
- ◆ les gains en capital et les pertes en capital qui surviennent lorsque vous échangez ou vendez des parts des Fonds;
- ◆ les distributions de capital, également appelées remboursements de capital.

Ces situations sont expliquées ci-après. Les incidences fiscales varieront selon que vous détenez ou non vos parts dans un régime enregistré ou non enregistré.

## Fonds détenus dans un régime enregistré

Si vous détenez des parts des Fonds dans un régime enregistré comme un REER, un FERR, un REEE, un CELI ou un régime enregistré d'épargne-invalidité (« REEI »), vous n'avez pas, de façon générale, à payer d'impôt sur les distributions de revenu et de gains en capital des Fonds ni sur les gains en capital réalisés lors de l'échange ou de la vente de parts des Fonds. En règle générale, vous paierez de l'impôt sur le revenu à votre taux marginal sur le montant total que vous retirez de votre REER ou de votre FERR. Les retraits des CELI ne sont pas assujettis à l'impôt. Les retraits et les paiements des REEE et des REEI sont assujettis à des règles particulières. Vous devriez consulter votre propre conseiller en fiscalité afin de savoir si les parts constitueraient un placement interdit si elles sont détenues dans votre REER, votre FERR, votre CELI, votre REEI ou votre REEE. Veuillez vous reporter à la notice annuelle des Fonds pour obtenir plus de renseignements.

## Fonds détenus hors d'un régime enregistré

Comme il est présenté dans la notice annuelle des Fonds, le Fonds conservateur HSBC Horizon Patrimoine et le Fonds conservateur modéré HSBC Horizon Patrimoine (les « Fonds ne faisant pas partie de fiducies de fonds commun de placement ») devraient être des institutions financières aux termes de la Loi de l'impôt pour une ou plusieurs de leurs années d'imposition, y compris leur première année d'imposition. Par conséquent, les Fonds ne faisant pas partie de fiducies de fonds



# Information générale sur les organismes de placement collectif et les Fonds (suite)

---

commun de placement verront leurs actifs en portefeuille être imposés selon l'évaluation à la valeur du marché, ce qui signifie qu'ils devront inclure dans leur revenu à la fin de chaque année d'imposition la totalité du gain accumulés nets sur leur actifs en portefeuille (le « revenu évalué à la valeur du marché »). Cela aura une incidence sur l'imposition des porteurs de parts, comme il est présenté ci-après et dans la notice annuelle.

Les distributions de revenu (y compris tout « revenu évalué à la valeur du marché » d'un Fonds ne faisant pas partie de fiducies de fonds commun de placement, décrit ci-dessus) et de gains en capital (y compris les distributions sur les frais de gestion), que vous les receviez en espèces ou sous forme de parts additionnelles d'un Fonds, ainsi que les gains en capital réalisés à la vente de parts ou à l'échange de parts entre les Fonds sont imposables si vos parts sont détenues hors d'un régime enregistré.

Si vous souscrivez des parts d'un Fonds juste avant sa date de distribution, vous devez payer de l'impôt sur toutes les distributions de revenu et de gains en capital que vous recevrez en espèces ou sous forme de parts, même si le Fonds a gagné l'argent avant que vous ne déteniez les parts. En ce qui a trait aux placements dans certains des Fonds, cette situation pourrait avoir une incidence importante si les parts sont souscrites tard dans l'année.

Si vos distributions excèdent votre quote-part du revenu et des gains en capital d'un Fonds, l'excédent sera considéré comme un remboursement de capital. Les remboursements de capital ne sont pas imposables entre vos mains, mais réduisent le prix de base rajusté de vos parts. Dans la mesure où le prix de base rajusté de vos parts est un montant négatif, vous serez réputé avoir réalisé un gain en capital et votre prix de base rajusté sera augmenté du montant de ce gain en capital réputé pour qu'il corresponde à zéro.

Les distributions réinvesties dans des parts additionnelles ont une incidence sur le prix de base rajusté de vos parts dans ce Fonds, lequel est utilisé pour déterminer si vous avez réalisé un gain en capital ou subi une perte en capital au moment de la vente ou de l'échange de parts d'un Fonds à un autre.

Le prix de base rajusté global de vos parts d'un Fonds se calcule à tout moment de la façon suivante :

- ◆ le montant total que vous avez payé pour vos parts du Fonds, plus
- ◆ toute distribution que vous avez reçue sous forme de parts additionnelles du Fonds, moins
- ◆ tout remboursement de capital que vous avez reçu du Fonds, moins

- ◆ le prix de base rajusté des parts du Fonds que vous avez vendues ou échangées pour des parts d'un autre Fonds antérieurement.

Votre prix de base rajusté par part d'un Fonds correspond au prix de base rajusté total de vos parts d'un Fonds divisé par le nombre de parts du Fonds dont vous êtes propriétaire.

Si les sommes que vous recevez quand vous échangez ou vendez vos parts du Fonds (moins tous les frais liés à la vente) sont supérieures au prix de base rajusté de ces parts, la différence constitue un gain en capital. Si ces sommes (moins tous les frais liés à la vente) sont inférieures au prix de base rajusté de ces parts, la différence constitue une perte en capital.

En règle générale, vous devez inclure la moitié de vos gains en capital dans le calcul de votre revenu imposable. La moitié de vos pertes en capital sont des pertes en capital admissibles qui peuvent servir à compenser vos gains imposables, sous réserve de règles additionnelles.

Les gains et les pertes en capital doivent être calculés en dollars canadiens. Lorsque vous vendez des parts du Fonds en titres du marché monétaire en dollars US de la HSBC, du Fonds mondial en obligations de sociétés de la HSBC, du Fonds revenu mensuel en dollars US de la HSBC ou du Fonds concentré gestion de la volatilité actions mondiales de la HSBC, ou des parts des Fonds communs de placement souscrites dans le cadre du service d'acquisition en dollars américains, il se peut que vous réalisiez un gain de change ou subissiez une perte de change aux fins de l'impôt en raison de la fluctuation de la valeur du dollar américain pendant la période durant laquelle vous déteniez les parts.

L'échange de parts d'une série d'un Fonds commun de placement contre des parts d'une autre série du même Fonds commun de placement n'entraîne aucun gain en capital ou perte en capital.

Nous vous ferons parvenir chaque année un relevé faisant état des distributions qui vous ont été versées par chaque Fonds dans lesquels vous avez investi. Votre relevé indiquera le revenu d'intérêt, les dividendes de sociétés canadiennes imposables, le revenu de source étrangère, les gains en capital et tout remboursement de capital au cours de l'année. Si vous êtes le porteur de parts d'un Fonds ne faisant pas partie de fiducies de fonds commun de placement, les distributions qui vous sont versées pourraient comprendre un revenu évalué à la valeur du marché, qui sera traité comme un revenu ordinaire (et non comme un gain en capital), et sera déclaré en tant qu'« autre revenu » sur le relevé. Vous devriez utiliser ces relevés pour vous aider à remplir votre déclaration de revenus.

# Information générale sur les organismes de placement collectif et les Fonds (suite)

---

**Vous devriez consigner dans vos propres dossiers le coût de vos placements afin que vous puissiez calculer exactement les gains réalisés ou les pertes subies lorsque vous échangez ou vendez vos parts.**

## Autres incidences

Le taux de rotation des titres en portefeuille peut également avoir un effet sur l'impôt sur le revenu que vous payez. Un taux de rotation des titres en portefeuille élevé indique que le conseiller en placement achète et vend fréquemment les placements sous-jacents d'un Fonds. Puisque les gains en capital ou les pertes en capital se produisent lorsqu'un placement est vendu, un nombre élevé de ventes et d'achats pourrait entraîner des distributions de gains en capital accrues aux investisseurs d'un Fonds.

## Communication de renseignements fiscaux

Aux termes de la législation canadienne mettant en œuvre la loi américaine intitulée Foreign Account Tax Compliance Act (la « FATCA ») et de l'Accord intergouvernemental connexe (l'« AIG ») conclu entre le Canada et les États-Unis, les Fonds et/ou Fonds d'investissement HSBC (Canada) Inc. et/ou d'autres courtiers inscrits pourraient être tenus de déclarer à l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») certains renseignements sur les comptes que détiennent les porteurs de parts qui sont des résidents des États-Unis ou des citoyens des États-Unis. Aux termes de l'AIG, le Canada et les États-Unis ont convenu d'échanger des renseignements sur les comptes tous les ans. De plus, aux termes de la législation canadienne mettant en œuvre la Norme commune de déclaration de l'OCDE (la « Norme commune »), les Fonds et/ou Fonds d'investissement HSBC (Canada) Inc. et/ou d'autres courtiers inscrits sont tenus de communiquer à l'ARC certains renseignements sur des comptes que détiennent des résidents à des fins fiscales de pays autres que le Canada et les États-Unis. Ces renseignements seront échangés avec l'autorité du ou des territoires concernés qui ont adopté la Norme commune.

## Renseignements fiscaux pour les citoyens et les résidents de pays autres que le Canada

Si vous êtes également un citoyen ou un résident d'un pays autre que le Canada, nous vous recommandons fortement de communiquer avec votre conseiller en fiscalité avant d'investir dans les Fonds, y compris dans le cadre d'un régime enregistré canadien, puis régulièrement par la suite. Il est important que vous soyez informé des conséquences fiscales étrangères, notamment les exigences étrangères en matière de déclaration aux fins de l'impôt et de dépôt qui peuvent

découler du fait que vous détenez des parts des Fonds dans un régime enregistré canadien ou hors d'un tel régime. Le défaut de se conformer à ces exigences peut donner lieu à des pénalités sévères.

## Quels sont vos droits?

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat d'achat de titres d'organismes de placement collectif, que vous pouvez exercer dans un délai de deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié, ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation par rapport à toute souscription, que vous pouvez exercer dans un délai de 48 heures suivant la réception de la confirmation de votre ordre de souscription. Vous pourriez ne pas être en mesure de vous prévaloir de ces droits si vos placements dans les Fonds ont été effectués dans le cadre d'un service discrétionnaire.

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces vous permet de demander la nullité d'un contrat de souscription de parts d'un organisme de placement collectif et un remboursement, ou des dommages-intérêts, si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses sur l'organisme de placement collectif. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la législation sur les valeurs mobilières de votre province ou consulter votre avocat.

## Renseignements sur les opérations conclues avec les membres du Groupe HSBC ou d'autres apparentés

Dans le cadre des services que nous vous fournissons, il y aura des situations où un conflit d'intérêts pourra survenir entre vous et nous. Nous estimons qu'il est important que vous soyez au courant de tels conflits. La législation canadienne sur les valeurs mobilières nous oblige à prendre des mesures raisonnables afin de définir les conflits d'intérêts importants existants ou éventuels et de traiter ces conflits et, dans certaines situations, à vous communiquer des précisions au sujet de ces conflits et à obtenir votre consentement préalable avant de réaliser certains types d'opérations. La présente rubrique contient des renseignements importants au sujet de certaines situations de conflits d'intérêts que nous avons constatées. Nous vous invitons à en prendre connaissance avec soin.

# Information générale sur les organismes de placement collectif et les Fonds (suite)

## Opérations ou ententes avec certaines parties apparentées

Nous faisons partie du groupe de sociétés HSBC (défini ci-dessus comme le « Groupe HSBC »), groupe de sociétés apparentées dont l'entité mère ultime est HSBC Holdings plc, basée à Londres, au Royaume-Uni. Dans le cadre des services que nous vous fournissons, nous pouvons parfois vous conseiller ou exercer notre pouvoir discrétionnaire en votre nom en ce qui concerne la souscription ou la vente de titres avec d'autres membres du Groupe HSBC ou d'autres personnes ou sociétés qui nous sont apparentées ou liées ou relativement à la souscription ou à la vente de titres émis par d'autres membres du Groupe HSBC ou par d'autres personnes ou sociétés qui nous sont apparentées ou liées. De plus, dans le cadre des services que nous vous fournissons ou de notre rôle de gestionnaire et de fiduciaire de certains organismes de placement collectif, fonds en gestion commune institutionnels, fiducies d'investissement à participation unitaire ou autres fonds d'investissement gérés ou administrés par nous dans lesquels vous détenez des titres, directement ou indirectement, nous pouvons également effectuer des opérations ou conclure des ententes touchant d'autres membres du Groupe HSBC ou d'autres personnes ou sociétés qui nous sont apparentées ou liées, ou avec eux, de même que nous pouvons fournir des services à d'autres membres du Groupe HSBC ou à d'autres personnes ou sociétés qui nous sont apparentées ou liées ou recevoir des services de telles entités. En outre, dans notre rôle de conseiller en valeurs d'organismes de placement collectif et de fonds en gestion commune institutionnels que nous gérons et dans lesquels vous avez investis, nous pouvons, dans certaines circonstances, souscrire des titres offerts dans le cadre d'un placement pour lequel un membre du Groupe HSBC agit à titre de preneur ferme. Ces opérations et ces ententes, décrites plus en détail ci-après, occasionneront des conflits d'intérêts, et nous avons adopté des politiques et des procédures destinées à repérer et à régler ces conflits. Nous effectuerons de telles opérations et conclurons de telles ententes uniquement lorsque les lois sur les valeurs mobilières applicables le permettent ou si une dispense a été accordée par les autorités en valeurs mobilières et lorsque nous jugeons que de telles opérations ou de tels services sont dans votre intérêt fondamental (ou dans celui des Fonds) dans les circonstances.

Voici une liste des types d'opérations et d'ententes, ainsi que notre relation avec les parties concernées :

- ◆ L'achat ou la vente de titres, de dérivés ou d'autres instruments émis ou garantis par HSBC Holdings plc, HSBC Bank plc, Hang Seng Bank Limited, la Banque HSBC Canada, la Fiducie d'actifs HSBC Canada, la Société financière HSBC Limitée ou d'autres membres du Groupe HSBC dont les titres se négocient à une bourse reconnue ou sur tout autre marché public reconnu ou d'autres titres de l'une de ces entités ou d'une autre entité apparentée ne se négociant pas à une bourse ou sur un autre marché public. Ces entités nous sont apparentées, car elles sont membres du Groupe HSBC. À titre d'exemple, les opérations concernées peuvent comprendre l'achat ou la vente d'actions ordinaires de HSBC Holdings plc, d'actions privilégiées de la Banque HSBC Canada ou d'autres titres de l'une de ces entités ou d'une autre entité apparentée se négociant sur une bourse ou sur tout autre marché public ainsi que l'achat ou la vente de billets à capital protégé ou de certains titres de créance émis par la Banque HSBC Canada.
- ◆ L'achat, la vente ou le rachat de titres émis par un des Fonds ou de tout autre organisme de placement collectif, fiducie d'investissement à participation unitaire, fonds négocié en bourse ou fonds d'investissement à l'égard duquel nous ou un autre membre du Groupe HSBC jouons un rôle de gestionnaire, d'administrateur ou de promoteur ou à l'égard duquel nous ou un autre membre du Groupe HSBC exerçons des fonctions de conseiller en valeurs, y compris les fonds à l'égard desquels des sociétés membres de notre groupe jouent un rôle de gestionnaire, de conseiller ou de promoteur. Dans la majorité des cas, notre relation avec ces fonds sera pour vous évidente, du simple fait que le nom de ces fonds est suffisamment semblable au nôtre. Dans la plupart des cas, par exemple, le mot « HSBC » fait partie du nom du fonds. Si nous estimons que le nom d'un fonds n'est pas assez semblable à notre nom pour signaler la relation qui existe entre le fonds et nous, nous vous communiquerons en temps utile l'information concernant cette relation.
- ◆ L'achat de titres, de dérivés, de contrats de change ou d'autres instruments auprès de Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc., de la Banque HSBC Canada, de HSBC Bank plc, de HSBC Securities (USA) Inc., de HSBC Securities (Asia) Limited, de The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited, de HSBC Broking Services (Asia) Limited, de HSBC France et d'autres membres du Groupe HSBC ou la vente de titres, de dérivés, de contrats de change ou d'autres instruments à ces entités pour leurs propres comptes respectifs ou par l'intermédiaire de ces entités si elles agissent à titre de courtier, de placeur, de courtier exécutant et/ou de courtier compensateur ou exercent des fonctions semblables, à la condition que ces opérations soient réalisées selon des modalités comparables à celles offertes par des parties non apparentées ou qui leur sont offertes. Lorsque nous ou l'un de nos sous-conseillers procédons à l'achat ou à la vente de titres, de dérivés, de contrats de change ou d'autres instruments, ou effectuons des opérations sur cours de change au comptant ou d'autres opérations de portefeuille au comptant, par l'intermédiaire de ces enti-

## Information générale sur les organismes de placement collectif et les Fonds (suite)

---

tés en leur qualité de courtier, de placeur, de courtier exécutant et/ou de courtier compensateur ou en une autre qualité semblable, les entités concernées peuvent toucher une rémunération pour leurs services. Les honoraires versés aux parties apparentées seront payés aux termes d'un contrat intervenu entre les parties concernées. Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc. est un courtier en valeurs mobilières. La Banque HSBC Canada est une banque à charte canadienne de l'annexe II. HSBC Bank plc est une banque de compensation établie au Royaume-Uni. HSBC Securities (USA) Inc. est un courtier établi à New York. HSBC Securities (Asia) Limited est un courtier établi à Hong Kong. The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited est une banque autorisée constituée à Hong Kong. HSBC Broking Services (Asia) Limited est un courtier établi à Hong Kong. HSBC France est une banque commerciale établie en France. Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc. et nous sommes des filiales en propriété exclusive de la Banque HSBC Canada. Nous et toutes les entités de la HSBC énumérées dans le présent paragraphe sommes (directement et indirectement) des filiales de HSBC Holdings plc et des membres du Groupe HSBC.

- ◆ L'achat, au nom d'un Fonds, d'une catégorie de titres pendant, ou dans la période de 60 jours suivant, un placement de titres de cette catégorie à l'égard duquel la Banque HSBC Canada, Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc., HSBC Securities (USA) Inc. ou un autre membre du Groupe HSBC

agit à titre de preneur ferme. De tels placements ne seront effectués que si les lois sur les valeurs mobilières en vigueur le permettent ou si une dispense a été accordée par les autorités de réglementation.

- ◆ Les opérations ou les ententes avec des membres du Groupe HSBC qui concernent également d'autres membres du Groupe HSBC qui vous fournissent des services ou nous fournissent des services pour votre compte ou encore qui fournissent des services à des fonds gérés ou administrés par nous ou qui nous fournissent des services pour le compte de tels fonds et/ou perçoivent des honoraires. Nous pouvons par exemple retenir les services d'autres membres du Groupe HSBC, y compris les sociétés membres de notre groupe, à titre de sous-conseillers à l'égard des Fonds ou de comptes dont nous assurons la gestion discrétionnaire, ou à titre de dépositaire ou de fiduciaire des Fonds, ou d'un autre organisme de placement collectif, d'un fonds en gestion commune institutionnel, d'une fiducie d'investissement à participation unitaire ou d'un fonds d'investissement à l'égard duquel nous ou un autre membre du Groupe HSBC jouons un rôle de gestionnaire, d'administrateur ou de promoteur. Les honoraires versés aux parties apparentées seront payés aux termes d'un contrat intervenu entre les parties concernées.

L'information communiquée à la présente rubrique peut faire l'objet de modifications de temps à autre.

## Information propre à chacun des Fonds dont il est question dans le présent document

---

**D**ANS LA PRÉSENTE PARTIE du prospectus simplifié, nous vous donnons des renseignements détaillés sur chacun de nos Fonds. Nous y expliquons les caractéristiques de chacun des Fonds, comme leurs objectifs et leurs stratégies de placement. Certains renseignements sont communs à tous les Fonds et nous avons fourni ces renseignements ci-après au lieu de les répéter dans la description de chacun des Fonds.

---

### **Choix de fonds sous-jacents pour les Fonds diversifiés HSBC Sélection mondiale et les Fonds HSBC Horizon Patrimoine**

Chaque Fonds diversifié HSBC Sélection mondiale investit surtout dans d'autres OPC gérés par nous.

Chaque Fonds HSBC Horizon Patrimoine investit surtout dans d'autres OPC ou fonds négociés en bourse. Ces fonds sous-jacents peuvent être gérés par nous ou par des sociétés de gestion de fonds tierces.

Nous pouvons, à notre appréciation, répartir les actifs entre les fonds sous-jacents en fonction de la composition de l'actif stratégique du Fonds diversifié HSBC Sélection mondiale ou du Fonds HSBC Horizon Patrimoine. Nous ferons une supervision et une évaluation suivies du rendement des fonds sous-jacents. Nous pouvons ajouter, retirer ou modifier un placement dans un fonds sous-jacent à notre appréciation en tout temps.

---

### **Information sur le rendement de certains Fonds en gestion commune**

Les parts du Fonds en gestion commune marché monétaire canadien HSBC, du Fonds en gestion commune obligations canadiennes HSBC, du Fonds en gestion commune de dividendes canadiens HSBC, du Fonds en gestion commune actions canadiennes HSBC, du Fonds en gestion commune actions de sociétés canadiennes à petite capitalisation HSBC, du Fonds en gestion commune actions américaines HSBC et du Fonds en gestion commune actions internationales HSBC ont été vendues pour la première fois au moyen d'un prospectus le 30 octobre 1997. Avant cette date, les parts de ces Fonds

étaient offertes aux investisseurs suivant des dispenses de l'obligation d'établissement de prospectus en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

Pour ce qui est des Fonds en gestion commune qui étaient offerts aux investisseurs suivant des dispenses de l'obligation d'établissement de prospectus, les autorités en valeurs mobilières ne nous permettent pas de vous donner de l'information sur le rendement des Fonds en gestion commune pour les périodes antérieures à leur placement au moyen d'un prospectus, à moins que vous ne soyez un client actuel des Fonds en gestion commune et que vous ayez investi dans les Fonds en gestion commune avant qu'ils soient offerts au moyen d'un prospectus. Si c'est le cas, vous pouvez recevoir les données sur le rendement passé en communiquant avec nous au numéro sans frais 1 888 390-3333.

### **Choix des sous-conseillers**

À titre de conseiller en placement principal des Fonds, nous sommes chargés d'offrir des conseils en placement et des services de gestion de portefeuille aux Fonds. Nous pouvons retenir les services de sous-conseillers, y compris des sous-conseillers qui sont membres de notre groupe, afin qu'ils fournissent des conseils en placement et des services de gestion de portefeuille aux Fonds. Chaque sous-conseiller achète et vend, à son appréciation, des titres en portefeuille pour le Fonds ou la partie du Fonds qu'il gère. Chaque sous-conseiller doit par ailleurs exercer ses activités conformément aux objectifs, aux restrictions et aux politiques en matière de placement de chaque Fonds et à toute autre contrainte que nous pouvons imposer. Nous pouvons, à notre appréciation, ou nos sous-conseillers agissant en notre nom peuvent, à leur appréciation, répartir les actifs entre les sous-conseillers d'un Fonds donné. Nous ferons une supervision et une évaluation suivies des sous-conseillers, et nous pouvons engager des sous-conseillers et les remplacer en tout temps.



# Information propre à chacun des Fonds dont il est question dans le présent document (suite)

---

Les sous-conseillers des Fonds à la date du présent prospectus simplifié sont décrits à la rubrique de chaque Fonds sous Détails du Fonds. Si vous souhaitez obtenir une liste à jour des sous-conseillers, veuillez téléphoner au numéro 1 888 390-3333, ou encore nous transmettre un courriel à l'adresse [global\\_asset\\_management@hsbc.ca](mailto:global_asset_management@hsbc.ca).

## Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres

Dans une opération de prêt de titres, un Fonds prête des titres de son portefeuille à un emprunteur institutionnel solvable. L'emprunteur s'engage à retourner au Fonds, à une date ultérieure, une quantité égale de mêmes titres et à rémunérer le Fonds pour l'emprunt des titres. Le Fonds peut récupérer les titres en tout temps. L'emprunteur fournit au Fonds une garantie composée d'espèces et/ou de titres ou une autre garantie autre qu'en espèces correspondant au moins à 102 % de la valeur marchande des titres prêtés, mesurée chaque jour ouvrable. Par conséquent, le Fonds conserve le revenu qui découle de la fluctuation de la valeur des titres prêtés et son exposition à une telle fluctuation et il obtient un revenu supplémentaire.

Dans une opération de mise en pension, un Fonds vend des titres de son portefeuille à une institution solvable en contrepartie d'espèces et convient simultanément de racheter les mêmes titres à un prix supérieur, à une date ultérieure, ne dépassant pas 30 jours. La différence entre le prix supérieur et le prix initial s'apparente au paiement d'intérêt sur un prêt. Le montant des espèces reçues par le Fonds pour l'opération correspond au moins à 102 % de la valeur marchande des titres vendus, mesurée chaque jour ouvrable. Le Fonds conserve le revenu qui découle de la fluctuation de la valeur des titres vendus et son exposition à une telle fluctuation. L'objet fondamental d'une opération de mise en pension est d'offrir au Fonds des espèces à court terme qu'il peut utiliser pour obtenir du revenu supplémentaire.

Dans des opérations de prêt et de mise en pension, le Fonds reçoit tous les intérêts et les dividendes versés par l'émetteur des titres, pendant que ces titres sont détenus par l'autre partie à l'opération.

Dans une opération de prise en pension, un Fonds achète des titres auprès d'une institution solvable et convient simultanément de lui revendre les mêmes titres à un prix supérieur, à une date ultérieure, ne dépassant pas 30 jours. La différence entre le prix d'achat des titres pour le Fonds et le prix de la revente fournit au Fonds un revenu supplémentaire. L'objectif fondamental d'une opération de prise en pension consiste à doter un Fonds d'un placement à court terme en contrepartie d'espèces détenues par le Fonds.

Un Fonds ne conclura pas d'opérations de prêt ni de mise en pension de titres si, immédiatement par la suite, la valeur marchande globale de tous les titres prêtés par le Fonds et qui ne lui ont pas encore été retournés ou de tous les titres vendus par le Fonds dans le cadre d'opérations de mise en pension et qui n'ont pas encore été rachetés dépasse 50 % de la valeur liquidative du Fonds (à l'exclusion des biens détenus en garantie par le Fonds pour des opérations de prêts de titres et des espèces détenues par le Fonds pour des opérations de mise en pension) ou toute autre limite qui peut être imposée aux termes des lois en valeurs mobilières applicables.

Les opérations de mise en pension et de prise en pension de titres sont effectuées par l'intermédiaire d'institutions solvables agissant en qualité de mandataires, et les opérations de prêt de titres sont effectuées par l'intermédiaire d'un marché organisé à l'égard de telles opérations doté de contrôles obligatoires visant à minimiser les risques de défaut. Toutefois, ces types d'opérations comportent tout de même certains risques, décrits sous le titre Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres sous la rubrique Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? À la date du présent prospectus simplifié, aucun des Fonds n'exécute d'opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres.

## Opérations sur dérivés

Certains Fonds peuvent avoir recours à des dérivés, notamment aux suivants :

- ◆ contrats à terme standardisés ou de gré à gré – contrats conférant le droit d'acheter ou de vendre une devise ou un titre précis ou lié à un indice boursier à une date ultérieure déterminée et à un prix déterminé;
- ◆ contrats d'option – contrats conférant à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre certains titres au cours d'une période déterminée, à un prix déterminé;
- ◆ options d'achat couvertes – stratégie consistant, pour un investisseur, à vendre des options d'achat sur des titres qu'il possède déjà.

Pour une description du risque lié aux dérivés, veuillez vous reporter à la rubrique Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?

Le recours à des opérations sur dérivés est décrit pour chacun des Fonds à la rubrique Stratégies de placement de la partie Quels types de placement le Fonds fait-il? Nous avons obtenu une dispense qui permet à chacun des Fonds d'effectuer les



# Information propre à chacun des Fonds dont il est question dans le présent document (suite)

opérations sur dérivés décrites ci-après. Aux termes de cette dispense, les Fonds ont le droit d'effectuer les opérations sur dérivés qui suivent, en respectant certaines conditions :

1. utiliser, à titre de couverture, si le Fonds détient une position acheteur sur un titre assimilable à un titre de créance qui comporte une composante consistant en une position acheteur sur un contrat à terme de gré à gré, ou sur un contrat à terme standardisé ou un contrat à terme de gré à gré, ce qui suit :
  - a) une couverture en espèces, dont le montant, avec la couverture constituée pour le dérivé visé et la valeur marchande du dérivé visé, est au moins égal, sur la base d'une évaluation quotidienne à la valeur marchande, à l'exposition au marché sous-jacent du dérivé visé;
  - b) un droit ou une obligation de vendre une quantité équivalente de l'élément sous-jacent du contrat à terme standardisé ou du contrat à terme de gré à gré, et une couverture en espèces qui, avec la couverture constituée pour la position, est au moins égale à l'excédent, le cas échéant, du prix d'exercice du contrat à terme standardisé ou du contrat à terme de gré à gré sur le prix d'exercice du droit ou de l'obligation de vendre l'élément sous-jacent;
  - c) une combinaison des positions prévues aux paragraphes a) et b) précédents qui est suffisante, sans nécessité de recourir à d'autres éléments d'actif du Fonds, pour que celui-ci puisse acquérir l'élément sous-jacent du contrat à terme standardisé ou du contrat à terme de gré à gré.
2. utiliser, à titre de couverture, lorsque le Fonds a le droit de recevoir des paiements aux termes d'un swap, ce qui suit :
  - a) une couverture en espèces dont le montant, avec la couverture constituée pour le swap et la valeur marchande du swap, est au moins égal, selon une évaluation quotidienne à la valeur marchande, à l'exposition au marché sous-jacent du swap;
  - b) un droit ou une obligation de conclure un swap compensatoire sur une quantité équivalente, pour une durée équivalente et une couverture en espèces qui, avec la couverture constituée pour la position, est au moins égale au montant total, s'il y a lieu, des obligations du Fonds aux termes du swap moins les obligations du Fonds aux termes du swap compensatoire;
  - c) une combinaison des positions prévues aux paragraphes a) et b) précédents qui est suffisante, sans

nécessité de recourir à d'autres éléments d'actif du Fonds, pour que celui-ci puisse satisfaire à ses obligations aux termes du swap.

Les dispenses décrites aux points 1 et 2 ci-dessus sont assujetties à la condition que le Fonds i) n'achète ni de titre assimilable à un titre de créance doté d'une composante consistant en une option ni d'option, ou ii) n'achète ni ne vende d'option afin de couvrir quelque position que ce soit prévue aux alinéas 2.8(1)b), c), d), e) et f) du Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement (le « Règlement 81-102 » et la Norme canadienne 81-102 ailleurs qu'au Québec) si, immédiatement après l'achat ou la vente d'une telle option, plus de 10 % de l'actif net du Fonds, calculé à la valeur marchande au moment de l'opération, prendrait la forme 1) de titres assimilables à des titres de créance achetés qui sont dotés d'une composante consistant en une option ou d'options achetées détenus, dans chaque cas, par le Fonds à des fins autres que de couverture, ou 2) d'options utilisées afin de couvrir quelque position que ce soit prévue aux alinéas 2.8(1)b), c), d), e) et f) du Règlement 81-102.

## Vente à découvert

Une vente à découvert consiste à emprunter des titres auprès d'un prêteur et à les vendre sur le marché libre (ou « à découvert »). À une date ultérieure, le même nombre de titres est racheté par le Fonds et retourné au prêteur. Dans l'intervalle, le produit de la première vente est déposé auprès du prêteur (ou de son mandataire), à qui le Fonds verse de l'intérêt. Si la valeur des titres diminue entre le moment où le Fonds les emprunte et celui où il les rachète et les retourne, le Fonds réalise un profit correspondant à la différence (moins les frais d'intérêts). Ainsi, les occasions de réaliser des gains sont plus nombreuses lorsque les marchés sont, en général, volatils ou en baisse.

Chacun des Fonds a le droit de vendre des titres à découvert et de fournir une sûreté grevant ses éléments d'actif à des courtiers à titre de garantie dans le cadre de telles opérations, sous réserve du respect du Règlement 81-102. Pour une description du risque lié aux ventes à découvert, veuillez vous reporter à la rubrique Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? sous le titre Risque lié aux ventes à découvert.

## Achat de titres offerts aux termes de placements privés

En outre, nous avons reçu une dispense de certaines autorités en valeurs mobilières qui nous permet d'acheter des titres d'un émetteur offerts aux termes d'un placement privé pendant la période de placement de ces titres et pendant la période de 60 jours qui suit la période de placement de ces titres même

## Information propre à chacun des Fonds dont il est question dans le présent document (suite)

---

si nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous avons agi à titre de preneur ferme dans le cadre du placement de ces titres.

### **Méthode de classification du risque de placement**

Nous attribuons à chaque Fonds un degré de risque de placement comme outil supplémentaire pour vous aider à décider si un Fonds vous convient. Le niveau de risque que présentent ces Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque qui se fonde sur la volatilité historique de chaque Fonds, mesurée par l'écart-type de ses rendements sur 10 ans, en supposant que les distributions de revenu et de gains en capital sont réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Toutefois, vous devez savoir qu'il peut exister d'autres types de risques, à la fois mesurables et non mesurables. Il est également important de noter que la volatilité antérieure d'un Fonds peut ne pas témoigner de sa volatilité future.

À l'aide de cette méthode, nous attribuons à chaque Fonds un niveau de risque correspondant à l'une des catégories suivantes : faible, faible à moyen, moyen, moyen à élevé ou élevé. Toutefois, nous pouvons accroître le niveau de risque de placement d'un Fonds établi en fonction de l'écart-type du Fonds si nous estimons qu'il est raisonnable de le faire à la lumière

d'autres facteurs qualitatifs, notamment la conjoncture économique, les styles de gestion du portefeuille, la concentration dans un secteur et les types de placement effectués par un Fonds ainsi que la liquidité de ces placements.

En ce qui concerne les Fonds dont l'historique de rendement est inférieur à 10 ans, la méthode nous oblige à utiliser un indice de référence pertinent pour compléter les rendements en vue d'effectuer le calcul susmentionné. L'indice de référence utilisé pour compléter les rendements pour ces Fonds est indiqué à la rubrique Qui devrait investir dans le Fonds? de chaque Fonds, laquelle contient une description sommaire de l'indice de référence.

Le niveau de risque de placement de chaque Fonds est revu au moins une fois par année et à tout moment si nous établissons que le niveau de risque de placement courant n'est plus raisonnable dans les circonstances.

Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais la méthode de classification du risque de placement que nous utilisons pour évaluer le degré de risque de placement des Fonds en nous téléphonant au 1 888 390-3333, en nous faisant parvenir un courriel à [global\\_asset\\_management@hsbc.ca](mailto:global_asset_management@hsbc.ca) ou en nous écrivant à l'adresse de notre siège à Vancouver, en Colombie-Britannique, qui figure sur la couverture arrière du présent document.

## Détails du Fonds

---

### Type de fonds

Marché monétaire canadien

---

### Date de création du Fonds

Le 6 janvier 1989

---

### Nature des titres offerts

Parts de fiducie de série investisseurs, de série conseillers, de série privilèges, de série gestionnaires et de série institutions.

---

### Date de souscription initiale

Série investisseurs : le 6 janvier 1989

Série conseillers : le 17 décembre 2001

Série privilèges : le 14 janvier 2008

Série gestionnaires : le 17 décembre 2001

Série institutions : le 15 juillet 2003

---

### Admissibilité aux fins de placement pour les régimes enregistrés

Le Fonds est un placement admissible pour les REER, les FERR et les autres régimes enregistrés.\*

\* Les rentiers d'un REER ou d'un FERR, les titulaires d'un CELI ou d'un REEI et les souscripteurs d'un REEE devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité afin de savoir si les parts du Fonds constitueraient un placement interdit compte tenu de leur situation personnelle.

## Quels types de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental de ce Fonds est de fournir un revenu d'intérêt mensuel élevé grâce aux placements que le Fonds peut effectuer tout en préservant le capital, surtout au moyen de placements dans des titres à revenu fixe à court terme canadiens de grande qualité. Nous ne pouvons modifier l'objectif de placement fondamental du Fonds qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des porteurs de parts du Fonds tenue à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds investit dans des bons du Trésor et d'autres titres à revenu fixe à court terme, libellés en dollars canadiens, principalement émis ou garantis par le gouvernement du Canada ou d'une province canadienne, un gouvernement étranger ou un organisme étranger connexe ou encore une société canadienne ou étrangère. Le Fonds peut investir jusqu'à 33 % de

son actif dans des titres étrangers libellés en dollars canadiens. Tous les titres du Fonds ont une durée de moins de 365 jours.

Les titres à revenu fixe détenus par le Fonds auront généralement reçu la note « A » ou une meilleure note de la société Standard & Poor's, la note « A » ou une meilleure note de la société DBRS Limited ou une note équivalente d'une autre agence de notation désignée. Les titres du marché monétaire auront généralement reçu la note « A-1 (faible) » ou une meilleure note de la société Standard & Poor's, la note « R-1 (faible) » ou une meilleure note de la société DBRS Limited ou une note équivalente d'une autre agence de notation désignée.

Le conseiller en placement du Fonds tente habituellement d'augmenter la valeur des placements du Fonds en achetant des titres à long terme lorsqu'il s'attend à une baisse des rendements, stratégie qui a pour effet de lui assurer un rendement plus élevé. Le conseiller en placement achète des titres à court terme lorsqu'il s'attend à une hausse des rendements, de façon à pouvoir réinvestir leur produit à des taux supérieurs au fur et à mesure qu'ils viennent à échéance. Il choisit les titres émis par des sociétés en privilégiant les émissions de qualité supérieure, dont le risque lié au crédit et le risque lié au manque de liquidité sont minimisés et qui offrent un bon rendement, tout en étant conformes aux objectifs principaux du Fonds. Les billets des sociétés sont susceptibles d'augmenter la valeur en raison des rendements supérieurs qu'ils offrent par rapport aux titres garantis par les gouvernements.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, comme le permettent les autorités canadiennes en valeurs mobilières, pour gagner un revenu supplémentaire. Pour obtenir plus de renseignements sur la façon dont le Fonds conclut ces types d'opérations, veuillez vous reporter à la rubrique Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré et en tout temps.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans le Fonds en titres du marché monétaire canadien de la HSBC sont les suivants :

- ◆ risque lié au crédit;
- ◆ risque lié aux taux d'intérêt;
- ◆ risque lié aux rachats importants;
- ◆ risque lié au manque de liquidité;

# Fonds en titres du marché monétaire canadien de la HSBC (suite)

- ◆ risque lié aux séries multiples de parts;
- ◆ risque associé à un fait lié à la restriction de pertes fiscales.

Pour obtenir une explication complète de ces risques, veuillez vous reporter à la rubrique Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?

De plus, au 30 novembre 2018, deux porteurs de parts détenaient des parts du Fonds représentant environ 20,76 % et 10,72 %, respectivement, de la valeur liquidative du Fonds. Ce porteur de parts pourrait vendre ses parts en tout temps. Si la totalité ou une grande partie de ces parts sont vendues, le Fonds pourrait devoir modifier son portefeuille considérablement pour pouvoir effectuer un rachat si important.

En outre, bien que le Fonds ait l'intention de maintenir un prix constant pour ses parts, rien ne garantit que leur valeur ne fluctuera pas.

## Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds convient aux investisseurs qui font des placements à court terme et qui veulent obtenir un revenu d'intérêt tout en préservant leur capital, mais dont la tolérance au risque est faible pour ce qui est de leur rendement.

## Politique en matière de distributions

Le revenu de placement net du Fonds, le cas échéant, est crédité aux porteurs de parts chaque jour d'évaluation et leur est distribué à la fin de chaque mois. Les gains en capital nets réalisés du Fonds, le cas échéant, sont distribués chaque année en décembre. Nous réinvestissons automatiquement les distributions du Fonds dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez au préalable que vous souhaitez les recevoir en espèces.

## Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Les renseignements suivants illustrent les frais pris en charge indirectement par les investisseurs qui font des placements dans les séries du Fonds pour lesquelles de tels renseignements sont disponibles. Ils vous aideront à faire la comparaison avec les frais d'un placement dans d'autres OPC. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les frais que vous

payez, veuillez vous reporter à la rubrique Frais et charges et, en particulier, à la sous-rubrique Frais et charges payables directement par vous.

## Série investisseurs

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série investisseurs. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 0,61 %\* déduits à la fin de l'année.

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
6,41 \$	20,06 \$	34,94 \$	78,19 \$

## Série conseillers

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série conseillers. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 0,61 %\* déduits à la fin de l'année.

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
6,41 \$	20,06 \$	34,94 \$	78,19 \$

## Série privilégiés

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série privilégiés. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 0,47 % déduits à la fin de l'année.

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
4,94 \$	15,48 \$	27,00 \$	60,66 \$

## Série gestionnaires

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série gestionnaires. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 0,50 %\* déduits à la fin de l'année.

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
5,25 \$	16,47 \$	28,71 \$	64,44 \$

## Série institutions

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série institutions. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 0,08 % déduits à la fin de l'année.

<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
0,84 \$	2,65 \$	4,63 \$	10,52 \$

\* Les ratios des frais de gestion ne comprennent pas certains frais auxquels nous avons renoncé ou que nous avons pris en charge,

et que le Fonds aurait par ailleurs été tenu de payer. Le ratio des frais de gestion aurait été de 1,00 % pour la série investisseurs, de 1,39 % pour la série conseillers et de 0,85 % pour la série gestionnaires sans cette renonciation ou cette prise en charge. Nous décidons à notre seul gré du montant des frais auxquels nous renonçons ou que nous prenons en charge, et nous pouvons mettre fin à cette mesure en tout temps.

# Fonds en titres du marché monétaire en dollars US de la HSBC

---

## Détails du Fonds

---

### Type de fonds

Marché monétaire américain

---

### Date de création du Fonds

Le 29 janvier 1998

---

### Nature des titres offerts

Parts de fiducie de série investisseurs, de série conseillers, de série privilèges, de série gestionnaires et de série institutions.

Les parts de ce Fonds sont offertes en dollars américains seulement.

---

### Date de souscription initiale

Série investisseurs : le 29 janvier 1998

Série conseillers : le 4 mai 2005

Série privilèges : le 14 janvier 2008

Série gestionnaires : le 25 juin 2005

Série institutions : le 30 avril 2004

---

### Admissibilité aux fins de placement pour les régimes enregistrés

Le Fonds est un placement admissible pour les REER, les FERR et les autres régimes enregistrés.\*

\* Les rentiers d'un REER ou d'un FERR, les titulaires d'un CELI ou d'un REEI et les souscripteurs d'un REEE devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité afin de savoir si les parts du Fonds constitueraient un placement interdit compte tenu de leur situation personnelle.

## Quels types de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental de ce Fonds est de gagner un revenu d'intérêt mensuel élevé grâce aux placements que le Fonds peut effectuer tout en préservant le capital, surtout au moyen de placements dans des titres à revenu fixe à court terme de grande qualité libellés en dollars américains. Nous ne pouvons modifier l'objectif de placement fondamental du Fonds qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des porteurs de parts du Fonds tenue à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds investit dans des bons du Trésor et d'autres titres à revenu fixe libellés en dollars américains, principalement émis ou garantis par le gouvernement du Canada ou une province

canadienne, un gouvernement étranger ou un organisme étranger connexe ou encore une société canadienne ou étrangère. Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers libellés en dollars américains. Tous les titres du Fonds ont une durée de moins de 365 jours.

Les titres à revenu fixe détenus par le Fonds auront généralement reçu la note « A » ou une meilleure note de la société Standard & Poor's, la note « A » ou une meilleure note de la société DBRS Limited ou une note équivalente d'une autre agence de notation désignée. Les titres du marché monétaire auront généralement reçu la note « A-1 (faible) » ou une meilleure note de la société Standard & Poor's, la note « R-1 (faible) » ou une meilleure note de la société DBRS Limited ou une note équivalente d'une autre agence de notation désignée.

Le conseiller en placement du Fonds tente habituellement d'augmenter la valeur des placements du Fonds en achetant des titres à long terme lorsqu'il s'attend à une baisse des rendements, stratégie qui a pour effet de lui assurer un rendement plus élevé. Le conseiller en placement achète des titres à court terme lorsqu'il s'attend à une hausse des rendements, de façon à pouvoir réinvestir leur produit à des taux supérieurs au fur et à mesure qu'ils viennent à échéance. Il choisit les titres émis par des sociétés en privilégiant les émissions de qualité supérieure, dont le risque lié au crédit et le risque lié au manque de liquidité sont minimisés et qui offrent un bon rendement, tout en étant conformes aux objectifs principaux du Fonds. Les billets des sociétés sont susceptibles d'augmenter la valeur en raison des rendements supérieurs qu'ils offrent par rapport aux titres garantis par les gouvernements.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, comme le permettent les autorités canadiennes en valeurs mobilières, pour gagner un revenu supplémentaire. Pour obtenir plus de renseignements sur la façon dont le Fonds conclut ces types d'opérations, veuillez vous reporter à la rubrique Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré et en tout temps.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans le Fonds en titres du marché monétaire en dollars US de la HSBC sont les suivants :

- ◆ risque lié au crédit;
- ◆ risque lié aux taux d'intérêt;



# Fonds en titres du marché monétaire en dollars US de la HSBC (suite)

- ◆ risque lié aux rachats importants;
- ◆ risque lié au manque de liquidité;
- ◆ risque lié aux séries multiples de parts;
- ◆ risque associé à un fait lié à la restriction de pertes fiscales.

Pour obtenir une explication complète de ces risques, veuillez vous reporter à la rubrique Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?

En outre, bien que le Fonds ait l'intention de maintenir un prix constant pour ses parts, rien ne garantit que leur valeur ne fluctuera pas.

De plus, au 30 novembre 2018, un porteur de parts détenait des parts du Fonds représentant environ 15,62 % de la valeur liquidative du Fonds. Ce porteur de parts pourrait vendre ses parts en tout temps. Si la totalité ou une grande partie de ces parts sont vendues, le Fonds pourrait devoir modifier son portefeuille considérablement pour pouvoir effectuer un rachat si important.

## Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds convient aux investisseurs qui souhaitent investir des dollars américains et qui veulent gagner un revenu d'intérêt en dollars américains et protéger leur capital en dollars américains. Les investisseurs auxquels il s'adresse font des placements à court terme et ont une tolérance au risque faible à l'égard de leur rendement.

## Politique en matière de distributions

Le revenu de placement net du Fonds, le cas échéant, est crédité aux porteurs de parts chaque jour d'évaluation et est distribué à la fin de chaque mois. Les gains en capital nets réalisés du Fonds, le cas échéant, sont distribués chaque année en décembre. Nous réinvestissons automatiquement les distributions du Fonds dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous nous avisiez au préalable que vous souhaitez les recevoir en espèces.

## Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Les renseignements suivants illustrent les frais pris en charge indirectement par les investisseurs qui font des placements dans les séries du Fonds pour lesquelles de tels renseignements sont disponibles. Ils vous aideront à faire la comparaison avec les frais d'un placement dans d'autres OPC. Ces ren-

seignements sont donnés en dollars américains. Les frais d'un placement dans des parts de série conseillers et de série gestionnaires ne sont pas indiqués puisqu'aucune part de série conseillers ou de série gestionnaires du Fonds n'était en circulation au cours du dernier exercice et qu'il n'existe aucun ratio des frais de gestion réel pour étayer un tel calcul. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les frais que vous payez, veuillez vous reporter à la rubrique Frais et charges et, en particulier, à la sous-rubrique Frais et charges payables directement par vous.

## Série investisseurs

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série investisseurs. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 0,76 %\* déduits à la fin de l'année.

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
7,98 \$	24,96 \$	43,40 \$	96,71 \$

## Série privilèges

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série privilèges. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 0,67 %\* déduits à la fin de l'année.

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
7,04 \$	22,02 \$	38,33 \$	85,63 \$

## Série institutions

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série institutions. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 0,31 %\* déduits à la fin de l'année.

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
3,26 \$	10,23 \$	17,87 \$	40,32 \$

\* Les ratios des frais de gestion ne comprennent pas certains frais auxquels nous avons renoncé ou que nous avons pris en charge, et que le Fonds aurait par ailleurs été tenu de payer. Le ratio des frais de gestion aurait été de 1,39 % pour la série investisseurs, de 0,73 % pour la série privilèges et de 0,87 % pour la série institutions sans cette renonciation ou cette prise en charge. Nous décidons à notre seul gré du montant des frais auxquels nous renonçons ou que nous prenons en charge, et nous pouvons mettre fin à cette mesure en tout temps.

# Fonds en prêts hypothécaires de la HSBC

---

## Détails du Fonds

---

### Type de fonds

Revenu fixe à court terme canadien

---

### Date de création du Fonds

Le 9 décembre 1992

---

### Nature des titres offerts

Parts de fiducie de série investisseurs, de série conseillers, de série privilèges, de série gestionnaires et de série institutions.

---

### Date de souscription initiale

Série investisseurs : le 9 décembre 1992

Série conseillers : le 21 mars 2002

Série privilèges : le 25 avril 2008

Série gestionnaires : le 22 mai 2002

Série institutions : le 31 juillet 2002

---

### Admissibilité aux fins de placement pour les régimes enregistrés

Le Fonds est un placement admissible pour les REER, les FERR et les autres régimes enregistrés.\*

\* Les rentiers d'un REER ou d'un FERR, les titulaires d'un CELI ou d'un REEI et les souscripteurs d'un REEE devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité afin de savoir si les parts du Fonds constitueraient un placement interdit compte tenu de leur situation personnelle.

## Quels types de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental de ce Fonds est de gagner le revenu le plus élevé possible grâce aux placements que le Fonds peut effectuer tout en protégeant le capital investi. À cette fin, il investit surtout dans des prêts hypothécaires résidentiels de premier rang visant des immeubles au Canada et d'autres titres de créance. Nous ne pouvons modifier l'objectif de placement fondamental du Fonds qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des porteurs de parts du Fonds tenue à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds investit surtout dans des prêts hypothécaires non assurés libellés en dollars canadiens, à la condition que des prêts hypothécaires convenables soient disponibles. Le Fonds peut également investir une partie de son actif dans d'autres

titres de créance comme des obligations d'État et de sociétés, des titres adossés à des prêts hypothécaires, des débentures et d'autres titres à revenu fixe.

Le Fonds a l'intention, à titre de contrepartiste, d'acheter et de vendre des prêts hypothécaires à la Banque HSBC Canada ou à d'autres membres de notre groupe. Si un prêt hypothécaire acheté auprès de la Banque HSBC Canada ou de membres de notre groupe fait l'objet d'un défaut de paiement pendant 90 jours ou plus, la Banque HSBC Canada le rachètera au Fonds. Pour obtenir plus de renseignements sur ces opérations hypothécaires, veuillez vous reporter à la notice annuelle du Fonds.

Les titres de créance auront généralement reçu la note « A » ou une meilleure note de la société Standard & Poor's ou de la société DBRS Limited ou une note équivalente d'une autre agence de notation reconnue.

Le Fonds peut détenir une partie de ses avoirs en trésorerie ou en équivalents de trésorerie. Les titres du marché monétaire auront généralement reçu la note « A-1 (faible) » ou une meilleure note de la société Standard & Poor's, la note « R-1 (faible) » ou une meilleure note de la société DBRS Limited ou une note équivalente d'une autre agence de notation reconnue.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers. Même si le Fonds prévoit investir principalement dans des actifs canadiens, il pourrait investir dans des titres étrangers lorsque le conseiller en placement du Fonds est d'avis que ces derniers peuvent rehausser la valeur du Fonds.

Le Fonds peut avoir recours à des dérivés lorsqu'ils sont conformes à ses objectifs de placement et qu'ils sont autorisés par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Fonds peut avoir recours à des dérivés tels les options, les contrats à terme standardisés, les options d'achat couvertes, les contrats à terme de gré à gré ainsi que d'autres instruments semblables à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Le Fonds peut utiliser ces instruments afin d'obtenir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à y investir directement. Le Fonds peut utiliser des dérivés dans le but de gérer les risques auxquels le portefeuille de placement est exposé. Le Fonds peut également utiliser les dérivés de la manière décrite à la rubrique Opérations sur dérivés qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

À titre de tactique défensive temporaire, le Fonds peut conserver une part importante de ses actifs dans des titres à revenu fixe à court terme canadiens et américains lorsque les marchés sont hautement volatils, afin de protéger le capital en attendant des conditions plus favorables.

# Fonds en prêts hypothécaires de la HSBC (suite)

Le Fonds peut, directement ou indirectement, c'est-à-dire par le recours à des dérivés, placer une partie importante ou même la totalité de son actif net dans les parts d'autres OPC ou fonds négociés en bourse, y compris des fonds gérés par nous ou par d'autres membres du Groupe HSBC. Le conseiller en placement du Fonds ne placera des sommes d'argent dans les parts d'autres fonds que si un tel placement est conforme aux objectifs de placement et aux stratégies de placement du Fonds. Ces placements seront choisis selon les mêmes critères que les autres placements faits par le Fonds. À la date du présent prospectus simplifié, l'intention actuelle n'est pas d'investir une partie importante de l'actif net du Fonds dans d'autres fonds. Toutefois, le conseiller en placement du Fonds pourrait le faire ultérieurement.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, comme le permettent les autorités canadiennes en valeurs mobilières, pour gagner un revenu supplémentaire. Pour obtenir plus de renseignements sur la façon dont le Fonds conclut ces types d'opérations, veuillez vous reporter à la rubrique Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré et en tout temps.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans le Fonds en prêts hypothécaires de la HSBC sont les suivants :

- ◆ risque lié au renflouement interne des dettes;
- ◆ risque lié au crédit;
- ◆ risque lié aux taux d'intérêt;
- ◆ risque lié aux rachats importants;
- ◆ risque lié au manque de liquidité;
- ◆ risque lié aux séries multiples de parts;
- ◆ risque associé à un fait lié à la restriction de pertes fiscales.

Pour obtenir une explication complète de ces risques, veuillez vous reporter à la rubrique Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?

De plus, au 30 novembre 2018, deux porteurs de parts détenaient des parts du Fonds représentant environ 31,67 % et 13,33 %, respectivement, de la valeur liquidative du Fonds. Ces porteurs de parts pourraient vendre leurs parts en tout

temps. Si la totalité ou une grande partie de ces parts sont vendues, le Fonds pourrait devoir modifier son portefeuille considérablement pour pouvoir effectuer un rachat si important.

## Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds convient aux investisseurs qui veulent gagner un revenu d'intérêt et protéger leur capital. Les investisseurs auxquels il s'adresse font des placements à court terme et ont une tolérance au risque faible à l'égard de leur rendement.

## Politique en matière de distributions

Le revenu de placement net du Fonds, le cas échéant, est distribué chaque mois aux investisseurs qui détiennent des parts du Fonds le dernier jour ouvrable avant la date de distribution. Les gains en capital nets réalisés du Fonds, le cas échéant, sont distribués chaque année, en décembre, aux investisseurs qui détiennent des parts le dernier jour ouvrable avant la date de distribution. Nous réinvestissons automatiquement les distributions du Fonds dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez au préalable que vous souhaitez les recevoir en espèces.

## Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Les renseignements suivants illustrent les frais pris en charge indirectement par les investisseurs qui font des placements dans les séries du Fonds pour lesquelles de tels renseignements sont disponibles. Ils vous aideront à faire la comparaison avec les frais d'un placement dans d'autres OPC. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les frais que vous payez, veuillez vous reporter à la rubrique Frais et charges et, en particulier, à la sous-rubrique Frais et charges payables directement par vous.

## Série investisseurs

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série investisseurs. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 1,56 % déduits à la fin de l'année.

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
16,38 \$	50,81 \$	87,60 \$	190,94 \$

## Fonds en prêts hypothécaires de la HSBC (suite)

---

### Série conseillers

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série conseillers. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 1,60 % déduits à la fin de l'année.

<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
16,80 \$	52,09 \$	89,77 \$	195,46 \$

### Série privilèges

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série privilèges. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 1,03 % déduits à la fin de l'année.

<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
10,82 \$	33,73 \$	58,48 \$	129,36 \$

### Série gestionnaires

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série gestionnaires. Il sup-

pose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 1,08 % déduits à la fin de l'année.

<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
11,34 \$	35,35 \$	61,26 \$	135,31 \$

### Série institutions

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série institutions. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 0,10 % déduits à la fin de l'année.

<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
1,05 \$	3,31 \$	5,79 \$	13,14 \$

# Fonds en obligations canadiennes de la HSBC

---

## Détails du Fonds

---

### Type de fonds

Revenu fixe canadien

---

### Date de création du Fonds

Le 16 janvier 1995

---

### Nature des titres offerts

Parts de fiducie de série investisseurs, de série conseillers, de série privilèges, de série gestionnaires et de série institutions.

---

### Date de souscription initiale

Série investisseurs : le 16 janvier 1995

Série conseillers : le 28 janvier 2002

Série privilèges : le 28 avril 2008

Série gestionnaires : le 11 novembre 2003

Série institutions : le 5 janvier 2004

---

### Admissibilité aux fins de placement pour les régimes enregistrés

Le Fonds est un placement admissible pour les REER, les FERR et les autres régimes enregistrés.\*

\* Les rentiers d'un REER ou d'un FERR, les titulaires d'un CELI ou d'un REEI et les souscripteurs d'un REEE devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité afin de savoir si les parts du Fonds constitueraient un placement interdit compte tenu de leur situation personnelle.

## Quels types de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental de ce Fonds est de fournir un revenu régulier et d'assurer la croissance à long terme du capital en investissant surtout dans des titres à revenu fixe canadiens de haute qualité, y compris des obligations, des titres adossés à des créances hypothécaires, des débentures et d'autres titres à revenu fixe émis ou garantis par le gouvernement du Canada, une province, une municipalité ou une société canadienne. Nous ne pouvons modifier l'objectif de placement fondamental du Fonds qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des porteurs de parts du Fonds tenue à cette fin.

### Stratégies de placement

Lorsqu'il investit dans des titres à revenu fixe, le Fonds investit surtout dans des obligations d'État et de sociétés, des titres adossés à des créances hypothécaires, des débentures et d'autres

titres à revenu fixe émis ou garantis par le gouvernement du Canada, une province ou une municipalité du Canada, des sociétés canadiennes ou des fiducies canadiennes qui émettent des titres adossés à des créances mobilières. Les titres à revenu fixe auront généralement reçu la note « A » ou une meilleure note de la société Standard & Poor's ou de la société DBRS Limited ou une note équivalente d'une autre agence de notation reconnue. Les titres du marché monétaire auront généralement reçu la note « A-1 (faible) » ou une meilleure note de la société Standard & Poor's, la note « R-1 (faible) » ou une meilleure note de la société DBRS Limited ou une note équivalente d'une autre agence de notation reconnue.

Le conseiller en placement du Fonds tente d'augmenter la valeur des placements du Fonds en achetant des titres à long terme lorsqu'il s'attend à une baisse des rendements, stratégie qui a pour effet de lui assurer un rendement plus élevé. Le conseiller en placement du Fonds achète des titres à court terme lorsqu'il s'attend à une hausse des rendements, de façon à pouvoir les réinvestir à des taux supérieurs au fur et à mesure qu'ils viennent à échéance. Il achète des obligations de provinces et de sociétés lorsqu'il prévoit que les gains pouvant être tirés de ces obligations pourraient être supérieurs au risque lié au crédit et au risque lié au manque de liquidité qu'elles comportent.

Le Fonds peut détenir une partie de ses avoirs en trésorerie ou en équivalents de trésorerie.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers. Même si le Fonds prévoit investir principalement dans des actifs canadiens, il pourrait investir dans des titres étrangers lorsque le conseiller en placement du Fonds est d'avis que ces derniers peuvent rehausser la valeur du Fonds.

Le Fonds peut avoir recours à des dérivés lorsqu'ils sont conformes à ses objectifs de placement et qu'ils sont autorisés par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Fonds peut avoir recours à des dérivés tels les options, les contrats à terme standardisés, les options d'achat couvertes, les contrats à terme de gré à gré ainsi que d'autres instruments semblables à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Le Fonds peut utiliser ces instruments afin d'obtenir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à y investir directement. Le Fonds peut utiliser des dérivés dans le but de gérer les risques auxquels le portefeuille de placement est exposé. Le Fonds peut également utiliser les dérivés de la manière décrite à la rubrique Opérations sur dérivés qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

# Fonds en obligations canadiennes de la HSBC (suite)

À titre de tactique défensive temporaire, le Fonds peut conserver une part importante de ses actifs dans des titres à revenu fixe à court terme canadiens et américains lorsque les marchés sont hautement volatils, afin de protéger le capital en attendant des conditions plus favorables.

Le Fonds peut, directement ou indirectement, c'est-à-dire par le recours à des dérivés, placer une partie importante ou même la totalité de son actif net dans les parts d'autres OPC ou fonds négociés en bourse, y compris des fonds gérés par nous ou par d'autres membres du Groupe HSBC. Le conseiller en placement du Fonds ne placera des sommes d'argent dans les parts d'autres fonds que si un tel placement est conforme aux objectifs de placement et aux stratégies de placement du Fonds. Ces placements seront choisis selon les mêmes critères que les autres placements faits par le Fonds. À la date du présent prospectus simplifié, l'intention actuelle n'est pas d'investir une partie importante de l'actif net du Fonds dans d'autres fonds. Toutefois, le conseiller en placement du Fonds pourrait le faire ultérieurement.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, comme le permettent les autorités canadiennes en valeurs mobilières, pour gagner un revenu supplémentaire. Pour obtenir plus de renseignements sur la façon dont le Fonds conclut ces types d'opérations, veuillez vous reporter à la rubrique Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

La stratégie de placement du Fonds peut obliger le conseiller en placement du Fonds à acheter et à vendre souvent les placements sous-jacents du Fonds, ce qui peut donner lieu à un taux de rotation élevé des titres en portefeuille du Fonds. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille est élevé au cours d'un exercice, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés et, en supposant que le Fonds réalise des gains en capital par suite de la vente de ses titres, plus forte est la probabilité que l'investisseur reçoive du Fonds des gains en capital imposables au cours du même exercice. Un taux de rotation des titres en portefeuille élevé ne constitue pas une indication du rendement du Fonds.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré et en tout temps.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans le Fonds en obligations canadiennes de la HSBC sont les suivants :

- ◆ risque lié au renflouement interne des dettes;

- ◆ risque lié au crédit;
- ◆ risque lié aux fonds de fonds;
- ◆ risque lié aux taux d'intérêt;
- ◆ risque lié aux rachats importants;
- ◆ risque lié aux séries multiples de parts;
- ◆ risque associé à un fait lié à la restriction de pertes fiscales.

Pour obtenir une explication complète de ces risques, veuillez vous reporter à la rubrique Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?

De plus, au 30 novembre 2018, trois porteurs de parts détenaient des parts du Fonds représentant environ 20,41 %, 16,12 % et 13,01 %, respectivement, de la valeur liquidative du Fonds. Ces porteurs de parts pourraient vendre leurs parts en tout temps. Si la totalité ou une grande partie de ces parts sont vendues, le Fonds pourrait devoir modifier son portefeuille considérablement pour pouvoir effectuer un rachat si important.

## Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds convient aux investisseurs qui veulent gagner un revenu d'intérêt et accroître leur capital. Les investisseurs auxquels il s'adresse font des placements à moyen terme et ont une tolérance au risque faible à l'égard de leur rendement. Ce Fonds ne convient pas aux investisseurs qui investissent à court terme.

## Politique en matière de distributions

Le revenu de placement net du Fonds, le cas échéant, est distribué chaque mois aux investisseurs qui détiennent des parts du Fonds le dernier jour ouvrable précédant la date de distribution. Les gains en capital nets réalisés du Fonds, le cas échéant, sont distribués chaque année, en décembre, aux investisseurs qui détiennent des parts le dernier jour ouvrable avant la date de distribution. Nous réinvestissons automatiquement les distributions du Fonds dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez au préalable que vous souhaitez les recevoir en espèces.

## Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Les renseignements suivants illustrent les frais pris en charge indirectement par les investisseurs qui font des placements dans les séries du Fonds pour lesquelles de tels renseignements sont disponibles. Ils vous aideront à faire la comparaison avec les frais d'un placement dans d'autres OPC. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les frais que vous



# Fonds en obligations canadiennes de la HSBC (suite)

payez, veuillez vous reporter à la rubrique Frais et charges et, en particulier, à la sous-rubrique Frais et charges payables directement par vous.

## Série investisseurs

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série investisseurs. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 1,14 % déduits à la fin de l'année.

<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
11,97 \$	37,29 \$	64,58 \$	142,41 \$

## Série conseillers

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série conseillers. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 1,54 %\* déduits à la fin de l'année.

<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
16,17 \$	50,17 \$	86,51 \$	188,67 \$

## Série privilèges

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série privilèges. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 0,87 % déduits à la fin de l'année.

<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
9,14 \$	28,54 \$	49,56 \$	110,12 \$

## Série gestionnaires

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série gestionnaires. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 0,94 % déduits à la fin de l'année.

<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
9,87 \$	30,81 \$	53,47 \$	118,57 \$

## Série institutions

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série institutions. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 0,05 % déduits à la fin de l'année.

<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
0,53 \$	1,65 \$	2,90 \$	6,59 \$

\* Le ratio des frais de gestion ne comprend pas certains frais auxquels nous avons renoncé ou que nous avons pris en charge, et que le Fonds aurait par ailleurs été tenu de payer. Le ratio des frais de gestion aurait été de 1,75 % pour la série conseillers sans cette renonciation ou cette prise en charge. Nous décidons à notre seul gré du montant des frais auxquels nous renonçons ou que nous prenons en charge, et nous pouvons mettre fin à cette mesure en tout temps.

# Fonds mondial en obligations de sociétés de la HSBC

---

## Détails du Fonds

---

### Type de fonds

Revenu fixe mondial

---

### Date de création du Fonds

Le 8 juin 2015

---

### Nature des titres offerts

Parts de fiducie de série investisseurs, de série conseillers, de série privilèges, de série gestionnaires et de série institutions.

Les parts de ce Fonds sont offertes en dollars américains seulement.

---

### Date de souscription initiale

Série investisseurs : le 20 octobre 2015

Série conseillers : le 22 octobre 2015

Série privilèges : le 20 octobre 2015

Série gestionnaires : le 22 octobre 2015

Série institutions : le 19 octobre 2015

---

### Admissibilité aux fins de placement pour les régimes enregistrés

Le Fonds est un placement admissible pour les REER, les FERR et les autres régimes enregistrés.\*

---

### Sous-conseillers\*\*

HSBC Global Asset Management (USA) Inc.

New York (New York) États-Unis

HSBC Global Asset Management (France)

Paris, France

\* Les rentiers d'un REER ou d'un FERR, les titulaires d'un CELI ou d'un REEI et les souscripteurs d'un REEE devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité afin de savoir si les parts du Fonds constitueraient un placement interdit compte tenu de leur situation personnelle.

\*\* Nous pouvons engager ou remplacer des sous-conseillers, ou modifier la répartition des actifs entre eux, en tout temps. Veuillez vous reporter à la rubrique Choix des sous-conseillers à la page 33. HSBC Global Asset Management (USA) Inc. et HSBC Global Asset Management (France) nous sont apparentées, car elles sont membres de notre groupe.

## Quels types de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental de ce Fonds est d'obtenir un revenu tout en offrant un potentiel de croissance du capital à long terme au moyen, principalement, de place-

ments dans un vaste éventail de titres à revenu fixe émis par des sociétés du monde entier. Nous ne pouvons modifier l'objectif de placement fondamental du Fonds qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des porteurs de parts du Fonds tenue à cette fin.

### Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement fondamental, le Fonds entend investir principalement dans un portefeuille d'obligations de sociétés, de débetures et d'autres titres à revenu fixe de qualité supérieure d'émetteurs du monde entier, y compris des marchés émergents. Le Fonds peut également investir une partie de son actif dans des titres adossés à des créances hypothécaires, des titres adossés à des créances mobilières et des titres à revenu fixe de qualité supérieure ou de qualité inférieure émis par des sociétés et des États. Les titres de qualité supérieure auront généralement reçu une note d'au moins BBB- de la société Standard & Poor's, ou une note équivalente d'une autre agence de notation, alors que les titres de qualité inférieure auront reçu une note d'au plus BB+ de la société Standard & Poor's, ou une note équivalente d'une autre agence de notation reconnue. Des dérivés pourraient être utilisés à des fins de couverture et de gestion de trésorerie, de même que pour accroître l'efficacité de la gestion de portefeuille. Les titres à revenu fixe dans lesquels le Fonds investit peuvent être libellés en dollars américains et d'autres devises.

Le Fonds peut détenir une partie de ses avoirs en trésorerie ou en équivalents de trésorerie.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut avoir recours à des dérivés lorsqu'ils sont conformes à ses objectifs de placement et qu'ils sont autorisés par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Fonds peut avoir recours à des dérivés tels que des options, des swaps, des contrats à terme standardisés, des options d'achat couvertes, des contrats à terme de gré à gré ainsi que d'autres instruments semblables, à des fins de couverture et autres. Le Fonds peut utiliser ces instruments afin d'obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans investir directement dans ceux-ci. Le Fonds peut utiliser des dérivés dans le but de gérer les risques auxquels le portefeuille de placement est exposé. Le Fonds peut également utiliser des dérivés de la manière décrite à la rubrique Opérations sur dérivés qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

À titre de tactique défensive temporaire, le conseiller en placement du Fonds peut conserver une partie importante de l'actif de celui-ci dans des titres à revenu fixe à court terme

canadiens et américains lorsque les marchés sont hautement volatils, afin de protéger le capital en attendant des conditions plus favorables.

Le Fonds peut, directement ou indirectement, c'est-à-dire au moyen de dérivés, placer une partie importante ou même la totalité de son actif net dans des parts d'autres OPC ou fonds négociés en bourse, y compris des fonds gérés par nous ou par d'autres membres du Groupe HSBC. Le conseiller en placement du Fonds n'investira dans les parts d'autres fonds que si un tel placement correspond aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. À la date du présent prospectus simplifié, l'intention actuelle n'est pas d'investir une partie importante de l'actif net du Fonds dans d'autres fonds. Toutefois, le conseiller en placement du Fonds pourrait le faire ultérieurement.

Le Fonds peut avoir recours à la vente à découvert. Nous sommes d'avis qu'une stratégie de vente à découvert peut servir de complément à l'activité principale actuelle du Fonds qui consiste à acheter des titres en prévision d'une plus-value de ces titres sur le marché. Pour obtenir plus de renseignements sur la façon dont le Fonds a recours à ce type d'opérations, veuillez vous reporter à la rubrique *Vente à découvert* qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension de titres et de prise en pension de titres, comme l'autorisent les autorités canadiennes en valeurs mobilières, afin de gagner un revenu supplémentaire. Pour obtenir plus de renseignements sur la façon dont le Fonds conclut ces types d'opérations, veuillez vous reporter à la rubrique *Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, en tout temps.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans le Fonds mondial en obligations de sociétés de la HSBC sont les suivants :

- ◆ risque lié au renflouement interne des dettes;
- ◆ risque lié au crédit;
- ◆ risque lié au taux de change;
- ◆ risque lié aux dérivés;
- ◆ risque lié aux marchés étrangers;
- ◆ risque lié aux taux d'intérêt;

- ◆ risque lié au manque de liquidité;
- ◆ risque lié aux séries multiples de parts;
- ◆ risque lié aux ventes à découvert;
- ◆ risque associé à un fait lié à la restriction de pertes fiscales.

Pour obtenir une explication complète de ces risques, veuillez vous reporter à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?*

De plus, au 30 novembre 2018, un porteur de parts détenait des parts du Fonds représentant environ 14,93 % de la valeur liquidative du Fonds. Ce porteur de parts pourrait vendre ses parts en tout temps. Si la totalité ou une grande partie de ces parts sont vendues, le Fonds pourrait devoir modifier son portefeuille considérablement pour pouvoir effectuer un rachat si important.

## Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds convient aux investisseurs qui souhaitent gagner un revenu sous forme d'intérêts et obtenir une croissance modérée du capital à long terme. Il s'adresse aux investisseurs qui ont un horizon de placement à moyen terme et une tolérance au risque faible. Ce Fonds ne convient pas aux investisseurs qui investissent à court terme.

Étant donné que ce Fonds a un historique de rendement inférieur à 10 ans, un indice de référence a été utilisé pour compléter les rendements en vue d'établir le niveau de risque de placement, tel qu'il est décrit à la rubrique *Classification du risque de placement et méthodologie*. L'indice de référence utilisé est l'indice Bloomberg Barclays Global Aggregate Corporates AWS (hedged) (USD). Cet indice englobe les obligations d'émetteurs des marchés développés et émergents dans les secteurs de l'industrie, des services publics et de la finance. L'indice Alternative Weight utilise d'autres procédés de pondération axés sur des règles plutôt que des pondérations axées sur la valeur marchande.

## Politique en matière de distributions

Le revenu de placement net du Fonds, le cas échéant, est distribué mensuellement aux porteurs détenant des parts du Fonds le dernier jour ouvrable précédant la date de la distribution. Les gains en capital nets réalisés du Fonds, le cas échéant, sont distribués chaque année en décembre aux porteurs détenant des parts du Fonds le dernier jour ouvrable précédant la date de la distribution. Nous réinvestissons automatique-

# Fonds mondial en obligations de sociétés de la HSBC (suite)

ment les distributions du Fonds dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous nous avisiez au préalable que vous souhaitez les recevoir en espèces.

## Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Les renseignements suivants illustrent les frais pris en charge indirectement par les investisseurs qui font des placements dans les séries du Fonds pour lesquelles de tels renseignements sont disponibles. Ils vous aideront à faire la comparaison avec les frais d'un placement dans d'autres OPC. Les frais d'un placement dans des parts de série conseillers et de série gestionnaires ne sont pas indiqués puisque, en date du présent prospectus simplifié, aucune part de série conseillers ou de série gestionnaires du Fonds n'avait été émise et qu'il n'existe aucun ratio des frais de gestion réel pour étayer un tel calcul. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les frais que vous payez, veuillez vous reporter à la rubrique Frais et charges et, en particulier, à la sous-rubrique Frais et charges payables directement par vous.

## Série investisseurs

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série investisseurs. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 1,88 %\* déduits à la fin de l'année.

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
19,74 \$	61,03 \$	104,86 \$	226,57 \$

## Série privilèges

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série privilèges. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 1,53 %\* déduits à la fin de l'année.

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
16,07 \$	49,85 \$	85,96 \$	187,54 \$

## Série institutions

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série institutions. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 0,23 % déduits à la fin de l'année.

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
2,42 \$	7,60 \$	13,28 \$	30,04 \$

\* Les ratios des frais de gestion ne comprennent pas certains frais auxquels nous avons renoncé ou que nous avons pris en charge, et que le Fonds aurait par ailleurs été tenu de payer. Le ratio des frais de gestion aurait été de 1,90 % pour la série investisseurs et de 1,54 % pour la série privilèges sans cette renonciation ou cette prise en charge. Nous décidons à notre seul gré du montant des frais auxquels nous renonçons ou que nous prenons en charge, et nous pouvons mettre fin à cette mesure en tout temps.

# Fonds en titres de créance des nouveaux marchés de la HSBC

---

## Détails du Fonds

---

### Type de fonds

Obligations étrangères

---

### Date de création du Fonds

Le 26 septembre 2011

---

### Nature des titres offerts

Parts de fiducie de série investisseurs, de série conseillers, de série privilèges, de série gestionnaires et de série institutions.

---

### Date de souscription initiale

Série investisseurs : le 24 octobre 2011

Série conseillers : le 18 novembre 2011

Série privilèges : le 18 novembre 2011

Série gestionnaires : le 18 novembre 2011

Série institutions : le 20 octobre 2011

---

### Admissibilité aux fins de placement pour les régimes enregistrés

Le Fonds est un placement admissible pour les REER, les FERR et les autres régimes enregistrés.\*

---

### Sous-conseiller\*\*

HSBC Global Asset Management (USA) Inc.

New York (New York) États-Unis

\* Les rentiers d'un REER ou d'un FERR, les titulaires d'un CELI ou d'un REEI et les souscripteurs d'un REEE devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité afin de savoir si les parts du Fonds constitueraient un placement interdit compte tenu de leur situation personnelle.

\*\* Nous pouvons engager ou remplacer des sous-conseillers, ou modifier la répartition des actifs entre eux, en tout temps. Veuillez vous reporter à la rubrique Choix des sous-conseillers à la page 33. HSBC Global Asset Management (USA) Inc. nous est apparentée, car elle est membre de notre groupe.

## Quels types de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental de ce Fonds est de maximiser le rendement, soit tant le revenu que la plus-value du capital à long terme, en investissant principalement dans des titres à revenu fixe émis par des gouvernements ou des sociétés qui permettent d'obtenir une exposition aux marchés émergents. Nous ne pouvons modifier l'objectif de placement fon-

damental du Fonds qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des porteurs de parts du Fonds tenue à cette fin.

## Stratégies de placement

Le Fonds investit surtout dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe émis par des gouvernements de pays émergents et par des sociétés ou d'autres émetteurs établis dans des pays émergents ou qui ont un lien important avec un pays émergent en raison de leurs activités ou de leurs investissements, ainsi que dans des devises de pays émergents. Ces marchés émergents peuvent comprendre des pays d'Amérique latine, comme le Brésil et le Mexique, des pays européens, comme la Russie et le Kazakhstan, des pays africains, comme l'Afrique du Sud, des pays du Moyen-Orient, comme les Émirats arabes unis, et des pays asiatiques, comme l'Indonésie et les Philippines. Le Fonds peut investir dans un éventail de marchés émergents, allant de ceux qui sont déjà établis, comme le Mexique, le Brésil et la Corée, aux marchés émergents en expansion, comme le Vietnam, le Sri Lanka et le Ghana. Ces titres à revenu fixe peuvent être libellés en dollars américains et en d'autres devises, notamment en la devise locale de pays de marché émergent. Le Fonds peut utiliser des dérivés pour obtenir une exposition aux titres à revenu fixe et aux devises des pays émergents ou réduire celle-ci. Le Fonds peut également avoir recours à des dérivés à titre de couverture pour les risques inhérents aux titres à revenu fixe ou aux fluctuations de devises.

Les titres à revenu fixe détenus par le Fonds seront constitués de titres de qualité supérieure et de qualité inférieure et, auront en conséquence, une note de crédit qui se situe dans une large fourchette, selon les notes établies par les sociétés Standard & Poor's, DBRS Limited ou Moody's Investors Service, ou une autre agence de notation reconnue. Les titres du marché monétaire auront généralement reçu la note « A-1 (faible) » ou une meilleure note de la société Standard & Poor's, la note « R-1 (faible) » ou une meilleure note de la société DBRS Limited, la cote « P-1 » ou une meilleure note de la société Moody's Investors Service ou une note équivalente d'une autre agence de notation reconnue.

Le Fonds a obtenu une dispense qui lui permet d'investir a) jusqu'à 20 % de son actif net dans des titres à revenu fixe de tout émetteur qui sont émis ou garantis par des organismes supranationaux ou des gouvernements (autres que le gouvernement du Canada, une province canadienne, ou les États-Unis d'Amérique pour lesquels les placements ne font l'objet d'aucune restriction) et qui ont reçu une note d'au moins « AA » de la société Standard & Poor's ou une note équivalente d'une ou de plusieurs autres agences de notation désignées, et b) jusqu'à 35 % de son actif net dans des titres à revenu fixe de tout

émetteur qui sont émis ou garantis par des organismes supranationaux ou des gouvernements (autres que le gouvernement du Canada, une province canadienne ou les États-Unis d'Amérique pour lesquels les placements ne font l'objet d'aucune restriction) et qui ont reçu la note « AAA » de la société Standard & Poor's ou une note équivalente d'une ou de plusieurs autres agences de notation désignées. Les dispositions de la dispense prévoient que :

- i) le fonds ne peut à la fois se prévaloir des dispositions en a) et en b) qui précèdent pour un même émetteur;
- ii) les titres achetés doivent être négociés sur un marché établi et liquide;
- iii) l'acquisition des titres achetés doit être conforme aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds.

Le Fonds peut détenir une partie de ses avoirs en trésorerie ou en équivalents de trésorerie.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut avoir recours à des dérivés lorsqu'ils sont conformes à ses objectifs de placement et qu'ils sont autorisés par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Fonds peut avoir recours à des dérivés tels les options, les contrats à terme standardisés, les options d'achat couvertes, les contrats à terme de gré à gré, les swaps ainsi que d'autres instruments semblables à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Le Fonds peut utiliser ces instruments afin d'obtenir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à y investir directement. Le Fonds peut utiliser des dérivés dans le but de gérer les risques auxquels le portefeuille de placement est exposé. Le Fonds peut également utiliser les dérivés de la manière décrite à la rubrique Opérations sur dérivés qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

À titre de tactique défensive temporaire, le conseiller en placement du Fonds peut conserver une partie importante de l'actif du Fonds dans des titres à revenu fixe à court terme canadiens et américains au cours des périodes de grande volatilité sur les marchés, afin de protéger le capital en attendant des conditions du marché plus favorables.

Le Fonds peut investir, directement ou indirectement au moyen de dérivés, une partie importante ou même la totalité de son actif net dans des parts d'autres OPC et fonds négociés en bourse, y compris des fonds gérés par nous ou par d'autres membres du Groupe HSBC. Le conseiller en placement du Fonds n'investira dans les parts d'autres fonds que si un tel placement correspond aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. Ces placements seront choisis de la même façon que les autres placements du Fonds.

Le Fonds peut avoir recours à la vente à découvert. Nous sommes d'avis qu'une stratégie de vente à découvert peut servir de complément à l'activité principale actuelle du Fonds qui consiste à acheter des titres en prévision d'une plus-value de ces titres sur le marché. Pour obtenir plus de renseignements sur la façon dont le Fonds a recours à ce type d'opérations, veuillez vous reporter à la rubrique Vente à découvert qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension de titres et de prise en pension de titres, comme l'autorisent les autorités canadiennes en valeurs mobilières, afin de gagner un revenu additionnel. Pour obtenir plus de renseignements sur la façon dont le Fonds conclut ces types d'opérations, veuillez vous reporter à la rubrique Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

La stratégie de placement du Fonds peut obliger le conseiller en placement du Fonds à acheter et à vendre souvent les placements sous-jacents du Fonds, ce qui peut donner lieu à un taux de rotation élevé des titres en portefeuille du Fonds. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille est élevé au cours d'un exercice, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés et, en supposant que le Fonds réalise des gains en capital par suite de la vente de ses titres, plus forte est la probabilité que l'investisseur reçoive du Fonds des gains en capital imposables au cours du même exercice. Un taux de rotation des titres en portefeuille élevé ne constitue pas une indication du rendement du Fonds.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré et en tout temps.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Les risques principaux associés à un placement dans le Fonds en titres de créance des nouveaux marchés de la HSBC sont les suivants :

- ◆ risque lié au renflouement interne des dettes;
- ◆ risque lié au crédit;
- ◆ risque lié au taux de change;
- ◆ risque lié aux dérivés;
- ◆ risque lié aux marchés étrangers;
- ◆ risque lié aux taux d'intérêt;
- ◆ risque lié aux rachats importants;
- ◆ risque lié au manque de liquidité;
- ◆ risque lié aux séries multiples de parts;
- ◆ risque lié aux ventes à découvert;



- ◆ risque associé à un fait lié à la restriction de pertes fiscales.

Pour obtenir une explication complète de ces risques, veuillez vous reporter à la rubrique Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?

De plus, au 30 novembre 2018, un porteur de parts détenait des parts du Fonds représentant environ 62,75 % de la valeur liquidative du Fonds. Ce porteur de parts pourrait vendre ses parts en tout temps. Si la totalité ou une grande partie de ces parts sont vendues, le Fonds pourrait devoir modifier son portefeuille considérablement pour pouvoir effectuer un rachat si important.

## Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds convient aux investisseurs qui cherchent à obtenir un revenu d'intérêts ainsi qu'une croissance modérée du capital à long terme. Il s'adresse aux investisseurs qui ont un horizon de placement à long terme et dont la tolérance au risque est faible à moyenne. Ce Fonds ne convient pas à ceux dont la tolérance au risque à l'égard de leur rendement est faible, ni à ceux qui ont un horizon de placement à court ou à moyen terme.

Étant donné que ce Fonds a un historique de rendement inférieur à 10 ans, un indice de référence a été utilisé pour compléter les rendements en vue d'établir le niveau de risque de placement, tel qu'il est décrit à la rubrique Classification du risque de placement et méthodologie. L'indice de référence utilisé est un indice mixte composé à 50 % de l'indice JP Morgan Emerging Market Bond – Global (hedged C\$), à 25 % de l'indice JP Morgan Government Bond – Emerging Market Global Diversified (unhedged C\$) et à 25 % de l'indice JP Morgan Emerging Local Markets Plus (C\$). Cet indice de référence mixte reflète la composition du portefeuille du Fonds. L'indice JP Morgan Emerging Market Bond – Global (hedged C\$) suit les rendements globaux de titres de créance négociés à l'étranger sur les marchés émergents. L'indice JP Morgan Government Bond – Emerging Market Global Diversified (unhedged C\$) est un indice composite mondial de marchés émergents et se compose d'obligations gouvernementales liquides et à taux fixe libellées en monnaie nationale. L'indice JP Morgan Emerging Local Markets Plus (C\$) suit les rendements globaux d'instruments du marché monétaire libellés en monnaie locale sur des marchés émergents.

## Politique en matière de distributions

Le revenu de placement net du Fonds, le cas échéant, est distribué chaque mois aux investisseurs qui détiennent des parts du Fonds le dernier jour ouvrable précédant la date de distribution. Les gains en capital nets réalisés du Fonds, le cas échéant, sont distribués chaque année, en décembre, aux investisseurs qui détiennent des parts du Fonds le dernier jour ouvrable avant la date de distribution. Nous réinvestissons automatiquement les distributions du Fonds dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez au préalable que vous souhaitez les recevoir en espèces.

## Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Les renseignements suivants illustrent les frais pris en charge indirectement par les investisseurs qui font des placements dans les séries du Fonds pour lesquelles de tels renseignements sont disponibles. Ils vous aideront à faire la comparaison avec les frais d'un placement dans d'autres OPC. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les frais que vous payez, veuillez vous reporter à la rubrique Frais et charges et, en particulier, à la sous-rubrique Frais et charges payables directement par vous.

### Série investisseurs

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série investisseurs. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 1,78 % déduits à la fin de l'année.

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
18,69 \$	57,84 \$	99,49 \$	215,56 \$

### Série conseillers

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série conseillers. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 2,46 %\* déduits à la fin de l'année.

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
25,83 \$	79,38 \$	135,55 \$	288,28 \$

## Fonds en titres de créance des nouveaux marchés de la HSBC (suite)

---

### Série privilèges

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série privilèges. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 1,43 % déduits à la fin de l'année.

<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
15,02 \$	46,64 \$	80,52 \$	176,13 \$

### Série gestionnaires

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série gestionnaires. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 1,82 %\* déduits à la fin de l'année.

<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
19,11 \$	59,12 \$	101,64 \$	219,97 \$

### Série institutions

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série institutions. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 0,13 % déduits à la fin de l'année.

<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
1,37 \$	4,30 \$	7,52 \$	17,06 \$

\* Les ratios des frais de gestion ne comprennent pas certains frais auxquels nous avons renoncé ou que nous avons pris en charge, et que le Fonds aurait par ailleurs été tenu de payer. Le ratio des frais de gestion aurait été de 9,30 % pour la série conseillers et de 28,67 % pour la série gestionnaires sans cette renonciation ou cette prise en charge. Nous décidons à notre seul gré du montant des frais auxquels nous renonçons ou que nous prenons en charge, et nous pouvons mettre fin à cette mesure en tout temps.

## Détails du Fonds

---

### Type de fonds

Équilibré de revenu fixe canadien

---

### Date de création du Fonds

Le 16 décembre 2004

---

### Nature des titres offerts

Parts de fiducie de série investisseurs, de série conseillers, de série privilèges, de série gestionnaires et de série institutions.

---

### Date de souscription initiale

Série investisseurs : le 29 décembre 2004

Série conseillers : le 26 janvier 2005

Série privilèges : le 25 avril 2008

Série gestionnaires : le 24 septembre 2012

Série institutions : le 17 décembre 2004

---

### Admissibilité aux fins de placement pour les régimes enregistrés

Le Fonds est un placement admissible pour les REER, les FERR et les autres régimes enregistrés.\*

\* Les rentiers d'un REER ou d'un FERR, les titulaires d'un CELI ou d'un REEI et les souscripteurs d'un REEE devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité afin de savoir si les parts du Fonds constitueraient un placement interdit compte tenu de leur situation personnelle.

## Quels types de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental de ce Fonds est de fournir un niveau raisonnablement stable de revenu mensuel tout en cherchant à préserver le capital, de moyen à long terme. Le Fonds investit surtout dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres et de titres de créance. Nous ne pouvons modifier l'objectif de placement fondamental du Fonds qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des porteurs de parts du Fonds tenue à cette fin.

### Stratégies de placement

La stratégie de placement consiste à positionner le Fonds de manière à maximiser le revenu et à préserver le capital tout en offrant un potentiel de plus-value du capital à long terme.

Le conseiller en placement du Fonds choisit un portefeuille diversifié d'instruments du marché monétaire, d'obligations d'État et de sociétés, de prêts hypothécaires, d'actions ordi-

naires et privilégiées qui versent des dividendes élevés, de parts de fiducies de revenu et d'autres titres offrant un rendement élevé.

Lorsqu'il investit dans des actions ordinaires et dans des titres de fiducies de revenu, le conseiller en placement du Fonds privilégie la qualité, la stabilité et la capacité d'augmenter les dividendes ou le bénéfice distribuables au fil du temps. Ces titres et les titres de fiducies de revenu auront généralement un rendement plus élevé que celui de l'ensemble du marché. Une partie du Fonds peut également être investie dans des actions privilégiées de grande qualité générant un revenu en dividendes.

Lorsqu'il investit dans des titres à revenu fixe, le Fonds investit surtout dans des obligations d'État et de sociétés, des titres adossés à des créances hypothécaires, des débetures et d'autres titres à revenu fixe émis ou garantis par le gouvernement du Canada, une province ou une municipalité du Canada, des sociétés canadiennes ou des fiducies canadiennes qui émettent des titres adossés à des créances mobilières. Les titres à revenu fixe auront généralement reçu la note « A » ou une meilleure note de la société Standard & Poor's ou de la société DBRS Limited ou une note équivalente d'une autre agence de notation reconnue. Les titres du marché monétaire auront généralement reçu la note « A-1 (faible) » ou une meilleure note de la société Standard & Poor's, la note « R-1 (faible) » ou une meilleure note de la société DBRS Limited ou une note équivalente d'une autre agence de notation reconnue.

Le conseiller en placement du Fonds tente habituellement d'augmenter la valeur des placements à revenu fixe du Fonds en achetant des titres à long terme lorsqu'il s'attend à une baisse des rendements, stratégie qui a pour effet d'assurer un rendement plus élevé. Le conseiller en placement du Fonds achète des titres à court terme lorsqu'il s'attend à une hausse des rendements, de façon à pouvoir les réinvestir à des taux supérieurs au fur et à mesure qu'ils viennent à échéance. Il achète des obligations de provinces et de sociétés lorsqu'il prévoit que les gains pouvant être tirés de ces obligations pourraient être supérieurs au risque lié au crédit et au risque lié au manque de liquidité qu'elles comportent.

Le Fonds peut détenir une partie de ses avoirs en trésorerie ou en équivalents de trésorerie.

Le Fonds peut également investir dans des titres étrangers comparables. Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers. Même si le Fonds prévoit investir principalement dans des actifs canadiens, il pourrait investir dans des titres étrangers lorsque le conseiller en placement du Fonds est d'avis que ces derniers peuvent rehausser la valeur du Fonds.

## Fonds revenu mensuel de la HSBC (suite)

---

Le Fonds peut avoir recours à des dérivés lorsqu'ils sont conformes à ses objectifs de placement et qu'ils sont autorisés par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Fonds peut avoir recours à des dérivés tels les options, les contrats à terme standardisés, les options d'achat couvertes, les contrats à terme de gré à gré ainsi que d'autres instruments semblables à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Le Fonds peut utiliser ces instruments afin d'obtenir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à y investir directement. Le Fonds peut utiliser des dérivés dans le but de gérer les risques auxquels le portefeuille de placement est exposé. Le Fonds peut également utiliser les dérivés de la manière décrite à la rubrique Opérations sur dérivés qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

À titre de tactique défensive temporaire, le Fonds peut conserver une part importante de ses actifs dans des titres à revenu fixe à court terme canadiens et américains lorsque les marchés sont hautement volatils, afin de protéger le capital en attendant des conditions plus favorables.

Le Fonds peut, directement ou indirectement, c'est-à-dire par le recours à des dérivés, placer une partie importante ou même la totalité de son actif net dans les parts d'autres OPC ou fonds négociés en bourse, y compris des fonds gérés par nous ou par d'autres membres du Groupe HSBC. Le conseiller en placement du Fonds ne placera des sommes d'argent dans les parts d'autres fonds que si un tel placement est conforme aux objectifs de placement et aux stratégies de placement du Fonds. Ces placements seront choisis selon les mêmes critères que les autres placements faits par le Fonds. À la date du présent prospectus simplifié, le Fonds investit dans des parts du Fonds en prêts hypothécaires de la HSBC; bien que l'intention actuelle ne soit pas d'accroître de façon importante le placement du Fonds dans ce Fonds ou dans d'autres Fonds, le conseiller en placement du Fonds pourrait le faire ultérieurement.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, comme le permettent les autorités canadiennes en valeurs mobilières, pour gagner un revenu supplémentaire. Pour obtenir plus de renseignements sur la façon dont le Fonds conclut ces types d'opérations, veuillez vous reporter à la rubrique Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré et en tout temps.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Les risques principaux associés à un placement dans le Fonds revenu mensuel de la HSBC sont les suivants :

- ◆ risque lié à la répartition de l'actif;
- ◆ risque lié au renflouement interne des dettes;
- ◆ risque lié à la concentration;
- ◆ risque lié au crédit;
- ◆ risque lié aux fonds de fonds;
- ◆ risque lié aux taux d'intérêt;
- ◆ risque lié au manque de liquidité;
- ◆ risque lié aux marchés;
- ◆ risque lié aux séries multiples de parts;
- ◆ risque lié aux remboursements de capital;
- ◆ risque lié aux titres;
- ◆ risque associé à un fait lié à la restriction de pertes fiscales.

Dans les 12 mois précédant le 18 novembre 2018, le Fonds a investi jusqu'à 29,46 % de sa valeur liquidative dans le Fonds en prêts hypothécaires de la HSBC. Veuillez vous reporter à la rubrique Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? pour une description du risque lié à la concentration.

Pour obtenir une explication complète de ces risques, veuillez vous reporter à la rubrique Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?

Le Fonds prévoit maintenir un niveau raisonnablement stable de distributions mensuelles de revenu. Toutefois, il n'existe aucune garantie qu'il n'y aura pas de fluctuations des distributions en fonction du revenu produit par le Fonds au cours d'un mois donné.

Si le Fonds a enregistré un revenu inférieur à ses distributions ordinaires, un remboursement de capital pourrait être ajouté au versement afin de contribuer à maintenir un taux de distribution constant. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'investisseur d'une partie ou de la totalité de son placement initial. La partie de la distribution qui cor-

# Fonds revenu mensuel de la HSBC (suite)

respond à un remboursement de capital réduira le prix de base rajusté par part de vos parts, et elle pourrait réduire la valeur liquidative du Fonds et diminuer sa capacité à générer des revenus dans l'avenir. Pour de plus amples renseignements sur la politique de distribution du Fonds, veuillez consulter la rubrique ci-après intitulée Politique en matière de distributions.

## Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds convient aux investisseurs qui veulent obtenir des niveaux raisonnablement stables de revenu mensuel et qui recherchent des rendements totaux élevés tout en cherchant à préserver la valeur de leur capital, de moyen à long terme. Les investisseurs auxquels il s'adresse devraient avoir un horizon de placement à moyen terme et une tolérance au risque faible à l'égard de leur rendement. Ce Fonds ne convient pas aux investisseurs qui investissent à court terme.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds entend distribuer un montant raisonnablement uniforme de revenu de placement mensuel aux investisseurs qui détiennent des parts du Fonds le dernier jour ouvrable avant la date de distribution. Les gains en capital nets réalisés du Fonds, le cas échéant, sont distribués chaque année en décembre aux investisseurs qui détiennent des parts le dernier jour ouvrable avant la date de distribution. Si les distributions mensuelles régulières sont inférieures au revenu net et aux gains en capital nets pour l'année, nous ferons une distribution supplémentaire de revenu net en décembre. Si le montant distribué dépasse le revenu et les gains en capital nets réalisés du Fonds, cet excédent constituera un remboursement de capital. Veuillez vous reporter à la rubrique précédente intitulée Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? pour connaître les risques associés au remboursement de capital et à la rubrique intitulée Incidences fiscales pour les investisseurs pour connaître les incidences fiscales d'un remboursement de capital.

Le montant des distributions n'est pas garanti et peut changer à l'occasion sans que les porteurs de parts en soient avisés. Nous réinvestissons automatiquement les distributions du Fonds dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez au préalable que vous souhaitez les recevoir en espèces.

## Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Les renseignements suivants illustrent les frais pris en charge indirectement par les investisseurs qui font des placements dans les séries du Fonds pour lesquelles de tels renseignements sont disponibles. Ils vous aideront à faire la comparai-

son avec les frais d'un placement dans d'autres OPC. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les frais que vous payez, veuillez vous reporter à la rubrique Frais et charges et, en particulier, à la sous-rubrique Frais et charges payables directement par vous.

## Série investisseurs

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série investisseurs. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 1,43 % déduits à la fin de l'année.

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
15,02 \$	46,64 \$	80,52 \$	176,13 \$

## Série conseillers

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série conseillers. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 1,85 %\* déduits à la fin de l'année.

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
19,43 \$	60,07 \$	103,25 \$	223,28 \$

## Série privilégiés

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série privilégiés. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 0,88 % déduits à la fin de l'année.

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
9,24 \$	28,87 \$	50,12 \$	111,33 \$

## Série gestionnaires

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série gestionnaires. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 1,17 % déduits à la fin de l'année.

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
12,29 \$	38,26 \$	66,24 \$	145,94 \$

## Fonds revenu mensuel de la HSBC (suite)

---

### Série institutions

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série institutions. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 0,44 % déduits à la fin de l'année.

<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
4,62 \$	14,50 \$	25,29 \$	56,87 \$

\* Le ratio des frais de gestion ne comprend pas certains frais auxquels nous avons renoncé ou que nous avons pris en charge, et

que le Fonds aurait par ailleurs été tenu de payer. Le ratio des frais de gestion aurait été de 2,70 % pour la série conseillers sans cette renonciation ou cette prise en charge. Nous décidons à notre seul gré du montant des frais auxquels nous renonçons ou que nous prenons en charge, et nous pouvons mettre fin à cette mesure en tout temps.



# Fonds revenu mensuel en dollars US de la HSBC

---

## Détails du Fonds

---

### Type de fonds

Équilibré de revenu fixe international

---

### Date de création du Fonds

Le 16 décembre 2010

---

### Nature des titres offerts

Parts de fiducie de série investisseurs, de série conseillers, de série privilèges, de série gestionnaires et de série institutions.

Les parts de ce Fonds sont offertes en dollars américains seulement.

---

### Date de souscription initiale

Série investisseurs : le 7 janvier 2011

Série conseillers : le 10 février 2012

Série privilèges : le 5 janvier 2011

Série gestionnaires : le 1<sup>er</sup> mars 2012

Série institutions : le 7 février 2011

---

### Admissibilité aux fins de placement pour les régimes enregistrés

Le Fonds est un placement admissible pour les REER, les FERR et les autres régimes enregistrés.\*

---

### Sous-conseillers\*\*

HSBC Global Asset Management (USA) Inc.

New York (New York) États-Unis

Federated Investment Counseling Inc.

Pittsburgh (Pennsylvanie) États-Unis

\* Les rentiers d'un REER ou d'un FERR, les titulaires d'un CELI ou d'un REEI et les souscripteurs d'un REEE devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité afin de savoir si les parts du Fonds constitueraient un placement interdit compte tenu de leur situation personnelle.

\*\* Nous pouvons engager ou remplacer des sous-conseillers, ou modifier la répartition des actifs entre eux, en tout temps. Veuillez vous reporter à la rubrique Choix des sous-conseillers à la page 33. HSBC Global Asset Management (USA) Inc. nous est apparentée, car elle est membre de notre groupe.

## Quels types de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental de ce Fonds est de fournir un niveau raisonnablement stable de revenu mensuel tout en cherchant à préserver le capital, de moyen à long terme. Le Fonds investit surtout dans un portefeuille diversifié de titres

de capitaux propres et de titres de créance libellés en dollars américains. Nous ne pouvons modifier l'objectif de placement fondamental du Fonds qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des porteurs de parts du Fonds tenue à cette fin.

## Stratégies de placement

La stratégie de placement consiste à positionner le Fonds de manière à maximiser le revenu et à préserver le capital tout en offrant un potentiel de plus-value du capital à long terme.

Le conseiller en placement du Fonds choisit un portefeuille diversifié d'instruments du marché monétaire, d'obligations d'État et de sociétés, de prêts hypothécaires, d'actions ordinaires et privilégiées qui versent des dividendes élevés, de parts de fiducies de revenu et d'autres titres offrant un rendement élevé libellés en dollars américains.

Lorsqu'il investit dans des actions ordinaires et dans des titres de fiducies de revenu, le conseiller en placement du Fonds privilégie la qualité, la stabilité et la capacité d'augmenter les dividendes ou le bénéfice distribuable au fil du temps. Ces titres et les titres de fiducies de revenu auront généralement un rendement plus élevé que celui de l'ensemble du marché. Une partie du Fonds peut également être investie dans des actions privilégiées de grande qualité générant un revenu en dividendes.

Lorsqu'il investit dans des titres à revenu fixe, le Fonds investit surtout dans des obligations d'État et de sociétés, des titres adossés à des créances hypothécaires, des débetures et d'autres titres à revenu fixe émis ou garantis par le gouvernement des États-Unis ou ses organismes gouvernementaux, un État ou une municipalité des États-Unis, des sociétés américaines ou des fiducies américaines qui émettent des titres adossés à des créances mobilières. Les titres à revenu fixe auront généralement reçu la note « BBB » ou une meilleure note de la société Standard & Poor's ou une cote équivalente d'une autre agence de notation reconnue. Les titres du marché monétaire auront généralement reçu la note « A-1 (faible) » ou une meilleure note de la société Standard & Poor's, la note « R-1 (faible) » ou une meilleure note de la société DBRS Limited ou une note équivalente d'une autre agence de notation reconnue.

Le conseiller en placement du Fonds tente d'augmenter la valeur des placements à revenu fixe du Fonds en achetant des titres à long terme lorsqu'il s'attend à une baisse des rendements, stratégie qui a pour effet d'assurer un rendement plus élevé. Le conseiller en placement du Fonds achète des titres à court terme lorsqu'il s'attend à une hausse des rendements, de façon à pouvoir les réinvestir à des taux supérieurs au fur et à mesure qu'ils viennent à échéance. Il achète des

## Fonds revenu mensuel en dollars US de la HSBC (suite)

---

obligations de provinces et de sociétés lorsqu'il prévoit que les gains pouvant être tirés de ces obligations pourraient être supérieurs au risque lié au crédit et au risque lié au manque de liquidité qu'elles comportent.

Le Fonds peut détenir une partie de ses avoirs en trésorerie ou en équivalents de trésorerie.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers. Même si le Fonds prévoit investir principalement dans des titres américains, il pourrait investir dans des titres canadiens et autres que nord-américains comparables lorsque le conseiller en placement du Fonds est d'avis que ces derniers peuvent rehausser la valeur du Fonds.

Le Fonds peut avoir recours à des dérivés lorsqu'ils sont conformes à ses objectifs de placement et qu'ils sont autorisés par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Fonds peut avoir recours à des dérivés tels les options, les contrats à terme standardisés, les options d'achat couvertes, les contrats à terme de gré à gré ainsi que d'autres instruments semblables à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Le Fonds peut utiliser ces instruments afin d'obtenir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à y investir directement. Le Fonds peut utiliser des dérivés dans le but de gérer les risques auxquels le portefeuille de placement est exposé. Le Fonds peut également utiliser les dérivés de la manière décrite à la rubrique Opérations sur dérivés qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

À titre de tactique défensive temporaire, le Fonds peut conserver une part importante de ses actifs dans des titres à revenu fixe à court terme canadiens et américains lorsque les marchés sont hautement volatils, afin de protéger le capital en attendant des conditions plus favorables.

Le Fonds peut, directement ou indirectement, c'est-à-dire par le recours à des dérivés, placer une partie importante ou même la totalité de son actif net dans les parts d'autres OPC ou fonds négociés en bourse, y compris des fonds gérés par nous ou par d'autres membres du Groupe HSBC. Le conseiller en placement du Fonds ne placera des sommes d'argent dans les parts d'autres fonds que si un tel placement est conforme aux objectifs de placement et aux stratégies de placement du Fonds. Ces placements seront choisis selon les mêmes critères que les autres placements faits par le Fonds.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, comme le permettent les autorités canadiennes en valeurs mobilières, pour gagner un revenu supplémentaire. Pour obtenir plus de renseignements sur la façon dont le Fonds conclut ces types d'opé-

rations, veuillez vous reporter à la rubrique Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré en tout temps.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans le Fonds revenu mensuel en dollars US de la HSBC sont les suivants :

- ◆ risque lié à la répartition de l'actif;
- ◆ risque lié au renflouement interne des dettes;
- ◆ risque lié au crédit;
- ◆ risque lié aux marchés étrangers;
- ◆ risque lié aux taux d'intérêt;
- ◆ risque lié au manque de liquidité;
- ◆ risque lié aux marchés;
- ◆ risque lié aux séries multiples de parts;
- ◆ risque lié aux remboursements de capital;
- ◆ risque lié aux titres;
- ◆ risque associé à un fait lié à la restriction de pertes fiscales.

Pour obtenir une explication complète de ces risques, veuillez vous reporter à la rubrique Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?

Le Fonds prévoit maintenir un niveau raisonnablement stable de distributions mensuelles de revenu. Toutefois, il n'existe aucune garantie qu'il n'y aura pas de fluctuations des distributions en fonction du revenu produit par le Fonds au cours d'un mois donné.

Si le Fonds a enregistré un revenu inférieur à ses distributions ordinaires, un remboursement de capital pourrait être ajouté au versement afin de contribuer à maintenir un taux de distribution constant. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'investisseur d'une partie ou de la totalité de son placement initial. La partie de la distribution qui correspond à un remboursement de capital réduira le prix de base rajusté par part de vos parts, et pourrait réduire la valeur liquidative du Fonds et diminuer sa capacité à générer des reve-

# Fonds revenu mensuel en dollars US de la HSBC (suite)

nus dans l'avenir. Pour de plus amples renseignements sur la politique de distribution du Fonds, veuillez consulter la rubrique ci-après intitulée Politique en matière de distributions.

## Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds convient aux investisseurs qui souhaitent investir des dollars américains, qui veulent obtenir des niveaux raisonnablement stables de revenu mensuel en dollars américains et qui recherchent des rendements totaux élevés tout en cherchant à préserver la valeur de leur capital en dollars américains, de moyen à long terme. Il s'adresse aux investisseurs qui ont un horizon de placement à moyen terme et une tolérance au risque faible à moyenne à l'égard de leur rendement. Ce Fonds ne convient pas aux investisseurs dont la tolérance au risque à l'égard de leur rendement est faible ni à ceux qui investissent à court terme.

Étant donné que ce Fonds a un historique de rendement inférieur à 10 ans, un indice de référence a été utilisé pour compléter les rendements en vue d'établir le niveau de risque de placement, tel qu'il est décrit à la rubrique Classification du risque de placement et méthodologie. L'indice de référence utilisé est un indice mixte composé à 70 % de l'indice Merrill Lynch US Corporates, A Rated 1-10 Years (US\$) et à 30 % de l'indice Dow Jones Select Dividend (US\$). Cet indice de référence mixte reflète la composition du portefeuille du Fonds. L'indice Merrill Lynch US Corporates, A Rated 1-10 Years (US\$) suit le rendement de titres de créance de sociétés de qualité supérieure libellés en dollars américains émis dans le public sur le marché national américain, dont la durée résiduelle jusqu'à l'échéance est de moins de 10 ans et qui ont reçu une note de A1 à A3, inclusivement. L'indice Dow Jones Select Dividend (US\$) mesure le rendement d'un groupe choisi de titres de capitaux propres émis par des sociétés qui ont versé des dividendes relativement élevés au fil du temps.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds entend distribuer un montant raisonnablement uniforme de revenu de placement mensuel aux investisseurs qui détiennent des parts du Fonds le dernier jour ouvrable avant la date de distribution. Les gains en capital nets réalisés du Fonds, le cas échéant, sont distribués chaque année en décembre aux investisseurs qui détiennent des parts le dernier jour ouvrable avant la date de distribution. Si les distributions mensuelles régulières sont inférieures au revenu net et aux gains en capital nets pour l'année, nous ferons une distribution supplémentaire de revenu net en décembre. Si le montant distribué dépasse le revenu et les gains en capital nets réalisés du Fonds, cet excédent constituera un remboursement de capital. Veuillez

vous reporter à la rubrique précédente intitulée Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? pour connaître les risques associés au remboursement de capital et à la rubrique intitulée Incidences fiscales pour les investisseurs pour connaître les incidences fiscales d'un remboursement de capital.

Le montant des distributions n'est pas garanti et peut changer à l'occasion sans que les porteurs de parts en soient avisés. Nous réinvestissons automatiquement les distributions du Fonds dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez au préalable que vous souhaitez les recevoir en espèces.

## Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Les renseignements suivants illustrent les frais pris en charge indirectement par les investisseurs qui font des placements dans les séries du Fonds pour lesquelles de tels renseignements sont disponibles. Ils vous aideront à faire la comparaison avec les frais d'un placement dans d'autres OPC. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les frais que vous payez, veuillez vous reporter à la rubrique Frais et charges et, en particulier, à la sous-rubrique Frais et charges payables directement par vous.

### Série investisseurs

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série investisseurs. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 1,73 % déduits à la fin de l'année.

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
18,17 \$	56,25 \$	96,79 \$	210,01 \$

### Série conseillers

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série conseillers. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 2,14 % déduits à la fin de l'année.

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
22,47 \$	69,28 \$	118,71 \$	254,68 \$

# Fonds revenu mensuel en dollars US de la HSBC (suite)

---

## Série privilèges

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série privilèges. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 1,39 % déduits à la fin de l'année.

<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
14,60 \$	45,35 \$	78,33 \$	171,54 \$

## Série gestionnaires

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série gestionnaires. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 1,33 %\* déduits à la fin de l'année.

<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
13,97 \$	43,42 \$	75,04 \$	164,61 \$

## Série institutions

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série institutions. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 0,07 % déduits à la fin de l'année.

<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
0,74 \$	2,32 \$	4,06 \$	9,21 \$

\* Les ratios des frais de gestion ne comprennent pas certains frais auxquels nous avons renoncé ou que nous avons pris en charge, et que le Fonds aurait par ailleurs été tenu de payer. Le ratio des frais de gestion aurait été de 1,40 % pour la série gestionnaires sans cette renonciation ou cette prise en charge. Nous décidons à notre seul gré du montant des frais auxquels nous renonçons ou que nous prenons en charge, et nous pouvons mettre fin à cette mesure en tout temps.

# Fonds équilibré canadien de la HSBC

---

## Détails du Fonds

---

### Type de fonds

Équilibré neutre canadien

---

### Date de création du Fonds

Le 6 janvier 1989

---

### Nature des titres offerts

Parts de fiducie de série investisseurs, de série conseillers, de série privilèges, de série gestionnaires et de série institutions.

---

### Date de souscription initiale

Série investisseurs : le 6 janvier 1989

Série conseillers : le 6 février 2002

Série privilèges : le 31 mai 2010

Série gestionnaires : le 22 mai 2002

Série institutions : le 5 janvier 2004

---

### Admissibilité aux fins de placement pour les régimes enregistrés

Le Fonds est un placement admissible pour les REER, les FERR et les autres régimes enregistrés.\*

\* Les rentiers d'un REER ou d'un FERR, les titulaires d'un CELI ou d'un REEI et les souscripteurs d'un REEE devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité afin de savoir si les parts du Fonds constitueraient un placement interdit compte tenu de leur situation personnelle.

## Quels types de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental de ce Fonds est d'établir l'équilibre entre la production d'un revenu et la croissance à long terme du capital en investissant surtout dans des titres de capitaux propres, des obligations et des titres du marché monétaire canadiens. Le Fonds investit surtout dans des sociétés à forte capitalisation boursière. Nous ne pouvons modifier l'objectif de placement fondamental du Fonds qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des porteurs de parts du Fonds tenue à cette fin.

### Stratégies de placement

Le portefeuille du Fonds est investi dans des titres de capitaux propres, des obligations et des titres du marché monétaire canadiens. Le Fonds peut également investir dans des parts de fiducies de revenu, des fonds négociés en bourse et des titres de capitaux propres étrangers. La partie du porte-

feuille qui est investie dans ces différentes catégories d'actifs varie selon les perspectives économiques et les prévisions concernant les marchés financiers.

Afin d'accroître la valeur du portefeuille, le conseiller en placement du Fonds privilégie une gestion active en ce qui a trait à la composition du portefeuille et à celle de chacune des catégories d'actifs. Le conseiller en placement du Fonds établit des stratégies et des tactiques en regard de la répartition par catégorie d'actifs et gère activement ses placements en titres de capitaux propres et en titres à revenu fixe.

Lorsqu'il investit dans des titres à revenu fixe, le Fonds investit surtout dans des obligations d'État et de sociétés, des titres adossés à des créances hypothécaires, des débetures et d'autres titres à revenu fixe émis ou garantis par le gouvernement du Canada, une province ou une municipalité du Canada, des sociétés canadiennes ou des fiducies canadiennes qui émettent des titres adossés à des créances mobilières. Les titres à revenu fixe auront généralement reçu la note « A » ou une meilleure note de la société Standard & Poor's ou de la société DBRS Limited. Les titres du marché monétaire auront généralement reçu la note « A-1 (faible) » ou une meilleure note de la société Standard & Poor's ou la note « R-1 (faible) » ou une meilleure note de la société DBRS Limited.

Le conseiller en placement du Fonds tente habituellement d'augmenter la valeur des placements à revenu fixe du Fonds en achetant des titres à long terme lorsqu'il s'attend à une baisse des rendements, stratégie qui a pour effet d'assurer un rendement plus élevé. Le conseiller en placement du Fonds achète des titres à court terme lorsqu'il s'attend à une hausse des rendements, de façon à pouvoir les réinvestir à des taux supérieurs au fur et à mesure qu'ils viennent à échéance. Il achète des obligations de provinces et de sociétés lorsqu'il prévoit que les gains pouvant être tirés de ces obligations pourraient être supérieurs au risque lié au crédit et au risque lié au manque de liquidité qu'elles comportent.

Pour ce qui est des titres de capitaux propres canadiens, le Fonds investit dans des actions représentatives d'un large éventail de secteurs d'activité.

Le Fonds peut détenir une partie de ses avoirs en trésorerie ou en équivalents de trésorerie.

Le Fonds peut investir jusqu'à 33 % de son actif dans des titres étrangers. Même si le Fonds prévoit investir principalement dans des actifs canadiens, il pourrait investir dans des titres étrangers lorsque le conseiller en placement du Fonds est d'avis que ces derniers peuvent rehausser la valeur du Fonds.

Le Fonds peut avoir recours à des dérivés lorsqu'ils sont conformes à ses objectifs de placement et qu'ils sont autorisés par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Fonds peut avoir recours à des dérivés tels les options, les

contrats à terme standardisés, les options d'achat couvertes, les contrats à terme de gré à gré ainsi que d'autres instruments semblables à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Le Fonds peut utiliser ces instruments afin d'obtenir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à y investir directement. Le Fonds peut utiliser des dérivés dans le but de gérer les risques auxquels le portefeuille de placement est exposé. Le Fonds peut également utiliser les dérivés de la manière décrite à la rubrique Opérations sur dérivés qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

À titre de tactique défensive temporaire, le Fonds peut conserver une part importante de ses actifs dans des titres à revenu fixe à court terme canadiens et américains lorsque les marchés sont hautement volatils, afin de protéger le capital en attendant des conditions plus favorables.

Le Fonds peut, directement ou indirectement, c'est-à-dire par le recours à des dérivés, placer une partie importante ou même la totalité de son actif net dans les parts d'autres OPC ou fonds négociés en bourse, y compris des fonds gérés par nous ou par d'autres membres du Groupe HSBC. Le conseiller en placement du Fonds ne placera des sommes d'argent dans les parts d'autres fonds que si un tel placement est conforme aux objectifs de placement et aux stratégies de placement du Fonds. Ces placements seront choisis selon les mêmes critères que les autres placements faits par le Fonds. À la date du présent prospectus simplifié, le Fonds investit dans des parts du Fonds en actions internationales de la HSBC; bien que l'intention actuelle ne soit pas d'accroître de façon importante le placement du Fonds dans ce Fonds ou dans d'autres Fonds, le conseiller en placement du Fonds pourrait le faire ultérieurement.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, comme le permettent les autorités canadiennes en valeurs mobilières, pour gagner un revenu supplémentaire. Pour obtenir plus de renseignements sur la façon dont le Fonds conclut ces types d'opérations, veuillez vous reporter à la rubrique Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

La stratégie de placement du Fonds peut obliger le conseiller en placement du Fonds à acheter et à vendre souvent les placements sous-jacents du Fonds, ce qui peut donner lieu à un taux de rotation élevé des titres en portefeuille du Fonds. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille est élevé au cours d'un exercice, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés, en supposant que le Fonds réalise des gains en capital par suite de la vente de ses titres, et plus forte est la

probabilité que l'investisseur reçoive du Fonds des gains en capital imposables au cours de ce même exercice. Un taux de rotation des titres en portefeuille élevé ne constitue pas une indication du rendement du Fonds.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré et en tout temps.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Les risques principaux associés à un placement dans le Fonds équilibré canadien de la HSBC sont les suivants :

- ◆ risque lié à la répartition de l'actif;
- ◆ risque lié au renflouement interne des dettes;
- ◆ risque lié à la concentration;
- ◆ risque lié au crédit;
- ◆ risque lié au taux de change;
- ◆ risque lié aux dérivés;
- ◆ risque lié aux marchés étrangers;
- ◆ risque lié aux fonds de fonds;
- ◆ risque lié aux taux d'intérêt;
- ◆ risque lié aux rachats importants;
- ◆ risque lié aux marchés;
- ◆ risque lié aux séries multiples de parts;
- ◆ risque lié aux titres;
- ◆ risque associé à un fait lié à la restriction de pertes fiscales.

Dans les 12 mois précédant le 18 novembre 2018, le Fonds a investi jusqu'à 25,97 % de sa valeur liquidative dans le Fonds en actions internationales de la HSBC. Veuillez vous reporter à la rubrique Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? pour une description du risque lié à la concentration.

Pour obtenir une explication complète de ces risques, veuillez vous reporter à la rubrique Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?

De plus, au 30 novembre 2018, un porteur de parts détenait des parts du Fonds représentant environ 11,14 % de la valeur liquidative du Fonds. Ce porteur de parts pourrait vendre ses parts en tout temps. Si la totalité ou une grande partie de ces



# Fonds équilibré canadien de la HSBC (suite)

parts sont vendues, le Fonds pourrait devoir modifier son portefeuille considérablement pour pouvoir effectuer un rachat si important.

## Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds convient aux investisseurs qui veulent gagner un revenu et accroître leur capital. Il s'adresse aux investisseurs qui ont un horizon de placement à moyen terme et une tolérance au risque faible à moyenne à l'égard de leur rendement. Ce Fonds ne convient pas aux investisseurs dont la tolérance au risque est faible à l'égard de leur rendement ni à ceux qui investissent à court terme.

## Politique en matière de distributions

Le revenu de placement net du Fonds, le cas échéant, est distribué chaque trimestre aux investisseurs qui détiennent des parts du Fonds le dernier jour ouvrable avant la date de distribution. Les gains en capital nets réalisés du Fonds, le cas échéant, sont distribués chaque année, en décembre, aux investisseurs qui détiennent des parts le dernier jour ouvrable avant la date de distribution. Nous réinvestissons automatiquement les distributions du Fonds dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez au préalable que vous souhaitez les recevoir en espèces.

## Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Les renseignements suivants illustrent les frais pris en charge indirectement par les investisseurs qui font des placements dans les séries du Fonds pour lesquelles de tels renseignements sont disponibles. Ils vous aideront à faire la comparaison avec les frais d'un placement dans d'autres OPC. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les frais que vous payez, veuillez vous reporter à la rubrique Frais et charges et, en particulier, à la sous-rubrique Frais et charges payables directement par vous.

## Série investisseurs

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série investisseurs. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 1,98 % déduits à la fin de l'année.

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
20,79 \$	64,21 \$	110,20 \$	237,47 \$

## Série conseillers

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série conseillers. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 2,46 %\* déduits à la fin de l'année.

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
25,83 \$	79,38 \$	135,55 \$	288,28 \$

## Série privilèges

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série privilèges. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 1,44 % déduits à la fin de l'année.

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
15,12 \$	46,96 \$	81,06 \$	177,28 \$

## Série gestionnaires

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série gestionnaires. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 0,94 % déduits à la fin de l'année.

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
9,87 \$	30,81 \$	53,47 \$	118,57 \$

## Série institutions

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série institutions. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 0,08 % déduits à la fin de l'année.

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
0,84 \$	2,65 \$	4,63 \$	10,52 \$

\* Le ratio des frais de gestion ne comprend pas certains frais auxquels nous avons renoncé ou que nous avons pris en charge, et que le Fonds aurait par ailleurs été tenu de payer. Le ratio des frais de gestion aurait été de 5,41 % pour la série conseillers sans cette renonciation ou cette prise en charge. Nous décidons à notre seul gré du montant des frais auxquels nous renonçons ou que nous prenons en charge, et nous pouvons mettre fin à cette mesure en tout temps.

# Fonds de dividendes de la HSBC

---

## Détails du Fonds

---

### Type de fonds

Actions canadiennes procurant des dividendes et un revenu

---

### Date de création du Fonds

Le 16 janvier 1995

---

### Nature des titres offerts

Parts de fiducie de série investisseurs, de série conseillers, de série privilèges, de série gestionnaires et de série institutions.

---

### Date de souscription initiale

Série investisseurs : le 16 janvier 1995

Série conseillers : le 18 février 2002

Série privilèges : le 25 mai 2010

Série gestionnaires : le 21 janvier 2002

Série institutions : le 29 août 2005

---

### Admissibilité aux fins de placement pour les régimes enregistrés

Le Fonds est un placement admissible pour les REER, les FERR et les autres régimes enregistrés.\*

\* Les rentiers d'un REER ou d'un FERR, les titulaires d'un CELI ou d'un REEI et les souscripteurs d'un REEE devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité afin de savoir si les parts du Fonds constitueraient un placement interdit compte tenu de leur situation personnelle.

## Quels types de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental de ce Fonds est de fournir un revenu en dividendes et d'assurer la croissance de moyen à long terme du capital en investissant surtout dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe canadiens procurant un rendement élevé. Nous ne pouvons modifier l'objectif de placement fondamental du Fonds qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des porteurs de parts du Fonds tenue à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds est géré de façon à permettre aux résidents canadiens de tirer avantage du crédit d'impôt pour dividendes ou d'autres abris fiscaux canadiens. Le conseiller en placement du Fonds choisit un portefeuille diversifié d'actions ordinaires, d'actions privilégiées, de parts de fiducies de revenu et de titres à revenu fixe émis principalement par des émet-

teurs canadiens. Lorsqu'il investit dans des actions ordinaires et dans des titres de fiducies de revenu, le conseiller en placement du Fonds privilégie la qualité, la stabilité et la capacité d'augmenter les dividendes ou le bénéfice distribuables au fil du temps. Ces actions ont généralement un rendement plus élevé que celui de l'ensemble du marché. Une partie du Fonds peut également être investie dans des actions privilégiées de grande qualité générant un revenu en dividendes. Bien qu'ils comportent moins d'avantages fiscaux, les titres à revenu fixe de haute qualité peuvent aussi faire partie du portefeuille du Fonds, puisqu'ils peuvent produire des rendements élevés et un revenu constant.

S'il investit dans des titres à revenu fixe, le Fonds investit principalement dans des obligations d'État et de sociétés, des titres adossés à des créances hypothécaires, des débetures et d'autres titres à revenu fixe émis ou garantis par le gouvernement du Canada, une province ou une municipalité canadienne, des sociétés canadiennes ou des fiducies canadiennes qui émettent des titres adossés à des créances mobilières. Les titres à revenu fixe auront généralement reçu la note « A » ou une meilleure cote de la société Standard & Poor's ou de la société DBRS Limited ou une note équivalente d'une autre agence de notation reconnue. Les titres du marché monétaire auront généralement obtenu la note « R-1 (faible) » ou une meilleure note de la société DBRS Limited, la note « A-1 (faible) » ou une meilleure note de la société Standard & Poor's ou une note équivalente d'une autre agence de notation reconnue.

Le conseiller en placement du Fonds tente habituellement d'augmenter la valeur des placements à revenu fixe du Fonds en achetant des titres à long terme lorsqu'il s'attend à une baisse des rendements, stratégie qui a pour effet d'assurer un rendement plus élevé. Le conseiller en placement du Fonds achète des titres à court terme lorsqu'il s'attend à une hausse des rendements, de façon à pouvoir les réinvestir à des taux supérieurs au fur et à mesure qu'ils viennent à échéance. Il achète des obligations de provinces et de sociétés lorsqu'il prévoit que les gains pouvant être tirés de ces obligations pourraient être supérieurs au risque lié au crédit et au risque lié au manque de liquidité qu'elles comportent.

Le Fonds peut détenir une partie de ses avoirs en trésorerie ou en équivalents de trésorerie.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers. Même si le Fonds prévoit investir principalement dans des actifs canadiens, il pourrait investir dans des titres étrangers lorsque le conseiller en placement du Fonds est d'avis que ces derniers peuvent rehausser la valeur du Fonds.

Le Fonds peut avoir recours à des dérivés lorsqu'ils sont conformes à ses objectifs de placement et qu'ils sont autorisés par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Fonds peut avoir recours à des dérivés tels les options, les

## Fonds de dividendes de la HSBC (suite)

---

contrats à terme standardisés, les options d'achat couvertes, les contrats à terme de gré à gré ainsi que d'autres instruments semblables à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Le Fonds peut utiliser ces instruments afin d'obtenir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à y investir directement. Le Fonds peut utiliser des dérivés dans le but de gérer les risques auxquels le portefeuille de placement est exposé. Le Fonds peut également utiliser les dérivés de la manière décrite à la rubrique Opérations sur dérivés qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

À titre de tactique défensive temporaire, le Fonds peut conserver une part importante de ses actifs dans des titres à revenu fixe à court terme canadiens et américains lorsque les marchés sont hautement volatils, afin de protéger le capital en attendant des conditions plus favorables.

Le Fonds peut, directement ou indirectement, c'est-à-dire par le recours à des dérivés, placer une partie importante ou même la totalité de son actif net dans les parts d'autres OPC ou fonds négociés en bourse, y compris des fonds gérés par nous ou par d'autres membres du Groupe HSBC. Le conseiller en placement du Fonds ne placera des sommes d'argent dans les parts d'autres fonds que si un tel placement est conforme aux objectifs de placement et aux stratégies de placement du Fonds. Ces placements seront choisis selon les mêmes critères que les autres placements faits par le Fonds. À la date du présent prospectus simplifié, l'intention actuelle n'est pas d'investir une partie importante de l'actif net du Fonds dans d'autres fonds. Toutefois, le conseiller en placement du Fonds pourrait le faire ultérieurement.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, comme le permettent les autorités canadiennes en valeurs mobilières, pour gagner un revenu supplémentaire. Pour obtenir plus de renseignements sur la façon dont le Fonds conclut ces types d'opérations, veuillez vous reporter à la rubrique Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré et en tout temps.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans le Fonds de dividendes de la HSBC sont les suivants :

- ◆ risque lié à la répartition de l'actif;

- ◆ risque lié au renflouement interne des dettes;
- ◆ risque lié au crédit;
- ◆ risque lié aux fonds de fonds;
- ◆ risque lié aux taux d'intérêt;
- ◆ risque lié aux marchés;
- ◆ risque lié aux séries multiples de parts;
- ◆ risque lié aux titres;
- ◆ risque associé à un fait lié à la restriction de pertes fiscales.

Pour obtenir une explication complète de ces risques, veuillez vous reporter à la rubrique Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds convient aux investisseurs qui veulent gagner un revenu sous forme de dividendes et accroître leur capital. Il s'adresse aux investisseurs qui ont un horizon de placement à moyen terme et une tolérance au risque moyenne à l'égard de leur rendement. Ce Fonds ne convient pas aux investisseurs qui ont une tolérance au risque faible ou faible à moyenne à l'égard de leur rendement ni à ceux qui investissent à court terme.

### Politique en matière de distributions

Le revenu de placement net du Fonds, le cas échéant, est distribué chaque trimestre aux investisseurs qui détiennent des parts du Fonds le dernier jour ouvrable avant la date de distribution. Les gains en capital nets réalisés du Fonds, le cas échéant, sont distribués chaque année, en décembre, aux investisseurs qui détiennent des parts le dernier jour ouvrable avant la date de distribution. Nous réinvestissons automatiquement les distributions du Fonds dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez au préalable que vous souhaitez les recevoir en espèces.

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Les renseignements suivants illustrent les frais pris en charge indirectement par les investisseurs qui font des placements dans les séries du Fonds pour lesquelles de tels renseignements sont disponibles. Ils vous aideront à faire la comparaison avec les frais d'un placement dans d'autres OPC. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les frais que vous

## Fonds de dividendes de la HSBC (suite)

---

payez, veuillez vous reporter à la rubrique Frais et charges et, en particulier, à la sous-rubrique Frais et charges payables directement par vous.

### Série investisseurs

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série investisseurs. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 1,95 % déduits à la fin de l'année.

<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
20,48 \$	63,26 \$	108,60 \$	234,21 \$

### Série conseillers

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série conseillers. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 2,37 % déduits à la fin de l'année.

<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
24,89 \$	76,55 \$	130,83 \$	278,94 \$

### Série privilèges

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série privilèges. Il suppose un

placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 1,40 % déduits à la fin de l'année.

<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
14,70 \$	45,68 \$	78,88 \$	172,69 \$

### Série gestionnaires

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série gestionnaires. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 0,97 % déduits à la fin de l'année.

<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
10,19 \$	31,79 \$	55,14 \$	122,18 \$

### Série institutions

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série institutions. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 0,04 % déduits à la fin de l'année.

<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
0,42 \$	1,32 \$	2,32 \$	5,27 \$

## Détails du Fonds

---

### Type de fonds

Actions canadiennes

---

### Date de création du Fonds

Le 6 janvier 1989

---

### Nature des titres offerts

Parts de fiducie de série investisseurs, de série conseillers, de série privilèges, de série gestionnaires et de série institutions.

---

### Date de souscription initiale

Série investisseurs : le 6 janvier 1989

Série conseillers : le 28 février 2002

Série privilèges : le 2 juin 2010

Série gestionnaires : le 11 février 2002

Série institutions : le 5 janvier 2004

---

### Admissibilité aux fins de placement pour les régimes enregistrés

Le Fonds est un placement admissible pour les REER, les FERR et les autres régimes enregistrés.\*

\* Les rentiers d'un REER ou d'un FERR, les titulaires d'un CELI ou d'un REEI et les souscripteurs d'un REEE devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité afin de savoir si les parts du Fonds constitueraient un placement interdit compte tenu de leur situation personnelle.

## Quels types de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental de ce Fonds est la croissance du capital à long terme, et il compte l'atteindre en investissant dans un large éventail de titres de capitaux propres canadiens et dans certains titres de capitaux propres étrangers de sociétés qui exercent leurs activités dans un large éventail de secteurs d'activité. Le volet canadien de l'actif sera surtout investi dans des sociétés faisant partie de l'indice composé S&P/TSX. Nous ne pouvons modifier l'objectif de placement fondamental du Fonds qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des porteurs de parts du Fonds tenue à cette fin.

## Stratégies de placement

Le Fonds investit dans un portefeuille diversifié d'actions ordinaires et d'actions privilégiées, de droits, de bons de souscription, de parts de fiducies de revenu et de titres convertibles négociés en bourse.

Le conseiller en placement du Fonds divise le marché canadien en vastes secteurs du marché parmi lesquels il effectue un choix en fonction de facteurs liés aux cycles économiques afin d'augmenter la valeur du portefeuille. Toutefois, une analyse titre par titre constitue l'élément déterminant de la répartition du portefeuille dans des secteurs spécifiques. Pour la sélection des actions dans chaque segment, le conseiller en placement met l'accent sur des sociétés qui ont la capacité de générer un taux de rendement supérieur à leur coût du capital. Cette analyse est combinée à une évaluation de la capacité de l'équipe de direction de redistribuer le capital de manière efficace dans l'entreprise ou de distribuer le capital en surplus aux actionnaires.

Le Fonds peut détenir une partie de ses avoirs en trésorerie ou en équivalents de trésorerie.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers. Même si le Fonds prévoit investir principalement dans des actifs canadiens, il pourrait investir dans des titres étrangers lorsque le conseiller en placement du Fonds est d'avis que ces derniers peuvent rehausser la valeur du Fonds.

Le Fonds peut avoir recours à des dérivés lorsqu'ils sont conformes à ses objectifs de placement et qu'ils sont autorisés par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Fonds peut avoir recours à des dérivés tels les options, les contrats à terme standardisés, les options d'achat couvertes, les contrats à terme de gré à gré ainsi que d'autres instruments semblables à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Le Fonds peut utiliser ces instruments afin d'obtenir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à y investir directement. Le Fonds peut utiliser des dérivés dans le but de gérer les risques auxquels le portefeuille de placement est exposé. Le Fonds peut également utiliser les dérivés de la manière décrite à la rubrique Opérations sur dérivés qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

À titre de tactique défensive temporaire, le Fonds peut conserver une part importante de ses actifs dans des titres à revenu fixe à court terme canadiens et américains lorsque les marchés sont hautement volatils, afin de protéger le capital en attendant des conditions plus favorables.

Le Fonds peut, directement ou indirectement, c'est-à-dire par le recours à des dérivés, placer une partie importante ou même la totalité de son actif net dans les parts d'autres OPC ou fonds négociés en bourse, y compris des fonds gérés par nous ou

par d'autres membres du Groupe HSBC. Le conseiller en placement du Fonds ne placera des sommes d'argent dans les parts d'autres fonds que si un tel placement est conforme aux objectifs de placement et aux stratégies de placement du Fonds. Ces placements seront choisis selon les mêmes critères que les autres placements faits par le Fonds. À la date du présent prospectus simplifié, l'intention actuelle n'est pas d'investir une partie importante de l'actif net du Fonds dans d'autres fonds. Toutefois, le conseiller en placement du Fonds pourrait le faire ultérieurement.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, comme le permettent les autorités canadiennes en valeurs mobilières, pour gagner un revenu supplémentaire. Pour obtenir plus de renseignements sur la façon dont le Fonds conclut ces types d'opérations, veuillez vous reporter à la rubrique Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré et en tout temps.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans le Fonds en actions de la HSBC sont les suivants :

- ◆ risque lié aux rachats importants;
- ◆ risque lié aux marchés;
- ◆ risque lié aux séries multiples de parts;
- ◆ risque lié aux titres;
- ◆ risque associé à un fait lié à la restriction de pertes fiscales.

Pour obtenir une explication complète de ces risques, veuillez vous reporter à la rubrique Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?

De plus, au 30 novembre 2018, deux porteurs de parts détenaient des parts du Fonds représentant environ 26,69 % et 18,70 %, respectivement, de la valeur liquidative du Fonds. Ces porteurs de parts pourraient vendre leurs parts en tout temps. Si la totalité ou une grande partie de ces parts sont vendues, le Fonds pourrait devoir modifier son portefeuille considérablement pour pouvoir effectuer un rachat si important.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds convient aux investisseurs qui souhaitent accroître leur capital à long terme, qui font des placements à long terme et qui ont une tolérance au risque moyenne à l'égard de leur rendement. Ce Fonds ne convient pas aux investisseurs dont la tolérance au risque à l'égard de leur rendement est faible ou faible à moyenne ni à ceux qui investissent à court ou à moyen terme.

### Politique en matière de distributions

Le revenu de placement net du Fonds, le cas échéant, est distribué chaque trimestre aux investisseurs qui détiennent des parts du Fonds le dernier jour ouvrable avant la date de distribution. Les gains en capital nets réalisés du Fonds, le cas échéant, sont distribués chaque année, en décembre, aux investisseurs qui détiennent des parts le dernier jour ouvrable avant la date de distribution. Nous réinvestissons automatiquement les distributions du Fonds dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez au préalable que vous souhaitez les recevoir en espèces.

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Les renseignements suivants illustrent les frais pris en charge indirectement par les investisseurs qui font des placements dans les séries du Fonds pour lesquelles de tels renseignements sont disponibles. Ils vous aideront à faire la comparaison avec les frais d'un placement dans d'autres OPC. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les frais que vous payez, veuillez vous reporter à la rubrique Frais et charges et, en particulier, à la sous-rubrique Frais et charges payables directement par vous.

### Série investisseurs

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série investisseurs. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 1,96 % déduits à la fin de l'année.

<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
20,58 \$	63,57 \$	109,14 \$	235,30 \$



## Fonds en actions de la HSBC (suite)

---

### Série conseillers

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série conseillers. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 2,45 %\* déduits à la fin de l'année.

<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
25,73 \$	79,06 \$	135,02 \$	287,25 \$

### Série privilèges

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série privilèges. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 1,41 % déduits à la fin de l'année.

<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
14,81 \$	46,00 \$	79,42 \$	173,84 \$

### Série gestionnaires

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série gestionnaires. Il sup-

pose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 1,04 %\* déduits à la fin de l'année.

<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
10,92 \$	34,06 \$	59,04 \$	130,55 \$

### Série institutions

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série institutions. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 0,05 % déduits à la fin de l'année.

<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
0,53 \$	1,65 \$	2,90 \$	6,59 \$

\* Le ratio des frais de gestion ne comprend pas certains frais auxquels nous avons renoncé ou que nous avons pris en charge, et que le Fonds aurait par ailleurs été tenu de payer. Le ratio des frais de gestion aurait été de 2,80 % pour la série conseillers et de 1,16 % pour la série gestionnaires sans cette renonciation ou cette prise en charge. Nous décidons à notre seul gré du montant des frais auxquels nous renonçons ou que nous prenons en charge, et nous pouvons mettre fin à cette mesure en tout temps.

## Détails du Fonds

---

### Détails du Fonds

Actions de sociétés canadiennes à petite et moyenne capitalisation

---

### Date de création du Fonds

Le 16 janvier 1995

---

### Nature des titres offerts

Parts de fiducie de série investisseurs, de série conseillers, de série privilèges, de série gestionnaires et de série institutions.

---

### Date de souscription initiale

Série investisseurs : le 16 janvier 1995

Série conseillers : le 12 août 2005

Série privilèges : le 23 juin 2010

Série gestionnaires : le 17 mai 2006

Série institutions : le 29 août 2005

---

### Admissibilité aux fins de placement pour les régimes enregistrés

Le Fonds est un placement admissible pour les REER, les FERR et les autres régimes enregistrés.\*

---

### Sous-conseillers\*\*

Gestion de Placements Mawer Ltée

Calgary (Alberta) Canada

Gestion de portefeuille Triasima inc.

Montréal (Québec) Canada

\* Les rentiers d'un REER ou d'un FERR, les titulaires d'un CELI ou d'un REEI et les souscripteurs d'un REEE devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité afin de savoir si les parts du Fonds constitueraient un placement interdit compte tenu de leur situation personnelle.

\*\* Nous pouvons engager ou remplacer des sous-conseillers, ou modifier la répartition des actifs entre eux, en tout temps. Veuillez vous reporter à la rubrique Choix des sous-conseillers à la page 33.

## Quels types de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental de ce Fonds est la croissance du capital à long terme, et il compte l'atteindre en investissant surtout dans un vaste éventail de petites sociétés canadiennes. Nous ne pouvons modifier l'objectif de placement

fondamental du Fonds qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des porteurs de parts du Fonds tenue à cette fin.

## Stratégies de placement

Le Fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes petites ou moyennes choisies parmi un large éventail de groupes industriels. Les placements pourraient comprendre des actions ordinaires, des actions privilégiées, des droits et des bons de souscription, des parts de fiducies de revenu, des titres convertibles et d'autres titres équivalant à peu près à la participation économique d'un porteur d'actions ordinaires.

Le Fonds peut détenir une partie de ses avoirs en trésorerie ou en équivalents de trésorerie.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers. Même si le Fonds prévoit investir principalement dans des actifs canadiens, il pourrait investir dans des titres étrangers lorsque le conseiller en placement du Fonds est d'avis que ces derniers peuvent rehausser la valeur du Fonds.

Le Fonds peut avoir recours à des dérivés lorsqu'ils sont conformes à ses objectifs de placement et qu'ils sont autorisés par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Fonds peut avoir recours à des dérivés tels les options, les contrats à terme standardisés, les options d'achat couvertes, les contrats à terme de gré à gré ainsi que d'autres instruments semblables à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Le Fonds peut utiliser ces instruments afin d'obtenir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à y investir directement. Le Fonds peut utiliser des dérivés dans le but de gérer les risques auxquels le portefeuille de placement est exposé. Le Fonds peut également utiliser les dérivés de la manière décrite à la rubrique Opérations sur dérivés qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

À titre de tactique défensive temporaire, le Fonds peut conserver une part importante de ses actifs dans des titres à revenu fixe à court terme canadiens et américains lorsque les marchés sont hautement volatils, afin de protéger le capital en attendant des conditions plus favorables.

Le Fonds peut, directement ou indirectement, c'est-à-dire par le recours à des dérivés, placer une partie importante ou même la totalité de son actif net dans les parts d'autres OPC ou fonds négociés en bourse, y compris des fonds gérés par nous ou par d'autres membres du Groupe HSBC. Le conseiller en placement du Fonds ne placera des sommes d'argent dans les parts d'autres fonds que si un tel placement est conforme aux objectifs de placement et aux stratégies de placement du Fonds. Ces placements seront choisis selon les mêmes critères que

# Fonds de croissance de titres de sociétés à petite capitalisation de la HSBC (suite)

les autres placements faits par le Fonds. À la date du présent prospectus simplifié, l'intention actuelle n'est pas d'investir une partie importante de l'actif net du Fonds dans d'autres fonds. Toutefois, le conseiller en placement du Fonds pourrait le faire ultérieurement.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, comme le permettent les autorités canadiennes en valeurs mobilières, pour gagner un revenu supplémentaire. Pour obtenir plus de renseignements sur la façon dont le Fonds conclut ces types d'opérations, veuillez vous reporter à la rubrique Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré et en tout temps.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans le Fonds de croissance de titres de sociétés à petite capitalisation de la HSBC sont les suivants :

- ◆ risque lié aux fiduciaires de revenu;
- ◆ risque lié au manque de liquidité;
- ◆ risque lié aux marchés;
- ◆ risque lié aux séries multiples de parts;
- ◆ risque lié aux titres;
- ◆ risque lié aux petites capitalisations;
- ◆ risque associé à un fait lié à la restriction de pertes fiscales.

Pour obtenir une explication complète de ces risques, veuillez vous reporter à la rubrique Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?

## Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds convient aux investisseurs qui recherchent une croissance importante de leur capital à long terme. Il s'adresse aux investisseurs qui ont un horizon de placement à long terme et une tolérance au risque moyenne à l'égard de leur rendement. Ce Fonds ne convient pas aux investisseurs dont la tolérance au risque à l'égard de leur rendement est faible ou faible à moyenne ni à ceux qui investissent à court ou à moyen terme.

## Politique en matière de distributions

Le revenu de placement net et les gains en capital nets réalisés du Fonds, le cas échéant, sont distribués chaque année, en décembre, aux investisseurs qui détiennent des parts le dernier jour ouvrable avant la date de distribution. Nous réinvestissons automatiquement les distributions du Fonds dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez au préalable que vous souhaitez les recevoir en espèces.

## Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Les renseignements suivants illustrent les frais pris en charge indirectement par les investisseurs qui font des placements dans les séries du Fonds pour lesquelles de tels renseignements sont disponibles. Ils vous aideront à faire la comparaison avec les frais d'un placement dans d'autres OPC. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les frais que vous payez, veuillez vous reporter à la rubrique Frais et charges et, en particulier, à la sous-rubrique Frais et charges payables directement par vous.

### Série investisseurs

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série investisseurs. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 2,26 % déduits à la fin de l'année.

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
23,73 \$	73,08 \$	125,05 \$	267,41 \$

### Série conseillers

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série conseillers. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 2,74 % déduits à la fin de l'année.

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
28,77 \$	88,16 \$	150,09 \$	316,80 \$

# Fonds de croissance de titres de sociétés à petite capitalisation de la HSBC (suite)

---

## Série privilèges

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série privilèges. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 1,71 % déduits à la fin de l'année.

<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
17,96 \$	55,61 \$	95,72 \$	207,78 \$

## Série institutions

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série institutions. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 0,07 % déduits à la fin de l'année.

<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
0,74 \$	2,32 \$	4,06 \$	9,21 \$

## Série gestionnaires

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série gestionnaires. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 1,18 % déduits à la fin de l'année.

<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
12,39 \$	38,59 \$	66,79 \$	147,12 \$

## Détails du Fonds

---

### Type de fonds

Actions internationales

---

### Date de création du Fonds

Le 9 janvier 1998

---

### Nature des titres offerts

Parts de fiducie de série investisseurs, de série conseillers, de série privilèges, de série gestionnaires et de série institutions.

---

### Date de souscription initiale

Série investisseurs : le 9 janvier 1998

Série conseillers : le 10 mars 2006

Série privilèges : le 28 juillet 2010

Série gestionnaires : le 12 décembre 2005

Série institutions : le 5 janvier 2004

---

### Admissibilité aux fins de placement pour les régimes enregistrés

Le Fonds est un placement admissible pour les REER, les FERR et les autres régimes enregistrés.\*

---

### Sous-conseiller\*\*

HSBC Global Asset Management (UK) Limited  
Londres, Royaume-Uni

\* Les rentiers d'un REER ou d'un FERR, les titulaires d'un CELI ou d'un REEI et les souscripteurs d'un REEE devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité afin de savoir si les parts du Fonds constitueraient un placement interdit compte tenu de leur situation personnelle.

\*\* Nous pouvons engager ou remplacer des sous-conseillers, ou modifier la répartition des actifs entre eux, en tout temps. Veuillez vous reporter à la rubrique Choix des sous-conseillers à la page 33. HSBC Global Asset Management (UK) Limited nous est apparentée, car elle est membre de notre groupe.

## Quels types de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental de ce Fonds est la croissance à long terme du capital, et il compte l'atteindre en investissant surtout dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres et de titres liés à des titres de capitaux propres de sociétés ouvertes situées partout dans le monde. Nous ne pouvons modifier l'objectif de placement fondamental du Fonds

qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des porteurs de parts du Fonds tenue à cette fin.

## Stratégies de placement

Le Fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres et des titres liés à des titres de capitaux propres de sociétés du monde entier provenant d'un large éventail de secteurs, en préconisant une diversification par pays et par devise.

Le Fonds cherche à atteindre son objectif au moyen d'une méthode de placement systématique par laquelle il investit dans des sociétés choisies en fonction de leur poids économique. La mesure privilégiée pour établir le poids économique est l'apport d'une société au produit national brut (« PNB »), aussi appelé « valeur ajoutée », soit la différence entre les intrants et les extrants d'une entreprise.

Le Fonds peut détenir une partie de ses avoirs en trésorerie ou en équivalents de trésorerie.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut avoir recours à des dérivés lorsqu'ils sont conformes à ses objectifs de placement et qu'ils sont autorisés par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Fonds peut avoir recours à des dérivés tels les options, les contrats à terme standardisés, les options d'achat couvertes, les contrats à terme de gré à gré ainsi que d'autres instruments semblables à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Le Fonds peut utiliser ces instruments afin d'obtenir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à y investir directement. Le Fonds peut utiliser des dérivés dans le but de gérer les risques auxquels le portefeuille de placement est exposé. Le Fonds peut également utiliser les dérivés de la manière décrite à la rubrique Opérations sur dérivés qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

À titre de tactique défensive temporaire, le Fonds peut conserver une part importante de ses actifs dans des titres à revenu fixe à court terme canadiens et américains lorsque les marchés sont hautement volatils, afin de protéger le capital en attendant des conditions plus favorables.

Le Fonds peut, directement ou indirectement, c'est-à-dire par le recours à des dérivés, placer une partie importante ou même la totalité de son actif net dans les parts d'autres OPC ou fonds négociés en bourse, y compris des fonds gérés par nous ou par d'autres membres du Groupe HSBC. Le conseiller en placement du Fonds ne placera des sommes d'argent dans les parts d'autres fonds que si un tel placement est conforme aux objectifs de placement et aux stratégies de placement du Fonds.

## Fonds en actions internationales de la HSBC (suite)

---

Ces placements seront choisis selon les mêmes critères que les autres placements faits par le Fonds. À la date du présent prospectus simplifié, l'intention actuelle n'est pas d'investir une partie importante de l'actif net du Fonds dans d'autres fonds. Toutefois, le conseiller en placement du Fonds pourrait le faire ultérieurement.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, comme le permettent les autorités canadiennes en valeurs mobilières, pour gagner un revenu supplémentaire. Pour obtenir plus de renseignements sur la façon dont le Fonds conclut ces types d'opérations, veuillez vous reporter à la rubrique Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

La stratégie de placement du Fonds peut obliger le conseiller en placement du Fonds à acheter et à vendre souvent les placements sous-jacents du Fonds, ce qui peut donner lieu à un taux de rotation élevé des titres en portefeuille du Fonds. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille est élevé au cours d'un exercice, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés et, en supposant que le Fonds réalise des gains en capital par suite de la vente de ses titres, plus forte est la probabilité que l'investisseur reçoive du Fonds des gains en capital imposables au cours de ce même exercice. Un taux de rotation des titres en portefeuille élevé ne constitue pas une indication du rendement du Fonds.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré et en tout temps.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans le Fonds en actions internationales de la HSBC sont les suivants :

- ◆ risque lié au taux de change;
- ◆ risque lié aux dérivés;
- ◆ risque lié aux marchés étrangers;
- ◆ risque lié aux rachats importants;
- ◆ risque lié aux marchés;
- ◆ risque lié aux séries multiples de parts;
- ◆ risque lié aux titres;
- ◆ risque associé à un fait lié à la restriction de pertes fiscales.

Pour obtenir une explication complète de ces risques, veuillez vous reporter à la rubrique Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?

De plus, au 30 novembre 2018, trois porteurs de parts détenaient des parts du Fonds représentant environ 28,65 %, 20,52 % et 20,47 %, respectivement, de la valeur liquidative du Fonds. Ces porteurs de parts pourraient vendre leurs parts en tout temps. Si la totalité ou une grande partie de ces parts sont vendues, le Fonds pourrait devoir modifier son portefeuille considérablement pour pouvoir effectuer un rachat si important.

Si vous avez recours au service d'acquisition en dollars américains et souhaitez obtenir des explications détaillées à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique Services facultatifs – Service d'acquisition en dollars américains.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds convient aux investisseurs qui souhaitent accroître leur capital à long terme au moyen de placements dans des titres de capitaux propres de marchés partout dans le monde. Il s'adresse aux investisseurs qui ont un horizon de placement à long terme et une tolérance au risque moyenne à l'égard de leur rendement. Ce Fonds ne convient pas aux investisseurs dont la tolérance au risque à l'égard de leur rendement est faible ou faible à moyenne ni à ceux qui investissent à court ou à moyen terme.

Étant donné que ce Fonds a un historique de rendement inférieur à 10 ans, un indice de référence a été utilisé pour compléter les rendements en vue d'établir le niveau de risque de placement, tel qu'il est décrit à la rubrique Classification du risque de placement et méthodologie. L'indice de référence utilisé est l'indice MSCI World (C\$). Cet indice reproduit le rendement des titres de capitaux propres de société à grande et à moyenne capitalisation dans les marchés développés.

### Politique en matière de distributions

Le revenu de placement net et les gains en capital nets réalisés du Fonds, le cas échéant, sont distribués chaque année, en décembre, aux investisseurs qui détiennent des parts du Fonds le dernier jour ouvrable avant la date de distribution. Nous réinvestissons automatiquement les distributions du Fonds dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez au préalable que vous souhaitez les recevoir en espèces.



# Fonds en actions internationales de la HSBC (suite)

## Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Les renseignements suivants illustrent les frais pris en charge indirectement par les investisseurs qui investissent dans les séries du Fonds pour lesquelles de tels renseignements sont disponibles. Ils vous aideront à faire la comparaison avec les frais d'un placement dans d'autres OPC. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les frais que vous payez, veuillez vous reporter à la rubrique Frais et charges et, en particulier, à la sous-rubrique Frais et charges payables directement par vous.

### Série investisseurs

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série investisseurs. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 1,46 % déduits à la fin de l'année.

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
15,33 \$	47,60 \$	82,15 \$	179,57 \$

### Série conseillers

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série conseillers. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 1,97 %\* déduits à la fin de l'année.

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
20,69 \$	63,89 \$	109,67 \$	236,38 \$

### Série privilèges

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série privilèges. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant

de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 1,15 % déduits à la fin de l'année.

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
12,08 \$	37,62 \$	65,13 \$	143,59 \$

### Série gestionnaires

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série gestionnaires. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 1,32 %\* déduits à la fin de l'année.

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
13,86 \$	43,10 \$	74,49 \$	163,46 \$

### Série institutions

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série institutions. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 0,09 % déduits à la fin de l'année.

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
0,95 \$	2,98 \$	5,21 \$	11,83 \$

\* Les ratios des frais de gestion ne comprennent pas certains frais auxquels nous avons renoncé ou que nous avons pris en charge, et que le Fonds aurait par ailleurs été tenu de payer. Le ratio des frais de gestion aurait été de 2,32 % pour la série conseillers et de 2,70 % pour la série gestionnaires sans cette renonciation ou cette prise en charge. Nous décidons à notre seul gré du montant des frais auxquels nous renonçons ou que nous prenons en charge, et nous pouvons mettre fin à cette mesure en tout temps.

# Fonds concentré gestion de la volatilité actions mondiales de la HSBC

## Détails du Fonds

### Type de fonds

Actions mondiales

### Date de création du Fonds

Le 8 juin 2015

### Nature des titres offerts

Parts de fiducie de série investisseurs, de série conseillers, de série privilèges, de série gestionnaires et de série institutions.

Les parts de ce Fonds sont offertes en dollars américains seulement.

### Date de souscription initiale

Série investisseurs : le 19 octobre 2015

Série conseillers : le 22 octobre 2015

Série privilèges : le 20 octobre 2015

Série gestionnaires : le 22 octobre 2015

Série institutions : le 19 octobre 2015

### Admissibilité aux fins de placement pour les régimes enregistrés

Le Fonds est un placement admissible pour les REER, les FERR et les autres régimes enregistrés.\*

### Sous-conseiller\*\*

HSBC Global Asset Management (UK) Limited  
Londres, Royaume-Uni

\* Les rentiers d'un REER ou d'un FERR, les titulaires d'un CELI ou d'un REEI et les souscripteurs d'un REEE devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité afin de savoir si les parts du Fonds constitueraient un placement interdit compte tenu de leur situation personnelle.

\*\* Nous pouvons engager ou remplacer des sous-conseillers, ou modifier la répartition des actifs entre eux, en tout temps. Veuillez vous reporter à la rubrique Choix des sous-conseillers à la page 33. HSBC Global Asset Management (UK) Limited nous est apparentée, car elle est membre de notre groupe.

## Quels types de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental de ce Fonds est de procurer une croissance du capital à long terme au moyen, principalement, de placements dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés du monde entier. Le Fonds cherche à être moins volatil que le marché boursier en général. Nous ne pouvons modi-

fier l'objectif de placement fondamental du Fonds qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des porteurs de parts du Fonds tenue à cette fin.

## Stratégies de placement

Le Fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres et des titres qui leur sont apparentés de sociétés du monde entier. Le Fonds compose son portefeuille de placements de façon à ce qu'il soit moins volatil que le marché boursier en général. Le Fonds a recours à des techniques d'optimisation pour réduire la volatilité globale de son portefeuille en sélectionnant une combinaison d'actions peu volatiles et d'actions plus volatiles mais moins corrélées, diversifiant ainsi son portefeuille. Dans le cadre de son processus d'optimisation de portefeuille, le Fonds peut utiliser des recherches sur le marché et des analyses quantitatives pour estimer la volatilité de chaque action ainsi que les corrélations entre les actions. Le Fonds, qui n'est visé par aucune restriction quant à la capitalisation boursière, investit normalement dans un ensemble de sociétés de différentes capitalisations boursières.

Le Fonds peut détenir une partie de ses avoirs en trésorerie ou en équivalents de trésorerie.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut avoir recours à des dérivés lorsqu'ils sont conformes à ses objectifs de placement et qu'ils sont autorisés par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Fonds peut avoir recours à des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des options d'achat couvertes, des contrats à terme de gré à gré ainsi que d'autres instruments semblables, à des fins de couverture et autres. Le Fonds peut utiliser ces instruments afin d'obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans investir directement dans ceux-ci. Le Fonds peut utiliser des dérivés dans le but de gérer les risques auxquels le portefeuille de placement est exposé. Le Fonds peut également utiliser des dérivés de la manière décrite à la rubrique Opérations sur dérivés qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

À titre de tactique défensive temporaire, le conseiller en placement du Fonds peut conserver une partie importante de l'actif de celui-ci dans des titres à revenu fixe à court terme canadiens et américains lorsque les marchés sont hautement volatils, afin de protéger le capital en attendant des conditions plus favorables.

Le Fonds peut, directement ou indirectement, c'est-à-dire au moyen de dérivés, placer une partie importante ou même la totalité de son actif net dans des parts d'autres OPC ou fonds négociés en bourse, y compris des fonds gérés par nous ou

# Fonds concentré gestion de la volatilité actions mondiales de la HSBC (suite)

par d'autres membres du Groupe HSBC. Le conseiller en placement du Fonds n'investira dans les parts d'autres fonds que si un tel placement correspond aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. Ces placements seront choisis selon les mêmes critères que les autres placements du Fonds. À la date du présent prospectus simplifié, il n'est pas prévu que le Fonds investira une partie importante de son actif net dans d'autres fonds. Toutefois, le conseiller en placement du Fonds pourrait le faire ultérieurement.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension de titres et de prise en pension de titres, comme l'autorisent les autorités canadiennes en valeurs mobilières, afin de gagner un revenu supplémentaire. Pour obtenir plus de renseignements sur la façon dont le Fonds conclut ces types d'opérations, veuillez vous reporter à la rubrique Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

La stratégie de placement du Fonds peut obliger le conseiller en placement du Fonds à acheter et à vendre souvent les placements sous-jacents du Fonds, ce qui peut donner lieu à un taux de rotation élevé des titres en portefeuille du Fonds. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille est élevé au cours d'un exercice, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés et, en supposant que le Fonds réalise des gains en capital par suite de la vente de ses titres, plus forte est la probabilité que l'investisseur reçoive du Fonds des gains en capital imposables au cours du même exercice. Un taux de rotation des titres en portefeuille élevé ne constitue pas une indication du rendement du Fonds.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, en tout temps.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans le Fonds concentré gestion de la volatilité actions mondiales de la HSBC sont les suivants :

- ◆ risque lié au taux de change;
- ◆ risque lié aux dérivés;
- ◆ risque lié aux marchés étrangers;
- ◆ risque lié aux marchés;
- ◆ risque lié aux séries multiples de parts;
- ◆ risque lié aux titres;
- ◆ risque associé à un fait lié à la restriction de pertes fiscales.

Pour obtenir une explication complète de ces risques, veuillez vous reporter à la rubrique Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?

## Qui devrait investir dans ce Fonds?

Ce Fonds convient aux investisseurs qui ont des dollars américains à placer et qui souhaitent accroître leur capital à long terme au moyen de placements dans des titres de capitaux propres de marchés du monde entier. Il s'adresse aux investisseurs qui ont un horizon de placement à long terme et une tolérance au risque moyenne à l'égard du rendement. Ce Fonds ne convient pas aux investisseurs dont la tolérance au risque est faible ou faible à moyenne ni à ceux qui investissent à court ou à moyen terme.

Étant donné que ce Fonds a un historique de rendement inférieur à 10 ans, un indice de référence a été utilisé pour compléter les rendements en vue d'établir le niveau de risque de placement, tel qu'il est décrit à la rubrique Classification du risque de placement et méthodologie. L'indice de référence utilisé est l'indice MSCI All Country World. Cet indice reproduit la représentation des sociétés à grande et à moyenne capitalisation dans les marchés développés et émergents.

## Politique en matière de distributions

Le revenu de placement net et les gains en capital nets réalisés du Fonds, le cas échéant, sont distribués chaque année, en décembre, aux investisseurs qui détiennent des parts du Fonds le dernier jour ouvrable avant la date de distribution. Nous réinvestissons automatiquement les distributions du Fonds dans des parts supplémentaires du Fonds, à moins que vous nous avisiez au préalable que vous souhaitez les recevoir en espèces.

## Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Les renseignements suivants illustrent les frais pris en charge indirectement par les investisseurs qui font des placements dans les séries du Fonds pour lesquelles de tels renseignements sont disponibles. Ils vous aideront à faire la comparaison avec les frais d'un placement dans d'autres OPC. Les frais d'un placement dans des parts de série gestionnaires ne sont pas indiqués puisque, en date du présent prospectus simplifié, aucune part de série gestionnaires du Fonds n'avait été émise et qu'il n'existe aucun ratio des frais de gestion réel pour étayer un tel calcul. Pour obtenir de plus amples renseignements,

# Fonds concentré gestion de la volatilité actions mondiales de la HSBC (suite)

gnements sur les frais que vous payez, veuillez vous reporter à la rubrique Frais et charges et, en particulier, à la sous-rubrique Frais et charges payables directement par vous.

## Série investisseurs

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série investisseurs. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 2,43 %\* déduits à la fin de l'année.

<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
25,52 \$	78,43 \$	133,98 \$	285,18 \$

## Série conseillers

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série conseillers. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 2,36 %\* déduits à la fin de l'année.

<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
24,78 \$	76,23 \$	130,31 \$	277,90 \$

## Série privilèges

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série privilèges. Il suppose un

placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 1,85 %\* déduits à la fin de l'année.

<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
19,43 \$	60,07 \$	103,25 \$	223,28 \$

## Série institutions

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série institutions. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 0,21 %\* déduits à la fin de l'année.

<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
2,21 \$	6,94 \$	12,13 \$	27,45 \$

\* Les ratios des frais de gestion ne comprennent pas certains frais auxquels nous avons renoncé ou que nous avons pris en charge, et que le Fonds aurait par ailleurs été tenu de payer. Le ratio des frais de gestion aurait été de 2,49 % pour la série investisseurs, de 2,42 % pour la série conseillers, de 1,89 % pour la série privilèges et de 0,29 % pour la série institutions sans cette renonciation ou cette prise en charge. Nous décidons à notre seul gré du montant des frais auxquels nous renonçons ou que nous prenons en charge, et nous pouvons mettre fin à cette mesure en tout temps.

# Fonds en actions américaines de la HSBC

---

## Détails du Fonds

---

### Type de fonds

Actions américaines

---

### Date de création du Fonds

Le 9 novembre 1994

---

### Nature des titres offerts

Parts de fiducie de série investisseurs, de série conseillers, de série privilèges, de série gestionnaires et de série institutions.

---

### Date de souscription initiale

Série investisseurs : le 9 novembre 1994

Série conseillers : le 28 février 2002

Série privilèges : le 28 septembre 2010

Série gestionnaires : le 12 décembre 2005

Série institutions : le 29 août 2005

---

### Admissibilité aux fins de placement pour les régimes enregistrés

Le Fonds est un placement admissible pour les REER, les FERR et les autres régimes enregistrés.\*

---

### Sous-conseiller\*\*

Los Angeles Capital Management and Equity Research, Inc.  
Los Angeles (Californie) États-Unis

\* Les rentiers d'un REER ou d'un FERR, les titulaires d'un CELI ou d'un REEI et les souscripteurs d'un REEE devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité afin de savoir si les parts du Fonds constitueraient un placement interdit compte tenu de leur situation personnelle.

\*\* Nous pouvons engager ou remplacer des sous-conseillers, ou modifier la répartition des actifs entre eux, en tout temps. Veuillez vous reporter à la rubrique Choix des sous-conseillers à la page 33.

## Quels types de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental de ce Fonds est la croissance à long terme du capital, et il compte l'atteindre en investissant surtout dans un large éventail de sociétés américaines. Nous ne pouvons modifier l'objectif de placement

fondamental du Fonds qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des porteurs de parts du Fonds tenue à cette fin.

## Stratégies de placement

Le Fonds investit surtout dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines à grande capitalisation choisies parmi un large éventail de groupes industriels, notamment dans des actions ordinaires, des actions privilégiées, des droits, des bons de souscription et des titres convertibles.

Le Fonds peut aussi investir dans des titres de sociétés ayant leur siège à l'extérieur des États-Unis. Même si le Fonds prévoit investir principalement dans des titres de sociétés américaines, il pourrait investir dans des titres de sociétés d'autres pays lorsque le conseiller en placement du Fonds est d'avis que ces derniers peuvent rehausser la valeur du Fonds.

Le Fonds peut détenir une partie de ses avoirs en trésorerie ou en équivalents de trésorerie.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut avoir recours à des dérivés lorsqu'ils sont conformes à ses objectifs de placement et qu'ils sont autorisés par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Fonds peut avoir recours à des dérivés tels les options, les contrats à terme standardisés, les options d'achat couvertes, les contrats à terme de gré à gré ainsi que d'autres instruments semblables à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Le Fonds peut utiliser ces instruments afin d'obtenir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à y investir directement. Le Fonds peut utiliser des dérivés dans le but de gérer les risques auxquels le portefeuille de placement est exposé. Le Fonds peut également utiliser les dérivés de la manière décrite à la rubrique Opérations sur dérivés qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

À titre de tactique défensive temporaire, le Fonds peut conserver une part importante de ses actifs dans des titres à revenu fixe à court terme canadiens et américains lorsque les marchés sont hautement volatils, afin de protéger le capital en attendant des conditions plus favorables.

Le Fonds peut, directement ou indirectement, c'est-à-dire par le recours à des dérivés, placer une partie importante ou même la totalité de son actif net dans les parts d'autres OPC ou fonds négociés en bourse, y compris des fonds gérés par nous ou par d'autres membres du Groupe HSBC. Le conseiller en placement du Fonds ne placera des sommes d'argent dans les

parts d'autres fonds que si un tel placement est conforme aux objectifs de placement et aux stratégies de placement du Fonds. Ces placements seront choisis selon les mêmes critères que les autres placements faits par le Fonds. À la date du présent prospectus simplifié, l'intention actuelle n'est pas d'investir une partie importante de l'actif net du Fonds dans d'autres fonds. Toutefois, le conseiller en placement du Fonds pourrait le faire ultérieurement.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, comme le permettent les autorités canadiennes en valeurs mobilières, pour gagner un revenu supplémentaire. Pour obtenir plus de renseignements sur la façon dont le Fonds conclut ces types d'opérations, veuillez vous reporter à la rubrique Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

La stratégie de placement du Fonds peut obliger le conseiller en placement du Fonds à acheter et à vendre souvent les placements sous-jacents du Fonds, ce qui peut donner lieu à un taux de rotation élevé des titres en portefeuille du Fonds. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille est élevé au cours d'un exercice, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés et, en supposant que le fonds réalise des gains en capital par suite de la vente de ses titres, plus forte est la probabilité que l'investisseur reçoive du Fonds des gains en capital imposables au cours de ce même exercice. Un taux de rotation des titres en portefeuille élevé ne constitue pas une indication du rendement du Fonds.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré et en tout temps.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Les risques principaux associés à un placement dans le Fonds en actions américaines de la HSBC sont les suivants :

- ◆ risque lié au taux de change;
- ◆ risque lié aux dérivés;
- ◆ risque lié aux marchés étrangers;
- ◆ risque lié aux marchés;
- ◆ risque lié aux séries multiples de parts;
- ◆ risque lié aux titres;
- ◆ risque associé à un fait lié à la restriction de pertes fiscales.

Pour obtenir une explication complète de ces risques, veuillez vous reporter à la rubrique Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?

Si vous avez recours au service d'acquisition en dollars américains et souhaitez obtenir des explications détaillées à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique Services facultatifs – Service d'acquisition en dollars américains.

### **Qui devrait investir dans ce Fonds?**

Le Fonds convient aux investisseurs qui recherchent une appréciation de leur capital à long terme. Il s'adresse aux investisseurs qui font des placements à long terme et qui ont une tolérance au risque moyenne à l'égard de leur rendement. Ce Fonds ne convient pas aux investisseurs dont la tolérance au risque à l'égard de leur rendement est faible ou faible à moyenne ni à ceux qui investissent à court ou à moyen terme.

### **Politique en matière de distributions**

Le revenu de placement net du Fonds, le cas échéant, est distribué chaque trimestre aux investisseurs qui détiennent des parts du Fonds le dernier jour ouvrable avant la date de distribution. Les gains en capital nets réalisés du Fonds, le cas échéant, sont distribués chaque année, en décembre, aux investisseurs qui détiennent des parts le dernier jour ouvrable avant la date de distribution. Nous réinvestissons automatiquement les distributions du Fonds dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez au préalable que vous souhaitez les recevoir en espèces.

### **Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs**

Les renseignements suivants illustrent les frais pris en charge indirectement par les investisseurs qui font des placements dans les séries du Fonds pour lesquelles de tels renseignements sont disponibles. Ils vous aideront à faire la comparaison avec les frais d'un placement dans d'autres OPC. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les frais que vous payez, veuillez vous reporter à la rubrique Frais et charges et, en particulier, à la sous-rubrique Frais et charges payables directement par vous.



# Fonds en actions américaines de la HSBC (suite)

## Série investisseurs

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série investisseurs. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 2,26 % déduits à la fin de l'année.

<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
23,73 \$	73,08 \$	125,05 \$	267,41 \$

## Série conseillers

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série conseillers. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 2,70 %\* déduits à la fin de l'année.

<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
28,35 \$	86,90 \$	148,02 \$	312,78 \$

## Série privilèges

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série privilèges. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 1,70 % déduits à la fin de l'année.

<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
17,85 \$	55,29 \$	95,18 \$	206,67 \$

## Série gestionnaires

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série gestionnaires. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 1,49 %\* déduits à la fin de l'année.

<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
15,65 \$	48,57 \$	83,79 \$	182,99 \$

## Série institutions

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série institutions. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 0,13 % déduits à la fin de l'année.

<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
1,37 \$	4,30 \$	7,52 \$	17,06 \$

\* Les ratios des frais de gestion ne comprennent pas certains frais auxquels nous avons renoncé ou que nous avons pris en charge, et que le Fonds aurait par ailleurs été tenu de payer. Le ratio des frais de gestion aurait été de 4,48 % pour la série conseillers et de 1,71 % pour la série gestionnaires sans cette renonciation ou cette prise en charge. Nous décidons à notre seul gré du montant des frais auxquels nous renonçons ou que nous prenons en charge, et nous pouvons mettre fin à cette mesure en tout temps.

## Détails du Fonds

---

### Type de fonds

Actions européennes

### Date de création du Fonds

Le 9 novembre 1994

### Nature des titres offerts

Parts de fiducie de série investisseurs, de série conseillers, de série privilèges, de série gestionnaires et de série institutions.

### Date de souscription initiale

Série investisseurs : le 9 novembre 1994

Série conseillers : le 18 février 2002

Série privilèges : le 22 juin 2010

Série gestionnaires : le 21 janvier 2002

Série institutions : le 29 août 2005

### Admissibilité aux fins de placement pour les régimes enregistrés

Le Fonds est un placement admissible pour les REER, les FERR et les autres régimes enregistrés.\*

### Sous-conseiller\*\*

HSBC Global Asset Management (France)  
Paris, France

\* Les rentiers d'un REER ou d'un FERR, les titulaires d'un CELI ou d'un REEI et les souscripteurs d'un REEE devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité afin de savoir si les parts du Fonds constitueraient un placement interdit compte tenu de leur situation personnelle.

\*\* Nous pouvons engager ou remplacer des sous-conseillers, ou modifier la répartition des actifs entre eux, en tout temps. Veuillez vous reporter à la rubrique Choix des sous-conseillers à la page 33. HSBC Global Asset Management (France) nous est apparentée, car elle est membre de notre groupe.

## Quels types de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental de ce Fonds est la croissance du capital à long terme au moyen de placements dans un large éventail de grandes sociétés européennes qui sont situées surtout au Royaume-Uni, en France, en Allemagne, en Italie et dans d'autres pays membres de l'Union européenne. Les placements du Fonds sont très diversifiés, parmi les secteurs d'activité et les pays de cette région. Nous ne pouvons modifier l'objectif de placement fondamental du Fonds

qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des porteurs de parts du Fonds tenue à cette fin.

## Stratégies de placement

Le Fonds utilise une méthode ascendante de style fondamental et investit surtout dans des titres de capitaux propres et des titres liés à des titres de capitaux propres émis par de grandes sociétés établies en Europe.

Le Fonds peut également investir dans de grandes sociétés bien établies sur de nouveaux marchés.

Le conseiller en placement du Fonds cherche à accroître la valeur du Fonds au moyen de la sélection des actions, en choisissant les sociétés dont les titres se négocient à une valeur intéressante en vue de tirer profit d'une réévaluation des titres d'une société.

Le Fonds peut détenir une partie de ses avoirs en trésorerie ou en équivalents de trésorerie.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut avoir recours à des dérivés lorsqu'ils sont conformes à ses objectifs de placement et qu'ils sont autorisés par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Fonds peut avoir recours à des dérivés tels les options, les contrats à terme standardisés, les options d'achat couvertes, les contrats à terme de gré à gré ainsi que d'autres instruments semblables à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Le Fonds peut utiliser ces instruments afin d'obtenir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à y investir directement. Le Fonds peut utiliser des dérivés dans le but de gérer les risques auxquels le portefeuille de placement est exposé. Le Fonds peut également utiliser les dérivés de la manière décrite à la rubrique Opérations sur dérivés qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

À titre de tactique défensive temporaire, le Fonds peut conserver une part importante de ses actifs dans des titres à revenu fixe à court terme canadiens, américains et européens lorsque les marchés sont hautement volatils, afin de protéger le capital en attendant des conditions plus favorables.

Le Fonds peut, directement ou indirectement, c'est-à-dire par le recours à des dérivés, placer une partie importante ou même la totalité de son actif net dans les parts d'autres OPC ou fonds négociés en bourse, y compris des fonds gérés par nous ou par d'autres membres du Groupe HSBC. Le conseiller en placement du Fonds ne placera des sommes d'argent dans les parts d'autres fonds que si un tel placement est conforme aux objectifs de placement et aux stratégies de placement du Fonds. Ces placements seront choisis selon les mêmes critères que

## Fonds européen de la HSBC (suite)

les autres placements faits par le Fonds. À la date du présent prospectus simplifié, l'intention actuelle n'est pas d'investir une partie importante de l'actif net du Fonds dans d'autres fonds. Toutefois, le conseiller en placement du Fonds pourrait le faire ultérieurement.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, comme le permettent les autorités canadiennes en valeurs mobilières, pour gagner un revenu supplémentaire. Pour obtenir plus de renseignements sur la façon dont le Fonds conclut ces types d'opérations, veuillez vous reporter à la rubrique Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

La stratégie de placement du Fonds peut obliger le conseiller en placement du Fonds à acheter et à vendre souvent les placements sous-jacents du Fonds, ce qui peut donner lieu à un taux de rotation élevé des titres en portefeuille du Fonds. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille est élevé au cours d'un exercice, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés et, en supposant que le Fonds réalise des gains en capital par suite de la vente de ses titres, plus forte est la probabilité que l'investisseur reçoive du Fonds des gains en capital imposables au cours de ce même exercice. Un taux de rotation des titres en portefeuille élevé ne constitue pas une indication du rendement du Fonds.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré et en tout temps.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans le Fonds européen de la HSBC sont les suivants :

- ◆ risque lié au taux de change;
- ◆ risque lié aux marchés étrangers;
- ◆ risque lié aux marchés;
- ◆ risque lié aux séries multiples de parts;
- ◆ risque lié aux titres;
- ◆ risque associé à un fait lié à la restriction de pertes fiscales.

Pour obtenir une explication complète de ces risques, veuillez vous reporter à la rubrique Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?

Si vous avez recours au service d'acquisition en dollars américains et souhaitez obtenir des explications détaillées à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique Services facultatifs – Service d'acquisition en dollars américains.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds convient aux investisseurs qui recherchent une appréciation de leur capital à long terme au moyen de placements dans des titres de capitaux propres émis par des sociétés sur des marchés hors de l'Amérique du Nord. Il s'adresse aux investisseurs qui ont un horizon de placement à long terme et une tolérance au risque moyenne à l'égard de leur rendement. Ce Fonds ne convient pas aux investisseurs dont la tolérance au risque est faible ou faible à moyenne à l'égard de leur rendement ni à ceux qui investissent à court ou à moyen terme.

### Politique en matière de distributions

Le revenu de placement net et les gains en capital nets réalisés du Fonds, le cas échéant, sont distribués chaque année, en décembre, aux investisseurs qui détiennent des parts du Fonds le dernier jour ouvrable avant la date de distribution. Nous réinvestissons automatiquement les distributions du Fonds dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez au préalable que vous souhaitez les recevoir en espèces.

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Les renseignements suivants illustrent les frais pris en charge indirectement par les investisseurs qui font des placements dans les séries du Fonds pour lesquelles de tels renseignements sont disponibles. Ils vous aideront à faire la comparaison avec les frais d'un placement dans d'autres OPC. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les frais que vous payez, veuillez vous reporter à la rubrique Frais et charges et, en particulier, à la sous-rubrique Frais et charges payables directement par vous.

### Série investisseurs

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série investisseurs. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 2,47 % déduits à la fin de l'année.

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
25,94 \$	79,69 \$	136,07 \$	289,32 \$

# Fonds européen de la HSBC (suite)

## Série conseillers

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série conseillers. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 2,73 %\* déduits à la fin de l'année.

<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
28,67 \$	87,84 \$	149,57 \$	315,80 \$

## Série privilèges

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série privilèges. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 1,94 % déduits à la fin de l'année.

<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
20,37 \$	62,94 \$	108,07 \$	233,12 \$

## Série gestionnaires

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série gestionnaires. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel

total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 0,00 %\* déduits à la fin de l'année.

<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$

## Série institutions

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série institutions. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 0,54 %\* déduits à la fin de l'année.

<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
5,67 \$	17,78 \$	30,98 \$	69,46 \$

\* Les ratios des frais de gestion ne comprennent pas certains frais auxquels nous avons renoncé ou que nous avons pris en charge, et que le Fonds aurait par ailleurs été tenu de payer. Le ratio des frais de gestion aurait été de 6,38 % pour la série conseillers, de 8,78 % pour la série gestionnaires et de 0,56 % pour la série institutions sans cette renonciation ou cette prise en charge. Nous décidons à notre seul gré du montant des frais auxquels nous renonçons ou que nous prenons en charge, et nous pouvons mettre fin à cette mesure en tout temps.

# Fonds du marché du Sud-Est asiatique de la HSBC

---

## Détails du Fonds

---

### Type de fonds

Actions de la région du Sud-Est asiatique sauf le Japon

---

### Date de création du Fonds

Le 22 novembre 1993

---

### Nature des titres offerts

Parts de fiducie de série investisseurs, de série conseillers, de série privilèges, de série gestionnaires et de série institutions.

---

### Date de souscription initiale

Série investisseurs : le 22 novembre 1993

Série conseillers : le 10 juin 2004

Série privilèges : le 22 juin 2010

Série gestionnaires : le 28 décembre 2001

Série institutions : le 15 décembre 2003

---

### Admissibilité aux fins de placement pour les régimes enregistrés

Le Fonds est un placement admissible pour les REER, les FERR et les autres régimes enregistrés.\*

---

### Sous-conseiller\*\*

HSBC Global Asset Management (Hong Kong) Limited  
RAS de Hong Kong

\* Les rentiers d'un REER ou d'un FERR, les titulaires d'un CELI ou d'un REEI et les souscripteurs d'un REEE devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité afin de savoir si les parts du Fonds constitueraient un placement interdit compte tenu de leur situation personnelle.

\*\* Nous pouvons engager ou remplacer des sous-conseillers, ou modifier la répartition des actifs entre eux, en tout temps. Veuillez vous reporter à la rubrique Choix des sous-conseillers à la page 33. HSBC Global Asset Management (Hong Kong) Limited nous est apparentée, car elle est membre de notre groupe.

## Quels types de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental de ce Fonds est la croissance du capital à long terme surtout au moyen de placements dans des titres de capitaux propres de sociétés inscrites à la cote de bourses reconnues de pays de la région Asie-Pacifique, notamment la RAS de Hong Kong, Taiwan, la Corée du Sud, Singapour, la Chine, la Malaisie, la Thaïlande, l'Indonésie, les Philippines et l'Australie, excluant le Japon. Nous ne pouvons modifier l'objectif de placement fondamen-

tal du Fonds qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des porteurs de parts du Fonds tenue à cette fin.

## Stratégies de placement

Le Fonds investit dans un portefeuille diversifié de titres étrangers, y compris des droits, des bons de souscription et des options. Le conseiller en placement du Fonds cherche à accroître la valeur du Fonds au moyen de la sélection d'actions, en choisissant des sociétés rentables dont les titres se négocient sous les valeurs moyennes. En outre, le conseiller en placement évalue la qualité de la gestion des sociétés, facteur particulièrement important dans la région du Sud-Est asiatique.

Le Fonds peut détenir une partie de ses avoirs en trésorerie ou en équivalents de trésorerie, y compris dans des fonds du marché monétaire.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut avoir recours à des dérivés lorsqu'ils sont conformes à ses objectifs de placement et qu'ils sont autorisés par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Fonds peut avoir recours à des dérivés tels les options, les contrats à terme standardisés, les options d'achat couvertes, les contrats à terme de gré à gré ainsi que d'autres instruments semblables à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Le Fonds peut utiliser ces instruments afin d'obtenir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à y investir directement. Le Fonds peut utiliser des dérivés dans le but de gérer les risques auxquels le portefeuille de placement est exposé. Le Fonds peut également utiliser les dérivés de la manière décrite à la rubrique Opérations sur dérivés qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

À titre de tactique défensive temporaire, le Fonds peut conserver une part importante de ses actifs dans des titres à revenu fixe à court terme canadiens et américains lorsque les marchés sont hautement volatils, afin de protéger le capital en attendant des conditions plus favorables.

Le Fonds peut, directement ou indirectement, c'est-à-dire par le recours à des dérivés, placer une partie importante ou même la totalité de son actif net dans les parts d'autres OPC ou fonds négociés en bourse, y compris des fonds gérés par nous ou par d'autres membres du Groupe HSBC. Le conseiller en placement du Fonds ne placera des sommes d'argent dans les parts d'autres fonds que si un tel placement est conforme aux objectifs de placement et aux stratégies de placement du Fonds. Ces placements seront choisis selon les mêmes critères que les autres placements faits par le Fonds. À la date du présent prospectus simplifié, l'intention actuelle n'est pas d'investir

## Fonds du marché du Sud-Est asiatique de la HSBC (suite)

une partie importante de l'actif net du Fonds dans d'autres fonds. Toutefois, le conseiller en placement du Fonds pourrait le faire ultérieurement.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, comme le permettent les autorités canadiennes en valeurs mobilières, pour gagner un revenu supplémentaire. Pour obtenir plus de renseignements sur la façon dont le Fonds conclut ces types d'opérations, veuillez vous reporter à la rubrique Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

La stratégie de placement du Fonds peut obliger le conseiller en placement du Fonds à acheter et à vendre souvent les placements sous-jacents du Fonds, ce qui peut donner lieu à un taux de rotation élevé des titres en portefeuille du Fonds. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille est élevé au cours d'un exercice, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés et, en supposant que le Fonds réalise des gains en capital par suite de la vente de ses titres, plus forte est la probabilité que l'investisseur reçoive du Fonds des gains en capital imposables au cours de ce même exercice. Un taux de rotation des titres en portefeuille élevé ne constitue pas une indication du rendement du Fonds.

Les titres de ce Fonds peuvent être exposés à un degré élevé de volatilité.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré et en tout temps.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans le Fonds du marché du Sud-Est asiatique de la HSBC sont les suivants :

- ◆ risque lié au taux de change;
- ◆ risque lié aux marchés étrangers;
- ◆ risque lié au manque de liquidité;
- ◆ risque lié aux marchés;
- ◆ risque lié aux séries multiples de parts;
- ◆ risque lié aux titres;
- ◆ risque associé à un fait lié à la restriction de pertes fiscales.

Pour obtenir une explication complète de ces risques, veuillez vous reporter à la rubrique Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?

Si vous avez recours au service d'acquisition en dollars américains et souhaitez obtenir des explications détaillées à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique Services facultatifs – Service d'acquisition en dollars américains.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds convient aux investisseurs qui recherchent une appréciation de leur capital à long terme au moyen de placements dans des titres de capitaux propres émis sur des marchés hors de l'Amérique du Nord. Il s'adresse aux investisseurs qui ont un horizon de placement à long terme et une tolérance au risque moyenne à élevée à l'égard de leur rendement. Ce Fonds ne convient pas aux investisseurs dont la tolérance au risque à l'égard de leur rendement est faible, faible à moyenne ou moyenne ni à ceux qui investissent à court ou à moyen terme.

### Politique en matière de distributions

Le revenu de placement net et les gains en capital nets réalisés du Fonds, le cas échéant, sont distribués à chaque année, en décembre, aux investisseurs qui détiennent des parts du Fonds le dernier jour ouvrable avant la date de distribution. Nous réinvestissons automatiquement les distributions du Fonds dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez au préalable que vous souhaitez les recevoir en espèces.

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Les renseignements suivants illustrent les frais pris en charge indirectement par les investisseurs qui font des placements dans les séries du Fonds pour lesquelles de tels renseignements sont disponibles. Ils vous aideront à faire la comparaison avec les frais d'un placement dans d'autres OPC. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les frais que vous payez, veuillez vous reporter à la rubrique Frais et charges et, en particulier, à la sous-rubrique Frais et charges payables directement par vous.

### Série investisseurs

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série investisseurs. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 2,60 % déduits à la fin de l'année.

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
27,30 \$	83,77 \$	142,84 \$	302,64 \$



# Fonds du marché du Sud-Est asiatique de la HSBC (suite)

---

## Série conseillers

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série conseillers. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 2,84 %\* déduits à la fin de l'année.

<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
29,82 \$	91,28 \$	155,24 \$	326,79 \$

## Série privilèges

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série privilèges. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 2,14 % déduits à la fin de l'année.

<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
22,47 \$	69,28 \$	118,71 \$	254,68 \$

## Série gestionnaires

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série gestionnaires. Il sup-

pose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 1,64 %\* déduits à la fin de l'année.

<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
17,22 \$	53,37 \$	91,93 \$	199,95 \$

## Série institutions

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série institutions. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 0,48 % déduits à la fin de l'année.

<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
5,04 \$	15,81 \$	27,57 \$	61,92 \$

\* Les ratios des frais de gestion ne comprennent pas certains frais auxquels nous avons renoncé ou que nous avons pris en charge, et que le Fonds aurait par ailleurs été tenu de payer. Le ratio des frais de gestion aurait été de 3,39 % pour la série conseillers et de 2,79 % pour la série gestionnaires sans cette renonciation ou cette prise en charge. Nous décidons à notre seul gré du montant des frais auxquels nous renonçons ou que nous prenons en charge, et nous pouvons mettre fin à cette mesure en tout temps.

## Détails du Fonds

### Type de fonds

Actions de nouveaux marchés

### Date de création du Fonds

Le 16 décembre 2003

### Nature des titres offerts

Parts de fiducie de série investisseurs, de série conseillers, de série privilèges, de série gestionnaires et de série institutions.

### Date de souscription initiale

Série investisseurs : le 31 mai 2004

Série conseillers : le 24 juin 2004

Série privilèges : le 27 mai 2010

Série gestionnaires : le 24 juin 2004

Série institutions : le 31 mai 2004

### Admissibilité aux fins de placement pour les régimes enregistrés

Le Fonds est un placement admissible pour les REER, les FERR et les autres régimes enregistrés.\*

### Sous-conseiller\*\*

HSBC Global Asset Management (Hong Kong) Limited  
RAS de Hong Kong

\* Les rentiers d'un REER ou d'un FERR, les titulaires d'un CELI ou d'un REEI et les souscripteurs d'un REEE devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité afin de savoir si les parts du Fonds constitueraient un placement interdit compte tenu de leur situation personnelle.

\*\* Nous pouvons engager ou remplacer des sous-conseillers, ou modifier la répartition des actifs entre eux, en tout temps. Veuillez vous reporter à la rubrique Choix des sous-conseillers à la page 33. HSBC Global Asset Management (Hong Kong) Limited nous est apparentée, car elle est membre de notre groupe.

## Quels types de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental de ce Fonds est la croissance du capital à long terme, surtout au moyen de placements dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres et de titres liés à des titres de capitaux propres de sociétés ouvertes inscrites ou cotées officiellement à l'une des bourses de la République populaire de Chine, ainsi qu'au moyen de placements dans les titres de sociétés ouvertes qui ont un lien important avec la Chine en raison de leurs activités ou de

leurs investissements. Nous ne pouvons modifier l'objectif de placement fondamental du Fonds qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des porteurs de parts du Fonds tenue à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds investit surtout dans des titres de capitaux propres émis par de grandes sociétés faisant l'objet de négociations boursières fréquentes. Le portefeuille peut aussi comprendre des titres de petites sociétés bien choisies et des titres liés à des titres de capitaux propres, notamment des bons de souscription et des billets de participation chinois.

Le Fonds investit directement dans des titres cotés aux bourses de valeurs de la Chine (y compris celles de la RAS de Hong Kong) qui ont été créées et autorisées par les autorités réglementaires pertinentes, ainsi que dans les titres de sociétés cotées en bourse à l'extérieur de la Chine qui ont un lien important avec la Chine en raison de leurs activités ou de leurs investissements. En ce sens, le Fonds n'investit, en règle générale, dans des sociétés cotées en bourse à l'extérieur de la Chine que si elles sont détenues ou contrôlées par des intérêts chinois, ou que si une partie considérable de leurs gains, de leurs moyens de production, de leur chiffre d'affaires, de leur actif ou de leurs investissements sont situés en Chine ou proviennent de ce pays.

Le conseiller en placement du Fonds cherche à accroître la valeur du Fonds au moyen de la sélection d'actions, en choisissant des sociétés rentables dont les titres se négocient sous les valeurs moyennes.

Le Fonds peut détenir une partie de ses avoirs en trésorerie ou en équivalents de trésorerie.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut avoir recours à des dérivés lorsqu'ils sont conformes à ses objectifs de placement et qu'ils sont autorisés par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Fonds peut avoir recours à des dérivés tels les options, les contrats à terme standardisés, les options d'achat couvertes, les contrats à terme de gré à gré ainsi que d'autres instruments semblables à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Le Fonds peut utiliser ces instruments afin d'obtenir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à y investir directement. Le Fonds peut utiliser des dérivés dans le but de gérer les risques auxquels le portefeuille de placement est exposé. Le Fonds peut également utiliser les dérivés de la manière décrite à la rubrique Opérations sur dérivés qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

À titre de tactique défensive temporaire, le Fonds peut conserver une part de ses actifs dans des titres à revenu fixe à court terme canadiens et américains lorsque les marchés sont hautement volatils, afin de protéger le capital en attendant des conditions plus favorables.

Le Fonds peut, directement ou indirectement, c'est-à-dire par le recours à des dérivés, placer une partie importante ou même la totalité de son actif net dans les parts d'autres OPC ou fonds négociés en bourse, y compris des fonds gérés par nous ou par d'autres membres du Groupe HSBC. Le conseiller en placement du Fonds ne placera des sommes d'argent dans les parts d'autres fonds que si un tel placement est conforme aux objectifs de placement et aux stratégies de placement du Fonds. Ces placements seront choisis selon les mêmes critères que les autres placements faits par le Fonds. À la date du présent prospectus simplifié, l'intention actuelle n'est pas d'investir une partie importante de l'actif net du Fonds dans d'autres fonds. Toutefois, le conseiller en placement du Fonds pourrait le faire ultérieurement.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, comme le permettent les autorités canadiennes en valeurs mobilières, pour gagner un revenu supplémentaire. Pour obtenir plus de renseignements sur la façon dont le Fonds conclut ces types d'opérations, veuillez vous reporter à la rubrique Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

La stratégie de placement du Fonds peut faire en sorte que le conseiller en placement du Fonds achète et vende de façon active et fréquemment les placements sous-jacents du Fonds. Par conséquent, le Fonds pourrait avoir un taux de rotation des titres en portefeuille élevé. Plus le taux de rotation au cours d'un exercice est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont importants et, en supposant que le Fonds réalise des gains en capital à la vente de ces titres, plus la possibilité que l'investisseur reçoive des gains en capital imposables du Fonds au cours de l'exercice est élevée. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation des titres en portefeuille élevé et le rendement du Fonds.

Ce Fonds peut être exposé à un degré élevé de volatilité.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré et en tout temps.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Les risques principaux associés à un placement dans le Fonds en actions chinoises de la HSBC sont les suivants :

- ◆ risque lié à la concentration;
- ◆ risque lié au taux de change;
- ◆ risque lié aux marchés étrangers;
- ◆ risque lié au manque de liquidité;
- ◆ risque lié aux marchés;
- ◆ risque lié aux séries multiples de parts;
- ◆ risque lié aux titres;
- ◆ risque associé à un fait lié à la restriction de pertes fiscales.

Dans les 12 mois précédant le 18 novembre 2018, le Fonds a investi jusqu'à 10,25 % de sa valeur liquidative dans des actions d'Alibaba Group Holding Ltd. et jusqu'à 10,31 % de sa valeur liquidative dans des actions de Tencent Holdings Ltd. Veuillez vous reporter à la rubrique Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? pour une description du risque lié à la concentration.

Pour obtenir une explication complète de ces risques, veuillez vous reporter à la rubrique Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?

Si vous avez recours au service d'acquisition en dollars américains et souhaitez obtenir des explications détaillées à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique Services facultatifs – Service d'acquisition en dollars américains.

### **Qui devrait investir dans ce Fonds?**

Le Fonds convient aux investisseurs qui recherchent l'accroissement de leur capital à long terme et qui font des placements à long terme. Il s'adresse aux investisseurs qui ont une tolérance au risque élevée à l'égard de leur rendement. Ce Fonds ne convient pas aux investisseurs dont la tolérance au risque à l'égard de leur rendement est faible, faible à moyenne, moyenne ou moyenne à élevée ni à ceux qui investissent à court ou à moyen terme.

### **Politique en matière de distributions**

Le revenu de placement net et les gains en capital nets réalisés du Fonds, le cas échéant, sont distribués chaque année, en décembre, aux investisseurs qui détiennent des parts du

# Fonds en actions chinoises de la HSBC (suite)

Fonds le dernier jour ouvrable avant la date de distribution. Nous réinvestissons automatiquement les distributions du Fonds dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez au préalable que vous souhaitez les recevoir en espèces.

## Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Les renseignements suivants illustrent les frais pris en charge indirectement par les investisseurs qui font des placements dans les séries du Fonds pour lesquelles de tels renseignements sont disponibles. Ils vous aideront à faire la comparaison avec les frais d'un placement dans d'autres OPC. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les frais que vous payez, veuillez vous reporter à la rubrique Frais et charges et, en particulier, à la sous-rubrique Frais et charges payables directement par vous.

### Série investisseurs

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série investisseurs. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 2,61 % déduits à la fin de l'année.

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
27,41 \$	84,09 \$	143,36 \$	303,66 \$

### Série conseillers

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série conseillers. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 2,74 % déduits à la fin de l'année.

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
28,77 \$	88,16 \$	150,09 \$	316,80 \$

### Série privilèges

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série privilèges. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 2,04 % déduits à la fin de l'année.

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
21,42 \$	66,11 \$	113,40 \$	243,96 \$

### Série gestionnaires

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série gestionnaires. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 1,86 % déduits à la fin de l'année.

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
19,53 \$	60,39 \$	103,78 \$	224,37 \$

### Série institutions

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série institutions. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 0,17 % déduits à la fin de l'année.

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
1,79 \$	5,62 \$	9,83 \$	22,27 \$

## Détails du Fonds

---

### Type de fonds

Actions de nouveaux marchés

---

### Date de création du Fonds

Le 16 décembre 2008

---

### Nature des titres offerts

Parts de fiducie de série investisseurs, de série conseillers, de série privilèges, de série gestionnaires et de série institutions.

---

### Date de souscription initiale

Série investisseurs : le 26 octobre 2009  
Série conseillers : le 2 novembre 2009  
Série privilèges : le 14 juillet 2010  
Série gestionnaires : le 29 octobre 2009  
Série institutions : le 26 octobre 2009

---

### Admissibilité aux fins de placement pour les régimes enregistrés

Le Fonds est un placement admissible pour les REER, les FERR et les autres régimes enregistrés.\*

---

### Sous-conseiller\*\*

HSBC Global Asset Management (Hong Kong) Limited  
RAS de Hong Kong

\* Les rentiers d'un REER ou d'un FERR, les titulaires d'un CELI ou d'un REEI et les souscripteurs d'un REEE devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité afin de savoir si les parts du Fonds constitueraient un placement interdit compte tenu de leur situation personnelle.

\*\* Nous pouvons engager ou remplacer des sous-conseillers, ou modifier la répartition des actifs entre eux, en tout temps. Veuillez vous reporter à la rubrique Choix des sous-conseillers à la page 33. HSBC Global Asset Management (Hong Kong) Limited nous est apparentée, car elle est membre de notre groupe.

## Quels types de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental de ce Fonds est la croissance du capital à long terme, surtout au moyen de placements dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres et de titres liés à des titres de capitaux propres de sociétés ouvertes inscrites ou cotées officiellement à l'une des bourses de l'Inde, ainsi qu'au moyen de placements dans les titres de sociétés ouvertes situées à l'extérieur de l'Inde qui ont un lien important avec l'Inde en raison de leurs activités ou de leurs

investissements. Nous ne pouvons modifier l'objectif de placement fondamental du Fonds qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des porteurs de parts du Fonds tenue à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds investit surtout dans des titres de capitaux propres émis par de grandes sociétés et des sociétés de taille moyenne faisant l'objet de négociations boursières fréquentes. Le portefeuille peut aussi comprendre des titres de sociétés plus petites appropriées. Le Fonds peut investir dans des titres liés à des titres de capitaux propres, dont des bons de souscription, des certificats américains d'actions étrangères et des certificats internationaux d'actions étrangères.

Le Fonds investit directement dans des titres cotés aux bourses de valeurs de l'Inde qui ont été créés et autorisés par les autorités réglementaires pertinentes, ainsi que dans des titres de sociétés cotées en bourse à l'extérieur de l'Inde qui ont un lien important avec l'Inde en raison de leurs activités ou de leurs investissements. En ce sens, le Fonds n'investit, en règle générale, dans des sociétés cotées en bourse à l'extérieur de l'Inde que si elles sont détenues ou contrôlées par des intérêts indiens, ou que si une partie importante de leurs gains, de leurs moyens de production, de leur actif ou de leurs investissements sont situés en Inde ou proviennent de ce pays. En outre, le Fonds peut investir la totalité ou la quasi-totalité de son actif dans des titres de fonds négociés en bourse ou d'autres véhicules de placement à vocation particulière qui permettent au Fonds d'obtenir une exposition à ce type de placements, dans la mesure où ceux-ci sont autorisés aux termes des lois sur les valeurs mobilières applicables.

Le Fonds peut détenir une partie de ses avoirs en trésorerie ou en équivalents de trésorerie.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut avoir recours à des dérivés lorsqu'ils sont conformes à ses objectifs de placement et qu'ils sont autorisés par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Fonds peut avoir recours à des dérivés tels les options, les contrats à terme standardisés, les options d'achat couvertes, les contrats à terme de gré à gré ainsi que d'autres instruments semblables à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Le Fonds peut utiliser ces instruments afin d'obtenir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à y investir directement. Le Fonds peut utiliser des dérivés dans le but de gérer les risques auxquels le portefeuille de placement est exposé. Le Fonds peut égale-

# Fonds en actions indiennes de la HSBC (suite)

ment utiliser les dérivés de la manière décrite à la rubrique Opérations sur dérivés qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

À titre de tactique défensive temporaire, le Fonds peut conserver une part de ses actifs dans des titres à revenu fixe à court terme canadiens et américains lorsque les marchés sont hautement volatils, afin de protéger le capital en attendant des conditions plus favorables.

Le Fonds peut, directement ou indirectement, c'est-à-dire par le recours à des dérivés, placer une partie importante ou même la totalité de son actif net dans les parts d'autres OPC ou fonds négociés en bourse, y compris des fonds gérés par nous ou par d'autres membres du Groupe HSBC. Le conseiller en placement du Fonds ne placera des sommes d'argent dans les parts d'autres fonds que si un tel placement est conforme aux objectifs de placement et aux stratégies de placement du Fonds. Ces placements seront choisis selon les mêmes critères que les autres placements faits par le Fonds.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, comme le permettent les autorités canadiennes en valeurs mobilières, pour gagner un revenu supplémentaire. Pour obtenir plus de renseignements sur la façon dont le Fonds conclut ces types d'opérations, veuillez vous reporter à la rubrique Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

La stratégie de placement du Fonds peut obliger le conseiller en placement du Fonds à acheter et à vendre souvent les placements sous-jacents du Fonds, ce qui peut donner lieu à un taux de rotation élevé des titres en portefeuille du Fonds. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un Fonds est élevé au cours d'un exercice, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés et, si le Fonds devait réaliser des gains en capital par suite de la vente de ses titres, plus forte est la probabilité que l'investisseur reçoive du Fonds des gains en capital imposables au cours de ce même exercice. Un taux de rotation élevé des titres en portefeuille ne constitue pas une indication du rendement du Fonds.

Ce Fonds peut être exposé un degré élevé de volatilité.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré et en tout temps.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans le Fonds en actions indiennes de la HSBC sont les suivants :

- ◆ risque lié à la concentration;

- ◆ risque lié au taux de change;
- ◆ risque lié aux marchés étrangers;
- ◆ risque lié au manque de liquidité;
- ◆ risque lié aux marchés;
- ◆ risque lié aux séries multiples de parts;
- ◆ risque lié aux titres;
- ◆ risque associé à un fait lié à la restriction de pertes fiscales.

Dans les 12 mois précédant le 18 novembre 2018, le Fonds a investi jusqu'à 10,26 % de sa valeur liquidative dans des actions de HDFC Bank Ltd. et jusqu'à 10,41 % de sa valeur liquidative dans des actions de Infosys Ltd. Veuillez vous reporter à la rubrique Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? pour une description du risque lié à la concentration.

Pour obtenir une explication complète de ces risques, veuillez vous reporter à la rubrique Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?

Si vous avez recours au service d'acquisition en dollars américains et souhaitez obtenir des explications détaillées à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique Services facultatifs – Service d'acquisition en dollars américains.

## Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds convient aux investisseurs qui recherchent l'accroissement de leur capital à long terme et qui font des placements à long terme. Il s'adresse aux investisseurs qui ont une tolérance au risque élevée à l'égard de leur rendement. Ce Fonds ne convient pas aux investisseurs dont la tolérance au risque à l'égard de leur rendement est faible, faible à moyenne, moyenne ou moyenne à élevée ni à ceux qui investissent à court ou à moyen terme.

Étant donné que ce Fonds a un historique de rendement inférieur à 10 ans, un indice de référence a été utilisé pour compléter les rendements en vue d'établir le niveau de risque de placement, tel qu'il est décrit à la rubrique Classification du risque de placement et méthodologie. L'indice de référence utilisé est l'indice S&P/IFCI India (C\$). Cet indice mesure le rendement d'actions négociées en Inde.

## Politique en matière de distributions

Le revenu de placement net et les gains en capital nets réalisés du Fonds, le cas échéant, sont distribués chaque année, en décembre, aux investisseurs qui détiennent des parts du Fonds le dernier jour ouvrable avant la date de distribution.



## Fonds en actions indiennes de la HSBC (suite)

Nous réinvestissons automatiquement les distributions du Fonds dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez au préalable que vous souhaitez les recevoir en espèces.

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Les renseignements suivants illustrent les frais pris en charge indirectement par les investisseurs qui font des placements dans les séries du Fonds pour lesquelles de tels renseignements sont disponibles. Ils vous aideront à faire la comparaison avec les frais d'un placement dans d'autres OPC. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les frais que vous payez, veuillez vous reporter à la rubrique Frais et charges et, en particulier, à la sous-rubrique Frais et charges payables directement par vous.

#### Série investisseurs

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série investisseurs. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 3,27 %\* déduits à la fin de l'année.

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
34,34 \$	104,63 \$	177,14 \$	368,59 \$

#### Série conseillers

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série conseillers. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 3,36 %\* déduits à la fin de l'année.

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
35,28 \$	107,41 \$	181,67 \$	377,11 \$

#### Série privilèges

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série privilèges. Il suppose un

placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 2,76 %\* déduits à la fin de l'année.

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
28,98 \$	88,78 \$	151,12 \$	318,81 \$

#### Série gestionnaires

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série gestionnaires. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 2,24 %\* déduits à la fin de l'année.

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
23,52 \$	72,44 \$	124,00 \$	265,30 \$

#### Série institutions

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série institutions. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 0,87 %\* déduits à la fin de l'année.

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
9,14 \$	28,54 \$	49,56 \$	110,12 \$

\* Les ratios des frais de gestion ne comprennent pas certains frais auxquels nous avons renoncé ou que nous avons pris en charge, et que le Fonds aurait par ailleurs été tenu de payer. Le ratio des frais de gestion aurait été de 4,17 % pour la série investisseurs, de 5,79 % pour la série conseillers, de 3,75 % pour la série privilèges, de 4,57 % pour la série gestionnaires et de 3,55 % pour la série institutions sans cette renonciation ou cette prise en charge. Nous décidons à notre seul gré du montant des frais auxquels nous renonçons ou que nous prenons en charge, et nous pouvons mettre fin à cette mesure en tout temps.

# Fonds en titres des nouveaux marchés de la HSBC

---

## Détails du Fonds

---

### Type de fonds

Actions de nouveaux marchés

---

### Date de création du Fonds

Le 1<sup>er</sup> novembre 1994

---

### Nature des titres offerts

Parts de fiducie de série investisseurs, de série conseillers, de série privilèges, de série gestionnaires et de série institutions.

---

### Date de souscription initiale

Série investisseurs : le 1<sup>er</sup> novembre 1994

Série conseillers : le 15 juin 2004

Série privilèges : le 14 octobre 2010

Série gestionnaires : le 27 septembre 2007

Série institutions : le 27 mai 2004

---

### Admissibilité aux fins de placement pour les régimes enregistrés

Le Fonds est un placement admissible pour les REER, les FERR et les autres régimes enregistrés.\*

---

### Sous-conseiller\*\*

HSBC Global Asset Management (UK) Limited  
Londres, Royaume-Uni

\* Les rentiers d'un REER ou d'un FERR, les titulaires d'un CELI ou d'un REEI et les souscripteurs d'un REEE devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité afin de savoir si les parts du Fonds constitueraient un placement interdit compte tenu de leur situation personnelle.

\*\* Nous pouvons engager ou remplacer des sous-conseillers, ou modifier la répartition des actifs entre eux, en tout temps. Veuillez vous reporter à la rubrique Choix des sous-conseillers à la page 33. HSBC Global Asset Management (UK) Limited nous est apparentée, car elle est membre de notre groupe.

## Quels types de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental de ce Fonds est la croissance du capital à long terme surtout au moyen de placements dans des titres de capitaux propres de sociétés des marchés émergents d'importances diverses situées partout dans le monde, y compris dans des pays d'Amérique latine, comme le Brésil et le Mexique, des pays de l'Europe, comme la Russie et la Turquie, des pays du Moyen-Orient et de l'Afrique, comme Israël et l'Afrique du Sud, et des pays de l'Asie, comme

l'Indonésie et la Malaisie. Nous ne pouvons modifier l'objectif de placement fondamental du Fonds qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des porteurs de parts du Fonds tenue à cette fin.

## Stratégies de placement

Le Fonds investit surtout dans des actions négociées en bourse de sociétés menant principalement leurs activités dans les marchés et les économies en développement du monde, ce qui comprend les titres de sociétés qui sont situées dans des pays développés ou inscrites aux bourses de ces pays, mais qui ont un lien étroit avec les marchés émergents en raison de leurs activités commerciales ou de leurs investissements. Ainsi, le Fonds investit, en règle générale, dans des sociétés domiciliées ou cotées en bourse dans des pays ayant des marchés développés seulement si ces sociétés sont détenues ou contrôlées par des entités provenant des marchés émergents ou si une partie considérable de leurs profits, de leurs moyens de production, de leur chiffre d'affaires, de leurs actifs ou de leurs investissements sont situés ou réalisés dans ces pays ou en sont tirés.

Le Fonds est géré au moyen d'une approche de sélection d'actions ascendante (« bottom-up ») en privilégiant les aspects fondamentaux de la société. Plusieurs facteurs descendants (« top-down »), dont le contexte politique, la situation fiscale, l'inflation et la politique monétaire, sont pris en considération et pourraient influencer la composition du portefeuille et le contrôle des risques.

Le Fonds peut détenir une partie de ses avoirs en trésorerie ou en équivalents de trésorerie.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut avoir recours à des dérivés lorsqu'ils sont conformes à ses objectifs de placement et qu'ils sont autorisés par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Fonds peut avoir recours à des dérivés tels les options, les contrats à terme standardisés, les options d'achat couvertes, les contrats à terme de gré à gré ainsi que d'autres instruments semblables à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Le Fonds peut utiliser ces instruments afin d'obtenir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à y investir directement. Le Fonds peut utiliser des dérivés dans le but de gérer les risques auxquels le portefeuille de placement est exposé. Le Fonds peut également utiliser les dérivés de la manière décrite à la rubrique Opérations sur dérivés qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

À titre de tactique défensive temporaire, le Fonds peut conserver une part importante de ses actifs dans des titres à revenu fixe à court terme canadiens et américains lorsque les marchés sont hautement volatils, afin de protéger le capital en attendant des conditions plus favorables.

Le Fonds peut, directement ou indirectement, c'est-à-dire par le recours à des dérivés, placer une partie importante ou même la totalité de son actif net dans les parts d'autres OPC ou fonds négociés en bourse, y compris des fonds gérés par nous ou par d'autres membres du Groupe HSBC. Le conseiller en placement du Fonds ne placera des sommes d'argent dans les parts d'autres fonds que si un tel placement est conforme aux objectifs de placement et aux stratégies de placement du Fonds. Ces placements seront choisis selon les mêmes critères que les autres placements faits par le Fonds. À la date du présent prospectus simplifié, l'intention actuelle n'est pas d'investir une partie importante de l'actif net du Fonds dans d'autres fonds. Toutefois, le conseiller en placement du Fonds pourrait le faire ultérieurement.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, comme le permettent les autorités canadiennes en valeurs mobilières, pour gagner un revenu supplémentaire. Pour obtenir plus de renseignements sur la façon dont le Fonds conclut ces types d'opérations, veuillez vous reporter à la rubrique Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

La stratégie de placement du Fonds peut obliger le conseiller en placement du Fonds à acheter et à vendre souvent les placements sous-jacents du Fonds, ce qui peut donner lieu à un taux de rotation élevé des titres en portefeuille du Fonds. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille est élevé au cours d'un exercice, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés et, si le Fonds réalise des gains en capital par suite de la vente de ses titres, plus forte est la probabilité que l'investisseur reçoive du Fonds des gains en capital imposables au cours de ce même exercice. Un taux de rotation des titres en portefeuille élevé ne constitue pas une indication du rendement du Fonds.

Le Fonds peut être exposé à un degré élevé de volatilité.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré et en tout temps.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Les risques principaux associés à un placement dans le Fonds en titres des nouveaux marchés de la HSBC sont les suivants :

- ◆ risque lié au taux de change;
- ◆ risque lié aux marchés étrangers;
- ◆ risque lié aux rachats importants;
- ◆ risque lié au manque de liquidité;
- ◆ risque lié aux marchés;
- ◆ risque lié aux séries multiples de parts;
- ◆ risque lié aux titres;
- ◆ risque associé à un fait lié à la restriction de pertes fiscales.

Pour obtenir une explication complète de ces risques, veuillez vous reporter à la rubrique Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?

De plus, au 30 novembre 2018, trois porteurs de parts détenaient des parts du Fonds représentant environ 33,96 %, 24,14 % et 13,04 %, respectivement, de la valeur liquidative du Fonds. Ces porteurs de parts pourraient vendre leurs parts en tout temps. Si la totalité ou une grande partie de ces parts sont vendues, le Fonds pourrait devoir modifier son portefeuille considérablement pour pouvoir effectuer un rachat si important.

Si vous avez recours au service d'acquisition en dollars américains et souhaitez obtenir des explications détaillées à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique Services facultatifs – Service d'acquisition en dollars américains.

### **Qui devrait investir dans ce Fonds?**

Le Fonds convient aux investisseurs qui recherchent une appréciation de leur capital à long terme au moyen de placements dans des titres de capitaux propres émis par des sociétés sur des marchés autres que nord-américains. Il s'adresse aux investisseurs qui ont un horizon de placement à long terme et une tolérance au risque élevée à l'égard de leur rendement. Ce Fonds ne convient pas à ceux dont la tolérance au risque est faible, faible à moyenne, moyenne ou moyenne à élevée à l'égard de leur rendement ni à ceux qui investissent à court ou à moyen terme.

# Fonds en titres des nouveaux marchés de la HSBC (suite)

---

## Politique en matière de distributions

Le revenu de placement net et les gains en capital nets réalisés du Fonds, le cas échéant, sont distribués chaque année, en décembre, aux investisseurs qui détiennent des parts du Fonds le dernier jour ouvrable avant la date de distribution. Nous réinvestissons automatiquement les distributions du Fonds dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez au préalable que vous souhaitez les recevoir en espèces.

## Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Les renseignements suivants illustrent les frais pris en charge indirectement par les investisseurs qui font des placements dans les séries du Fonds pour lesquelles de tels renseignements sont disponibles. Ils vous aideront à faire la comparaison avec les frais d'un placement dans d'autres OPC. Les frais d'un placement dans des parts de série conseillers et de série gestionnaires du Fonds ne sont pas indiqués puisqu'aucune part de série conseillers ou de série gestionnaires du Fonds n'était en circulation au cours du dernier exercice du Fonds et qu'il n'existe aucun ratio des frais de gestion réel pour étayer un tel calcul. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les frais que vous payez, veuillez vous reporter à la rubrique Frais et charges et, en particulier, à la sous-rubrique Frais et charges payables directement par vous.

## Série investisseurs

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série investisseurs. Il suppose

un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 2,87 % déduits à la fin de l'année.

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
30,14 \$	92,21 \$	156,78 \$	329,77 \$

## Série privilèges

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série privilèges. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 2,54 % déduits à la fin de l'année.

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
26,67 \$	81,89 \$	139,72 \$	296,51 \$

## Série institutions

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série institutions. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 0,42 % déduits à la fin de l'année.

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
4,41 \$	13,84 \$	24,15 \$	54,34 \$

## Détails du Fonds

---

### Type de fonds

Actions de nouveaux marchés

---

### Date de création du Fonds

Le 16 décembre 2006

---

### Nature des titres offerts

Parts de fiducie de série investisseurs, de série conseillers, de série privilèges, de série gestionnaires et de série institutions.

---

### Date de souscription initiale

Série investisseurs : le 13 avril 2007

Série conseillers : le 12 avril 2007

Série privilèges : le 15 juin 2010

Série gestionnaires : le 17 avril 2007

Série institutions : le 9 avril 2007

---

### Admissibilité aux fins de placement pour les régimes enregistrés

Le Fonds est un placement admissible pour les REER, les FERR et les autres régimes enregistrés.\*

---

### Sous-conseiller\*\*

HSBC Global Asset Management (UK) Limited  
Londres, Royaume-Uni

\* Les rentiers d'un REER ou d'un FERR, les titulaires d'un CELI ou d'un REEI et les souscripteurs d'un REEE devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité afin de savoir si les parts du Fonds constitueraient un placement interdit compte tenu de leur situation personnelle.

\*\* Nous pouvons engager ou remplacer des sous-conseillers, ou modifier la répartition des actifs entre eux, en tout temps. Veuillez vous reporter à la rubrique Choix des sous-conseillers à la page 33. HSBC Global Asset Management (UK) Limited nous est apparentée, car elle est membre de notre groupe.

## Quels types de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental de ce Fonds est de procurer une croissance du capital à long terme au moyen de placements dans des titres de capitaux propres et des titres de capitaux propres connexes de sociétés choisies dans des pays où les marchés sont émergents. Nous ne pouvons modi-

fier l'objectif de placement fondamental du Fonds qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des porteurs de parts du Fonds tenue à cette fin.

## Stratégies de placement

Le Fonds investit surtout dans des titres de capitaux propres qui sont émis par de grandes sociétés situées ou qui exercent la majeure partie de leurs activités au Brésil, en Russie, en Inde et/ou en Chine (y compris le RAS de Hong Kong) (le « BRIC »). Le portefeuille peut également comprendre des titres de petites sociétés bien choisies et des titres liés à des titres de capitaux propres, notamment des bons de souscription et des billets de participation.

Le conseiller en placement du Fonds cherche à accroître la valeur du Fonds au moyen de la sélection d'actions, en choisissant des sociétés de qualité qui présentent une combinaison intéressante au chapitre de la rentabilité et de l'évaluation. Le conseiller en placement du Fonds pourrait effectuer des répartitions stratégiques entre les pays du BRIC et effectuer des surallocations ou des sous-allocations entre les pays du BRIC, au besoin.

Le Fonds peut détenir une partie de ses avoirs en trésorerie ou en équivalents de trésorerie.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut avoir recours à des dérivés lorsqu'ils sont conformes à ses objectifs de placement et qu'ils sont autorisés par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Fonds peut avoir recours à des dérivés tels les options, les contrats à terme standardisés, les options d'achat couvertes, les contrats à terme de gré à gré ainsi que d'autres instruments semblables à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Le Fonds peut utiliser ces instruments afin d'obtenir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à y investir directement. Le Fonds peut utiliser des dérivés dans le but de gérer les risques auxquels le portefeuille de placement est exposé. Le Fonds peut également utiliser les dérivés de la manière décrite à la rubrique Opérations sur dérivés qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

À titre de tactique défensive temporaire, le Fonds peut conserver une part de ses actifs dans des titres à revenu fixe à court terme canadiens et américains lorsque les marchés sont hautement volatils, afin de protéger le capital en attendant des conditions plus favorables.

Le Fonds peut, directement ou indirectement, c'est-à-dire par le recours à des dérivés, placer une partie importante ou même la totalité de son actif net dans les parts d'autres OPC ou fonds

# Fonds en actions BRIC de la HSBC (suite)

négoiés en bourse, y compris des fonds gérés par nous ou par d'autres membres du Groupe HSBC. Le conseiller en placement du Fonds ne placera des sommes d'argent dans les parts d'autres fonds que si un tel placement est conforme aux objectifs et stratégies de placement du Fonds. Ces placements seront choisis selon les mêmes critères que les autres placements faits par le Fonds. À la date du présent prospectus simplifié, l'intention actuelle n'est pas d'investir une partie importante de l'actif net du Fonds dans d'autres fonds. Toutefois, le conseiller en placement du Fonds pourrait le faire ultérieurement.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, comme le permettent les autorités canadiennes en valeurs mobilières, pour gagner un revenu supplémentaire. Pour obtenir plus de renseignements sur la façon dont le Fonds conclut ces types d'opérations, veuillez vous reporter à la rubrique Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

Le Fonds peut être exposé à un niveau élevé de volatilité.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré et en tout temps.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans le Fonds en actions BRIC de la HSBC sont les suivants :

- ◆ risque lié au taux de change;
- ◆ risque lié aux dérivés;
- ◆ risque lié aux marchés étrangers;
- ◆ risque lié au manque de liquidité;
- ◆ risque lié aux marchés;
- ◆ risque lié aux séries multiples de parts;
- ◆ risque lié aux titres;
- ◆ risque associé à un fait lié à la restriction de pertes fiscales.

Pour obtenir une explication complète de ces risques, veuillez vous reporter à la rubrique Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?

Si vous avez recours au service d'acquisition en dollars américains et souhaitez obtenir des explications détaillées à ce sujet, veuillez vous reporter à la rubrique Services facultatifs – Service d'acquisition en dollars américains.

## Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds convient aux investisseurs qui souhaitent accroître leur capital à long terme et qui font des placements à long terme. Il s'adresse aux investisseurs qui ont une tolérance au risque élevée à l'égard de leur rendement. Ce Fonds ne convient pas aux investisseurs dont la tolérance au risque à l'égard de leur rendement est faible, faible à moyenne, moyenne ou moyenne à élevée ni à ceux qui investissent à court ou à moyen terme.

## Politique en matière de distributions

Le revenu de placement net et les gains en capital nets réalisés du Fonds, le cas échéant, sont distribués chaque année, en décembre, aux investisseurs qui détiennent des parts du Fonds le dernier jour ouvrable avant la date de distribution. Nous réinvestissons automatiquement les distributions du Fonds dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez au préalable que vous souhaitez les recevoir en espèces.

## Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Les renseignements suivants illustrent les frais pris en charge indirectement par les investisseurs qui font des placements dans les séries du Fonds pour lesquelles de tels renseignements sont disponibles. Ils vous aideront à faire la comparaison avec les frais d'un placement dans d'autres OPC. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les frais que vous payez, veuillez vous reporter à la rubrique Frais et charges et, en particulier, à la sous-rubrique Frais et charges payables directement par vous.

## Série investisseurs

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série investisseurs. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 3,26 %\* déduits à la fin de l'année.

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
34,23 \$	104,32 \$	176,63 \$	367,64 \$



# Fonds en actions BRIC de la HSBC (suite)

## Série conseillers

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série conseillers. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 3,20 %\* déduits à la fin de l'année.

<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
33,60 \$	102,46 \$	173,60 \$	361,91 \$

## Série privilèges

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série privilèges. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 2,74 %\* déduits à la fin de l'année.

<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
28,77 \$	88,16 \$	150,09 \$	316,80 \$

## Série gestionnaires

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série gestionnaires. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel

total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 2,26 %\* déduits à la fin de l'année.

<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
23,73 \$	73,08 \$	125,05 \$	267,41 \$

## Série institutions

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série institutions. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 0,81 %\* déduits à la fin de l'année.

<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
8,51 \$	26,59 \$	46,20 \$	102,82 \$

\* Les ratios des frais de gestion ne comprennent pas certains frais auxquels nous avons renoncé ou que nous avons pris en charge, et que le Fonds aurait par ailleurs été tenu de payer. Le ratio des frais de gestion aurait été de 3,38 % pour la série investisseurs, de 3,73 % pour la série conseillers, de 3,06 % pour la série privilèges, de 3,59 % pour la série gestionnaires et de 0,94 % pour la série institutions sans cette renonciation ou cette prise en charge. Nous décidons à notre seul gré du montant des frais auxquels nous renonçons ou que nous prenons en charge, et nous pouvons mettre fin à cette mesure en tout temps.

# Fonds conservateur diversifié Sélection mondiale de la HSBC

---

## Détails du Fonds

---

### Type de fonds

Équilibré de revenu fixe canadien

---

### Date de création du Fonds

Le 16 décembre 2004

---

### Nature des titres offerts

Parts de fiducie de série investisseurs, de série conseillers, de série gestionnaires et de série institutions.

---

### Date de souscription initiale

Série investisseurs : le 29 août 2005

Série conseillers : le 23 janvier 2007

Série gestionnaires : le 16 décembre 2005

Série institutions : le 1<sup>er</sup> décembre 2013

---

### Admissibilité aux fins de placement pour les régimes enregistrés

Le Fonds est un placement admissible pour les REER, les FERR et les autres régimes enregistrés.\*

\* Les rentiers d'un REER ou d'un FERR, les titulaires d'un CELI ou d'un REEI et les souscripteurs d'un REEE devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité afin de savoir si les parts du Fonds constitueraient un placement interdit compte tenu de leur situation personnelle.

## Quels types de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental de ce Fonds est de fournir aux investisseurs un portefeuille de placements diversifié dans plusieurs catégories d'actifs offrant surtout la préservation du capital et un revenu en intérêt ainsi qu'un certain potentiel de croissance du capital à long terme allant de faible à modérée en investissant surtout dans des parts d'autres Fonds. Nous ne pouvons modifier l'objectif de placement fondamental du Fonds qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des porteurs de parts du Fonds tenue à cette fin.

### Stratégies de placement

La principale stratégie de placement du conseiller en placement du Fonds est d'établir des stratégies de répartition par catégorie d'actifs. Le conseiller en placement peut également, à son gré, avoir recours à une approche complémentaire de répartition stratégique de l'actif.

Le Fonds vise en général une composition de l'actif stratégique s'établissant comme suit : 0 % à 17 % d'espèces et d'instruments du marché monétaire, 55 % à 75 % de titres à revenu fixe, 6 % à 26 % d'actions canadiennes et 2 % à 22 % d'actions étrangères. Le conseiller en placement du Fonds peut gérer activement les actifs du Fonds à l'intérieur de ces fourchettes de composition de l'actif stratégique. De plus, nous pouvons modifier les fourchettes de composition de l'actif stratégique à l'occasion, à notre appréciation.

Le Fonds investit surtout dans des parts d'autres Fonds, mais il peut aussi investir dans des OPC gérés par des tiers qui sont des sociétés de gestion et dans des parts de fonds négociés en bourse. Le conseiller en placement du Fonds, à son gré, répartit les actifs parmi les fonds sous-jacents à l'intérieur de la composition de l'actif optimale du Fonds.

Le conseiller en placement du Fonds peut, à son gré, modifier le pourcentage des avoirs de tout fonds sous-jacent et ajouter ou retirer tout fonds sous-jacent.

Le Fonds peut détenir une partie de ses avoirs en trésorerie ou en équivalents de trésorerie.

Le Fonds peut investir directement jusqu'à 40 % de son actif net dans des titres étrangers; toutefois, comme le Fonds a l'intention d'investir principalement dans des titres d'autres OPC qui peuvent eux-mêmes investir dans des titres étrangers, son exposition réelle aux placements dans des titres étrangers peut excéder ce pourcentage.

Le Fonds peut avoir recours à des dérivés lorsqu'ils sont conformes à ses objectifs de placement et qu'ils sont autorisés par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Fonds peut avoir recours à des dérivés tels les options, les contrats à terme standardisés, les options d'achat couvertes, les contrats à terme de gré à gré ainsi que d'autres instruments semblables à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Le Fonds peut utiliser ces instruments afin d'obtenir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à y investir directement. Le Fonds peut utiliser des dérivés dans le but de gérer les risques auxquels le portefeuille de placement est exposé. Le Fonds peut également utiliser les dérivés de la manière décrite à la rubrique Opérations sur dérivés qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, comme le permettent les autorités canadiennes en valeurs mobilières, pour gagner un revenu supplémentaire. Pour obtenir plus de renseignements sur la façon dont le Fonds conclut ces types d'opé-

# Fonds conservateur diversifié Sélection mondiale de la HSBC (suite)

rations, veuillez vous reporter à la rubrique Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré et en tout temps.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans le Fonds conservateur diversifié Sélection mondiale de la HSBC sont les suivants :

- ◆ risque lié à la répartition de l'actif;
- ◆ risque lié à la concentration;
- ◆ risque lié au crédit;
- ◆ risque lié au taux de change;
- ◆ risque lié aux marchés étrangers;
- ◆ risque lié aux fonds de fonds;
- ◆ risque lié aux taux d'intérêt;
- ◆ risque lié aux marchés;
- ◆ risque lié aux séries multiples de parts;
- ◆ risque lié aux titres;
- ◆ risque associé à un fait lié à la restriction de pertes fiscales.

Dans les 12 mois précédant le 18 novembre 2018, le Fonds a investi jusqu'à 17,11 % de sa valeur liquidative dans le Fonds en prêts hypothécaires de la HSBC, jusqu'à 10,73 %, dans le Fonds de dividendes de la HSBC, jusqu'à 41,37 %, dans le Fonds en obligations canadiennes de la HSBC et jusqu'à 11,38 %, dans le Fonds en actions internationales de la HSBC. Veuillez vous reporter à la rubrique Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? pour une description du risque lié à la concentration.

Pour obtenir une explication complète de ces risques, veuillez vous reporter à la rubrique Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?

## Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds convient aux investisseurs qui veulent un revenu et un intérêt ainsi qu'un certain potentiel de croissance du capital à long terme allant de faible à modérée. Il s'adresse aux inves-

tisseurs qui ont un horizon de placement à moyen terme et une tolérance au risque à l'égard de leur rendement faible. Ce Fonds ne convient pas aux investisseurs qui investissent à court terme.

## Politique en matière de distributions

Le revenu de placement net et les gains en capital nets réalisés du Fonds, le cas échéant, sont distribués chaque année, en décembre, aux investisseurs qui détiennent des parts du Fonds le dernier jour ouvrable avant la date de distribution. Nous réinvestissons automatiquement les distributions du Fonds dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez au préalable que vous souhaitez les recevoir en espèces.

## Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Les renseignements suivants illustrent les frais pris en charge indirectement par les investisseurs qui font des placements dans les séries du Fonds pour lesquelles de tels renseignements sont disponibles. Ils vous aideront à faire la comparaison avec les frais d'un placement dans d'autres OPC. Les frais d'un placement dans des parts de série conseillers ne sont pas indiqués puisqu'aucune part de série conseillers du Fonds n'était en circulation au cours du dernier exercice et qu'il n'existe aucun ratio des frais de gestion réel pour étayer un tel calcul. Les frais d'un placement dans des parts de série gestionnaires ne sont pas indiqués puisque, en date du présent prospectus simplifié, aucune part de série gestionnaires du Fonds n'avait été émise et qu'il n'existe aucun ratio des frais de gestion réel pour étayer un tel calcul. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les frais que vous payez, veuillez vous reporter à la rubrique Frais et charges et, en particulier, à la sous-rubrique Frais et charges payables directement par vous.

## Série investisseurs

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série investisseurs. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 1,70 % déduits à la fin de l'année.

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
17,85 \$	55,29 \$	95,18 \$	206,67 \$

## Série institutions

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série institutions. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 0,97 %\* déduits à la fin de l'année.

<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
10,19 \$	31,79 \$	55,14 \$	122,18 \$

\* Le ratio des frais de gestion ne comprend pas certains frais auxquels nous avons renoncé ou que nous avons pris en charge, et

que le Fonds aurait par ailleurs été tenu de payer. Le ratio des frais de gestion aurait été de 1,30 % pour la série institutions sans cette renonciation ou cette prise en charge. Nous décidons à notre seul gré du montant des frais auxquels nous renonçons ou que nous prenons en charge, et nous pouvons mettre fin à cette mesure en tout temps.

## Détails du Fonds

---

### Type de fonds

Équilibré de revenu fixe canadien

---

### Date de création du Fonds

Le 16 décembre 2004

---

### Nature des titres offerts

Parts de fiducie de série investisseurs, de série conseillers, de série gestionnaires et de série institutions.

---

### Date de souscription initiale

Série investisseurs : le 29 août 2005

Série conseillers : le 9 décembre 2010

Série gestionnaires : le 16 décembre 2005

Série institutions : le 16 décembre 2005

---

### Admissibilité aux fins de placement pour les régimes enregistrés

Le Fonds est un placement admissible pour les REER, les FERR et les autres régimes enregistrés.\*

\* Les rentiers d'un REER ou d'un FERR, les titulaires d'un CELI ou d'un REEI et les souscripteurs d'un REEE devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité afin de savoir si les parts du Fonds constitueraient un placement interdit compte tenu de leur situation personnelle.

## Quels types de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental de ce Fonds est de fournir aux investisseurs un portefeuille de placements diversifié dans plusieurs catégories d'actifs offrant une préservation du capital modérée et un revenu en intérêt ainsi qu'un potentiel de croissance du capital à long terme modérée en investissant surtout dans des parts d'autres Fonds. Nous ne pouvons modifier l'objectif de placement fondamental du Fonds qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des porteurs de parts du Fonds tenue à cette fin.

### Stratégies de placement

La principale stratégie de placement du conseiller en placement du Fonds est d'établir des stratégies de répartition par catégories d'actifs. Le conseiller en placement peut également, à son gré, avoir recours à une approche complémentaire de répartition stratégique de l'actif.

Le Fonds vise en général une composition de l'actif stratégique s'établissant comme suit : 0 % à 15 % d'espèces et d'instruments du marché monétaire, 42 % à 62 % de titres à revenu fixe, 12,5 % à 32,5 % d'actions canadiennes et 10,5 % à 30,5 % d'actions étrangères. Le conseiller en placement du Fonds peut gérer activement les actifs du Fonds à l'intérieur de ces fourchettes de composition de l'actif stratégique. De plus, nous pouvons modifier les fourchettes de composition de l'actif stratégique à l'occasion, à notre appréciation.

Le Fonds investit surtout dans des parts d'autres Fonds, mais il peut aussi investir dans des OPC gérés par des tiers qui sont des sociétés de gestion et dans les parts de fonds négociés en bourse. Le conseiller en placement du Fonds, à son gré, répartit les actifs parmi les fonds sous-jacents à l'intérieur de la composition de l'actif optimale du Fonds.

Le conseiller en placement du Fonds peut, à son gré, modifier le pourcentage des avoirs de tout fonds sous-jacent et ajouter ou retirer tout fonds sous-jacent.

Le Fonds peut détenir une partie de ses avoirs en trésorerie ou en équivalents de trésorerie.

Le Fonds peut investir directement jusqu'à 50 % de son actif net dans des titres étrangers; toutefois, comme le Fonds a l'intention d'investir principalement dans des titres d'autres OPC qui peuvent eux-mêmes investir dans des titres étrangers, son exposition réelle aux placements dans des titres étrangers peut excéder ce pourcentage.

Le Fonds peut avoir recours à des dérivés lorsqu'ils sont conformes à ses objectifs de placement et qu'ils sont autorisés par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Fonds peut avoir recours à des dérivés tels les options, les contrats à terme standardisés, les options d'achat couvertes, les contrats à terme de gré à gré ainsi que d'autres instruments semblables à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Le Fonds peut utiliser ces instruments afin d'obtenir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à y investir directement. Le Fonds peut utiliser des dérivés dans le but de gérer les risques auxquels le portefeuille de placement est exposé. Le Fonds peut également utiliser les dérivés de la manière décrite à la rubrique Opérations sur dérivés qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, comme le permettent les autorités canadiennes en valeurs mobilières, pour gagner un revenu supplémentaire. Pour obtenir plus de renseignements sur la façon dont le Fonds conclut ces types d'opé-

# Fonds conservateur modéré diversifié Sélection mondiale de la HSBC (suite)

rations, veuillez vous reporter à la rubrique Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré et en tout temps.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans le Fonds conservateur modéré diversifié Sélection mondiale de la HSBC sont les suivants :

- ◆ risque lié à la répartition de l'actif;
- ◆ risque lié à la concentration;
- ◆ risque lié au crédit;
- ◆ risque lié au taux de change;
- ◆ risque lié aux marchés étrangers;
- ◆ risque lié aux fonds de fonds;
- ◆ risque lié aux taux d'intérêt;
- ◆ risque lié aux marchés;
- ◆ risque lié aux séries multiples de parts;
- ◆ risque lié aux titres;
- ◆ risque associé à un fait lié à la restriction de pertes fiscales.

Dans les 12 mois précédant le 18 novembre 2018, le Fonds a investi jusqu'à 12,18 % de sa valeur liquidative dans le Fonds en actions de la HSBC, jusqu'à 14,35 %, dans le Fonds en prêts hypothécaires de la HSBC, jusqu'à 12,04 %, dans le Fonds de dividendes de la HSBC, jusqu'à 31,17 %, dans le Fonds en obligations canadiennes de la HSBC et jusqu'à 18,76 %, dans le Fonds en actions internationales de la HSBC. Veuillez vous reporter à la rubrique Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif pour une description du risque lié à la concentration.

Pour obtenir une explication complète de ces risques, veuillez vous reporter à la rubrique Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?

## Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds convient aux investisseurs qui veulent générer un revenu en intérêt ainsi qu'un potentiel de croissance du capital à long terme modérée. Il s'adresse aux investisseurs qui ont un horizon de placement à moyen terme et une tolérance au risque à l'égard de leur rendement faible à moyenne. Ce

Fonds ne convient pas aux investisseurs dont la tolérance au risque à l'égard de leur rendement est faible ni à ceux qui investissent à court terme.

## Politique en matière de distributions

Le revenu de placement net et les gains en capital nets réalisés du Fonds, le cas échéant, sont distribués chaque année, en décembre, aux investisseurs qui détiennent des parts du Fonds le dernier jour ouvrable avant la date de distribution. Nous réinvestissons automatiquement les distributions du Fonds dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez au préalable que vous souhaitez les recevoir en espèces.

## Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Les renseignements suivants illustrent les frais pris en charge indirectement par les investisseurs qui font des placements dans les séries du Fonds pour lesquelles de tels renseignements sont disponibles. Ils vous aideront à faire la comparaison avec les frais d'un placement dans d'autres OPC. Les frais d'un placement dans des parts de série gestionnaires ne sont pas indiqués puisque, en date du présent prospectus simplifié, aucune part de série gestionnaires du Fonds n'avait été émise et qu'il n'existe aucun ratio des frais de gestion réel pour étayer un tel calcul. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les frais que vous payez, veuillez vous reporter à la rubrique Frais et charges et, en particulier, à la sous-rubrique Frais et charges payables directement par vous.

## Série investisseurs

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série investisseurs. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 1,69 % déduits à la fin de l'année.

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
17,75 \$	54,97 \$	94,64 \$	205,55 \$



# Fonds conservateur modéré diversifié Sélection mondiale de la HSBC (suite)

---

## Série conseillers

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série conseillers. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 1,62 % déduits à la fin de l'année.

<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
17,01 \$	52,73 \$	90,85 \$	197,71 \$

## Série institutions

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série institutions. Il suppose

un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 0,58 %\* déduits à la fin de l'année.

<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
6,09 \$	19,08 \$	33,24 \$	74,46 \$

\* Le ratio des frais de gestion ne comprend pas certains frais auxquels nous avons renoncé ou que nous avons pris en charge, et que le Fonds aurait par ailleurs été tenu de payer. Le ratio des frais de gestion aurait été de 0,61 % pour la série institutions sans cette renonciation ou cette prise en charge. Nous décidons à notre seul gré du montant des frais auxquels nous renonçons ou que nous prenons en charge, et nous pouvons mettre fin à cette mesure en tout temps.

# Fonds équilibré diversifié Sélection mondiale de la HSBC

---

## Details du Fonds

---

### Type de fonds

Équilibré neutre international

---

### Date de création du Fonds

Le 16 décembre 2004

---

### Nature des titres offerts

Parts de fiducie de série investisseurs, de série conseillers, de série gestionnaires et de série institutions.

---

### Date de souscription initiale

Série investisseurs : le 29 août 2005

Série conseillers : le 10 décembre 2010

Série gestionnaires : le 16 décembre 2005

Série institutions : le 24 décembre 2013

---

### Admissibilité aux fins de placement pour les régimes enregistrés

Le Fonds est un placement admissible pour les REER, les FERR et les autres régimes enregistrés.\*

\* Les rentiers d'un REER ou d'un FERR, les titulaires d'un CELI ou d'un REEI et les souscripteurs d'un REEE devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité afin de savoir si les parts du Fonds constitueraient un placement interdit compte tenu de leur situation personnelle.

## Quels types de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental de ce Fonds est de fournir aux investisseurs un portefeuille de placements diversifié dans plusieurs catégories d'actifs offrant un équilibre entre le revenu et la possibilité de croissance du capital à long terme en investissant surtout dans des parts d'autres Fonds. Nous ne pouvons modifier l'objectif de placement fondamental du Fonds qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des porteurs de parts du Fonds tenue à cette fin.

### Stratégies de placement

La principale stratégie de placement du conseiller en placement du Fonds est d'établir des stratégies de répartition par catégories d'actifs. Le conseiller en placement peut également, à son gré, avoir recours à une approche complémentaire de répartition stratégique de l'actif.

Le Fonds vise en général une composition de l'actif stratégique s'établissant comme suit : 0 % à 15 % d'espèces et d'instruments du marché monétaire, 23 % à 43 % de titres à revenu fixe, 20 % à 40 % d'actions canadiennes et 22 % à 42 % d'actions étrangères. Le conseiller en placement du Fonds peut gérer activement les actifs du Fonds à l'intérieur de ces fourchettes de composition de l'actif stratégique. De plus, nous pouvons modifier les fourchettes de composition de l'actif stratégique à l'occasion, à notre appréciation.

Le Fonds investit surtout dans des parts d'autres Fonds, mais il peut aussi investir dans des OPC gérés par des tiers qui sont des sociétés de gestion ou dans les parts de fonds négociés en bourse. Le conseiller en placement du Fonds, à son gré, répartit les actifs parmi les fonds sous-jacents à l'intérieur de la composition de l'actif optimale du Fonds.

Le conseiller en placement du Fonds peut, à son gré, modifier le pourcentage des avoirs de tout fonds sous-jacent et ajouter ou retirer tout fonds sous-jacent.

Le Fonds peut détenir une partie de ses avoirs en trésorerie ou en équivalents de trésorerie.

Le Fonds peut investir directement jusqu'à 60 % de son actif net dans des titres étrangers; toutefois, comme le Fonds a l'intention d'investir principalement dans des titres d'autres OPC qui peuvent eux-mêmes investir dans des titres étrangers, son exposition réelle aux placements dans des titres étrangers peut excéder ce pourcentage.

Le Fonds peut avoir recours à des dérivés lorsqu'ils sont conformes à ses objectifs de placement et qu'ils sont autorisés par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Fonds peut avoir recours à des dérivés tels les options, les contrats à terme standardisés, les options d'achat couvertes, les contrats à terme de gré à gré ainsi que d'autres instruments semblables à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Le Fonds peut utiliser ces instruments afin d'obtenir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à y investir directement. Le Fonds peut utiliser des dérivés dans le but de gérer les risques auxquels le portefeuille de placement est exposé. Le Fonds peut également utiliser les dérivés de la manière décrite à la rubrique Opérations sur dérivés qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, comme le permettent les autorités canadiennes en valeurs mobilières, pour gagner un revenu supplémentaire. Pour obtenir plus de renseignements sur la façon dont le Fonds conclut ces types d'opé-

# Fonds équilibré diversifié Sélection mondiale de la HSBC (suite)

rations, veuillez vous reporter à la rubrique Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré et en tout temps.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans le Fonds équilibré diversifié Sélection mondiale de la HSBC sont les suivants :

- ◆ risque lié à la répartition de l'actif;
- ◆ risque lié à la concentration;
- ◆ risque lié au crédit;
- ◆ risque lié au taux de change;
- ◆ risque lié aux marchés étrangers;
- ◆ risque lié aux fonds de fonds;
- ◆ risque lié aux taux d'intérêt;
- ◆ risque lié aux marchés;
- ◆ risque lié aux séries multiples de parts;
- ◆ risque lié aux titres;
- ◆ risque associé à un fait lié à la restriction de pertes fiscales.

Dans les 12 mois précédant le 18 novembre 2018, le Fonds a investi jusqu'à 23,39 % de sa valeur liquidative dans le Fonds en actions de la HSBC, jusqu'à 20,41 %, dans le Fonds en obligations canadiennes de la HSBC et jusqu'à 29,30 %, dans le Fonds en actions internationales de la HSBC. Veuillez vous reporter à la rubrique Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? pour une description du risque lié à la concentration.

Pour obtenir une explication complète de ces risques, veuillez vous reporter à la rubrique Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?

## Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds convient aux investisseurs qui veulent l'équilibre entre un revenu en intérêt et la croissance de leur capital à long terme. Il s'adresse aux investisseurs qui ont un horizon de placement à moyen terme et une tolérance au risque à l'égard

de leur rendement faible à moyenne. Ce Fonds ne convient pas aux investisseurs dont la tolérance au risque à l'égard de leur rendement est faible ni à ceux qui investissent à court terme.

## Politique en matière de distributions

Le revenu de placement net et les gains en capital nets réalisés du Fonds, le cas échéant, sont distribués chaque année, en décembre, aux investisseurs qui détiennent des parts du Fonds le dernier jour ouvrable avant la date de distribution. Nous réinvestissons automatiquement les distributions du Fonds dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez au préalable que vous souhaitez les recevoir en espèces.

## Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Les renseignements suivants illustrent les frais pris en charge indirectement par les investisseurs qui font des placements dans les séries du Fonds pour lesquelles de tels renseignements sont disponibles. Ils vous aideront à faire la comparaison avec les frais d'un placement dans d'autres OPC. Les frais d'un placement dans des parts de série gestionnaires ne sont pas indiqués puisqu'aucune part de série gestionnaires du Fonds n'était en circulation au cours du dernier exercice et qu'il n'existe aucun ratio des frais de gestion réel pour étayer un tel calcul. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les frais que vous payez, veuillez vous reporter à la rubrique Frais et charges et, en particulier, à la sous-rubrique Frais et charges payables directement par vous.

## Série investisseurs

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série investisseurs. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 1,90 % déduits à la fin de l'année.

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
19,95 \$	61,67 \$	105,93 \$	228,76 \$

# Fonds équilibré diversifié Sélection mondiale de la HSBC (suite)

---

## Série conseillers

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série conseillers. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 2,09 % déduits à la fin de l'année.

<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
21,95 \$	67,70 \$	116,06 \$	249,33 \$

## Série institutions

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série institutions. Il suppose

un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 0,51 %\* déduits à la fin de l'année.

<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
5,36 \$	16,79 \$	29,27 \$	65,69 \$

\* Le ratio des frais de gestion ne comprend pas certains frais auxquels nous avons renoncé ou que nous avons pris en charge, et que le Fonds aurait par ailleurs été tenu de payer. Le ratio des frais de gestion aurait été de 1,37 % pour la série institutions sans cette renonciation ou cette prise en charge. Nous décidons à notre seul gré du montant des frais auxquels nous renonçons ou que nous prenons en charge, et nous pouvons mettre fin à cette mesure en tout temps.

# Fonds de croissance diversifié Sélection mondiale de la HSBC

---

## Détails du Fonds

---

### Type de fonds :

Équilibré d'actions internationales

---

### Date de création du Fonds :

Le 16 décembre 2004

---

### Nature des titres offerts :

Parts de fiducie de série investisseurs, de série conseillers, de série gestionnaires et de série institutions.

---

### Date de souscription initiale :

Série investisseurs : le 29 août 2005

Série conseillers : le 5 janvier 2007

Série gestionnaires : le 5 mars 2009

Série institutions : le 28 mars 2014

---

### Admissibilité aux fins de placement pour les régimes enregistrés

Le Fonds est un placement admissible pour les REER, les FERR et les autres régimes enregistrés.\*

\* Les rentiers d'un REER ou d'un FERR, les titulaires d'un CELI ou d'un REEI et les souscripteurs d'un REEE devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité afin de savoir si les parts du Fonds constitueraient un placement interdit compte tenu de leur situation personnelle.

## Quels types de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental de ce Fonds est de fournir aux investisseurs un portefeuille de placements diversifié dans plusieurs catégories d'actifs offrant une possibilité de croissance du capital à long terme avec un revenu faible à modéré en investissant surtout dans des parts d'autres Fonds. Nous ne pouvons modifier l'objectif de placement fondamental du Fonds qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des porteurs de parts du Fonds tenue à cette fin.

### Stratégies de placement

La principale stratégie de placement du conseiller en placement du Fonds est d'établir des stratégies de répartition par catégories d'actifs. Le conseiller en placement peut également, à son gré, avoir recours à une approche complémentaire de répartition stratégique de l'actif.

Le Fonds vise en général une composition de l'actif stratégique du Fonds s'établissant comme suit : 0 % à 10 % d'espèces et d'instruments du marché monétaire, 13 % à 33 % de titres à revenu fixe, 21 % à 41 % d'actions canadiennes et 36 % à 56 % d'actions étrangères. Le conseiller en placement du Fonds peut gérer activement les actifs du Fonds à l'intérieur de ces fourchettes de composition de l'actif stratégique. De plus, nous pouvons modifier les fourchettes de composition de l'actif stratégique à l'occasion, à notre appréciation.

Le Fonds investit surtout dans des parts d'autres Fonds, mais il peut aussi investir dans des OPC gérés par des tiers qui sont des sociétés de gestion et dans les parts de fonds négociés en bourse. Le conseiller en placement du Fonds, à son gré, répartit les actifs parmi les fonds sous-jacents à l'intérieur de la composition de l'actif optimale du Fonds.

Le conseiller en placement du Fonds peut, à son gré, modifier le pourcentage des avoirs de tout fonds sous-jacent et ajouter ou retirer tout fonds sous-jacent.

Le Fonds peut détenir une partie de ses avoirs en trésorerie ou en équivalents de trésorerie.

Le Fonds peut investir directement jusqu'à 70 % de son actif net dans des titres étrangers; toutefois, comme le Fonds a l'intention d'investir principalement dans des titres d'autres OPC qui peuvent eux-mêmes investir dans des titres étrangers, son exposition réelle aux placements dans des titres étrangers peut excéder ce pourcentage.

Le Fonds peut avoir recours à des dérivés lorsqu'ils sont conformes à ses objectifs de placement et qu'ils sont autorisés par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Fonds peut avoir recours à des dérivés tels les options, les contrats à terme standardisés, les options d'achat couvertes, les contrats à terme de gré à gré ainsi que d'autres instruments semblables à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Le Fonds peut utiliser ces instruments afin d'obtenir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à y investir directement. Le Fonds peut utiliser des dérivés dans le but de gérer les risques auxquels le portefeuille de placement est exposé. Le Fonds peut également utiliser les dérivés de la manière décrite à la rubrique Opérations sur dérivés qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, comme le permettent les autorités canadiennes en valeurs mobilières, pour gagner un revenu supplémentaire. Pour obtenir plus de renseignements sur la façon dont le Fonds conclut ces types d'opé-

rations, veuillez vous reporter à la rubrique Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré et en tout temps.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans le Fonds de croissance diversifié Sélection mondiale de la HSBC sont les suivants :

- ◆ risque lié à la répartition de l'actif;
- ◆ risque lié à la concentration;
- ◆ risque lié au crédit;
- ◆ risque lié au taux de change;
- ◆ risque lié aux marchés étrangers;
- ◆ risque lié aux fonds de fonds;
- ◆ risque lié aux taux d'intérêt;
- ◆ risque lié aux marchés;
- ◆ risque lié aux séries multiples de parts;
- ◆ risque lié aux titres;
- ◆ risque associé à un fait lié à la restriction de pertes fiscales.

Dans les 12 mois précédant le 18 novembre 2018, le Fonds a investi jusqu'à 29,97 % de sa valeur liquidative dans le Fonds en actions de la HSBC, jusqu'à 10,06 %, dans le Fonds en obligations canadiennes de la HSBC et jusqu'à 42,03 %, dans le Fonds en actions internationales de la HSBC. Veuillez vous reporter à la rubrique Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? pour une description du risque lié à la concentration.

Pour obtenir une explication complète de ces risques, veuillez vous reporter à la rubrique Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?

## Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds convient aux investisseurs qui veulent la croissance à long terme de leur capital et un revenu en intérêt de faible à modéré. Il s'adresse aux investisseurs qui ont un horizon de placement à long terme et une tolérance au risque à l'égard de leur rendement faible à moyenne. Ce Fonds ne convient

pas aux investisseurs dont la tolérance au risque à l'égard de leur rendement est faible ni à ceux qui investissent à court ou à moyen terme.

## Politique en matière de distributions

Le revenu de placement net et les gains en capital nets réalisés du Fonds, le cas échéant, sont distribués chaque année, en décembre, aux investisseurs qui détiennent des parts du Fonds le dernier jour ouvrable avant la date de distribution. Nous réinvestissons automatiquement les distributions du Fonds dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez au préalable que vous souhaitez les recevoir en espèces.

## Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Les renseignements suivants illustrent les frais pris en charge indirectement par les investisseurs qui font des placements dans les séries du Fonds pour lesquelles de tels renseignements sont disponibles. Ils vous aideront à faire la comparaison avec les frais d'un placement dans d'autres OPC. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les frais que vous payez, veuillez vous reporter à la rubrique Frais et charges et, en particulier, à la sous-rubrique Frais et charges payables directement par vous.

### Série investisseurs

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série investisseurs. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 2,17 % déduits à la fin de l'année.

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
22,79 \$	70,23 \$	120,30 \$	257,88 \$

### Série conseillers

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série conseillers. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 2,58 %\* déduits à la fin de l'année.

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
27,09 \$	83,15 \$	141,80 \$	300,61 \$



# Fonds de croissance diversifié Sélection mondiale de la HSBC (suite)

---

## Série gestionnaires

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série gestionnaires. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 1,26 % déduits à la fin de l'année.

<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
13,23 \$	41,17 \$	71,20 \$	156,48 \$

## Série institutions

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série institutions. Il suppose

un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 0,39 %\* déduits à la fin de l'année.

<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
4,10 \$	12,86 \$	22,44 \$	50,53 \$

\* Les ratios des frais de gestion ne comprennent pas certains frais auxquels nous avons renoncé ou que nous avons pris en charge, et que le Fonds aurait par ailleurs été tenu de payer. Le ratio des frais de gestion aurait été de 2,87 % pour la série conseillers et de 0,68 % pour la série institutions sans cette renonciation ou cette prise en charge. Nous décidons à notre seul gré du montant des frais auxquels nous renonçons ou que nous prenons en charge, et nous pouvons mettre fin à cette mesure en tout temps.

## Détails du Fonds

### Type de fonds

Actions internationales

### Date de création du Fonds

Le 16 décembre 2004

### Nature des titres offerts

Parts de fiducie de série investisseurs, de série conseillers, de série gestionnaires et de série institutions

### Date de souscription initiale

Série investisseurs : le 29 août 2005

Série conseillers : le 10 décembre 2010

Série gestionnaires : le 16 décembre 2005

Série institutions : le 16 septembre 2011

### Admissibilité aux fins de placement pour les régimes enregistrés

Le Fonds est un placement admissible pour les REER, les FERR et les autres régimes enregistrés.\*

\* Les rentiers d'un REER ou d'un FERR, les titulaires d'un CELI ou d'un REEI et les souscripteurs d'un REEE devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité afin de savoir si les parts du Fonds constitueraient un placement interdit compte tenu de leur situation personnelle.

## Quels types de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental de ce Fonds est de fournir aux investisseurs un portefeuille de placements diversifié dans plusieurs catégories d'actifs offrant un potentiel de croissance du capital à long terme en investissant surtout dans des parts d'autres Fonds. Nous ne pouvons modifier l'objectif de placement fondamental du Fonds qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des porteurs de parts du Fonds tenue à cette fin.

### Stratégies de placement

La principale stratégie de placement du conseiller en placement du Fonds est d'établir des stratégies de répartition par catégorie d'actifs. Le conseiller en placement peut également, à son gré, avoir recours à une approche complémentaire de répartition stratégique de l'actif.

Dans une conjoncture de marché normale, le Fonds vise en général une composition de l'actif stratégique s'établissant comme suit : 0 % à 10 % d'espèces et d'instruments du mar-

ché monétaire, 0 % à 20 % de titres à revenu fixe, 17,5 % à 37,5 % d'actions canadiennes et 52,5 % à 72,5 % d'actions étrangères. Le conseiller en placement du Fonds peut gérer activement les actifs du Fonds à l'intérieur de ces fourchettes de composition de l'actif stratégique. De plus, nous pouvons modifier les fourchettes de composition de l'actif stratégique à l'occasion, à notre appréciation.

Le Fonds investit surtout dans des parts d'autres Fonds, mais il peut aussi investir dans des OPC gérés par des tiers qui sont des sociétés de gestion ou dans les parts de fonds négociés en bourse. Le conseiller en placement du Fonds, à son gré, répartit les actifs parmi les fonds sous-jacents à l'intérieur de la composition de l'actif optimale du Fonds.

Le conseiller en placement du Fonds peut, à son gré, modifier le pourcentage des avoirs de tout fonds sous-jacent et ajouter ou retirer tout fonds sous-jacent.

Le Fonds peut détenir une partie de ses avoirs en trésorerie ou en équivalents de trésorerie.

Le Fonds peut investir directement jusqu'à 90 % de son actif net dans des titres étrangers; toutefois, comme le Fonds a l'intention d'investir principalement dans des titres d'autres OPC qui peuvent eux-mêmes investir dans des titres étrangers, son exposition réelle aux placements dans des titres étrangers peut excéder ce pourcentage.

Le Fonds peut avoir recours à des dérivés lorsqu'ils sont conformes à ses objectifs de placement et qu'ils sont autorisés par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Fonds peut avoir recours à des dérivés tels les options, les contrats à terme standardisés, les options d'achat couvertes, les contrats à terme de gré à gré ainsi que d'autres instruments semblables à des fins de couverture et à des autres que de couverture. Le Fonds peut utiliser ces instruments afin d'obtenir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à y investir directement. Le Fonds peut utiliser des dérivés dans le but de gérer les risques auxquels le portefeuille de placement est exposé. Le Fonds peut également utiliser les dérivés de la manière décrite à la rubrique Opérations sur dérivés qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, comme le permettent les autorités canadiennes en valeurs mobilières, pour gagner un revenu supplémentaire. Pour obtenir plus de renseignements sur la façon dont le Fonds conclut ces types d'opérations, veuillez vous reporter à la rubrique Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

# Fonds de croissance dynamique diversifié Sélection mondiale de la HSBC (suite)

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré et en tout temps.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans le Fonds de croissance dynamique diversifié Sélection mondiale de la HSBC sont les suivants :

- ◆ risque lié à la répartition de l'actif;
- ◆ risque lié à la concentration;
- ◆ risque lié au crédit;
- ◆ risque lié au taux de change;
- ◆ risque lié aux marchés étrangers;
- ◆ risque lié aux fonds de fonds;
- ◆ risque lié aux marchés;
- ◆ risque lié aux séries multiples de parts;
- ◆ risque lié aux titres;
- ◆ risque lié aux petites capitalisations;
- ◆ risque associé à un fait lié à la restriction de pertes fiscales.

Dans les 12 mois précédant le 18 novembre 2018, le Fonds a investi jusqu'à 25,62 % de sa valeur liquidative dans le Fonds en actions de la HSBC et jusqu'à 56,69 %, dans le Fonds en actions internationales de la HSBC. Veuillez vous reporter à la rubrique Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? pour une description du risque lié à la concentration.

Pour obtenir une explication complète de ces risques, veuillez vous reporter à la rubrique Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?

## Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds convient aux investisseurs qui veulent maximiser le potentiel de croissance à long terme de leur capital. Il s'adresse aux investisseurs qui ont un horizon de placement à long terme et une tolérance au risque à l'égard de leur rendement moyenne. Ce Fonds ne convient pas aux investisseurs dont la tolérance au risque à l'égard de leur rendement est faible ou faible à moyenne ni à ceux qui investissent à court ou à moyen terme.

## Politique en matière de distributions

Le revenu de placement net et les gains en capital nets réalisés du Fonds, le cas échéant, sont distribués chaque année, en décembre, aux investisseurs qui détiennent des parts du Fonds le dernier jour ouvrable avant la date de distribution. Nous réinvestissons automatiquement les distributions du Fonds dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez au préalable que vous souhaitez les recevoir en espèces.

## Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Les renseignements suivants illustrent les frais pris en charge indirectement par les investisseurs qui font des placements dans les séries du Fonds pour lesquelles de tels renseignements sont disponibles. Ils vous aideront à faire la comparaison avec les frais d'un placement dans d'autres OPC. Les frais d'un placement dans des parts de série gestionnaires ne sont pas indiqués puisque, en date du présent prospectus simplifié, aucune part de série gestionnaires du Fonds n'avait été émise et qu'il n'existe aucun ratio des frais de gestion réel pour étayer un tel calcul. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les frais que vous payez, veuillez vous reporter à la rubrique Frais et charges et, en particulier, à la sous-rubrique Frais et charges payables directement par vous.

### Série investisseurs

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série investisseurs. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 2,22 % déduits à la fin de l'année.

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
23,31 \$	71,81 \$	122,94 \$	263,19 \$

### Série conseillers

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série conseillers. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 2,46 %\* déduits à la fin de l'année.

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
25,83 \$	79,38 \$	135,55 \$	288,28 \$

# Fonds de croissance dynamique diversifié Sélection mondiale de la HSBC (suite)

---

## Série institutions

Le tableau suivant indique les frais indirects occasionnés par un placement dans les parts de série institutions. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement annuel total constant de 5 % et des frais de gestion dont le ratio est de 0,32 % déduits à la fin de l'année.

<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
3,36 \$	10,56 \$	18,44 \$	41,60 \$

\* Le ratio des frais de gestion ne comprend pas certains frais auxquels nous avons renoncé ou que nous avons pris en charge, et

que le Fonds aurait par ailleurs été tenu de payer. Le ratio des frais de gestion aurait été de 10,01 % pour la série conseillers sans cette renonciation ou cette prise en charge. Nous décidons à notre seul gré du montant des frais auxquels nous renonçons ou que nous prenons en charge, et nous pouvons mettre fin à cette mesure en tout temps. :

## Détails du Fonds

---

### Type de fonds

Équilibré de revenu fixe canadien

---

### Date de création du Fonds

Le 5 avril 2018

---

### Nature des titres offerts

Parts de fiducie de série investisseurs, de série gestionnaires et de série institutions

---

### Date de souscription initiale

Série investisseurs : le 5 avril 2018

Série gestionnaires : le 5 avril 2018

Série institutions : le 5 avril 2018

---

### Admissibilité aux fins de placement pour les régimes enregistrés

Le Fonds est un placement admissible pour les REER, les FERR et les autres régimes enregistrés.\*

\* Les rentiers d'un REER ou d'un FERR, les titulaires d'un CELI ou d'un REEI et les souscripteurs d'un REEE devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité afin de savoir si les parts du Fonds constitueraient un placement interdit compte tenu de leur situation personnelle.

## Quels types de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental de ce Fonds est de fournir aux investisseurs un portefeuille de placements diversifié dans plusieurs catégories d'actifs offrant surtout la préservation du capital et un revenu en intérêt ainsi qu'un certain potentiel de croissance du capital à long terme allant de faible à modérée en investissant surtout dans des parts d'autres OPC ou fonds négociés en bourse. Nous ne pouvons modifier l'objectif de placement fondamental du Fonds qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des porteurs de parts du Fonds tenue à cette fin.

### Stratégies de placement

La principale stratégie de placement du conseiller en placement du Fonds est d'établir des stratégies de répartition par catégorie d'actifs.

Dans une conjoncture de marché normale, le Fonds vise en général une composition de l'actif stratégique s'établissant comme suit :

- ◆ Équivalents de trésorerie (7 %)
- ◆ Titres à revenu fixe (65 %)
- ◆ Actions canadiennes (16 %)
- ◆ Actions étrangères (12 %)

Le Fonds sera rééquilibré périodiquement en fonction de sa composition de l'actif stratégique. De plus, nous pouvons modifier la composition de l'actif stratégique à l'occasion, à notre appréciation.

Le Fonds a l'intention d'investir jusqu'à 100 % de ses actifs dans des parts d'autres OPC ou fonds négociés en bourse qui adoptent une stratégie de placement passive, et ces fonds pourraient être gérés par nous ou des sociétés de gestion tierces. Le conseiller en placement du Fonds, à son gré, choisit les fonds sous-jacents et répartit les actifs parmi les fonds sous-jacents à l'intérieur de la composition de l'actif optimale du Fonds.

Le Fonds peut investir directement jusqu'à 40 % de son actif net dans des titres étrangers; toutefois, comme le Fonds a l'intention d'investir principalement dans des titres d'autres OPC qui peuvent eux-mêmes investir dans des titres étrangers, son exposition réelle aux placements dans des titres étrangers peut excéder ce pourcentage.

Le Fonds peut avoir recours à des dérivés lorsqu'ils sont conformes à ses objectifs de placement et qu'ils sont autorisés par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Fonds peut avoir recours à des dérivés tels les options, les contrats à terme standardisés, les options d'achat couvertes, les contrats à terme de gré à gré ainsi que d'autres instruments semblables à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Le Fonds peut utiliser ces instruments afin d'obtenir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à y investir directement. Le Fonds peut utiliser des dérivés dans le but de gérer les risques auxquels le portefeuille de placement est exposé. Le Fonds peut également utiliser les dérivés de la manière décrite à la rubrique Opérations sur dérivés qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, comme le permettent les autorités canadiennes en valeurs mobilières, pour gagner un revenu supplémentaire. Pour obtenir plus de renseignements sur la façon dont le Fonds conclut ces types d'opé-

rations, veuillez vous reporter à la rubrique Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré et en tout temps.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans le Fonds conservateur HSBC Horizon Patrimoine sont les suivants :

- ◆ risque lié à la répartition de l'actif;
- ◆ risque lié à la concentration;
- ◆ risque lié au crédit;
- ◆ risque lié au taux de change;
- ◆ risque lié aux marchés étrangers;
- ◆ risque lié aux fonds de fonds;
- ◆ risque lié aux taux d'intérêt;
- ◆ risque lié aux rachats importants ;
- ◆ risque lié aux marchés;
- ◆ risque lié aux séries multiples de parts;
- ◆ risque lié à la gestion passive;
- ◆ risque lié aux titres;
- ◆ risque associé à un fait lié à la restriction de pertes fiscales.

Pour obtenir une explication complète de ces risques, veuillez vous reporter à la rubrique Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?

De plus, au 30 novembre 2018, un porteur de parts détenait des parts du Fonds représentant environ 76,97 % de la valeur liquidative du Fonds. Ce porteur de parts pourrait vendre ses parts en tout temps. Si la totalité ou une grande partie de ces parts sont vendues, le Fonds pourrait devoir modifier son portefeuille considérablement pour pouvoir effectuer un rachat si important.

## Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds convient aux investisseurs qui veulent un revenu en intérêt ainsi qu'un certain potentiel de croissance du capital à long terme allant de faible à modérée. Il s'adresse aux investisseurs qui ont un horizon de placement à moyen terme et une tolérance au risque à l'égard de leur rendement faible. Ce Fonds ne convient pas aux investisseurs qui investissent à court terme.

Étant donné que ce Fonds a un historique de rendement inférieur à 10 ans, un indice de référence a été utilisé pour compléter les rendements en vue d'établir le niveau de risque de placement, tel qu'il est décrit à la rubrique Classification du risque de placement et méthodologie. L'indice de référence utilisé est un indice mixte composé à 7 % de l'indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada, à 65 % de l'indice des obligations universelles FTSE Canada, à 16 % de l'indice composé plafonné à 10 % S&P/TSX et à 12 % de l'indice MSCI ACWI ex Canada. Cet indice de référence mixte reproduit la composition du portefeuille du Fonds. L'indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada est conçu pour reproduire le rendement d'un portefeuille qui ne possède que les bons du Trésor à 91 jours les plus récents, remplacés par les nouveaux bons du Trésor à 91 jours à chaque adjudication. L'indice des obligations universelles FTSE Canada est un indice global des obligations locales, et se compose d'obligations négociables émises par des gouvernements et des sociétés en circulation sur le marché canadien. L'indice composé plafonné à 10 % S&P/TSX limite à 10 % la pondération de tous les titres constituant de l'indice composé S&P/TSX. L'indice composé S&P/TSX englobe environ 95 % du marché des actions canadiennes. L'indice MSCI ACWI ex Canada se compose de titres de sociétés à moyenne et à grande capitalisation provenant de la plupart des pays des marchés développés (à l'exception du Canada) et de bon nombre de pays des marchés émergents, et englobe environ 85 % des titres de capitaux propres accessibles au public à l'échelle mondiale, sauf le Canada.

## Politique en matière de distributions

Le revenu de placement net (y compris tout revenu évalué à la valeur du marché) et les gains en capital nets réalisés du Fonds, le cas échéant, sont distribués chaque année, en décembre ou à la fin de l'année d'imposition du Fonds en cours lorsque le Fonds cesse d'être ou devient une institution financière aux fins de l'impôt, aux investisseurs qui détiennent des parts du Fonds le dernier jour ouvrable avant la date de distribution. Nous réinvestissons automatiquement les distributions du Fonds dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez au préalable que vous souhaitez les recevoir en espèces.

## Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Ces renseignements ne sont pas disponibles puisque le Fonds n'a pas encore terminé un exercice complet. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les frais que vous payez, veuillez vous reporter à la rubrique Frais et, plus particulièrement, à la sous-rubrique Frais et charges payables directement par vous.



# Fonds conservateur modéré HSBC Horizon Patrimoine

## Détails du Fonds

### Type de fonds

Équilibré de revenu fixe canadien

### Date de création du Fonds

Le 5 avril 2018

### Nature des titres offerts

Parts de fiducie de série investisseurs, de série gestionnaires et de série institutions

### Date de souscription initiale

Série investisseurs : le 5 avril 2018

Série gestionnaires : le 5 avril 2018

Série institutions : le 5 avril 2018

### Admissibilité aux fins de placement pour les régimes enregistrés

Le Fonds est un placement admissible pour les REER, les FERR et les autres régimes enregistrés.\*

\* Les rentiers d'un REER ou d'un FERR, les titulaires d'un CELI ou d'un REEI et les souscripteurs d'un REEE devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité afin de savoir si les parts du Fonds constitueraient un placement interdit compte tenu de leur situation personnelle.

## Quels types de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental de ce Fonds est de fournir aux investisseurs un portefeuille de placements diversifié dans plusieurs catégories d'actifs offrant une certaine préservation du capital et un revenu en intérêt ainsi qu'un potentiel de croissance du capital à long terme modérée en investissant surtout dans des parts d'autres OPC ou fonds négociés en bourse. Nous ne pouvons modifier l'objectif de placement fondamental du Fonds qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des porteurs de parts du Fonds tenue à cette fin.

### Stratégies de placement

La principale stratégie de placement du conseiller en placement du Fonds est d'établir des stratégies de répartition par catégories d'actifs.

Dans une conjoncture de marché normale, le Fonds vise en général une composition de l'actif stratégique s'établissant comme suit :

- ◆ Équivalents de trésorerie (5 %)
- ◆ Titres à revenu fixe (52 %)
- ◆ Actions canadiennes (22,5 %)
- ◆ Actions étrangères (20,5 %)

Le Fonds sera rééquilibré périodiquement en fonction de sa composition de l'actif stratégique. De plus, nous pouvons modifier la composition de l'actif stratégique à l'occasion, à notre appréciation.

Le Fonds a l'intention d'investir jusqu'à 100 % de ses actifs dans des parts d'autres OPC ou fonds négociés en bourse qui adoptent une stratégie de placement passive, et ces fonds pourraient être gérés par nous ou des sociétés de gestion tierces. Le conseiller en placement du Fonds, à son gré, choisit les fonds sous-jacents et répartit les actifs parmi les fonds sous-jacents à l'intérieur de la composition de l'actif optimale du Fonds.

Le Fonds peut investir directement jusqu'à 50 % de son actif net dans des titres étrangers; toutefois, comme le Fonds a l'intention d'investir principalement dans des titres d'autres OPC qui peuvent eux-mêmes investir dans des titres étrangers, son exposition réelle aux placements dans des titres étrangers peut excéder ce pourcentage.

Le Fonds peut avoir recours à des dérivés lorsqu'ils sont conformes à ses objectifs de placement et qu'ils sont autorisés par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Fonds peut avoir recours à des dérivés tels les options, les contrats à terme standardisés, les options d'achat couvertes, les contrats à terme de gré à gré ainsi que d'autres instruments semblables à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Le Fonds peut utiliser ces instruments afin d'obtenir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à y investir directement. Le Fonds peut utiliser des dérivés dans le but de gérer les risques auxquels le portefeuille de placement est exposé. Le Fonds peut également utiliser les dérivés de la manière décrite à la rubrique Opérations sur dérivés qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, comme le permettent les autorités canadiennes en valeurs mobilières, pour gagner un revenu supplémentaire. Pour obtenir plus de renseignements sur la façon dont le Fonds conclut ces types d'opé-

rations, veuillez vous reporter à la rubrique Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré et en tout temps.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans le Fonds conservateur modéré HSBC Horizon Patrimoine sont les suivants :

- ◆ risque lié à la répartition de l'actif;
- ◆ risque lié à la concentration;
- ◆ risque lié au crédit;
- ◆ risque lié au taux de change;
- ◆ risque lié aux marchés étrangers;
- ◆ risque lié aux fonds de fonds;
- ◆ risque lié aux taux d'intérêt;
- ◆ risque lié aux rachats importants;
- ◆ risque lié aux marchés;
- ◆ risque lié aux séries multiples de parts;
- ◆ risque lié à la gestion passive;
- ◆ risque lié aux titres;
- ◆ risque associé à un fait lié à la restriction de pertes fiscales.

Pour obtenir une explication complète de ces risques, veuillez vous reporter à la rubrique Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?

De plus, au 30 novembre 2018, deux porteurs de parts détenaient des parts du Fonds représentant environ 54,12 % et 20,83 %, respectivement, de la valeur liquidative du Fonds. Ces porteurs de parts pourraient vendre leurs parts en tout temps. Si la totalité ou une grande partie de ces parts sont vendues, le Fonds pourrait devoir modifier son portefeuille considérablement pour pouvoir effectuer un rachat si important.

## Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds convient aux investisseurs qui veulent générer un revenu en intérêt ainsi qu'un potentiel de croissance du capital à long terme modéré. Il s'adresse aux investisseurs qui ont un horizon de placement à moyen terme et une tolérance au risque à l'égard de leur rendement faible à moyenne. Ce

Fonds ne convient pas aux investisseurs dont la tolérance au risque à l'égard de leur rendement est faible ni à ceux qui investissent à court terme.

Étant donné que ce Fonds a un historique de rendement inférieur à 10 ans, un indice de référence a été utilisé pour compléter les rendements en vue d'établir le niveau de risque de placement, tel qu'il est décrit à la rubrique Classification du risque de placement et méthodologie. L'indice de référence utilisé est un indice mixte composé à 5 % de l'indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada, à 52 % de l'indice des obligations universelles FTSE Canada, à 22,5 % de l'indice composé plafonné à 10 % S&P/TSX et à 20,5 % de l'indice MSCI ACWI ex Canada. Cet indice de référence mixte reproduit la composition du portefeuille du Fonds. L'indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada est conçu pour reproduire le rendement d'un portefeuille qui ne possède que les bons du Trésor à 91 jours les plus récents, remplacés par les nouveaux bons du Trésor à 91 jours à chaque adjudication. L'indice des obligations universelles FTSE Canada est un indice global des obligations locales, et se compose d'obligations négociables émises par des gouvernements et des sociétés et en circulation sur le marché canadien. L'indice composé plafonné à 10 % S&P/TSX limite à 10 % la pondération de tous les titres constituant de l'indice composé S&P/TSX. L'indice composé S&P/TSX englobe environ 95 % du marché des actions canadiennes. L'indice MSCI ACWI ex Canada se compose de titres de sociétés à moyenne et à grande capitalisation provenant de la plupart des pays des marchés développés (à l'exception du Canada) et de bon nombre de pays des marchés émergents, et englobe environ 85 % des titres de capitaux propres accessibles au public à l'échelle mondiale, sauf le Canada.

## Politique en matière de distributions

Le revenu de placement net (y compris tout revenu évalué à la valeur du marché) et les gains en capital nets réalisés du Fonds, le cas échéant, sont distribués chaque année, en décembre ou à la fin de l'année d'imposition du Fonds en cours lorsque le Fonds cesse d'être ou devient une institution financière aux fins de l'impôt, aux investisseurs qui détiennent des parts du Fonds le dernier jour ouvrable avant la date de distribution. Nous réinvestissons automatiquement les distributions du Fonds dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez au préalable que vous souhaitez les recevoir en espèces.

### **Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs**

Ces renseignements ne sont pas disponibles puisque le Fonds n'a pas encore terminé un exercice complet. Pour obtenir de

plus amples renseignements sur les frais que vous payez, veuillez vous reporter à la rubrique Frais et, plus particulièrement, à la sous-rubrique Frais et charges payables directement par vous.

# Fonds équilibré HSBC Horizon Patrimoine

---

## Details du Fonds

---

### Type de fonds

Équilibré neutre international

---

### Date de création du Fonds

Le 5 avril 2018

---

### Nature des titres offerts

Parts de fiducie de série investisseurs, de série gestionnaires et de série institutions

---

### Date de souscription initiale

Série investisseurs : le 5 avril 2018

Série gestionnaires : le 5 avril 2018

Série institutions : le 5 avril 2018

---

### Admissibilité aux fins de placement pour les régimes enregistrés

Le Fonds est un placement admissible pour les REER, les FERR et les autres régimes enregistrés.\*

\* Les rentiers d'un REER ou d'un FERR, les titulaires d'un CELI ou d'un REEI et les souscripteurs d'un REEE devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité afin de savoir si les parts du Fonds constitueraient un placement interdit compte tenu de leur situation personnelle.

## Quels types de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental de ce Fonds est de fournir aux investisseurs un portefeuille de placements diversifié dans plusieurs catégories d'actifs offrant un équilibre entre le revenu et la possibilité de croissance du capital à long terme en investissant surtout dans des parts d'autres OPC ou fonds négociés en bourse. Nous ne pouvons modifier l'objectif de placement fondamental du Fonds qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des porteurs de parts du Fonds tenue à cette fin.

### Stratégies de placement

La principale stratégie de placement du conseiller en placement du Fonds est d'établir des stratégies de répartition par catégories d'actifs.

Dans une conjoncture de marché normale, le Fonds vise en général une composition de l'actif stratégique s'établissant comme suit :

- ◆ Équivalents de trésorerie (5 %)
- ◆ Titres à revenu fixe (33 %)
- ◆ Actions canadiennes (30 %)
- ◆ Actions étrangères (32 %)

Le Fonds sera rééquilibré périodiquement en fonction de sa composition de l'actif stratégique. De plus, nous pouvons modifier la composition de l'actif stratégique à l'occasion, à notre appréciation.

Le Fonds a l'intention d'investir jusqu'à 100 % de ses actifs dans des parts d'autres OPC ou fonds négociés en bourse qui adoptent une stratégie de placement passive, et ces fonds pourraient être gérés par nous ou des sociétés de gestion tierces. Le conseiller en placement du Fonds, à son gré, choisit les fonds sous-jacents et répartit les actifs parmi les fonds sous-jacents à l'intérieur de la composition de l'actif optimale du Fonds.

Le Fonds peut investir directement jusqu'à 60 % de son actif net dans des titres étrangers; toutefois, comme le Fonds a l'intention d'investir principalement dans des titres d'autres OPC qui peuvent eux-mêmes investir dans des titres étrangers, son exposition réelle aux placements dans des titres étrangers peut excéder ce pourcentage.

Le Fonds peut avoir recours à des dérivés lorsqu'ils sont conformes à ses objectifs de placement et qu'ils sont autorisés par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Fonds peut avoir recours à des dérivés tels les options, les contrats à terme standardisés, les options d'achat couvertes, les contrats à terme de gré à gré ainsi que d'autres instruments semblables à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Le Fonds peut utiliser ces instruments afin d'obtenir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à y investir directement. Le Fonds peut utiliser des dérivés dans le but de gérer les risques auxquels le portefeuille de placement est exposé. Le Fonds peut également utiliser les dérivés de la manière décrite à la rubrique Opérations sur dérivés qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, comme le permettent les autorités canadiennes en valeurs mobilières, pour gagner un revenu supplémentaire. Pour obtenir plus de renseignements sur la façon dont le Fonds conclut ces types d'opé-

rations, veuillez vous reporter à la rubrique Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré et en tout temps.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans le Fonds équilibré HSBC Horizon Patrimoine sont les suivants :

- ◆ risque lié à la répartition de l'actif;
- ◆ risque lié à la concentration;
- ◆ risque lié au crédit;
- ◆ risque lié au taux de change;
- ◆ risque lié aux marchés étrangers;
- ◆ risque lié aux fonds de fonds;
- ◆ risque lié aux taux d'intérêt;
- ◆ risque lié aux rachats importants;
- ◆ risque lié aux marchés;
- ◆ risque lié aux séries multiples de parts;
- ◆ risque lié à la gestion passive;
- ◆ risque lié aux titres;
- ◆ risque associé à un fait lié à la restriction de pertes fiscales.

Pour obtenir une explication complète de ces risques, veuillez vous reporter à la rubrique Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?

De plus, au 30 novembre 2018, un porteur de parts détenait des parts du Fonds représentant environ 24,69 % de la valeur liquidative du Fonds. Ce porteur de parts pourrait vendre ses parts en tout temps. Si la totalité ou une grande partie de ces parts sont vendues, le Fonds pourrait devoir modifier son portefeuille considérablement pour pouvoir effectuer un rachat si important.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds convient aux investisseurs qui veulent l'équilibre entre un revenu en intérêt et la croissance de leur capital à long terme. Il s'adresse aux investisseurs qui ont un horizon de placement à moyen terme et une tolérance au risque à l'égard de leur rendement faible à moyenne. Ce Fonds ne convient pas aux investisseurs dont la tolérance au risque à l'égard de leur rendement est faible ni à ceux qui investissent à court terme.

Étant donné que ce Fonds a un historique de rendement inférieur à 10 ans, un indice de référence a été utilisé pour compléter les rendements en vue d'établir le niveau de risque de placement, tel qu'il est décrit à la rubrique Classification du risque de placement et méthodologie. L'indice de référence utilisé est un indice mixte composé à 5 % de l'indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada, à 33 % de l'indice des obligations universelles FTSE Canada, à 30 % de l'indice composé plafonné à 10 % S&P/TSX et à 32 % de l'indice MSCI ACWI ex Canada. Cet indice de référence mixte reproduit la composition du portefeuille du Fonds. L'indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada est conçu pour reproduire le rendement d'un portefeuille qui ne possède que les bons du Trésor à 91 jours les plus récents, remplacés par les nouveaux bons du Trésor à 91 jours à chaque adjudication. L'indice des obligations universelles FTSE Canada est un indice global des obligations locales, et se compose d'obligations négociables émises par des gouvernements et des sociétés en circulation sur le marché canadien. L'indice composé plafonné à 10 % S&P/TSX limite à 10 % la pondération de tous les titres constituant de l'indice composé S&P/TSX. L'indice composé S&P/TSX englobe environ 95 % du marché des actions canadiennes. L'indice MSCI ACWI ex Canada se compose de titres de sociétés à moyenne et à grande capitalisation provenant de la plupart des pays des marchés développés (à l'exception du Canada) et de bon nombre de pays des marchés émergents, et englobe environ 85 % des titres de capitaux propres accessibles au public à l'échelle mondiale, sauf le Canada.

### Politique en matière de distributions

Le revenu de placement net et les gains en capital nets réalisés du Fonds, le cas échéant, sont distribués chaque année, en décembre, aux investisseurs qui détiennent des parts du Fonds le dernier jour ouvrable avant la date de distribution. Nous réinvestissons automatiquement les distributions du Fonds dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez au préalable que vous souhaitez les recevoir en espèces.

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Ces renseignements ne sont pas disponibles puisque le Fonds n'a pas encore terminé un exercice complet. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les frais que vous payez, veuillez vous reporter à la rubrique Frais et, plus particulièrement, à la sous-rubrique Frais et charges payables directement par vous.

## Détails du Fonds

---

### Type de fonds :

Équilibré d'actions internationales

---

### Date de création du Fonds :

Le 5 avril 2018

---

### Nature des titres offerts :

Parts de fiducie de série investisseurs, de série gestionnaires et de série institutions

---

### Date de souscription initiale :

Série investisseurs : le 5 avril 2018

Série gestionnaires : le 5 avril 2018

Série institutions : le 5 avril 2018

---

### Admissibilité aux fins de placement pour les régimes enregistrés

Le Fonds est un placement admissible pour les REER, les FERR et les autres régimes enregistrés.\*

\* Les rentiers d'un REER ou d'un FERR, les titulaires d'un CELI ou d'un REEI et les souscripteurs d'un REEE devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité afin de savoir si les parts du Fonds constitueraient un placement interdit compte tenu de leur situation personnelle.

## Quels types de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental de ce Fonds est de fournir aux investisseurs un portefeuille de placements diversifié dans plusieurs catégories d'actifs offrant une possibilité de croissance du capital à long terme avec un revenu faible à modéré en investissant surtout dans des parts d'autres OPC ou fonds négociés en bourse. Nous ne pouvons modifier l'objectif de placement fondamental du Fonds qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des porteurs de parts du Fonds tenue à cette fin.

### Stratégies de placement

La principale stratégie de placement du conseiller en placement du Fonds est d'établir des stratégies de répartition par catégories d'actifs.

Dans une conjoncture de marché normale, le Fonds vise en général une composition de l'actif stratégique s'établissant comme suit :

- ◆ Équivalents de trésorerie (0 %)
- ◆ Titres à revenu fixe (23 %)
- ◆ Actions canadiennes (31 %)
- ◆ Actions étrangères (46 %)

Le Fonds sera rééquilibré périodiquement en fonction de sa composition de l'actif stratégique. De plus, nous pouvons modifier la composition de l'actif stratégique à l'occasion, à notre appréciation.

Le Fonds a l'intention d'investir jusqu'à 100 % de ses actifs dans des parts d'autres OPC ou fonds négociés en bourse qui adoptent une stratégie de placement passive, et ces fonds pourraient être gérés par nous ou des sociétés de gestion tierces. Le conseiller en placement du Fonds, à son gré, choisit les fonds sous-jacents et répartit les actifs parmi les fonds sous-jacents à l'intérieur de la composition de l'actif optimale du Fonds.

Le Fonds peut investir directement jusqu'à 70 % de son actif net dans des titres étrangers; toutefois, comme le Fonds a l'intention d'investir principalement dans des titres d'autres OPC qui peuvent eux-mêmes investir dans des titres étrangers, son exposition réelle aux placements dans des titres étrangers peut excéder ce pourcentage.

Le Fonds peut avoir recours à des dérivés lorsqu'ils sont conformes à ses objectifs de placement et qu'ils sont autorisés par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Fonds peut avoir recours à des dérivés tels les options, les contrats à terme standardisés, les options d'achat couvertes, les contrats à terme de gré à gré ainsi que d'autres instruments semblables à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Le Fonds peut utiliser ces instruments afin d'obtenir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à y investir directement. Le Fonds peut utiliser des dérivés dans le but de gérer les risques auxquels le portefeuille de placement est exposé. Le Fonds peut également utiliser les dérivés de la manière décrite à la rubrique Opérations sur dérivés qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, comme le permettent les autorités canadiennes en valeurs mobilières, pour gagner un revenu supplémentaire. Pour obtenir plus de renseignements sur la façon dont le Fonds conclut ces types d'opé-



rations, veuillez vous reporter à la rubrique Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré et en tout temps.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans le Fonds de croissance HSBC Horizon Patrimoine sont les suivants :

- ◆ risque lié à la répartition de l'actif;
- ◆ risque lié à la concentration;
- ◆ risque lié au crédit;
- ◆ risque lié au taux de change;
- ◆ risque lié aux marchés étrangers;
- ◆ risque lié aux fonds de fonds;
- ◆ risque lié aux taux d'intérêt;
- ◆ risque lié aux rachats importants;
- ◆ risque lié aux marchés;
- ◆ risque lié aux séries multiples de parts;
- ◆ risque lié à la gestion passive;
- ◆ risque lié aux titres;
- ◆ risque associé à un fait lié à la restriction de pertes fiscales.

Pour obtenir une explication complète de ces risques, veuillez vous reporter à la rubrique Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?

De plus, au 30 novembre 2018, trois porteurs de parts détenaient des parts du Fonds représentant environ 39,02 %, 15,20 % et 14,08 % de la valeur liquidative du Fonds. Ces porteurs de parts pourraient vendre leurs parts en tout temps. Si la totalité ou une grande partie de ces parts sont vendues, le Fonds pourrait devoir modifier son portefeuille considérablement pour pouvoir effectuer un rachat si important.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds convient aux investisseurs qui veulent la croissance à long terme de leur capital et un revenu en intérêt de faible à modéré. Il s'adresse aux investisseurs qui ont un horizon de placement à long terme et une tolérance au risque à l'égard

de leur rendement faible à moyenne. Ce Fonds ne convient pas aux investisseurs dont la tolérance au risque à l'égard de leur rendement est faible ni à ceux qui investissent à court ou à moyen terme.

Étant donné que ce Fonds a un historique de rendement inférieur à 10 ans, un indice de référence a été utilisé pour compléter les rendements en vue d'établir le niveau de risque de placement, tel qu'il est décrit à la rubrique Classification du risque de placement et méthodologie. L'indice de référence utilisé est un indice mixte composé à 23 % de l'indice des obligations universelles FTSE Canada, à 31 % de l'indice composé plafonné à 10 % S&P/TSX et à 46 % de l'indice MSCI ACWI ex Canada. Cet indice de référence mixte reproduit la composition du portefeuille du Fonds. L'indice des obligations universelles FTSE Canada est un indice global des obligations locales, et se compose d'obligations négociables émises par des gouvernements et des sociétés en circulation sur le marché canadien. L'indice composé plafonné à 10 % S&P/TSX limite à 10 % la pondération de tous les titres constituant de l'indice composé S&P/TSX. L'indice composé S&P/TSX englobe environ 95 % du marché des actions canadiennes. L'indice MSCI ACWI ex Canada se compose de titres de sociétés à moyenne et à grande capitalisation provenant de la plupart des pays des marchés développés (à l'exception du Canada) et de bon nombre de pays des marchés émergents, et englobe environ 85 % des titres de capitaux propres accessibles au public à l'échelle mondiale, sauf le Canada.

### Politique en matière de distributions

Le revenu de placement net et les gains en capital nets réalisés du Fonds, le cas échéant, sont distribués chaque année, en décembre, aux investisseurs qui détiennent des parts du Fonds le dernier jour ouvrable avant la date de distribution. Nous réinvestissons automatiquement les distributions du Fonds dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez au préalable que vous souhaitez les recevoir en espèces.

### Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Ces renseignements ne sont pas disponibles puisque le Fonds n'a pas encore terminé un exercice complet. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les frais que vous payez, veuillez vous reporter à la rubrique Frais et, plus particulièrement, à la sous-rubrique Frais et charges payables directement par vous.

# Fonds de croissance dynamique HSBC Horizon Patrimoine

## Détails du Fonds

### Type de fonds

Actions internationales

### Date de création du Fonds

Le 5 avril 2018

### Nature des titres offerts

Parts de fiducie de série investisseurs, de série gestionnaires et de série institutions

### Date de souscription initiale

Série investisseurs : le 5 avril 2018

Série gestionnaires : le 5 avril 2018

Série institutions : le 5 avril 2018

### Admissibilité aux fins de placement pour les régimes enregistrés

Le Fonds est un placement admissible pour les REER, les FERR et les autres régimes enregistrés.\*

\* Les rentiers d'un REER ou d'un FERR, les titulaires d'un CELI ou d'un REEI et les souscripteurs d'un REEE devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité afin de savoir si les parts du Fonds constitueraient un placement interdit compte tenu de leur situation personnelle.

## Quels types de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental de ce Fonds est de fournir aux investisseurs un portefeuille de placements diversifié dans plusieurs catégories d'actifs offrant un potentiel de croissance du capital à long terme en investissant surtout dans des parts d'autres OPC ou fonds négociés en bourse. Nous ne pouvons modifier l'objectif de placement fondamental du Fonds qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des porteurs de parts du Fonds tenue à cette fin.

### Stratégies de placement

La principale stratégie de placement du conseiller en placement du Fonds est d'établir des stratégies de répartition par catégorie d'actifs.

Dans une conjoncture de marché normale, le Fonds vise en général une composition de l'actif stratégique s'établissant comme suit :

- ◆ Équivalents de trésorerie (0 %)
- ◆ Titres à revenu fixe (5 %)
- ◆ Actions canadiennes (31 %)
- ◆ Actions étrangères (64 %)

Le Fonds sera rééquilibré périodiquement en fonction de sa composition de l'actif stratégique. De plus, nous pouvons modifier la composition de l'actif stratégique à l'occasion, à notre appréciation.

Le Fonds a l'intention d'investir jusqu'à 100 % de ses actifs dans des parts d'autres OPC ou fonds négociés en bourse qui adoptent une stratégie de placement passive, et ces fonds pourraient être gérés par nous ou des sociétés de gestion tierces. Le conseiller en placement du Fonds, à son gré, choisit les fonds sous-jacents et répartit les actifs parmi les fonds sous-jacents à l'intérieur de la composition de l'actif optimale du Fonds.

Le Fonds peut investir directement jusqu'à 90 % de son actif net dans des titres étrangers; toutefois, comme le Fonds a l'intention d'investir principalement dans des titres d'autres OPC qui peuvent eux-mêmes investir dans des titres étrangers, son exposition réelle aux placements dans des titres étrangers peut excéder ce pourcentage.

Le Fonds peut avoir recours à des dérivés lorsqu'ils sont conformes à ses objectifs de placement et qu'ils sont autorisés par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Fonds peut avoir recours à des dérivés tels les options, les contrats à terme standardisés, les options d'achat couvertes, les contrats à terme de gré à gré ainsi que d'autres instruments semblables à des fins de couverture et à des autres que de couverture. Le Fonds peut utiliser ces instruments afin d'obtenir une exposition à des titres, à des indices ou à des devises sans avoir à y investir directement. Le Fonds peut utiliser des dérivés dans le but de gérer les risques auxquels le portefeuille de placement est exposé. Le Fonds peut également utiliser les dérivés de la manière décrite à la rubrique Opérations sur dérivés qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, comme le permettent les autorités canadiennes en valeurs mobilières, pour gagner un revenu supplémentaire. Pour obtenir plus de renseignements sur la façon dont le Fonds conclut ces types d'opé-

rations, veuillez vous reporter à la rubrique Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré et en tout temps.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans le Fonds de croissance dynamique HSBC Horizon Patrimoine sont les suivants :

- ◆ risque lié à la répartition de l'actif;
- ◆ risque lié à la concentration;
- ◆ risque lié au crédit;
- ◆ risque lié au taux de change;
- ◆ risque lié aux marchés étrangers;
- ◆ risque lié aux fonds de fonds;
- ◆ risque lié aux rachats importants;
- ◆ risque lié aux marchés;
- ◆ risque lié aux séries multiples de parts;
- ◆ risque lié à la gestion passive;
- ◆ risque lié aux titres;
- ◆ risque lié aux petites capitalisations;
- ◆ risque associé à un fait lié à la restriction de pertes fiscales.

Pour obtenir une explication complète de ces risques, veuillez vous reporter à la rubrique Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?

De plus, au 30 novembre 2018, un porteur de parts détenait des parts du Fonds représentant environ 29,17 % de la valeur liquidative du Fonds. Ce porteur de parts pourrait vendre ses parts en tout temps. Si la totalité ou une grande partie de ces parts sont vendues, le Fonds pourrait devoir modifier son portefeuille considérablement pour pouvoir effectuer un rachat si important.

## Qui devrait investir dans ce Fonds?

Le Fonds convient aux investisseurs qui veulent maximiser le potentiel de croissance à long terme de leur capital. Il s'adresse aux investisseurs qui ont un horizon de placement à long terme et une tolérance au risque à l'égard de leur rendement moyenne.

Ce Fonds ne convient pas aux investisseurs dont la tolérance au risque à l'égard de leur rendement est faible ou faible à moyenne ni à ceux qui investissent à court ou à moyen terme. Étant donné que ce Fonds a un historique de rendement inférieur à 10 ans, un indice de référence a été utilisé pour compléter les rendements en vue d'établir le niveau de risque de placement, tel qu'il est décrit à la rubrique Classification du risque de placement et méthodologie. L'indice de référence utilisé est un indice mixte composé à 5 % de l'indice des obligations universelles FTSE Canada, à 31 % de l'indice composé plafonné à 10 % S&P/TSX et à 64 % de l'indice MSCI ACWI ex Canada. Cet indice de référence mixte reproduit la composition du portefeuille du Fonds. L'indice des obligations universelles FTSE Canada est un indice global des obligations locales, et se compose d'obligations négociables émises par des gouvernements et des sociétés en circulation sur le marché canadien. L'indice composé plafonné à 10 % S&P/TSX limite à 10 % la pondération de tous les titres constituant de l'indice composé S&P/TSX. L'indice composé S&P/TSX englobe environ 95 % du marché des actions canadiennes. L'indice MSCI ACWI ex Canada se compose de titres de sociétés à moyenne et à grande capitalisation provenant de la plupart des pays des marchés développés (à l'exception du Canada) et de bon nombre de pays des marchés émergents, et englobe environ 85 % des titres de capitaux propres accessibles au public à l'échelle mondiale, sauf le Canada.

## Politique en matière de distributions

Le revenu de placement net et les gains en capital nets réalisés du Fonds, le cas échéant, sont distribués chaque année, en décembre, aux investisseurs qui détiennent des parts du Fonds le dernier jour ouvrable avant la date de distribution. Nous réinvestissons automatiquement les distributions du Fonds dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez au préalable que vous souhaitez les recevoir en espèces.

## Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Ces renseignements ne sont pas disponibles puisque le Fonds n'a pas encore terminé un exercice complet. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les frais que vous payez, veuillez vous reporter à la rubrique Frais et, plus particulièrement, à la sous-rubrique Frais et charges payables directement par vous.

## Détails du Fonds

### Type de fonds

Marché monétaire canadien

### Date de création du Fonds

Le 30 octobre 1997

Avant cette date, les titres du Fonds étaient offerts par placement privé.

### Nature des titres offerts

Parts de fiducie

### Admissibilité aux fins de placement

Le Fonds est un placement admissible pour les REER, les FERR et d'autres régimes enregistrés.\*

\* Les rentiers d'un REER ou d'un FERR, les titulaires d'un CELI ou d'un REEI et les souscripteurs d'un REEE devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité afin de savoir si les parts du Fonds constitueraient un placement interdit compte tenu de leur situation personnelle.

Vous ne pouvez souscrire des parts des Fonds en gestion commune que si vous avez conclu un contrat avec votre représentant. Il y a lieu de faire preuve de vigilance au moment d'évaluer un Fonds en particulier, étant donné qu'un portefeuille composé de parts de plusieurs Fonds peut se révéler plus approprié pour atteindre vos objectifs de placement.

## Quels types de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental de ce Fonds est de procurer un revenu d'intérêt grâce aux placements que le Fonds peut effectuer tout en préservant le capital en investissant surtout dans des titres à revenu fixe à court terme canadiens de grande qualité. Nous ne pouvons modifier l'objectif de placement fondamental du Fonds qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des porteurs de parts du Fonds tenue à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds investit surtout dans des bons du Trésor et d'autres titres à revenu fixe émis ou garantis par le gouvernement du Canada ou d'une province canadienne, un gouvernement étranger ou un organisme étranger connexe ou encore une société canadienne ou étrangère. Le Fonds peut investir jusqu'à 33 %

de son actif dans des titres étrangers libellés en dollars canadiens. Tous les titres du Fonds auront une durée d'au plus 365 jours.

Les titres à revenu fixe auront généralement reçu au moins la note « A- » de Standard & Poor's ou la note « A (faible) » de DBRS Limited ou une note équivalente d'une autre agence de notation désignée. Les titres du marché monétaire auront généralement reçu au moins la note « A-1 (faible) » de Standard & Poor's ou la note « R-1 (faible) » de DBRS Limited ou une note équivalente d'une autre agence de notation désignée.

Le conseiller en placement du Fonds tente habituellement d'augmenter la valeur des placements du Fonds en achetant des titres à long terme lorsqu'il s'attend à une baisse des rendements, stratégie qui a pour effet d'assurer un rendement plus élevé. Des titres à court terme sont achetés lorsque le conseiller en placement du Fonds s'attend à une hausse des rendements, ce qui peut permettre, à mesure que les titres viennent à échéance, de réinvestir les liquidités à des taux supérieurs. Les titres émis par des sociétés sont choisis en privilégiant les émissions de grande qualité pour lesquelles le risque lié au crédit et le risque lié au manque de liquidité sont atténués et qui comportent une rémunération adéquate et conforme à l'objectif principal du Fonds. Les billets de sociétés peuvent également ajouter une valeur en raison des rendements supérieurs qu'ils offrent par rapport aux autres titres garantis par les gouvernements.

Le Fonds peut investir une partie importante ou même la totalité de son actif net dans des parts d'autres fonds du marché monétaire ou fonds négociés en bourse, y compris des fonds du marché monétaire gérés par nous ou par d'autres membres du Groupe HSBC. Le conseiller en placement du Fonds n'investira dans les parts d'autres fonds du marché monétaire que si un tel placement correspond aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. Ces placements seront choisis de la même façon que les autres placements du Fonds. À la date du présent prospectus simplifié, on ne prévoit pas investir une partie importante de l'actif net du Fonds dans d'autres fonds du marché monétaire. Toutefois, le conseiller en placement du Fonds pourrait le faire ultérieurement.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension de titres et de prise en pension de titres, comme l'autorisent les autorités canadiennes en valeurs mobilières, afin de gagner un revenu additionnel. Pour obtenir plus de renseignements sur la façon dont le Fonds conclut ces types d'opérations, veuillez vous reporter à la rubrique Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds en tout temps à notre gré.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans le Fonds en gestion commune marché monétaire canadien HSBC sont les suivants :

- ◆ risque lié à la concentration;
- ◆ risque lié au crédit;
- ◆ risque lié aux taux d'intérêt;
- ◆ risque lié aux rachats importants;
- ◆ risque lié au manque de liquidité;
- ◆ risque associé à un fait lié à la restriction de pertes fiscales.

Pour obtenir une explication complète de ces risques, veuillez vous reporter à la rubrique Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?

Les investisseurs du Fonds sont également exposés aux risques suivants :

- ◆ Même s'il est prévu que le Fonds maintienne un prix par part constant de 10 \$, rien ne garantit que ce prix par part sera maintenu, la valeur des titres du Fonds étant susceptible de fluctuer dans certaines conditions.
- ◆ Le rendement du placement d'un porteur de parts dans le Fonds variera, ou fluctuera, en fonction des fluctuations des taux d'intérêt payables sur les placements effectués sur le marché monétaire.

## Qui devrait investir dans le Fonds?

Le Fonds convient aux investisseurs qui recherchent des placements de courte durée et qui souhaitent préserver leur capi-

tal et obtenir un revenu d'intérêt, mais dont la tolérance au risque à l'égard de leur rendement est faible.

## Politique en matière de distributions

Le revenu de placement net du Fonds, s'il en est, est attribué aux porteurs de parts chaque jour d'évaluation et est distribué à la fin de chaque mois. Les gains en capital nets réalisés du Fonds, s'il en est, sont distribués chaque année en décembre. Nous réinvestissons les distributions du Fonds automatiquement dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez au préalable que vous souhaitez les recevoir en espèces. Les distributions en espèces ne s'appliquent pas aux Fonds détenus par l'intermédiaire du service Portefeuille Sélection mondiale.

## Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le tableau ci-après indique les frais indirects d'un placement dans le Fonds en gestion commune marché monétaire canadien HSBC sur plusieurs années. Il vous aidera à faire la comparaison entre les frais d'un placement dans ce Fonds et les frais d'un placement dans d'autres OPC. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement total annuel constant de 5 % pour le Fonds et un ratio constant des frais de gestion de 0,06 %, frais déduits à la fin de l'année.

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
0,63 \$	1,98 \$	3,48 \$	7,90 \$

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les frais que vous payez, veuillez vous reporter à la rubrique Frais et, notamment, à la sous-rubrique Frais et charges payables directement par vous, d'autant que le ratio des frais de gestion utilisé dans ce calcul ne comprend pas les frais de gestion de placements que vous payez directement à votre représentant.

# Fonds en gestion commune prêts hypothécaires HSBC

## Détails du Fonds

### Type de fonds

Revenu fixe à court terme canadien

### Date de création du Fonds

Le 24 novembre 2004

### Nature des titres offerts

Parts de fiducie

### Admissibilité aux fins de placement

Le Fonds est un placement admissible pour les REER, les FERR et d'autres régimes enregistrés.\*

\* Les rentiers d'un REER ou d'un FERR, les titulaires d'un CELI ou d'un REEI et les souscripteurs d'un REEE devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité afin de savoir si les parts du Fonds constitueraient un placement interdit compte tenu de leur situation personnelle.

Vous ne pouvez souscrire des parts des Fonds en gestion commune que si vous avez conclu un contrat avec votre représentant. Il y a lieu de faire preuve de vigilance au moment d'évaluer un Fonds en particulier, étant donné qu'un portefeuille composé de parts de plusieurs Fonds peut se révéler plus approprié pour atteindre vos objectifs de placement.

## Quels types de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental de ce Fonds est de procurer le revenu le plus élevé possible tout en protégeant le capital investi. Le Fonds a l'intention d'atteindre son objectif de placement en investissant surtout dans des parts du Fonds en prêts hypothécaires de la HSBC (le « Fonds sous-jacent »), qui est une fiducie de fonds commun de placement que nous gérons. Nous ne pouvons modifier l'objectif de placement fondamental du Fonds qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des porteurs de parts du Fonds tenue à cette fin.

### Stratégies de placement

Pour réaliser son objectif de placement fondamental, le Fonds a l'intention d'investir la totalité ou la quasi-totalité de son actif dans le Fonds sous-jacent. Cette stratégie offrira au Fonds une exposition à un portefeuille composé principalement de

prêts hypothécaires résidentiels de premier rang sur des immeubles au Canada ainsi que d'autres créances détenues par le Fonds sous-jacent.

Les créances auront généralement obtenu au moins la note « A » de Standard & Poor's ou de DBRS Limited ou une note équivalente d'une autre agence de notation désignée.

Une partie des avoirs du Fonds peut être détenue sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie. Les équivalents de trésorerie auront généralement obtenu au moins la note « A-1 (faible) » de Standard & Poor's ou la note « R-1 (faible) » de DBRS Limited ou une note équivalente d'une autre agence de notation désignée.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers. Bien que le Fonds soit censé investir principalement dans des actifs canadiens, il peut investir dans des titres étrangers s'il est possible que ces derniers augmentent la valeur du Fonds.

Le Fonds peut avoir recours à des dérivés lorsqu'ils sont conformes à ses objectifs de placement et qu'ils sont autorisés par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Fonds peut avoir recours à des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des options d'achat couvertes, des contrats à terme de gré à gré, ainsi que d'autres instruments semblables à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Le Fonds peut utiliser ces instruments afin d'obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans investir directement dans ceux-ci. Le Fonds peut utiliser des dérivés dans le but de gérer les risques auxquels le portefeuille de placement est exposé. Le Fonds peut également utiliser les dérivés de la manière décrite à la rubrique Opérations sur dérivés qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

À titre de tactique défensive temporaire, le conseiller en placement peut conserver une partie importante de l'actif du Fonds dans des titres à revenu fixe à court terme canadiens et américains au cours de périodes de grande volatilité sur les marchés, afin de protéger le capital en attendant des conditions du marché plus favorables.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension de titres et de prise en pension de titres, comme l'autorisent les autorités canadiennes en valeurs mobilières, afin de gagner un revenu additionnel. Pour obtenir plus de renseignements sur la façon dont le Fonds conclut ces types d'opérations, veuillez vous reporter à la rubrique Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.



# Fonds en gestion commune prêts hypothécaires HSBC (suite)

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds en tout temps à notre gré.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans le Fonds en gestion commune prêts hypothécaires HSBC sont les suivants :

- ◆ risque lié au renflouement interne des dettes;
- ◆ risque lié à la concentration;
- ◆ risque lié au crédit;
- ◆ risque lié aux fonds de fonds;
- ◆ risque lié aux taux d'intérêt;
- ◆ risque lié aux rachats importants;
- ◆ risque lié au manque de liquidité;
- ◆ risque associé à un fait lié à la restriction de pertes fiscales.

Pour obtenir une explication complète de ces risques, veuillez vous reporter à la rubrique Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?

## Qui devrait investir dans le Fonds?

Le Fonds convient aux investisseurs qui souhaitent gagner un revenu d'intérêt et protéger leur capital. Il s'adresse aux investisseurs qui recherchent des placements à court terme et dont la tolérance au risque à l'égard de leur rendement est faible.

## Politique en matière de distributions

Le revenu de placement net du Fonds, le cas échéant, est distribué mensuellement aux porteurs détenant des parts du Fonds le dernier jour ouvrable précédant la date de la distribution.

Les gains en capital nets réalisés du Fonds, le cas échéant, sont distribués chaque année en décembre aux porteurs détenant des parts du Fonds le dernier jour ouvrable précédant la date de la distribution. Nous réinvestissons automatiquement les distributions du Fonds dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez au préalable que vous souhaitez les recevoir en espèces. Les distributions en espèces ne s'appliquent pas aux Fonds détenus par l'intermédiaire du service Portefeuille Sélection mondiale.

## Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le tableau ci-après indique les frais indirects d'un placement dans le Fonds en gestion commune prêts hypothécaires HSBC sur plusieurs années. Il vous aidera à faire la comparaison entre les frais d'un placement dans ce Fonds et les frais d'un placement dans d'autres OPC. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement total annuel constant de 5 % pour le Fonds et un ratio constant des frais de gestion de 0,14 %, frais déduits à la fin de l'année.

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
1,47 \$	4,63 \$	8,10 \$	18,36 \$

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les frais que vous payez, veuillez vous reporter à la rubrique Frais et, notamment, à la sous-rubrique Frais et charges payables directement par vous, d'autant que le ratio des frais de gestion utilisé dans ce calcul ne comprend pas les frais de gestion de placements que vous payez directement à votre représentant.

## Détails du Fonds

### Type de fonds

Revenu fixe canadien

### Date de création du Fonds

Le 30 octobre 1997

Avant cette date, les titres du Fonds étaient offerts par placement privé.

### Nature des titres offerts

Parts de fiducie

### Admissibilité aux fins de placement

Le Fonds est un placement admissible pour les REER, les FERR et d'autres régimes enregistrés.\*

\* Les rentiers d'un REER ou d'un FERR, les titulaires d'un CELI ou d'un REEI et les souscripteurs d'un REEE devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité afin de savoir si les parts du Fonds constitueraient un placement interdit compte tenu de leur situation personnelle.

Vous ne pouvez souscrire des parts des Fonds en gestion commune que si vous avez conclu un contrat avec votre représentant. Il y a lieu de faire preuve de vigilance au moment d'évaluer un Fonds en particulier, étant donné qu'un portefeuille composé de parts de plusieurs Fonds peut se révéler plus approprié pour atteindre vos objectifs de placement.

## Quels types de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental de ce Fonds est de procurer un revenu et une croissance du capital à long terme en investissant surtout dans des titres à revenu fixe canadiens de première qualité. Nous ne pouvons modifier l'objectif de placement fondamental du Fonds qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des porteurs de parts du Fonds tenue à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds investit surtout dans des obligations émises par les gouvernements, des obligations de sociétés, des titres adossés à des créances hypothécaires, des débentures et d'autres titres à revenu fixe émis ou garantis par le gouvernement du Canada, une province, une municipalité ou une société ou fiducie canadienne. Les obligations détenues dans le Fonds auront généralement obtenu au moins la note « A » de Standard & Poor's ou de DBRS Limited ou une note équivalente d'une

autre agence de notation désignée. Les titres du marché monétaire auront généralement obtenu au moins la note « A-1 (faible) » de Standard & Poor's ou la note « R-1 (faible) » de DBRS Limited ou une note équivalente d'une autre agence de notation désignée.

Le conseiller en placement du Fonds tente d'augmenter la valeur des placements du Fonds en achetant des titres à long terme lorsqu'il s'attend à une baisse des rendements, stratégie qui a pour effet d'assurer un rendement plus élevé. Des titres à court terme sont achetés lorsque le conseiller en placement du Fonds s'attend à une hausse des rendements, ce qui peut permettre, à mesure que les titres viennent à échéance, de réinvestir les liquidités à des taux supérieurs. Des obligations provinciales et d'entreprises sont achetées lorsque l'on prévoit que les gains éventuels que présentent ces titres l'emporteront sur le risque lié au crédit et le risque lié à la liquidité.

Une partie des avoirs du Fonds peut être détenue sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers. Bien que le Fonds soit censé investir principalement dans des actifs canadiens, il peut investir dans des titres étrangers s'il est possible que ces derniers augmentent la valeur du Fonds.

Le Fonds peut avoir recours à des dérivés lorsqu'ils sont conformes à ses objectifs de placement et qu'ils sont autorisés par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Fonds peut avoir recours à des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des options d'achat couvertes, des contrats à terme de gré à gré, ainsi que d'autres instruments semblables à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Le Fonds peut utiliser ces instruments afin d'obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans investir directement dans ceux-ci. Le Fonds peut utiliser des dérivés dans le but de gérer les risques auxquels le portefeuille de placement est exposé. Le Fonds peut également utiliser les dérivés de la manière décrite à la rubrique Opérations sur dérivés qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

À titre de tactique défensive temporaire, le conseiller en placement peut conserver une partie importante de l'actif du Fonds dans des titres à revenu fixe à court terme canadiens et américains au cours de périodes de grande volatilité sur les marchés, afin de protéger le capital en attendant des conditions du marché plus favorables.

Le Fonds peut investir, directement ou indirectement au moyen de dérivés, une partie importante ou même la totalité de son actif net dans des parts d'autres OPC et fonds négociés en bourse, y compris des fonds gérés par nous ou par d'autres membres du Groupe HSBC. Le conseiller en placement du Fonds n'investira dans les parts d'autres fonds que si un tel

placement correspond aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. Ces placements seront choisis de la même façon que les autres placements du Fonds. À la date du présent prospectus simplifié, on ne prévoit pas investir une partie importante de l'actif net du Fonds dans d'autres fonds. Toutefois, le conseiller en placement du Fonds pourrait le faire ultérieurement.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension de titres et de prise en pension de titres, comme l'autorisent les autorités canadiennes en valeurs mobilières, afin de gagner un revenu additionnel. Pour obtenir plus de renseignements sur la façon dont le Fonds conclut ces types d'opérations, veuillez vous reporter à la rubrique Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

La stratégie de placement du Fonds peut faire en sorte que le conseiller en placement du Fonds achète et vende de façon active et fréquemment les placements sous-jacents du Fonds. Par conséquent, le Fonds pourrait avoir un taux de rotation des titres en portefeuille élevé. Plus le taux de rotation au cours d'un exercice est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont importants et, en supposant que le Fonds réalise des gains en capital à la vente de ces titres, plus la possibilité que l'investisseur reçoive des gains en capital impossibles du Fonds au cours de l'exercice est élevée. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation des titres en portefeuille élevé et le rendement du Fonds.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds en tout temps à notre gré.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans le Fonds en gestion commune obligations canadiennes HSBC sont les suivants :

- ◆ risque lié au renflouement interne des dettes;
- ◆ risque lié à la concentration;
- ◆ risque lié au crédit;
- ◆ risque lié aux dérivés;
- ◆ risque lié aux fonds de fonds;
- ◆ risque lié aux taux d'intérêt;
- ◆ risque lié aux rachats importants;
- ◆ risque associé à un fait lié à la restriction de pertes fiscales.

Pour obtenir une explication complète de ces risques, veuillez vous reporter à la rubrique Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?

## Qui devrait investir dans le Fonds?

Le Fonds convient aux investisseurs qui souhaitent gagner un revenu d'intérêt et faire croître leur capital. Il s'adresse aux investisseurs qui recherchent des placements de durée à tout le moins moyenne et dont la tolérance au risque à l'égard de leur rendement est faible.

## Politique en matière de distributions

Le revenu de placement net du Fonds, s'il en est, est distribué chaque trimestre aux porteurs détenant des parts du Fonds le dernier jour ouvrable précédant la date de la distribution. Les gains en capital nets réalisés du Fonds, s'il en est, sont distribués chaque année en décembre aux porteurs détenant des parts du Fonds le dernier jour ouvrable précédant la date de la distribution. Nous réinvestissons les distributions du Fonds automatiquement dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez au préalable que vous souhaitez les recevoir en espèces. Il n'y a pas de distribution en espèces pour les Fonds détenus par l'intermédiaire du service Portefeuille Sélection mondiale.

## Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le tableau ci-après indique les frais indirects d'un placement dans le Fonds en gestion commune obligations canadiennes HSBC sur plusieurs années. Il vous aidera à faire la comparaison entre les frais d'un placement dans ce Fonds et les frais d'un placement dans d'autres OPC. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement total annuel constant de 5 % pour le Fonds et un ratio constant des frais de gestion de 0,05 %, frais déduits à la fin de l'année.

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
0,53 \$	1,65 \$	2,90 \$	6,59 \$

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les frais que vous payez, veuillez vous reporter à la rubrique Frais et, notamment, à la sous-rubrique Frais et charges payables directement par vous, d'autant que le ratio des frais de gestion utilisé dans ce calcul ne comprend pas les frais de gestion de placements que vous payez directement à votre représentant.

# Fonds en gestion commune obligations mondiales à rendement élevé HSBC

## Détails du Fonds

### Type de fonds

Titres à revenu fixe à rendement élevé

### Date de création du Fonds

Le 14 mars 2007

### Nature des titres offerts

Parts de fiducie

### Admissibilité aux fins de placement

Le Fonds est un placement admissible pour les REER, les FERR et d'autres régimes enregistrés.\*

\* Les rentiers d'un REER ou d'un FERR, les titulaires d'un CELI ou d'un REEI et les souscripteurs d'un REEE devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité afin de savoir si les parts du Fonds constitueraient un placement interdit compte tenu de leur situation personnelle.

### Sous-conseillers\*\*

HSBC Global Asset Management (USA) Inc.  
New York, État de New York, États-Unis  
HSBC Global Asset Management (France)  
Paris, France

\*\* Nous pouvons engager des sous-conseillers ou les remplacer, ou changer la répartition de l'actif entre les sous-conseillers, et ce, en tout temps. Veuillez vous reporter à la rubrique Choix des sous-conseillers à la page 33. HSBC Global Asset Management (USA) Inc. et HSBC Global Asset Management (France) nous sont apparentées, car elles sont membres de notre groupe.

Vous ne pouvez souscrire des parts des Fonds en gestion commune que si vous avez conclu un contrat avec votre représentant. Il y a lieu de faire preuve de vigilance au moment d'évaluer un Fonds en particulier, étant donné qu'un portefeuille composé de parts de plusieurs Fonds peut se révéler plus approprié pour atteindre vos objectifs de placement.

## Quels types de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif fondamental de ce Fonds est de procurer un revenu et une croissance du capital à long terme en investissant surtout dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe de qualité inférieure assortis d'une note et dans des titres semblables partout dans le monde, lesquels sont, habituellement, libellés en dollars américains ou une autre monnaie étrangère. Nous ne pouvons modifier l'objectif de placement fon-

damental du Fonds qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des porteurs de parts du Fonds tenue à cette fin.

## Stratégies de placement

Le Fonds investit surtout dans un portefeuille diversifié de titres de créance de qualité inférieure émis par des sociétés et des gouvernements partout dans le monde, lesquels sont, habituellement, libellés en dollars américains ou une autre monnaie étrangère.

Les titres à revenu fixe détenus par le Fonds ont obtenu en règle générale une note de « BBB- » ou moins de la société Standard & Poor's ou de « BBB (faible) » ou moins de la société DBRS Limited ou de « Baa3 » ou moins de la société Moody's Investors Service, et les titres du marché monétaire peuvent avoir obtenu une note d'au moins « A-1 (faible) » de la société Standard & Poor's ou d'au moins « R-1 (faible) » de la société DBRS Limited ou d'au moins « P-1 » de la société Moody's Investors Service, ou une note équivalente d'une autre agence de notation désignée. Le conseiller en placement du Fonds peut aussi investir dans des titres de créance de sociétés ou de gouvernements d'autres pays, y compris ceux de pays aux marchés émergents.

Une partie des avoirs du Fonds peut être détenue sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut avoir recours à des dérivés lorsqu'ils sont conformes à ses objectifs de placement et qu'ils sont autorisés par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Fonds peut avoir recours à des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des options d'achat couvertes, des contrats à terme de gré à gré, ainsi que d'autres instruments semblables à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Le Fonds peut utiliser ces instruments afin d'obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans investir directement dans ceux-ci. Le Fonds peut utiliser des dérivés dans le but de gérer les risques auxquels le portefeuille de placement est exposé. Le Fonds peut également utiliser les dérivés de la manière décrite à la rubrique Opérations sur dérivés qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

À titre de tactique défensive temporaire, le conseiller en placement du Fonds peut conserver une partie importante de l'actif du Fonds dans des titres à revenu fixe à court terme canadiens et américains au cours de périodes de grande volatilité sur les marchés, afin de protéger le capital en attendant des conditions du marché plus favorables.

# Fonds en gestion commune obligations mondiales à rendement élevé HSBC (suite)

Le Fonds peut investir, directement ou indirectement au moyen de dérivés, une partie importante ou même la totalité de son actif net dans des parts d'autres OPC et fonds négociés en bourse, y compris des fonds gérés par nous ou par d'autres membres du Groupe HSBC. Le conseiller en placement du Fonds n'investira dans les parts d'autres fonds que si un tel placement correspond aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. Ces placements seront choisis de la même façon que les autres placements du Fonds. À la date du présent prospectus simplifié, il n'y a aucune intention immédiate d'investir une partie importante de l'actif net du Fonds dans d'autres fonds. Toutefois, le conseiller en placement du Fonds pourrait le faire ultérieurement.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension de titres et de prise en pension de titres, comme l'autorisent les autorités canadiennes en valeurs mobilières, afin de gagner un revenu additionnel. Pour obtenir plus de renseignements sur la façon dont le Fonds conclut ces types d'opérations, veuillez vous reporter à la rubrique Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

Le Fonds peut faire face à une grande volatilité.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds en tout temps à notre gré.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans le Fonds en gestion commune obligations mondiales à rendement élevé HSBC sont les suivants :

- ◆ risque lié au renflouement interne des dettes;
- ◆ risque lié à la concentration;
- ◆ risque lié au crédit;
- ◆ risque lié aux taux de change;
- ◆ risque lié aux dérivés;
- ◆ risque lié aux marchés étrangers;
- ◆ risque lié aux taux d'intérêt;
- ◆ risque lié aux rachats importants;
- ◆ risque lié au manque de liquidité;
- ◆ risque associé à un fait lié à la restriction de pertes fiscales.

Pour obtenir une explication complète de ces risques, veuillez vous reporter à la rubrique Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?

## Qui devrait investir dans le Fonds?

Le Fonds convient aux investisseurs qui souhaitent gagner un revenu sous forme d'intérêts et obtenir une croissance du capital à long terme modérée. Il s'adresse aux investisseurs qui recherchent des placements de moyenne ou de longue durée et qui ont une tolérance au risque faible à moyenne. Ce Fonds ne convient pas à ceux dont la tolérance au risque à l'égard de leur rendement est faible ou qui recherchent des placements de courte durée.

Étant donné que ce Fonds a un historique de rendement inférieur à 10 ans, un indice de référence a été utilisé pour compléter les rendements en vue d'établir le niveau de risque de placement, tel qu'il est décrit à la rubrique Classification du risque de placement et méthodologie. L'indice de référence utilisé est l'indice Bank of America Merrill Lynch BB-B Global High Yield Constrained (C\$ hedged). Cet indice englobe tous les titres de l'indice Bank of America Merrill Lynch Global High Yield ayant une cote de BB1 à B3, selon une moyenne de Moody's, S&P et Fitch, mais plafonne l'exposition aux émetteurs à 2 %.

## Politique en matière de distributions

Le revenu de placement net du Fonds, s'il en est, est distribué chaque trimestre aux porteurs détenant des parts du Fonds le dernier jour ouvrable précédant la date de la distribution. Les gains en capital nets réalisés du Fonds, s'il en est, sont distribués chaque année en décembre aux porteurs détenant des parts du Fonds le dernier jour ouvrable précédant la date de la distribution. Nous réinvestissons les distributions du Fonds automatiquement dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez au préalable que vous souhaitez les recevoir en espèces. Il n'y a pas de distribution en espèces pour les Fonds détenus par l'intermédiaire du service Portefeuille Sélection mondiale.

## Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le tableau ci-après indique les frais indirects d'un placement dans le Fonds en gestion commune obligations mondiales à rendement élevé HSBC sur plusieurs années. Il vous aidera à faire la comparaison entre les frais d'un placement dans ce Fonds et les frais d'un placement dans d'autres OPC. Il sup-

## Fonds en gestion commune obligations mondiales à rendement élevé HSBC (suite)

---

pose un placement initial de 1 000 \$, un rendement total annuel constant de 5 % pour le Fonds et un ratio constant des frais de gestion de 0,09 %, frais déduits à la fin de l'année.

<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
0,95 \$	2,98 \$	5,21 \$	11,83 \$

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les frais que vous payez, veuillez vous reporter à la rubrique Frais et, notamment, à la sous-rubrique Frais et charges payables directement par vous, d'autant que le ratio des frais de gestion utilisé dans ce calcul ne comprend pas les frais de gestion de placements que vous payez directement à votre représentant.



## Détails du Fonds

### Type de fonds

Titres à revenu fixe mondiaux

### Date de création du Fonds

Le 26 février 2010

### Nature des titres offerts

Parts de fiducie

### Admissibilité aux fins de placement

Le Fonds est un placement admissible pour les REER, les FERR et d'autres régimes enregistrés.\*

\* Les rentiers d'un REER ou d'un FERR, les titulaires d'un CELI ou d'un REEI et les souscripteurs d'un REEE devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité afin de savoir si les parts du Fonds constitueraient un placement interdit compte tenu de leur situation personnelle.

### Sous-conseiller\*\*

HSBC Global Asset Management (UK) Limited  
Londres, Royaume-Uni

\*\*Nous pouvons engager des sous-conseillers ou les remplacer, ou changer la répartition de l'actif entre les sous-conseillers, et ce, en tout temps. Veuillez vous reporter à la rubrique Choix des sous-conseillers à la page 33. HSBC Global Asset Management (UK) Limited nous est apparentée, car elle est membre de notre groupe.

Vous ne pouvez souscrire des parts des Fonds en gestion commune que si vous avez conclu un contrat avec votre représentant. Il y a lieu de faire preuve de vigilance au moment d'évaluer un Fonds en particulier, étant donné qu'un portefeuille composé de parts de plusieurs Fonds peut se révéler plus approprié pour atteindre vos objectifs de placement.

## Quels types de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental du Fonds consiste à offrir un revenu en investissant surtout dans des titres à revenu fixe protégés de l'inflation émis par des gouvernements et des sociétés situés partout dans le monde. Nous ne pouvons modifier

l'objectif de placement fondamental du Fonds qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des porteurs de parts du Fonds tenue à cette fin.

## Stratégies de placement

Le Fonds investit surtout dans des obligations à rendement réel et des obligations liées à l'inflation émises par des gouvernements et des sociétés situés partout dans le monde. Les placements dans des titres autres que canadiens ne sont pas limités à un pourcentage précis de l'actif du Fonds.

Le conseiller en placement du Fonds vise à générer un rendement supérieur à l'indice de référence du Fonds en ayant recours à différents facteurs alpha, dont la répartition entre pays, la gestion des échéances, le positionnement sur les courbes de rendement et la sélection de titres.

Une combinaison de diverses échéances sera utilisée afin de gérer le risque lié aux taux d'intérêt. Les fluctuations des marchés des titres à revenu fixe mondiaux peuvent avoir une incidence sur le rendement du Fonds.

Dans la mesure du possible, le conseiller en placement compte se protéger entièrement à l'égard du risque lié aux taux de change relatif à ces obligations sous-jacentes par rapport au dollar canadien.

Le Fonds a obtenu une dispense qui lui permet d'investir a) jusqu'à 20 % de son actif net dans des titres à revenu fixe de tout émetteur qui sont émis ou garantis par des organismes supranationaux ou des gouvernements (autres que le gouvernement du Canada, une province canadienne, ou les États-Unis d'Amérique pour lesquels les placements ne font l'objet d'aucune restriction) et qui ont reçu une note d'au moins « AA » de la société Standard & Poor's ou une note équivalente d'une ou de plusieurs autres agences de notation désignées, et b) jusqu'à 35 % de son actif net dans des titres à revenu fixe de tout émetteur qui sont émis ou garantis par des organismes supranationaux ou des gouvernements (autres que le gouvernement du Canada, une province canadienne ou les États-Unis d'Amérique pour lesquels les placements ne font l'objet d'aucune restriction) et qui ont reçu la note « AAA » de la société Standard & Poor's ou une note équivalente d'une ou de plusieurs autres agences de notation désignées. Les dispositions de la dispense prévoient que :

- i) le fonds ne peut à la fois se prévaloir des dispositions en a) et en b) qui précèdent pour un même émetteur;
- ii) les titres achetés doivent être négociés sur un marché établi et liquide;

# Fonds en gestion commune obligations mondiales liées à l'inflation HSBC (suite)

iii) l'acquisition des titres achetés doit être conforme aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds.

Une partie des avoirs du Fonds peut être détenue sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut avoir recours à des dérivés lorsqu'ils sont conformes à ses objectifs de placement et qu'ils sont autorisés par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Fonds peut avoir recours à des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des options d'achat couvertes, des contrats à terme de gré à gré ainsi que d'autres instruments semblables à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Le Fonds peut utiliser ces instruments afin d'obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans investir directement dans ceux-ci. Le Fonds peut utiliser des dérivés dans le but de gérer les risques auxquels le portefeuille de placement est exposé. Par exemple, le Fonds peut avoir recours aux contrats à terme de gré à gré pour couvrir l'exposition aux devises du Fonds. Le Fonds peut également utiliser les dérivés de la manière décrite à la rubrique Opérations sur dérivés qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

Le Fonds peut avoir recours à la vente à découvert. Nous sommes d'avis qu'une stratégie de vente à découvert peut servir de complément à l'activité principale actuelle du Fonds qui consiste à acheter des titres en prévision d'une plus-value de ces titres sur le marché. Pour obtenir plus de renseignements sur la façon dont le Fonds a recours à ce type d'opérations, veuillez vous reporter à la rubrique Vente à découvert qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

À titre de tactique défensive temporaire, le conseiller en placement peut conserver une partie importante de l'actif du Fonds dans des titres à revenu fixe à court terme canadiens et américains au cours des périodes de grande volatilité sur les marchés, afin de protéger le capital en attendant des conditions du marché plus favorables.

Le Fonds peut investir, directement ou indirectement au moyen de dérivés, une partie importante ou même la totalité de son actif net dans des parts d'autres OPC et fonds négociés en bourse, y compris des fonds gérés par nous ou par d'autres membres du Groupe HSBC. Le conseiller en placement du Fonds n'investira dans les parts d'autres fonds que si un tel placement correspond aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. Ces placements seront choisis de la même façon que les autres placements du Fonds. À la date du présent prospectus simplifié, il n'y a aucune intention immédiate

d'investir une partie importante de l'actif net du Fonds dans d'autres fonds. Toutefois, le conseiller en placement du Fonds pourrait le faire ultérieurement.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension de titres et de prise en pension de titres, comme l'autorisent les autorités canadiennes en valeurs mobilières, afin de gagner un revenu additionnel. Pour obtenir plus de renseignements sur la façon dont le Fonds conclut ces types d'opérations, veuillez vous reporter à la rubrique Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

La stratégie de placement du Fonds peut faire en sorte que le conseiller en placement du Fonds achète et vende de façon active et fréquemment les placements sous-jacents du Fonds. Par conséquent, le Fonds pourrait avoir un taux de rotation des titres en portefeuille élevé. Plus le taux de rotation au cours d'un exercice est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont importants et, en supposant que le Fonds réalise des gains en capital à la vente de ces titres, plus la possibilité que l'investisseur reçoive des gains en capital imposables du Fonds au cours de l'exercice est élevée. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation des titres en portefeuille élevé et le rendement du Fonds.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds en tout temps à notre gré.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans le Fonds en gestion commune obligations mondiales liées à l'inflation HSBC sont les suivants :

- ◆ risque lié au renflouement interne des dettes;
- ◆ risque lié à la concentration;
- ◆ risque lié au crédit;
- ◆ risque lié aux taux de change;
- ◆ risque lié aux dérivés;
- ◆ risque lié aux marchés étrangers;
- ◆ risque lié aux titres de créance indexés;
- ◆ risque lié aux taux d'intérêt;
- ◆ risque lié aux rachats importants;
- ◆ risque lié au manque de liquidité;
- ◆ risque lié aux ventes à découvert;
- ◆ risque associé à un fait lié à la restriction de pertes fiscales.

# Fonds en gestion commune obligations mondiales liées à l'inflation HSBC (suite)

Pour obtenir une explication complète de ces risques, veuillez vous reporter à la rubrique Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?

Outre les risques mentionnés précédemment, une hausse des taux d'intérêt et une déflation touchant les placements du Fonds dans des obligations liées à l'inflation peuvent avoir une incidence négative sur le rendement du Fonds. Une hausse des taux d'intérêt peut avoir une incidence défavorable sur le rendement du Fonds puisqu'une telle hausse peut faire en sorte de réduire la valeur au marché des obligations liées à l'inflation avant leur échéance. Dans la mesure où de telles fluctuations des taux d'intérêt sont causées par des fluctuations anticipées du taux d'inflation futur, les obligations seront protégées dans une large mesure. Toutefois, les taux d'intérêt ne fluctueront pas nécessairement de pair avec l'inflation anticipée, et la valeur d'une obligation peut baisser en raison d'une fluctuation des taux d'intérêt. Une déflation peut également avoir une incidence négative sur le rendement du Fonds puisque la valeur des obligations liées à l'inflation est liée à l'indice des prix à la consommation. La valeur d'une obligation liée à l'inflation à l'échéance sera touchée défavorablement en cas de déflation nette à la date d'échéance étant donné que la valeur nominale de cette obligation sera rajustée à la baisse afin de tenir compte de la déflation.

Tel qu'il est décrit précédemment sous la rubrique Stratégies de placement, les placements du Fonds dans les titres d'un seul émetteur peuvent excéder ce qui est habituellement permis. Par conséquent, le risque lié à la concentration qui découle d'un placement dans le Fonds peut également être plus élevé. Toutefois, ce risque lié à la concentration est atténué en raison du type de titres détenus par le Fonds, lesquels sont pour la plupart des titres émis et garantis par des gouvernements ou des organismes supranationaux qui ont de bonnes cotes de solvabilité.

En règle générale, le risque lié aux taux de change que comporte un placement dans le Fonds est limité par l'utilisation de contrats à terme de gré à gré à titre de couverture pour l'exposition aux devises étrangères du Fonds. Toutefois, même si le conseiller en placement a l'intention de couvrir le risque lié aux taux de change que comportent les placements sous-jacents du Fonds dans toute la mesure possible, en règle générale, le niveau de couverture ne correspondra pas tout à fait à l'exposition aux devises étrangères du Fonds. De plus, il sera habituellement impossible de faire correspondre avec précision le montant du contrat à terme de gré à gré et la valeur des titres visés puisque la valeur future de ces titres en devises

variera en fonction de la fluctuation sur le marché de la valeur de ces titres entre la date de la conclusion du contrat à terme de gré à gré et son échéance.

## Qui devrait investir dans le Fonds?

Le Fonds convient aux investisseurs qui souhaitent obtenir un revenu d'intérêt constant lié à l'inflation. Il s'adresse aux investisseurs qui recherchent des placements de durée moyenne et dont la tolérance au risque à l'égard de leur rendement est faible à moyenne. Ce Fonds ne convient pas aux personnes dont la tolérance au risque à l'égard de leur rendement est faible, ou dont l'horizon de placement est court.

Étant donné que ce Fonds a un historique de rendement inférieur à 10 ans, un indice de référence a été utilisé pour compléter les rendements en vue d'établir le niveau de risque de placement, tel qu'il est décrit à la rubrique Classification du risque de placement et méthodologie. L'indice de référence utilisé est l'indice Barclays Capital All Countries World Government Inflation Linked Bond (C\$ hedged). Cet indice mesure le rendement des principaux marchés des obligations d'État liées à l'inflation. L'indice est conçu pour n'inclure que les marchés sur lesquels un fonds mondial d'obligations d'État est susceptible d'investir.

## Politique en matière de distributions

Le revenu de placement net du Fonds, s'il en est, est distribué chaque trimestre aux porteurs détenant des parts du Fonds le dernier jour ouvrable précédant la date de la distribution. Les gains en capital nets réalisés du Fonds, s'il en est, sont distribués chaque année en décembre aux porteurs détenant des parts du Fonds le dernier jour ouvrable précédant la date de la distribution. Nous réinvestissons les distributions du Fonds automatiquement dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez au préalable que vous souhaitez les recevoir en espèces. Il n'y a pas de distribution en espèces pour les Fonds détenus par l'intermédiaire du service Portefeuille Sélection mondiale.

## Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le tableau ci-après indique les frais indirects d'un placement dans le Fonds en gestion commune obligations mondiales liées à l'inflation HSBC sur plusieurs années. Il vous aidera à faire la comparaison entre les frais d'un placement dans ce Fonds et les frais d'un placement dans d'autres OPC. Il suppose un

## Fonds en gestion commune obligations mondiales liées à l'inflation HSBC (suite)

---

placement initial de 1 000 \$, un rendement total annuel constant de 5 % pour le Fonds et un ratio constant des frais de gestion de 0,16 %, frais déduits à la fin de l'année.

<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
1,68 \$	5,29 \$	9,25 \$	20,97 \$

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les frais que vous payez, veuillez vous reporter à la rubrique Frais et, notamment, à la sous-rubrique Frais et charges payables directement par vous, d'autant que le ratio des frais de gestion utilisé dans ce calcul ne comprend pas les frais de gestion de placements que vous payez directement à votre représentant.

## Détails du Fonds

### Type de fonds

Obligations étrangères

### Date de création du Fonds

Le 16 février 2011

### Nature des titres offerts

Parts de fiducie

### Admissibilité aux fins de placement

Le Fonds est un placement admissible pour les REER, les FERR et d'autres régimes enregistrés.\*

\* Les rentiers d'un REER ou d'un FERR, les titulaires d'un CELI ou d'un REEI et les souscripteurs d'un REEE devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité afin de savoir si les parts du Fonds constitueraient un placement interdit compte tenu de leur situation personnelle.

Vous ne pouvez souscrire des parts des Fonds en gestion commune que si vous avez conclu un contrat avec votre représentant. Il y a lieu de faire preuve de vigilance au moment d'évaluer un Fonds en particulier, étant donné qu'un portefeuille composé de parts de plusieurs Fonds peut se révéler plus approprié pour atteindre vos objectifs de placement.

## Quels types de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental de ce Fonds est d'offrir un revenu et une plus-value du capital à long terme en investissant principalement, directement ou indirectement, dans des titres à revenu fixe émis par des gouvernements ou des sociétés qui permettent d'obtenir une exposition aux marchés émergents. Nous ne pouvons modifier l'objectif de placement fondamental du Fonds qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des porteurs de parts du Fonds tenue à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds investit directement ou indirectement dans un portefeuille diversifié de titres de créance de première qualité et de qualité inférieure émis par des gouvernements de pays aux marchés émergents et par des sociétés ou d'autres émetteurs qui entretiennent des liens d'affaires importants ou effectuent des investissements importants dans des pays aux mar-

chés émergents. Ces titres de créance peuvent être libellés en dollars américains ou en d'autres devises, y compris la devise locale du marché émergent.

Les titres à revenu fixe détenus par le Fonds ont en règle générale obtenu une note de « BBB » ou moins de la société Standard & Poor's ou de la société DBRS Limited, ou une note de « Baa » ou moins de la société Moody's Investors Service, et les titres du marché monétaire ont en règle générale obtenu une note de « A-1 » ou plus de la société Standard & Poor's, de « R-1 » ou plus de la société DBRS Limited ou de « P-1 » ou plus de la société Moody's Investors Service, ou une note équivalente d'une autre agence de notation désignée.

Le Fonds a obtenu une dispense qui lui permet d'investir a) jusqu'à 20 % de son actif net dans des titres à revenu fixe de tout émetteur qui sont émis ou garantis par des organismes supranationaux ou des gouvernements (autres que le gouvernement du Canada, une province canadienne, ou les États-Unis d'Amérique pour lesquels les placements ne font l'objet d'aucune restriction) et qui ont reçu une note d'au moins « AA » de la société Standard & Poor's ou une note équivalente d'une ou de plusieurs autres agences de notation désignées, et b) jusqu'à 35 % de son actif net dans des titres à revenu fixe de tout émetteur qui sont émis ou garantis par des organismes supranationaux ou des gouvernements (autres que le gouvernement du Canada, une province canadienne ou les États-Unis d'Amérique pour lesquels les placements ne font l'objet d'aucune restriction) et qui ont reçu la note « AAA » de la société Standard & Poor's ou une note équivalente d'une ou de plusieurs autres agences de notation désignées. Les dispositions de la dispense prévoient que :

- i) le fonds ne peut à la fois se prévaloir des dispositions en a) et en b) qui précèdent pour un même émetteur;
- ii) les titres achetés doivent être négociés sur un marché établi et liquide;
- iii) l'acquisition des titres achetés doit être conforme aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds.

Une partie des avoirs du Fonds peut être détenue sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut avoir recours à des dérivés lorsqu'ils sont conformes à ses objectifs de placement et qu'ils sont autorisés par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des options d'achat couvertes, des contrats à terme de gré à gré ainsi que d'autres instruments semblables à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Le Fonds peut utiliser ces instruments afin d'obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans

# Fonds en gestion commune titres de créance des nouveaux marchés HSBC (suite)

---

investir directement dans ceux-ci. Le Fonds peut utiliser des dérivés dans le but de gérer les risques auxquels le portefeuille de placement est exposé. Le Fonds peut également utiliser les dérivés de la manière décrite à la rubrique Opérations sur dérivés qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

À titre de tactique défensive temporaire, le conseiller en placement peut conserver une partie importante de l'actif du Fonds dans des titres à revenu fixe à court terme canadiens et américains au cours des périodes de grande volatilité sur les marchés, afin de protéger le capital en attendant des conditions du marché plus favorables.

Le Fonds peut investir, directement ou indirectement au moyen de dérivés, une partie importante ou même la totalité de son actif net dans des parts d'autres OPC et fonds négociés en bourse, y compris des fonds gérés par nous ou par d'autres membres du Groupe HSBC. À la date du présent prospectus simplifié, la totalité de l'actif du Fonds devrait être investi dans des parts du Fonds en titres de créance des nouveaux marchés de la HSBC. Le conseiller en placement du Fonds n'investira dans les parts d'autres fonds que si un tel placement correspond aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. Ces placements seront choisis de la même façon que les autres placements du Fonds.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension de titres et de prise en pension de titres, comme l'autorisent les autorités canadiennes en valeurs mobilières, afin de gagner un revenu additionnel. Pour obtenir plus de renseignements sur la façon dont le Fonds conclut ces types d'opérations, veuillez vous reporter à la rubrique Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

La stratégie de placement du Fonds peut faire en sorte que le conseiller en placement du Fonds achète et vende de façon active et fréquemment les placements sous-jacents du Fonds. Par conséquent, le Fonds pourrait avoir un taux de rotation des titres en portefeuille élevé. Plus le taux de rotation au cours d'un exercice est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont importants et, en supposant que le Fonds réalise des gains en capital à la vente de ces titres, plus la possibilité que l'investisseur reçoive des gains en capital impossibles du Fonds au cours de l'exercice est élevée. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation des titres en portefeuille élevé et le rendement du Fonds.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds en tout temps à notre gré.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans le Fonds en gestion commune titres de créance des nouveaux marchés HSBC sont les suivants :

- ◆ risque lié au renflouement interne des dettes;
- ◆ risque lié à la concentration;
- ◆ risque lié au crédit;
- ◆ risque lié aux taux de change;
- ◆ risque lié aux dérivés;
- ◆ risque lié aux marchés étrangers;
- ◆ risque lié aux fonds de fonds;
- ◆ risque lié aux taux d'intérêt;
- ◆ risque lié aux rachats importants;
- ◆ risque lié au manque de liquidité;
- ◆ risque associé à un fait lié à la restriction de pertes fiscales.

Pour obtenir une explication complète de ces risques, veuillez vous reporter à la rubrique Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?

Tel qu'il est décrit précédemment sous la rubrique Stratégies de placement, les placements du Fonds dans les titres d'un seul émetteur peuvent excéder ce qui est habituellement permis. Par conséquent, le risque lié à la concentration qui découle d'un placement dans le Fonds peut également être plus élevé. Toutefois, ce risque lié à la concentration est atténué en raison du type de titres détenus par le Fonds, lesquels sont pour la plupart des titres émis et garantis par des gouvernements ou des organismes supranationaux qui ont de bonnes cotes de solvabilité.

## Qui devrait investir dans le Fonds?

Le Fonds convient aux investisseurs qui souhaitent gagner un revenu sous forme d'intérêts et obtenir une croissance du capital à long terme modérée. Il s'adresse aux investisseurs qui recherchent des placements de longue durée et dont la tolérance au risque est faible à moyenne. Ce Fonds ne convient



# Fonds en gestion commune titres de créance des nouveaux marchés HSBC (suite)

pas à ceux dont la tolérance au risque à l'égard de leur rendement est faible ou qui recherchent des placements de courte ou de moyenne durée.

Étant donné que ce Fonds a un historique de rendement inférieur à 10 ans, un indice de référence a été utilisé pour compléter les rendements en vue d'établir le niveau de risque de placement, tel qu'il est décrit à la rubrique Classification du risque de placement et méthodologie. L'indice de référence utilisé est un indice mixte composé à 50 % de l'indice JPMorgan Emerging Markets Bond – Global (hedged C\$), à 25 % de l'indice JPMorgan Government Bond – Emerging Markets Global Diversified Unhedged (C\$) et à 25 % de l'indice JPMorgan Emerging Local Markets Plus (C\$). Cet indice de référence mixte reflète la composition du portefeuille du Fonds. L'indice JPMorgan Emerging Markets Bond – Global suit les rendements globaux de titres de créance négociés à l'étranger sur les marchés émergents et comprend des obligations Brady, des prêts et des euro obligations libellés en dollars américains, ayant une valeur nominative d'au moins 500 millions de dollars. L'indice JPMorgan Government Bond – Emerging Markets est un indice composite mondial de marchés émergents et se compose d'obligations gouvernementales liquides et à taux fixe libellées en monnaie nationale. L'indice JPMorgan Emerging Local Markets Plus suit les rendements totaux d'instruments du marché monétaire libellés en monnaie locale dans 24 pays des marchés émergents.

## Politique en matière de distributions

Le revenu de placement net du Fonds, s'il en est, est distribué chaque trimestre aux porteurs détenant des parts du Fonds le dernier jour ouvrable précédant la date de la distribution.

Les gains en capital nets réalisés du Fonds, s'il en est, sont distribués chaque année en décembre aux porteurs détenant des parts du Fonds le dernier jour ouvrable précédant la date de la distribution. Nous réinvestissons les distributions du Fonds automatiquement dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez au préalable que vous souhaitez les recevoir en espèces. Il n'y a pas de distributions en espèces pour les Fonds détenus par l'intermédiaire du service Portefeuille Sélection mondiale.

## Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le tableau ci-après indique les frais indirects d'un placement dans le Fonds en gestion commune titres de créance des nouveaux marchés HSBC sur plusieurs années. Il vous aidera à faire la comparaison entre les frais d'un placement dans ce Fonds et les frais d'un placement dans d'autres OPC. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement total annuel constant de 5 % pour le Fonds et un ratio constant des frais de gestion de 0,18 %, frais déduits à la fin de l'année.

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
1,89 \$	5,95 \$	10,40 \$	23,56 \$

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les frais que vous payez, veuillez vous reporter à la rubrique Frais et, notamment, à la sous-rubrique Frais et charges payables directement par vous, d'autant que le ratio des frais de gestion utilisé dans ce calcul ne comprend pas les frais de gestion de placements que vous payez directement à votre représentant.

# Fonds en gestion commune de dividendes canadiens HSBC

## Détails du Fonds

### Type de fonds

Actions canadiennes procurant des dividendes et un revenu

### Date de création du Fonds

Le 30 octobre 1997

Avant cette date, les titres du Fonds étaient offerts par placement privé.

### Nature des titres offerts

Parts de fiducie

### Admissibilité aux fins de placement

Le Fonds est un placement admissible pour les REER, les FERR et d'autres régimes enregistrés.\*

\* Les rentiers d'un REER ou d'un FERR, les titulaires d'un CELI ou d'un REEI et les souscripteurs d'un REEE devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité afin de savoir si les parts du Fonds constitueraient un placement interdit compte tenu de leur situation personnelle.

Vous ne pouvez souscrire des parts des Fonds en gestion commune que si vous avez conclu un contrat avec votre représentant. Il y a lieu de faire preuve de vigilance au moment d'évaluer un Fonds en particulier, étant donné qu'un portefeuille composé de parts de plusieurs Fonds peut se révéler plus approprié pour atteindre vos objectifs de placement.

## Quels types de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental de ce Fonds est de procurer un revenu en dividendes et une croissance du capital de moyen à long terme en investissant surtout dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe canadiens à rendement élevé. Nous ne pouvons modifier l'objectif de placement fondamental du Fonds qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des porteurs de parts du Fonds tenue à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds sera géré de façon à permettre aux résidents canadiens de tirer avantage du crédit d'impôt pour dividendes du Canada. Grâce au crédit d'impôt pour dividendes, les dividendes que reçoit le Fonds de sociétés canadiennes imposables sont imposés à un taux inférieur au taux d'imposition d'un revenu ordinaire tel que l'intérêt. Le conseiller en placement du Fonds crée un portefeuille diversifié d'actions ordi-

naires, d'actions privilégiées, de parts de fiducies de revenu et de titres à revenu fixe. Lorsqu'il investit dans des actions ordinaires ou des parts de fiducie de revenu, le conseiller en placement du Fonds met l'accent sur la qualité et la stabilité des sociétés et sur leur capacité de faire croître les dividendes ou le revenu distribuable au fil du temps. Ces actions ont généralement un rendement plus élevé que le marché dans son ensemble. Une partie du Fonds peut également être investie dans des actions privilégiées de grande qualité. Bien qu'ils ne comportent pas d'avantages fiscaux, les titres à revenu fixe de grande qualité sont parfois détenus pour assurer des rendements élevés et un revenu constant. Pour ce qui est des placements à revenu fixe, le Fonds investit principalement dans des obligations émises par les gouvernements, des obligations de sociétés, des titres adossés à des créances hypothécaires, des débetures et d'autres titres à revenu fixe qui sont émis ou garantis par le gouvernement du Canada ou une province, une municipalité ou une société ou fiducie canadienne. Les obligations détenues par le Fonds auront obtenu en règle générale une note d'au moins « A- » de la société Standard & Poor's ou d'au moins « A (faible) » de la société DBRS Limited, et les titres du marché monétaire auront obtenu en règle générale une note d'au moins « A-1 (faible) » de la société Standard & Poor's ou d'au moins « R-1 (faible) » de la société DBRS Limited ou une note équivalente d'une autre agence de notation désignée.

Le conseiller en placement du Fonds tente d'accroître la valeur des placements dans des titres à revenu fixe du Fonds en achetant des titres à plus long terme lorsqu'il prévoit que les rendements s'apprêtent à diminuer. Cette stratégie a pour effet d'assurer des rendements supérieurs. Des titres à court terme sont achetés lorsque le conseiller en placement du Fonds prévoit que les rendements augmenteront et le produit de ces titres peut, au fur et à mesure de leur échéance, être investi à des taux supérieurs. Les obligations provinciales et de sociétés sont achetées lorsque les gains éventuels qu'offrent ces titres devraient l'emporter sur leur risque lié au crédit et risque lié au manque de liquidité.

Une partie des avoirs du Fonds peut être détenue sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers. Bien que le Fonds soit censé investir principalement dans des actifs canadiens, il peut investir dans des titres étrangers s'il est possible que ces derniers augmentent la valeur du Fonds.

Le Fonds peut avoir recours à des dérivés lorsqu'ils sont conformes à ses objectifs de placement et qu'ils sont autorisés par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Fonds peut avoir recours à des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des options d'achat couvertes, des contrats à terme de gré à gré, ainsi que d'autres

instruments semblables à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Le Fonds peut utiliser ces instruments afin d'obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans investir directement dans ceux-ci. Le Fonds peut utiliser des dérivés dans le but de gérer les risques auxquels le portefeuille de placement est exposé. Le Fonds peut également utiliser les dérivés de la manière décrite à la rubrique Opérations sur dérivés qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

À titre de tactique défensive temporaire, le conseiller en placement peut conserver une partie importante de l'actif du Fonds dans des titres à revenu fixe à court terme canadiens et américains au cours de périodes de grande volatilité sur les marchés, afin de protéger le capital en attendant des conditions du marché plus favorables.

Le Fonds peut investir, directement ou indirectement au moyen de dérivés, une partie importante ou même la totalité de son actif net dans des parts d'autres OPC et fonds négociés en bourse, y compris des fonds gérés par nous ou par d'autres membres du Groupe HSBC. Le conseiller en placement du Fonds n'investira dans les parts d'autres fonds que si un tel placement correspond aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. Ces placements seront choisis de la même façon que les autres placements du Fonds. À la date du présent prospectus simplifié, on ne prévoit pas investir une partie importante de l'actif net du Fonds dans d'autres fonds. Toutefois, le conseiller en placement du Fonds pourrait le faire ultérieurement.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension de titres et de prise en pension de titres, comme l'autorisent les autorités canadiennes en valeurs mobilières, afin de gagner un revenu additionnel. Pour obtenir plus de renseignements sur la façon dont le Fonds conclut ces types d'opérations, veuillez vous reporter à la rubrique Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds en tout temps à notre gré.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans le Fonds en gestion commune de dividendes canadiens HSBC sont les suivants :

- ◆ risque lié à la répartition de l'actif;
- ◆ risque lié au renflouement interne des dettes;
- ◆ risque lié à la concentration;

- ◆ risque lié au crédit;
- ◆ risque lié aux taux d'intérêt;
- ◆ risque lié aux rachats importants;
- ◆ risque lié aux marchés;
- ◆ risque lié aux titres;
- ◆ risque associé à un fait lié à la restriction de pertes fiscales.

Pour obtenir une explication complète de ces risques, veuillez vous reporter à la rubrique Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?

## Qui devrait investir dans le Fonds?

Le Fonds convient aux investisseurs qui souhaitent gagner un revenu sous forme de dividendes et faire croître leur capital. Il s'adresse aux investisseurs qui recherchent des placements de durée moyenne et dont la tolérance au risque est moyenne. Ce Fonds ne convient pas aux personnes dont la tolérance au risque à l'égard de leur rendement est faible ou faible à moyenne ni à celles dont l'horizon de placement est court.

## Politique en matière de distributions

Le revenu de placement net du Fonds, s'il en est, est distribué chaque trimestre aux porteurs détenant des parts du Fonds le dernier jour ouvrable précédant la date de la distribution. Les gains en capital nets réalisés du Fonds, s'il en est, sont distribués chaque année en décembre aux porteurs détenant des parts du Fonds le dernier jour ouvrable précédant la date de la distribution. Nous réinvestissons les distributions du Fonds automatiquement dans des parts additionnelles du Fonds à moins que vous ne nous avisiez au préalable que vous souhaitez les recevoir en espèces. Il n'y a pas de distribution en espèces pour les Fonds détenus par l'intermédiaire du service Portefeuille Sélection mondiale.

## Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le tableau ci-après indique les frais indirects d'un placement dans le Fonds en gestion commune de dividendes canadiens HSBC sur plusieurs années. Il vous aidera à faire la comparaison entre les frais d'un placement dans ce Fonds et les frais d'un placement dans d'autres OPC. Il suppose un placement

## Fonds en gestion commune de dividendes canadiens HSBC (suite)

---

initial de 1 000 \$, un rendement total annuel constant de 5 % pour le Fonds et un ratio constant des frais de gestion de 0,06 %, frais déduits à la fin de l'année.

<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
0,63 \$	1,98 \$	3,48 \$	7,90 \$

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les frais que vous payez, veuillez vous reporter à la rubrique Frais et, notamment, à la sous-rubrique Frais et charges payables directement par vous, d'autant que le ratio des frais de gestion utilisé dans ce calcul ne comprend pas les frais de gestion de placements que vous payez directement à votre représentant.

## Détails du Fonds

### Type de fonds

Actions canadiennes

### Date de création du Fonds

Le 30 octobre 1997

Avant cette date, les titres du Fonds étaient offerts par placement privé.

### Nature des titres offerts

Parts de fiducie

### Admissibilité aux fins de placement pour les régimes enregistrés

Le Fonds est un placement admissible pour les REER, les FERR et d'autres régimes enregistrés.\*

\* Les rentiers d'un REER ou d'un FERR, les titulaires d'un CELI ou d'un REEI et les souscripteurs d'un REEE devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité afin de savoir si les parts du Fonds constitueraient un placement interdit compte tenu de leur situation personnelle.

Vous ne pouvez souscrire des parts des Fonds en gestion commune que si vous avez conclu un contrat avec votre représentant. Il y a lieu de faire preuve de vigilance au moment d'évaluer un Fonds en particulier, étant donné qu'un portefeuille composé de parts de plusieurs Fonds peut se révéler plus approprié pour atteindre vos objectifs de placement.

## Quels types de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental de ce Fonds est d'obtenir une croissance du capital à long terme en investissant surtout dans un vaste éventail de sociétés canadiennes. Nous ne pouvons modifier l'objectif de placement fondamental du Fonds qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des porteurs de parts du Fonds tenue à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds investit surtout son actif dans des sociétés canadiennes dont la capitalisation boursière est supérieure à 0,1 % de la capitalisation boursière totale de l'indice composé S&P/TSX. Aux fins de diversification, il investit principalement dans

des actions ordinaires, des actions privilégiées, des droits, des bons de souscription, des parts de fiducie de revenu et des titres convertibles de sociétés dans un large éventail de secteurs.

Le conseiller en placement du Fonds divise le marché canadien en secteurs généraux. La pondération de ces segments du marché est influencée par une analyse macroéconomique; toutefois, une analyse titre par titre est l'élément déterminant du calcul final de la répartition du portefeuille dans des secteurs spécifiques. Pour la sélection des actions dans chaque segment, le conseiller en placement met l'accent sur des sociétés qui ont la capacité de générer un rendement supérieur à leur coût du capital. Cette analyse est combinée à une évaluation de la capacité de l'équipe de direction de redistribuer le capital de manière efficace dans l'entreprise ou de distribuer le capital en surplus aux actionnaires.

Une partie des avoirs du Fonds peut être détenue sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers. Bien que le Fonds soit censé investir principalement dans des actifs canadiens, il peut investir dans des titres étrangers s'il est possible que ces derniers augmentent la valeur du Fonds.

Le Fonds peut avoir recours à des dérivés lorsqu'ils sont conformes à ses objectifs de placement et qu'ils sont autorisés par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Fonds peut avoir recours à des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des options d'achat couvertes, des contrats à terme de gré à gré, ainsi que d'autres instruments semblables à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Le Fonds peut utiliser ces instruments afin d'obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans investir directement dans ceux-ci. Le Fonds peut utiliser des dérivés dans le but de gérer les risques auxquels le portefeuille de placement est exposé. Le Fonds peut également utiliser les dérivés de la manière décrite à la rubrique Opérations sur dérivés qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

À titre de tactique défensive temporaire, le conseiller en placement peut conserver une partie importante de l'actif du Fonds dans des titres à revenu fixe à court terme canadiens et américains au cours de périodes de grande volatilité sur les marchés, afin de protéger le capital en attendant des conditions du marché plus favorables.

Le Fonds peut investir, directement ou indirectement au moyen de dérivés, une partie importante ou même la totalité de son actif net dans des parts d'autres OPC et fonds négociés en bourse, y compris des fonds gérés par nous ou par d'autres membres du Groupe HSBC. Le conseiller en placement du Fonds n'investira dans les parts d'autres fonds que si un tel

placement correspond aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. Ces placements seront choisis de la même façon que les autres placements du Fonds. À la date du présent prospectus simplifié, on ne prévoit pas investir une partie importante de l'actif net du Fonds dans d'autres fonds. Toutefois, le conseiller en placement du Fonds pourrait le faire ultérieurement.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension de titres et de prise en pension de titres, comme l'autorisent les autorités canadiennes en valeurs mobilières, afin de gagner un revenu additionnel. Pour obtenir plus de renseignements sur la façon dont le Fonds conclut ces types d'opérations, veuillez vous reporter à la rubrique Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds en tout temps à notre gré.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans le Fonds en gestion commune actions canadiennes HSBC sont les suivants :

- ◆ risque lié à la concentration;
- ◆ risque lié aux rachats importants;
- ◆ risque lié aux marchés;
- ◆ risque lié aux titres;
- ◆ risque associé à un fait lié à la restriction de pertes fiscales.

Pour obtenir une explication complète de ces risques, veuillez vous reporter à la rubrique Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?

## Qui devrait investir dans le Fonds?

Le Fonds convient aux investisseurs qui souhaitent obtenir une croissance du capital à long terme. Il s'adresse aux investisseurs qui recherchent des placements de longue durée et

qui ont une tolérance au risque moyenne. Ce Fonds ne convient pas aux investisseurs dont la tolérance au risque à l'égard de leur rendement est faible ou faible à moyenne ou qui recherchent des placements de courte ou de moyenne durée.

## Politique en matière de distributions

Le revenu de placement net et les gains en capital nets réalisés du Fonds, s'il en est, sont distribués chaque année en décembre aux porteurs détenant des parts du Fonds le dernier jour ouvrable avant la date de la distribution. Nous réinvestissons les distributions du Fonds automatiquement dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez au préalable que vous souhaitez les recevoir en espèces. Il n'y a pas de distribution en espèces pour les Fonds détenus par l'intermédiaire du service Portefeuille Sélection mondiale.

## Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le tableau ci-après indique les frais indirects d'un placement dans le Fonds en gestion commune actions canadiennes HSBC sur plusieurs années. Il vous aidera à faire la comparaison entre les frais d'un placement dans ce Fonds et les frais d'un placement dans d'autres OPC. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement total annuel constant de 5 % pour le Fonds et un ratio constant des frais de gestion de 0,04 %, frais déduits à la fin de l'année.

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
0,42 \$	1,32 \$	2,32 \$	5,27 \$

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les frais que vous payez, veuillez vous reporter à la rubrique Frais et, notamment, à la sous-rubrique Frais et charges payables directement par vous, d'autant que le ratio des frais de gestion utilisé dans ce calcul ne comprend pas les frais de gestion de placements que vous payez directement à votre représentant.



# Fonds en gestion commune actions de sociétés canadiennes à petite capitalisation HSBC

## Détails du Fonds

### Type de fonds

Actions de sociétés à petite capitalisation

### Date de création du Fonds

Le 30 octobre 1997

Avant cette date, les titres du Fonds étaient offerts par placement privé.

### Nature des titres offerts

Parts de fiducie

### Admissibilité aux fins de placement

Le Fonds est un placement admissible pour les REER, les FERR et d'autres régimes enregistrés.\*

\* Les rentiers d'un REER ou d'un FERR, les titulaires d'un CELI ou d'un REEI et les souscripteurs d'un REEE devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité afin de savoir si les parts du Fonds constitueraient un placement interdit compte tenu de leur situation personnelle.

### Sous-conseillers\*\*

Gestion de Placements Mawer Ltée

Calgary (Alberta) Canada

Gestion de portefeuille Triasima inc.

Montréal (Québec) Canada

\*\*Nous pouvons engager des sous-conseillers ou les remplacer, ou changer la répartition de l'actif entre les sous-conseillers, et ce, en tout temps. Veuillez vous reporter à la rubrique Choix des sous-conseillers à la page 33.

Vous ne pouvez souscrire des parts des Fonds en gestion commune que si vous avez conclu un contrat avec votre représentant. Il y a lieu de faire preuve de vigilance au moment d'évaluer un Fonds en particulier, étant donné qu'un portefeuille composé de parts de plusieurs Fonds peut se révéler plus approprié pour atteindre vos objectifs de placement.

## Quels types de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental de ce Fonds est d'obtenir une croissance du capital à long terme en investissant surtout dans un vaste éventail de petites sociétés canadiennes. Nous ne pouvons modifier l'objectif de placement fondamen-

tal du Fonds qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des porteurs de parts du Fonds tenue à cette fin.

## Stratégies de placement

Le Fonds investira principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes petites ou moyennes choisies parmi un large éventail de secteurs. Le Fonds peut investir dans des actions ordinaires, des actions privilégiées, des droits et des bons de souscription, des parts de fiducie de revenu, des titres convertibles et d'autres titres équivalant à peu près à la participation économique d'un porteur d'actions ordinaires.

Une partie des avoirs du Fonds peut être détenue sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers. Bien que le Fonds soit censé investir principalement dans des actifs canadiens, il peut investir dans des titres étrangers s'il est possible que ces derniers augmentent la valeur du Fonds.

Le Fonds peut avoir recours à des dérivés lorsqu'ils sont conformes à ses objectifs de placement et qu'ils sont autorisés par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Fonds peut avoir recours à des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des options d'achat couvertes, des contrats à terme de gré à gré, ainsi que d'autres instruments semblables à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Le Fonds peut utiliser ces instruments afin d'obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans investir directement dans ceux-ci. Le Fonds peut utiliser des dérivés dans le but de gérer les risques auxquels le portefeuille de placement est exposé. Le Fonds peut également utiliser les dérivés de la manière décrite à la rubrique Opérations sur dérivés qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

À titre de tactique défensive temporaire, le conseiller en placement peut conserver une partie importante de l'actif du Fonds dans des titres à revenu fixe à court terme canadiens et américains au cours de périodes de grande volatilité sur les marchés, afin de protéger le capital en attendant des conditions du marché plus favorables.

Le Fonds peut investir, directement ou indirectement au moyen de dérivés, une partie importante ou même la totalité de son actif net dans des parts d'autres OPC et fonds négociés en bourse, y compris des fonds gérés par nous ou par d'autres membres du Groupe HSBC. Le conseiller en placement du Fonds n'investira dans les parts d'autres fonds que si un tel placement correspond aux objectifs et aux stratégies de pla-

# Fonds en gestion commune actions de sociétés canadiennes à petite capitalisation HSBC (suite)

cement du Fonds. Ces placements seront choisis de la même façon que les autres placements du Fonds. À la date du présent prospectus simplifié, on ne prévoit pas investir une partie importante de l'actif net du Fonds dans d'autres fonds. Toutefois, le conseiller en placement du Fonds pourrait le faire ultérieurement.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension de titres et de prise en pension de titres, comme l'autorisent les autorités canadiennes en valeurs mobilières, afin de gagner un revenu additionnel. Pour obtenir plus de renseignements sur la façon dont le Fonds conclut ces types d'opérations, veuillez vous reporter à la rubrique Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds en tout temps à notre gré.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans le Fonds en gestion commune actions de sociétés canadiennes à petite capitalisation HSBC sont les suivants :

- ◆ risque lié à la concentration;
- ◆ risque lié aux fiducies de revenu;
- ◆ risque lié aux rachats importants;
- ◆ risque lié au manque de liquidité;
- ◆ risque lié aux marchés;
- ◆ risque lié aux titres;
- ◆ risque lié aux sociétés à petite capitalisation;
- ◆ risque associé à un fait lié à la restriction de pertes fiscales.

Pour obtenir une explication complète de ces risques, veuillez vous reporter à la rubrique Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?

## Qui devrait investir dans le Fonds?

Le Fonds convient aux investisseurs qui souhaitent obtenir une forte appréciation de leur capital à long terme, qui recherchent

des placements de longue durée et dont la tolérance au risque à l'égard de leur rendement est moyenne. Ce Fonds ne convient pas aux personnes dont la tolérance au risque est faible ou faible à moyenne, ou dont l'horizon de placement est court ou moyen.

## Politique en matière de distributions

Le revenu de placement net et les gains en capital nets réalisés du Fonds, s'il en est, sont distribués chaque année en décembre aux porteurs détenant des parts du Fonds le dernier jour ouvrable avant la date de la distribution. Nous réinvestissons les distributions du Fonds automatiquement dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez au préalable que vous souhaitez les recevoir en espèces. Il n'y a pas de distribution en espèces pour les Fonds détenus par l'intermédiaire du service Portefeuille Sélection mondiale.

## Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le tableau ci-après indique les frais indirects d'un placement dans le Fonds en gestion commune actions de sociétés canadiennes à petite capitalisation HSBC sur plusieurs années. Il vous aidera à faire la comparaison entre les frais d'un placement dans ce Fonds et les frais d'un placement dans d'autres OPC. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement total annuel constant de 5 % pour le Fonds et un ratio constant des frais de gestion de 0,16 %, frais déduits à la fin de l'année.

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
1,68 \$	5,29 \$	9,25 \$	20,97 \$

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les frais que vous payez, veuillez vous reporter à la rubrique Frais et, notamment, à la sous-rubrique Frais et charges payables directement par vous, d'autant que le ratio des frais de gestion utilisé dans ce calcul ne comprend pas les frais de gestion de placements que vous payez directement à votre représentant.

# Fonds en gestion commune actions américaines HSBC

## Détails du Fonds

### Type de fonds

Actions américaines

### Date de création du Fonds

Le 30 octobre 1997

Avant cette date, les titres du Fonds étaient offerts par placement privé.

### Nature des titres offerts

Parts de fiducie

### Admissibilité aux fins de placement

Le Fonds est un placement admissible pour les REER, les FERR et d'autres régimes enregistrés.\*

\* Les rentiers d'un REER ou d'un FERR, les titulaires d'un CELI ou d'un REEI et les souscripteurs d'un REEE devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité afin de savoir si les parts du Fonds constitueraient un placement interdit compte tenu de leur situation personnelle.

### Sous-conseiller\*\*

HSBC Global Asset Management (UK) Limited  
Londres, Royaume-Uni

\*\*Nous pouvons engager des sous-conseillers ou les remplacer, ou changer la répartition de l'actif entre les sous-conseillers, et ce, en tout temps. Veuillez vous reporter à la rubrique Choix des sous-conseillers à la page 33. HSBC Global Asset Management (UK) Limited nous est apparentée, car elle est membre de notre groupe.

Vous ne pouvez souscrire des parts des Fonds en gestion commune que si vous avez conclu un contrat avec votre représentant. Il y a lieu de faire preuve de vigilance au moment d'évaluer un Fonds en particulier, étant donné qu'un portefeuille composé de parts de plusieurs Fonds peut se révéler plus approprié pour atteindre vos objectifs de placement.

## Quels types de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental de ce Fonds est d'obtenir une croissance du capital à long terme en investissant surtout dans un vaste éventail de sociétés des États-Unis. Nous ne pouvons modifier l'objectif de placement fondamental du

Fonds qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des porteurs de parts du Fonds tenue à cette fin.

## Stratégies de placement

Le Fonds investira principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines choisies parmi un large éventail de groupes industriels, et les placements seront généralement libellés en dollars américains.

Même si le Fonds a l'intention d'investir principalement dans des sociétés américaines, il peut investir dans des sociétés autres qu'américaines lorsque son conseiller en placement estime que celles-ci peuvent accroître la valeur du Fonds.

Le Fonds cherche à atteindre son objectif au moyen d'une approche de placement systématique dans le cadre de laquelle il investit dans des sociétés en fonction de leur poids économique. La mesure privilégiée pour établir le poids économique est l'apport d'une société au produit national brut (« PNB »), aussi appelé « valeur ajoutée », soit la différence entre les sorties et les entrées d'une entreprise.

Une partie des avoirs du Fonds peut être détenue sous forme de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut avoir recours à des dérivés lorsqu'ils sont conformes à ses objectifs de placement et qu'ils sont autorisés par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Fonds peut avoir recours à des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des options d'achat couvertes, des contrats à terme de gré à gré, ainsi que d'autres instruments semblables à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Le Fonds peut utiliser ces instruments afin d'obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans investir directement dans ceux-ci. Le Fonds peut utiliser des dérivés dans le but de gérer les risques auxquels le portefeuille de placement est exposé. Le Fonds peut également utiliser les dérivés de la manière décrite à la rubrique Opérations sur dérivés qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

À titre de tactique défensive temporaire, le conseiller en placement peut conserver une partie importante de l'actif du Fonds dans des titres à revenu fixe à court terme canadiens et américains au cours de périodes de grande volatilité sur les marchés, afin de protéger le capital en attendant des conditions du marché plus favorables.

Le Fonds peut investir, directement ou indirectement au moyen de dérivés, une partie importante ou même la totalité de son actif net dans des parts d'autres OPC et fonds négociés en bourse, y compris des fonds gérés par nous ou par d'autres membres du Groupe HSBC. Le conseiller en placement du Fonds n'investira dans les parts d'autres fonds que si un tel placement correspond aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. Ces placements seront choisis de la même façon que les autres placements du Fonds. À la date du présent prospectus simplifié, on ne prévoit pas investir une partie importante de l'actif net du Fonds dans d'autres fonds. Toutefois, le conseiller en placement du Fonds pourrait le faire ultérieurement.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension de titres et de prise en pension de titres, comme l'autorisent les autorités canadiennes en valeurs mobilières, afin de gagner un revenu additionnel. Pour obtenir plus de renseignements sur la façon dont le Fonds conclut ces types d'opérations, veuillez vous reporter à la rubrique Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

La stratégie de placement du Fonds peut faire en sorte que le conseiller en placement du Fonds achète et vende de façon active et fréquemment les placements sous-jacents du Fonds. Par conséquent, le Fonds pourrait avoir un taux de rotation des titres en portefeuille élevé. Plus le taux de rotation au cours d'un exercice est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont importants, et, en supposant que le Fonds réalise des gains en capital à la vente de ces titres, plus la possibilité que l'investisseur reçoive des gains en capital impossibles du Fonds au cours de l'exercice est élevée. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation des titres en portefeuille élevé et le rendement du Fonds.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds en tout temps à notre gré.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans le Fonds en gestion commune actions américaines HSBC sont les suivants :

- ◆ risque lié à la concentration;
- ◆ risque lié aux taux de change;
- ◆ risque lié aux dérivés;
- ◆ risque lié aux marchés étrangers;
- ◆ risque lié aux rachats importants;
- ◆ risque lié aux marchés;

- ◆ risque lié aux titres;
- ◆ risque associé à un fait lié à la restriction de pertes fiscales.

Pour obtenir une explication complète de ces risques, veuillez vous reporter à la rubrique Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?

## Qui devrait investir dans le Fonds?

Le Fonds convient aux investisseurs qui souhaitent obtenir une croissance de leur capital à long terme. Il s'adresse aux investisseurs qui recherchent des placements de longue durée et dont la tolérance au risque à l'égard de leur rendement est moyenne. Ce Fonds ne convient pas aux personnes dont la tolérance au risque est faible ou faible à moyenne, ou dont l'horizon de placement est court ou moyen.

## Politique en matière de distributions

Le revenu de placement net et les gains en capital nets réalisés du Fonds, s'il en est, sont distribués chaque année en décembre aux porteurs détenant des parts du Fonds le dernier jour ouvrable précédant la date de la distribution. Nous réinvestissons les distributions du Fonds automatiquement dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez au préalable que vous souhaitez les recevoir en espèces. Il n'y a pas de distribution en espèces pour les Fonds détenus par l'intermédiaire du service Portefeuille Sélection mondiale.

## Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le tableau ci-après indique les frais indirects d'un placement dans le Fonds en gestion commune actions américaines HSBC sur plusieurs années. Il vous aidera à faire la comparaison entre les frais d'un placement dans ce Fonds et les frais d'un placement dans d'autres OPC. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement total annuel constant de 5 % pour le Fonds et un ratio constant des frais de gestion de 0,05 %, frais déduits à la fin de l'année.

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
0,53 \$	1,65 \$	2,90 \$	6,59 \$

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les frais que vous payez, veuillez vous reporter à la rubrique Frais et, notamment, à la sous-rubrique Frais et charges payables directement par vous, d'autant que le ratio des frais de gestion utilisé dans ce calcul ne comprend pas les frais de gestion de placements que vous payez directement à votre représentant.

## Détails du Fonds

### Type de fonds

Actions internationales

### Date de création du Fonds

Le 30 octobre 1997

Avant cette date, les titres du Fonds étaient offerts par placement privé.

### Nature des titres offerts

Parts de fiducie

### Admissibilité aux fins de placement

Le Fonds est un placement admissible pour les REER, les FERR et d'autres régimes enregistrés.\*

\* Les rentiers d'un REER ou d'un FERR, les titulaires d'un CELI ou d'un REEI et les souscripteurs d'un REEE devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité afin de savoir si les parts du Fonds constitueraient un placement interdit compte tenu de leur situation personnelle.

### Sous-conseiller\*\*

HSBC Global Asset Management (UK) Limited  
Londres, Royaume-Uni

\*\*Nous pouvons engager des sous-conseillers ou les remplacer, ou changer la répartition de l'actif entre les sous-conseillers, et ce, en tout temps. Veuillez vous reporter à la rubrique Choix des sous-conseillers à la page 33. HSBC Global Asset Management (UK) Limited nous est apparentée, car elle est membre de notre groupe.

Vous ne pouvez souscrire des parts des Fonds en gestion commune que si vous avez conclu un contrat avec votre représentant. Il y a lieu de faire preuve de vigilance au moment d'évaluer un Fonds en particulier, étant donné qu'un portefeuille composé de parts de plusieurs Fonds peut se révéler plus approprié pour atteindre vos objectifs de placement.

## Quels types de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental de ce Fonds est d'obtenir une croissance du capital à long terme en investissant surtout dans un vaste éventail de sociétés situées à l'extérieur de l'Amérique du Nord. Nous ne pouvons modifier l'objectif

de placement fondamental du Fonds qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des porteurs de parts du Fonds tenue à cette fin.

## Stratégies de placement

Le Fonds investit surtout dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés situées à l'extérieur de l'Amérique du Nord et choisies parmi un large éventail de groupes industriels présentant une diversification par pays et par devises.

Le Fonds cherche à atteindre son objectif au moyen d'une approche de placement systématique dans le cadre de laquelle il investit dans des sociétés en fonction de leur poids économique. La mesure privilégiée pour établir le poids économique est l'apport d'une société au produit national brut (« PNB »), aussi appelé « valeur ajoutée », soit la différence entre les sorties et les entrées d'une entreprise.

Une partie des avoirs du Fonds peut être détenue sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut avoir recours à des dérivés lorsqu'ils sont conformes à ses objectifs de placement et qu'ils sont autorisés par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Fonds peut avoir recours à des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des options d'achat couvertes, des contrats à terme de gré à gré, ainsi que d'autres instruments semblables à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Le Fonds peut utiliser ces instruments afin d'obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans investir directement dans ceux-ci. Le Fonds peut utiliser des dérivés dans le but de gérer les risques auxquels le portefeuille de placement est exposé. Le Fonds peut également utiliser les dérivés de la manière décrite à la rubrique Opérations sur dérivés qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

À titre de tactique défensive temporaire, le conseiller en placement peut conserver une partie importante de l'actif du Fonds dans des titres à revenu fixe à court terme canadiens et américains au cours de périodes de grande volatilité sur les marchés, afin de protéger le capital en attendant des conditions du marché plus favorables.

Le Fonds peut investir, directement ou indirectement au moyen de dérivés, une partie importante ou même la totalité de son actif net dans des parts d'autres OPC et fonds négociés en



bourse, y compris des fonds gérés par nous ou par d'autres membres du Groupe HSBC. Le conseiller en placement du Fonds n'investira dans les parts d'autres fonds que si un tel placement correspond aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. Ces placements seront choisis de la même façon que les autres placements du Fonds. À la date du présent prospectus simplifié, on ne prévoit pas investir une partie importante de l'actif net du Fonds dans d'autres fonds. Toutefois, le conseiller en placement du Fonds pourrait le faire ultérieurement.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension de titres et de prise en pension de titres, comme l'autorisent les autorités canadiennes en valeurs mobilières, afin de gagner un revenu additionnel. Pour obtenir plus de renseignements sur la façon dont le Fonds conclut ces types d'opérations, veuillez vous reporter à la rubrique Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

La stratégie de placement du Fonds peut faire en sorte que le conseiller en placement du Fonds achète et vende de façon active et fréquemment les placements sous-jacents du Fonds. Par conséquent, le Fonds pourrait avoir un taux de rotation des titres en portefeuille élevé. Plus le taux de rotation au cours d'un exercice est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont importants, et, en supposant que le Fonds réalise des gains en capital à la vente de ces titres, plus la possibilité que l'investisseur reçoive des gains en capital impossibles du Fonds au cours de l'exercice est élevée. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation des titres en portefeuille élevé et le rendement du Fonds.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds en tout temps à notre gré.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans le Fonds en gestion commune actions internationales HSBC sont les suivants :

- ◆ risque lié à la concentration;
- ◆ risque lié aux taux de change;
- ◆ risque lié aux dérivés;
- ◆ risque lié aux marchés étrangers;
- ◆ risque lié aux rachats importants;
- ◆ risque lié aux marchés;
- ◆ risque lié aux titres;
- ◆ risque associé à un fait lié à la restriction de pertes fiscales.

Pour obtenir une explication complète de ces risques, veuillez vous reporter à la rubrique Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?

## Qui devrait investir dans le Fonds?

Le Fonds convient aux investisseurs qui souhaitent obtenir une croissance de leur capital à long terme en investissant dans des titres de capitaux propres émis sur des marchés situés à l'extérieur de l'Amérique du Nord. Il s'adresse aux investisseurs qui recherchent des placements de longue durée et dont la tolérance au risque à l'égard de leur rendement est moyenne. Ce Fonds ne convient pas aux personnes dont la tolérance au risque est faible ou faible à moyenne, ou dont l'horizon de placement est court ou moyen.

## Politique en matière de distributions

Le revenu de placement net et les gains en capital nets réalisés du Fonds, s'il en est, sont distribués chaque année en décembre aux porteurs détenant des parts du Fonds le dernier jour ouvrable précédant la date de la distribution. Nous réinvestissons les distributions du Fonds automatiquement dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez au préalable que vous souhaitez les recevoir en espèces. Il n'y a pas de distribution en espèces pour les Fonds détenus par l'intermédiaire du service Portefeuille Sélection mondiale.

## Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le tableau ci-après indique les frais indirects d'un placement dans le Fonds en gestion commune actions internationales HSBC sur plusieurs années. Il vous aidera à faire la comparaison entre les frais d'un placement dans ce Fonds et les frais d'un placement dans d'autres OPC. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement total annuel constant de 5 % pour le Fonds et un ratio constant des frais de gestion de 0,10 %, frais déduits à la fin de l'année.

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
1,05 \$	3,31 \$	5,79 \$	13,14 \$

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les frais que vous payez, veuillez vous reporter à la rubrique Frais et, notamment, à la sous-rubrique Frais et charges payables directement par vous, d'autant que le ratio des frais de gestion utilisé dans ce calcul ne comprend pas les frais de gestion de placements que vous payez directement à votre représentant.



# Fonds en gestion commune titres des nouveaux marchés HSBC

## Détails du Fonds

### Type de fonds

Actions de marchés émergents

### Date de création du Fonds

Le 21 septembre 2010

### Nature des titres offerts

Parts de fiducie

### Admissibilité aux fins de placement

Le Fonds est un placement admissible pour les REER, les FERR et d'autres régimes enregistrés.\*

\* Les rentiers d'un REER ou d'un FERR, les titulaires d'un CELI ou d'un REEI et les souscripteurs d'un REEE devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité afin de savoir si les parts du Fonds constitueraient un placement interdit compte tenu de leur situation personnelle.

### Sous-conseiller\*\*

HSBC Global Asset Management (UK) Limited  
Londres, Royaume-Uni

\*\*Nous pouvons engager des sous-conseillers ou les remplacer, ou changer la répartition de l'actif entre les sous-conseillers, et ce, en tout temps. Veuillez vous reporter à la rubrique Choix des sous-conseillers à la page 33. HSBC Global Asset Management (UK) Limited nous est apparentée, car elle est membre de notre groupe.

Vous ne pouvez souscrire des parts des Fonds en gestion commune que si vous avez conclu un contrat avec votre représentant. Il y a lieu de faire preuve de vigilance au moment d'évaluer un Fonds en particulier, étant donné qu'un portefeuille composé de parts de plusieurs Fonds peut se révéler plus approprié pour atteindre vos objectifs de placement.

## Quels types de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental de ce Fonds est de procurer une croissance du capital à long terme au moyen, principalement, de placements dans des titres qui permettent au Fonds d'obtenir une exposition à un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres et de titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés ouvertes inscrites à la cote d'une bourse dans des pays aux marchés émergents partout dans le monde, ainsi que dans des titres de sociétés ouvertes situées à l'extérieur de pays aux marchés émergents qui entretiennent des liens d'affaires importants ou effectuent des inves-

tissements importants dans des pays aux marchés émergents. Nous ne pouvons modifier l'objectif de placement fondamental du Fonds qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des porteurs de parts du Fonds tenue à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds investit surtout dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés ouvertes dont les principales activités sont exercées sur les nouveaux marchés et dans les nouvelles économies du monde.

Le Fonds cherche à atteindre son objectif au moyen d'une approche de placement systématique par laquelle il investit dans des sociétés choisies en fonction de leur poids économique. La mesure privilégiée pour établir le poids économique est l'apport d'une société au produit national brut (« PNB »), aussi appelé « valeur ajoutée », soit la différence entre les sorties et les entrées d'une entreprise.

Une partie des avoirs du Fonds peut être détenue sous forme de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut avoir recours à des dérivés lorsqu'ils sont conformes à ses objectifs de placement et qu'ils sont autorisés par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Fonds peut avoir recours à des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des options d'achat couvertes, des contrats à terme de gré à gré ainsi que d'autres instruments semblables à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Le Fonds peut utiliser ces instruments afin d'obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans investir directement dans ceux-ci. Le Fonds peut utiliser des dérivés dans le but de gérer les risques auxquels le portefeuille de placement est exposé. Le Fonds peut également utiliser les dérivés de la manière décrite à la rubrique Opérations sur dérivés qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

À titre de tactique défensive temporaire, le conseiller en placement peut conserver une partie importante de l'actif du Fonds dans des titres à revenu fixe à court terme canadiens et américains au cours de périodes de grande volatilité sur les marchés, afin de protéger le capital en attendant des conditions du marché plus favorables.

Le Fonds peut investir, directement ou indirectement au moyen de dérivés, une partie importante ou même la totalité de son actif net dans des parts d'autres OPC et fonds négociés en bourse, y compris des fonds gérés par nous ou par d'autres membres du Groupe HSBC. Le conseiller en placement du Fonds n'investira dans les parts d'autres fonds que si un tel

placement correspond aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. Ces placements seront choisis de la même façon que les autres placements du Fonds. À la date du présent prospectus simplifié, il n'est pas prévu d'investir une partie importante de l'actif net du Fonds dans d'autres fonds. Toutefois, le conseiller en placement du Fonds pourrait le faire ultérieurement.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension de titres et de prise en pension de titres, comme l'autorisent les autorités canadiennes en valeurs mobilières, afin de gagner un revenu additionnel. Pour obtenir plus de renseignements sur la façon dont le Fonds conclut ces types d'opérations, veuillez vous reporter à la rubrique Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

La stratégie de placement du Fonds peut faire en sorte que le conseiller en placement du Fonds achète et vende de façon active et fréquemment les placements sous-jacents du Fonds. Par conséquent, le Fonds pourrait avoir un taux de rotation des titres en portefeuille élevé. Plus le taux de rotation au cours d'un exercice est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont importants et, en supposant que le Fonds réalise des gains en capital à la vente de ces titres, plus la possibilité que l'investisseur reçoive des gains en capital impossibles du Fonds au cours de l'exercice est élevée. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation des titres en portefeuille élevé et le rendement du Fonds.

Le Fonds peut faire face à une grande volatilité.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds en tout temps à notre gré.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans le Fonds en gestion commune titres des nouveaux marchés HSBC sont les suivants :

- ◆ risque lié aux taux de change;
- ◆ risque lié aux marchés étrangers;
- ◆ risque lié aux rachats importants;
- ◆ risque lié au manque de liquidité;
- ◆ risque lié aux marchés;
- ◆ risque lié aux titres;

- ◆ risque associé à un fait lié à la restriction de pertes fiscales.

Pour obtenir une explication complète de ces risques, veuillez vous reporter à la rubrique Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?

## Qui devrait investir dans le Fonds?

Le Fonds convient aux investisseurs qui souhaitent obtenir une croissance de leur capital à long terme. Il s'adresse aux investisseurs qui recherchent des placements de longue durée et dont la tolérance au risque à l'égard de leur rendement est moyenne à élevée. Ce Fonds ne convient pas aux personnes dont la tolérance au risque à l'égard de leur rendement est faible, faible à moyenne ou moyenne, ou dont l'horizon de placement est court ou moyen.

Étant donné que ce Fonds a un historique de rendement inférieur à 10 ans, un indice de référence a été utilisé pour compléter les rendements en vue d'établir le niveau de risque de placement, tel qu'il est décrit à la rubrique Classification du risque de placement et méthodologie. L'indice de référence utilisé est l'indice MSCI Emerging Markets (net) (C\$). Cet indice mesure le rendement des titres négociés sur des marchés émergents. L'indice reflète les grandes et moyennes capitalisations boursières dans les pays des marchés émergents et couvre environ 85 % de la capitalisation boursière ajustée en fonction du flottant dans les pays concernés.

## Politique en matière de distributions

Le revenu de placement net et les gains en capital nets réalisés du Fonds, s'il en est, sont distribués chaque année en décembre aux porteurs détenant des parts du Fonds le dernier jour ouvrable précédant la date de la distribution. Nous réinvestissons les distributions du Fonds automatiquement dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez au préalable que vous souhaitez les recevoir en espèces. Il n'y a pas de distribution en espèces pour les Fonds détenus par l'intermédiaire du service Portefeuille HSBC Sélection mondiale.

## Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le tableau ci-après indique les frais indirects d'un placement dans le Fonds en gestion commune titres des nouveaux marchés HSBC sur plusieurs années. Il vous aidera à faire la comparaison entre les frais d'un placement dans ce Fonds et les

## Fonds en gestion commune titres des nouveaux marchés HSBC (suite)

---

frais d'un placement dans d'autres OPC. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement total annuel constant de 5 % pour le Fonds et un ratio constant des frais de gestion de 0,52 %, frais déduits à la fin de l'année.

<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>
5,46 \$	17,12 \$	29,84 \$	66,95 \$

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les frais que vous payez, veuillez vous reporter à la rubrique Frais et, notamment, à la sous-rubrique Frais et charges payables directement par vous, d'autant que le ratio des frais de gestion utilisé dans ce calcul ne comprend pas les frais de gestion de placements que vous payez directement à votre représentant.

## Détails du Fonds

### Type de fonds

Actions immobilières

### Date de création du Fonds

Le 1<sup>er</sup> octobre 2015

### Nature des titres offerts

Parts de fiducie

### Admissibilité aux fins de placement

Le Fonds est un placement admissible pour les REER, les FERR et les autres régimes enregistrés.\*

\* Les rentiers d'un REER ou d'un FERR, les titulaires d'un CELI ou d'un REEI et les souscripteurs d'un REEE devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité afin de savoir si les parts du Fonds constitueraient un placement interdit compte tenu de leur situation personnelle.

### Sous-conseiller\*\*

HSBC Global Asset Management (UK) Limited  
Londres, Royaume-Uni

\*\*Nous pouvons engager des sous-conseillers ou les remplacer, ou changer la répartition de l'actif entre les sous-conseillers, et ce, en tout temps. Veuillez vous reporter à la rubrique Choix des sous-conseillers à la page 33. HSBC Global Asset Management (UK) Limited nous est apparentée, car elle est membre de notre groupe.

Vous ne pouvez souscrire des parts des Fonds en gestion commune que si vous avez conclu un contrat avec votre représentant. Il y a lieu de faire preuve de vigilance au moment d'évaluer un Fonds en particulier, étant donné qu'un portefeuille composé de parts de plusieurs Fonds peut se révéler plus approprié pour atteindre vos objectifs de placement.

## Quels types de placement le Fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental de ce Fonds est d'obtenir un rendement total à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres émis par des sociétés ou des entités liées au secteur de l'immobilier et situées dans le monde entier. Nous ne pouvons modifier l'objectif de pla-

cement fondamental du Fonds qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées au cours d'une assemblée des porteurs de parts du Fonds tenue à cette fin.

## Stratégies de placement

Le Fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres émis par des sociétés ou des entités du monde entier, actives dans le secteur de l'immobilier et diversifiées en termes de pays et de devises, dans le cadre d'un portefeuille d'actions immobilières plutôt que d'immeubles physiques. Le Fonds peut aussi investir dans des pays aux marchés émergents.

Une partie des avoirs du Fonds peut être détenue sous forme de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut avoir recours à des dérivés lorsqu'ils sont conformes à ses objectifs de placement et qu'ils sont autorisés par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Fonds peut avoir recours à des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des options d'achat couvertes, des contrats à terme de gré à gré ainsi que d'autres instruments semblables à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture. Le Fonds peut utiliser ces instruments afin d'obtenir une exposition à des titres, des indices ou des devises sans investir directement dans ceux-ci. Le Fonds peut utiliser des dérivés dans le but de gérer les risques auxquels le portefeuille de placement est exposé. Le Fonds peut également utiliser les dérivés de la manière décrite à la rubrique Opérations sur dérivés qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

À titre de tactique défensive temporaire, le conseiller en placement du Fonds peut conserver une partie importante de l'actif du Fonds dans des titres à revenu fixe à court terme canadiens et américains au cours des périodes de grande volatilité sur les marchés, afin de protéger le capital en attendant des conditions du marché plus favorables.

Le Fonds peut investir, directement ou indirectement au moyen de dérivés, une partie importante ou même la totalité de son actif net dans des parts d'autres OPC et fonds négociés en bourse, y compris des fonds gérés par nous ou par d'autres membres du Groupe HSBC. Le conseiller en placement du Fonds n'investira dans les parts d'autres fonds que si un tel placement correspond aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. Ces placements seront choisis de la même façon que les autres placements du Fonds. À la date du présent prospectus simplifié, il n'est pas prévu d'investir une par-

tie importante de l'actif net du Fonds dans d'autres fonds. Toutefois, le conseiller en placement du Fonds pourrait le faire ultérieurement.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension de titres et de prise en pension de titres, comme l'autorisent les autorités canadiennes en valeurs mobilières, afin de gagner un revenu additionnel. Pour obtenir plus de renseignements sur la façon dont le Fonds conclut ces types d'opérations, veuillez vous reporter à la rubrique Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui se trouve dans l'introduction de la présente partie du prospectus simplifié.

La stratégie de placement du Fonds peut faire en sorte que le conseiller en placement du Fonds achète et vende de façon active et fréquemment les placements sous-jacents du Fonds. Par conséquent, le Fonds pourrait avoir un taux de rotation des titres en portefeuille élevé. Plus le taux de rotation au cours d'un exercice est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont importants et, en supposant que le Fonds réalise des gains en capital à la vente de ces titres, plus la possibilité que l'investisseur reçoive des gains en capital impossibles du Fonds au cours de l'exercice est élevée. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation des titres en portefeuille élevé et le rendement du Fonds.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds en tout temps à notre gré.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans le Fonds en gestion commune mondial en actions immobilières HSBC sont les suivants :

- ◆ risque lié à la concentration;
- ◆ risque lié aux taux de change;
- ◆ risque lié aux marchés étrangers;
- ◆ risque lié aux fiducies de revenu;
- ◆ risque lié aux marchés;
- ◆ risque lié aux titres;
- ◆ risque associé à un fait lié à la restriction de pertes fiscales.

Pour obtenir une explication complète de ces risques, veuillez vous reporter à la rubrique Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?

## Qui devrait investir dans le Fonds?

Le Fonds convient aux investisseurs qui souhaitent obtenir un rendement total à long terme au moyen de placements

dans des titres de capitaux propres de marchés partout dans le monde. Il s'adresse aux investisseurs qui ont un horizon de placement à long terme et dont la tolérance au risque à l'égard de leur rendement est moyenne à élevée. Ce Fonds ne convient pas à ceux dont la tolérance au risque à l'égard de leur rendement est faible, faible à moyenne ou moyenne, ni à ceux qui ont un horizon de placement à court ou à moyen terme.

Étant donné que ce Fonds a un historique de rendement inférieur à 10 ans, un indice de référence a été utilisé pour compléter les rendements en vue d'établir le niveau de risque de placement, tel qu'il est décrit à la rubrique Classification du risque de placement et méthodologie. L'indice de référence utilisé est l'indice FTSE EPRA/NAREIT Developed Net Total Return (C\$). Cet indice est conçu pour suivre le rendement de sociétés immobilières et de FPI cotés en bourse à l'échelle mondiale. Les constituants de l'indice sont classés en secteurs immobiliers distincts en fonction des actifs comptables bruts investis présentés dans les derniers états financiers publiés.

## Politique en matière de distributions

Le revenu de placement net et les gains en capital nets réalisés du Fonds, s'il en est, sont distribués chaque année en décembre aux porteurs détenant des parts du Fonds le dernier jour ouvrable avant la date de la distribution. Nous réinvestissons les distributions du Fonds automatiquement dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous ne nous avisiez au préalable que vous souhaitez les recevoir en espèces. Il n'y a pas de distribution en espèces pour les Fonds détenus par l'intermédiaire du service Portefeuille HSBC Sélection mondiale.

## Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le tableau ci-après indique les frais indirects d'un placement dans le Fonds en gestion commune mondial en actions immobilières HSBC sur plusieurs années. Il vous aidera à faire la comparaison entre les frais d'un placement dans ce Fonds et les frais d'un placement dans d'autres OPC. Il suppose un placement initial de 1 000 \$, un rendement total annuel constant de 5 % pour le Fonds et un ratio constant des frais de gestion de 0,10 %, frais déduits à la fin de l'année.

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
1,05 \$	3,31 \$	5,79 \$	13,14 \$

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les frais que vous payez, veuillez vous reporter à la rubrique Frais et, notamment, à la sous-rubrique Frais et charges payables directement par vous, d'autant que le ratio des frais de gestion utilisé dans ce calcul ne comprend pas les frais de gestion de placements que vous payez directement à votre représentant.

## Fonds communs de placement de la HSBC

### Fonds en espèces et du marché monétaire

Fonds en titres du marché monétaire canadien de la HSBC

Fonds en titres du marché monétaire en dollars US de la HSBC

### Fonds de revenu

Fonds en prêts hypothécaires de la HSBC

Fonds en obligations canadiennes de la HSBC

Fonds mondial en obligations de sociétés de la HSBC

Fonds en titres de créance des nouveaux marchés de la HSBC

Fonds revenu mensuel de la HSBC

Fonds revenu mensuel en dollars US de la HSBC

### Fonds d'actions canadiennes

Fonds équilibré canadien de la HSBC

Fonds de dividendes de la HSBC

Fonds en actions de la HSBC

Fonds de croissance de titres de sociétés à petite capitalisation de la HSBC

### Fonds d'actions étrangères

Fonds en actions internationales de la HSBC

Fonds concentré gestion de la volatilité actions mondiales de la HSBC

Fonds en actions américaines de la HSBC

Fonds européen de la HSBC

Fonds du marché du Sud-Est asiatique de la HSBC

Fonds en actions chinoises de la HSBC

Fonds en actions indiennes de la HSBC

Fonds en titres des nouveaux marchés de la HSBC

Fonds en actions BRIC de la HSBC

## Comment communiquer avec nous

### Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée

#### Vancouver

3rd Floor, 885 West Georgia Street

Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3E8

#### Toronto

Suite 300, 70 York Street

Toronto (Ontario) M5J 1S9

Téléphone sans frais : 1 888 390-3333

Télécopieur : 604 669-2756

courriel : [global\\_asset\\_management@hsbc.ca](mailto:global_asset_management@hsbc.ca)

Site Web : [www.hsbc.ca/ressourcesenplacement](http://www.hsbc.ca/ressourcesenplacement)

## Fonds diversifiés HSBC Sélection mondiale<sup>MD</sup>

Fonds conservateur diversifié Sélection mondiale de la HSBC

Fonds conservateur modéré diversifié Sélection mondiale de la HSBC

Fonds équilibré diversifié Sélection mondiale de la HSBC

Fonds de croissance diversifié Sélection mondiale de la HSBC

Fonds de croissance dynamique diversifié Sélection mondiale de la HSBC

## Fonds HSBC Horizon Patrimoine<sup>MC</sup>

Fonds conservateur HSBC Horizon Patrimoine

Fonds conservateur modéré HSBC Horizon Patrimoine

Fonds équilibré HSBC Horizon Patrimoine

Fonds de croissance HSBC Horizon Patrimoine

Fonds de croissance dynamique HSBC Horizon Patrimoine

## Fonds en gestion commune HSBC

Fonds en gestion commune marché monétaire canadien HSBC

Fonds en gestion commune prêts hypothécaires HSBC

Fonds en gestion commune obligations canadiennes HSBC

Fonds en gestion commune obligations mondiales à rendement élevé HSBC

Fonds en gestion commune obligations mondiales liées à l'inflation HSBC

Fonds en gestion commune titres de créance des nouveaux marchés HSBC

Fonds en gestion commune de dividendes canadiens HSBC

Fonds en gestion commune actions canadiennes HSBC

Fonds en gestion commune actions de sociétés canadiennes à petite capitalisation HSBC

Fonds en gestion commune actions américaines HSBC

Fonds en gestion commune actions internationales HSBC

Fonds en gestion commune titres des nouveaux marchés HSBC

Fonds en gestion commune mondial en actions immobilières HSBC

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur les Fonds dans leur notice annuelle, leur aperçu du fonds, leur rapport de la direction sur le rendement du fonds et leurs états financiers. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée. Vous pouvez obtenir sans frais un exemplaire de ces documents en composant le numéro sans frais 1 888 390-3333 ou en communiquant avec votre courtier.

Vous pouvez également obtenir des exemplaires du rapport annuel, de la notice annuelle, du rapport semestriel, des rapports annuel et intermédiaire sur le rendement du fonds et des aperçus du fonds sur notre site Web, à l'adresse [www.hsbc.ca/ressourcesenplacement](http://www.hsbc.ca/ressourcesenplacement).

On peut consulter ces documents et d'autres documents d'information concernant les Fonds, comme des circulaires d'information et des contrats importants, sur le site . :

UN MEMBRE DE



THE INVESTMENT  
FUNDS INSTITUTE  
OF CANADA

L'INSTITUT DES FONDS  
D'INVESTISSEMENT  
DU CANADA

Publié par

Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée



UN MEMBRE DE



THE INVESTMENT  
FUNDS INSTITUTE  
OF CANADA

L'INSTITUT DES FONDS  
D'INVESTISSEMENT  
DU CANADA

Publié par  
Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée